

Sous la direction
d'ALEXIS MARTIG et
JORGE PANTALEÓN

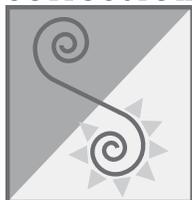


TRAVAIL, MOBILITÉS, SUBJECTIVITÉS ET FORMES D'ASSUJETTISSEMENT DANS LES AMÉRIQUES



TRAVAIL, MOBILITÉS,
SUBJECTIVITÉS ET FORMES
D'ASSUJETTISSEMENT
DANS LES AMÉRIQUES

collection



Nord • Sud

Sous la direction de Francine Saillant

Nombreux sont les problèmes concernant le Nord et le Sud, la pauvreté et la richesse, le développement et le mal-développement, la modernité occidentale et la tradition et bien d'autres oxymores encore, significatifs par nature de la dualité de notre société terrienne.

Nous sommes bien loin encore d'un monde où tous les problèmes se posent de la même façon, et où les solutions de l'un peuvent toujours aider l'autre. Nous sommes tout aussi loin de la justice, de l'équité et même de conditions de vie minimales pour tous.

La collection Nord-Sud a été créée pour aborder ces contradictions et tenter d'aider à y voir plus clair à travers des thèmes d'importance (l'action humanitaire, la consolidation de la paix, l'éthique Nord-Sud, etc.) dans des ouvrages alliant la réflexion et les études de ces cas concrets.

Une liste des titres parus dans la collection est disponible à la fin du volume.

Sous la direction de
Alexis Martig et Jorge Pantaleón

TRAVAIL, MOBILITÉS,
SUBJECTIVITÉS ET FORMES
D'ASSUJETTISSEMENT
DANS LES AMÉRIQUES



**Presses de
l'Université Laval**

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

Canada

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.
We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.



Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC
Québec

Maquette de couverture: Laurie Patry
Mise en pages: Danielle Motard

ISBN papier : 978-2-7637-4413-1
ISBN pdf : 9782763744148

© Les Presses de l'Université Laval
Tous droits réservés.
Imprimé au Canada
Dépôt légal 4^e trimestre 2019

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Préface	XI
----------------------	----

HUBERT CARTON DE GRAMMONT

Introduction	1
---------------------------	---

Perspectives pour penser les situations d'exploitation des travailleurs migrants dans les Amériques contemporaines et ailleurs : au-delà du travail non libre.....	1
--	---

ALEXIS MARTIG, JORGE PANTALEÓN

Partie I **Mobilité(s) et immobilité(s):** **relations de travail et hiérarchies sociales**

CHAPITRE 1

Travailleurs migrants saisonniers du Yucatán (Mexique) au Canada : précarité circulaire et limites d'un modèle de développement	21
--	----

GUILLERMO CANDIZ

CHAPITRE 2

Les « ouvriers idéaux » : les migrants saisonniers dans les entreprises agricoles québécoises	55
--	----

LUCIO CASTRACANI, JORGE PANTALEÓN

CHAPITRE 3

Le travail « non libre » de salariés agricoles mexicains en contextes
de migration interne ou internationale..... 81

SARA MARÍA LARA FLORES

Partie II

**Coercition et consentement : subjectivité, vulnérabilité
et agentivité dans les relations de pouvoir au travail**

CHAPITRE 4

Désireux de travailler : agentivité et vulnérabilité dans un réseau
d'immigrants sans papiers..... 107

RUTH GOMBERG-MUÑOZ

CHAPITRE 5

Gestion migratoire, pouvoir disciplinaire et exercices de la subjectivité :
les travailleurs agricoles migrants en Ontario, au Canada..... 141

TANYA BASOK, DANIELE BÉLANGER

CHAPITRE 6

Les limites de l'esclavage :
les mécanismes de production du consentement des travailleurs
andino-boliviens dans les ateliers de couture dans la Région
métropolitaine de São Paulo, au Brésil 171

BRUNO MIRANDA

Partie III

De la précarité à l'aspiration d'amélioration des conditions de vie : subjectivités, affects et droits des travailleurs en situation de mobilité

CHAPITRE 7

Travail abstrait, socialisation et dés-intégration des migrants sans papiers
au Canada 201

ELOY RIVAS

CHAPITRE 8

Gardiennes du secret : Pourquoi les intervenantes sont confinées
dans le rôle de confidentes des travailleuses étrangères abusées..... 229

GABRIELLE PERRAS SAINT-JEAN, CHANTAL ROBILLARD,
JANET MCLAUGHLIN, DONALD COLE

CHAPITRE 9

Prostitution et réseaux de trafic de migrants entre l'Amérique centrale,
le Mexique et les États-Unis 257

SIMÓN PEDRO IZCARA PALACIOS

CHAPITRE 10

Dimensions structurelles et subjectives de la discrimination systémique
dans le marché du travail : une analyse des minorités racisées et issues
de l'immigration au Québec 289

VICTOR ARMONY

Biographies des auteurs 319

Préface

HUBERT CARTON DE GRAMMONT

Université nationale autonome du Mexique

Parler du travail est une tâche complexe, car sa signification a profondément changé au cours de l'histoire. Marx, qui a consacré sa vie à élaborer une théorie de l'exploitation du travail salarié, a été très clair sur le problème de l'historicité qu'il a abordé dans ses *Manuscrits* et dans *Le capital* (Vatin, 2007). Nous pouvons synthétiser cette idée de l'évolution du travail humain de la manière suivante : dans chaque société, il existe une division sociale du travail qui correspond à des formes spécifiques d'organisation et d'exploitation. Ainsi, l'agriculture familiale et l'artisanat prédominaient dans les anciennes sociétés de petits producteurs ; l'esclavage a émergé dans de nombreuses sociétés prémodernes ; le travail servile régnait dans la société féodale ; dans les colonies des pays européens du XV^e au XVIII^e siècle, à commencer par l'Amérique latine, l'esclavage s'est répandu en même temps que le travail servile. Cependant, divers systèmes de division du travail se sont souvent combinés (différentes formes d'organisation du travail), en raison de la complexité des processus sociaux et des interconnexions à long terme entre les sociétés, ce que Marx a appelé la survivance de l'ancien dans le nouveau.

Le capitalisme est né à partir de la révolution industrielle sur la base d'une nouvelle forme d'exploitation du travail : le travail salarié, qui s'est consolidé tout au long du XX^e siècle avec le fordisme. En raison

de l'incroyable capacité d'accumulation et de transformation de cette nouvelle société, la production industrielle est devenue le paradigme de la modernité. Puis, avec l'État-providence, le travail salarié est apparu comme le meilleur moyen d'élever le niveau de bien-être de la population. C'est durant cette période que la séparation entre l'espace rural et l'espace urbain a été consommée grâce à la concentration de l'industrie et des services dans la ville. En plus d'une nouvelle division sociale du travail naissait une nouvelle division territoriale entre ville et campagne.

Avec le soutien de la Banque mondiale, la nouvelle idéologie capitaliste du développement s'est consolidée, en s'axant sur la croissance industrielle et l'expansion du travail salarié contractuel et syndiqué, pour créer une importante classe moyenne urbaine. Il paraissait alors évident que c'était la seule voie de développement possible qui devait en conséquence être promue dans les pays du tiers monde.

Bien qu'il soit devenu la source principale de l'accumulation du capital, il n'en est pas moins vrai que le travail salarié a toujours été associé à d'autres formes de travail non capitaliste, comme le travail familial des paysans ou artisans et différentes formes de travail servile (actuellement travail non libre). En Amérique latine, il suffit de se souvenir de la présence des *peones acasillados* et des *tiendas de raya*, tant dans l'agriculture que dans l'industrie naissante, jusqu'au XX^e siècle.

Avec l'arrivée de la troisième révolution industrielle, tout a changé. La généralisation des technologies de l'information et de la communication a eu deux conséquences qui ont permis, non seulement dans la production industrielle, mais aussi plus globalement dans tous les domaines de la vie, l'instauration d'un nouveau mode d'accumulation capitaliste.

D'une part, la création d'un modèle productif d'entreprises en réseau qui a facilité la décentralisation d'une partie importante des industries des grandes villes vers les petites villes (les villes « intermédiaires »), et même vers les régions rurales. L'aspect le plus connu de cette nouvelle tendance est l'extraterritorialisation (externalisation), par les sociétés transnationales, des processus les moins avancés technologiquement vers les pays en voie de développement, couramment appelée *offshoring*. On retrouve ce même phénomène de décentralisation à l'intérieur des pays industrialisés. Certains géographes parlent de « décentralisation en cascade » ou déterritorialisation (C. de Grammont, 2015).

D'autre part, l'évolution des transports et des communications électroniques a provoqué l'augmentation exponentielle de la mobilité de la population, lui permettant de s'adapter aux nouvelles conditions du marché du travail précaires et flexibles de l'industrialisation postfordiste. Les schémas migratoires des populations pauvres des campagnes vers les villes pour former la classe ouvrière urbaine propres à la Révolution industrielle et au fordisme se sont épuisés et se voient remplacés par des déplacements temporaires de courte ou de longue durée, conceptualisés par les chercheurs comme des processus de mobilité.

La déterritorialisation de la production et la mobilité de la population sont des conditions nécessaires à la création des chaînes de valeur mondiales qui dominent la production et la circulation des marchandises et déterminent donc à l'échelle globale ce qui se produit, où l'on produit et comment on produit. Le contrôle des chaînes de valeur sur la production est omniprésent, bien que son implantation territoriale soit inégale selon les avantages comparatifs de chaque région.

Cette nouvelle domination du capital mondial a complètement changé les conditions du marché du travail. Le travail contractuel et syndiqué a perdu de son importance face au travail informel. Pour leur part, les États nationaux ont perdu leur capacité à réguler leur économie et ont vu diminuer leur capacité à assurer le bien-être de la population.

Étant donné que plusieurs études de ce livre se rapportent au travail agricole, je voudrais mentionner certaines des transformations provoquées par ces chaînes de valeur sur l'agriculture commerciale. Quand nous parlons d'ouvriers agricoles, nous parlons des entreprises dans lesquelles ils travaillent, depuis les entreprises familiales (petites entreprises avec peu de salariés) aux entreprises agricoles transnationales qui ont la capacité de contrôler des centaines de milliers d'hectares de terre dans différentes parties du monde (*land grabbing*). Toutes dépendent soit des sociétés transnationales productrices de moyens industriels (machines, semences, produits phytosanitaires, serres, etc.), soit des agro-industries alimentaires, soit des chaînes de distribution alimentaire. Ce sont elles qui imposent les techniques de pointe utilisées (informatique, biotechnologie, nanotechnologie, nouveaux matériaux) pour obtenir les produits dans le temps, la quantité et la qualité nécessaires. Notons que la

généralisation des normes de qualité est possible grâce à l'utilisation de ces nouveaux moyens.

La prédominance de ces chaînes de valeur sur l'ensemble de l'agriculture commerciale détermine :

- l'accroissement de la taille des entreprises, mais surtout leur hyperpolarisation : la différence de taille entre les grandes et les petites entreprises agricoles est de plus en plus grande,
- l'hypermécialisation des entreprises et donc des espaces productifs en fonction de leurs avantages comparatifs,
- la transformation organisationnelle des entreprises elles-mêmes, contraintes d'utiliser des méthodes de gestion similaires à celles du secteur industriel ou des services,
- l'importance de l'emploi, les formes de rémunération et les conditions de travail des travailleurs,
- de nouvelles formes de segmentation des marchés du travail,
- les flux migratoires.

On voit que ces mêmes caractéristiques sont celles que nous trouvons dans le secteur industriel et celui des services, en particulier dans la naissance des *maquiladoras* (industries délocalisées) dans des pays peu industrialisés comme en Amérique latine. Il est évident que la globalisation se caractérise par le fait que l'industrie et l'agriculture sont dominées par les mêmes processus d'intégration aux chaînes globales. Pour cette raison, et malgré les différences qui subsistent entre les deux secteurs productifs, on peut parler d'un processus d'industrialisation de l'agriculture.

Le dynamisme toujours croissant des changements technologiques nous fait penser que cette tendance peut se renforcer, bien que pour cela il faille résoudre des problèmes urgents de durabilité sociale et écologique. L'agriculture commerciale est donc maintenant essentiellement une agriculture de sous-traitance, et nous sommes loin de l'idée traditionnelle de l'autonomie de l'agriculteur pour organiser son travail sur sa ferme. Aujourd'hui, l'entrepreneur agricole, petit ou grand, applique des programmes productifs dictés par l'échelon qui domine la chaîne de valeur. Sa marge de décision est souvent réduite à l'adaptation de ces

programmes aux conditions (techniques, écologiques et sociales) de sa région.

Tracées à grands traits, voilà les nouvelles conditions du marché du travail auxquels les travailleurs doivent faire face, dans les petites comme dans les grandes entreprises, soient-ils ouvriers agricoles, industriels ou autres, non seulement pour accéder à un emploi, mais aussi pour obtenir de meilleurs salaires et conditions de travail. C'est pourquoi une question s'impose obstinément tout au long de ce livre : quel champ d'action reste-t-il aux travailleurs dans un environnement aussi oppressif ?

Une première réponse pourrait être que plus la présence des chaînes de valeur est importante, plus il est difficile aux autres acteurs, autant les entrepreneurs locaux que les travailleurs, d'exprimer leurs besoins. Cependant, le concept de la construction sociale des marchés du travail (de la Garza, 2010) peut nous aider à mieux cerner ce problème : le marché du travail est le résultat de négociations formelles ou informelles qui sont établies parmi les acteurs impliqués dans la construction sociale de l'offre et de la demande de travail. Comme nous l'avons vu, certains acteurs ont plus de ressources que d'autres et se trouvent donc en meilleure position pour imposer leur volonté, mais aucun groupe social n'est dépourvu de ressources au point de ne pouvoir opposer certaines formes de résistance face aux élites qui exercent leur hégémonie. Même informelles, ces formes de résistance leur permettent de maintenir une certaine cohésion sociale et capacité d'action. James Scott (1990) est certainement l'auteur qui a le mieux étudié l'existence et l'importance de l'organisation et la résistance informelles des protagonistes les plus défavorisés. Nombre de ses idées pensées dans le cadre de sociétés latifundiaires gardent actuellement toute leur valeur. Je rappelle ici, en les adaptant au contexte de la mondialisation, trois de ses propositions :

- La possibilité pour les opprimés de s'organiser à partir de l'existence d'un « contrat social », et donc de processus de représentation établis par la loi (syndicats et partis politiques), a été et est toujours une possibilité réduite aux populations jouissant de tous les droits des citoyens reconnus par la démocratie, en particulier les libertés d'expression, de circulation et d'organisation. Vue à long terme et à une échelle globale, cette possibilité correspond à des situations exceptionnelles. Son épice centre s'inscrit dans le

cadre du New Deal de la fin des années trente du siècle dernier et son développement, accompagné de hauts et de bas, est allé de pair avec l'évolution de la social-démocratie dans les pays industrialisés.

- Le reste de la population mondiale, qui n'a pas accès à ces mêmes droits, se voit obligé de recourir à des formes informelles de résistance basées sur la confiance et la solidarité. Cette situation correspond à « l'infrapolitique » dans les termes de Scott.
- Face à l'impossibilité de pouvoir créer une organisation reconnue par la loi pour défendre ses intérêts, elle s'organise en utilisant les réseaux sociaux inhérents à son mode de vie : essentiellement la famille et la communauté (traditionnelle ou recréée). En reprenant les mots de Scott, si ces réseaux « servent à la fois à discipliner [la population concernée] et à concevoir des modèles de résistance » (p.148), ils n'en restent pas moins des « espaces sociaux marginaux » (p.147). Ils ne sont que des espaces informels dans une situation asymétrique face aux acteurs hégémoniques, privés ou gouvernementaux, qui possèdent le pouvoir formel (légal).

En effet, nous constatons que les formes d'organisation collective construites au cours du XX^e siècle, en particulier les grands syndicats capables de négocier avec les organisations patronales et les gouvernements eux-mêmes, ont perdu une grande partie de leur capacité de négociation tandis que nous assistons à la croissance de réseaux de petites organisations agissant à l'échelle locale, mais capables d'élargir leur rayon d'action grâce à l'efficacité des réseaux virtuels. Néanmoins, leur capacité d'action face au grand capital reste faible.

Nous observons également que le capital globalisé, loin de détruire les formes de travail non salariées, montre une énorme capacité à les intégrer dans leurs propres processus productifs. L'expansion du travail non libre dans les entreprises, petites ou grandes, insérées dans les chaînes de valeur en est un bon exemple. Ce problème n'est pas nouveau. Une fois encore, Marx, dans son sixième chapitre inédit du *Capital* (1971), soulève ce problème et essaie de le résoudre, sans apporter une réponse satisfaisante, en faisant la différence entre la subsumption formelle des formes d'appropriation autonome de plus-value et la subsumption réelle du travail salarié. Toutefois, ce qui semble nouveau, c'est que non

seulement le capital a eu la capacité d'absorber certaines formes pré-existantes de travail non capitaliste, mais aussi de les reproduire et les adapter à ses besoins.

Dans ce contexte de profonde transformation du capital où le marché prévaut sur l'État, où le travail salarié-contractuel perd du terrain face au travail informel, la précarité, le chômage et la vulnérabilité de la majorité des travailleurs et de leurs familles, ce livre constitue une précieuse contribution à la compréhension des formes actuelles d'exploitation du travail des migrants dans les Amériques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Carton de Grammont, Hubert (2015), « El empleo rural no agrícola en México: el caso de la industria de la confección », dans Alberto Riella Paola Mascheroni (dir.), *Asalariados rurales en América Latina*. Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales/Departamento de Sociología-FCS-UDELAR, Buenos Aires, p. 313-340.
- de la Garza Toledo, Enrique (2010), *Hacia un concepto ampliado del trabajo*. Anthropos-UAM Iz.
- Marx, Karl (1971), *El Capital libro I capítulo VI (inédito)*. Siglo XXI Argentina editores, Buenos Aires.
- Scott, James C. (1990), *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*. Yale University Press, New Haven-Londres.
- Vatin, François (2007), *Le salariat, théorie, histoire, formes*. Paris, La Dispute.

Introduction

Perspectives pour penser les situations
d'exploitation des travailleurs migrants
dans les Amériques contemporaines et ailleurs :
au-delà du travail non libre

ALEXIS MARTIG

Université du Québec à Montréal

JORGE PANTALEÓN

Université de Montréal

Ce livre est le résultat de la rencontre de chercheurs engagés dans l'étude des formes d'assujettissement au travail vécues par des travailleurs migrants dans les Amériques. Il s'inscrit dans le prolongement de précédents travaux et de collaborations, et prend pour point de départ véritable un colloque international organisé en mai 2016 et intitulé : « Travail, exploitation et servitudes contemporaines dans les Amériques ». Il fait aussi suite à des publications des directeurs de la publication de cet ouvrage, parmi lesquels *Hacia el otro Norte. Mexicanos en Canadá* (2015), codirigé par Jorge Pantaleón, et un numéro de la revue *Anthropologie et sociétés* codirigé par Alexis Martig et intitulé *Situations contemporaines de servitudes et d'esclavage* (2017).

À partir de ces expériences respectives, nous avons choisi de rassembler en un seul ouvrage des textes actuels et inédits, issus du colloque cité, et enrichi d'autres textes déjà parus, afin de constituer un livre permettant au lecteur de retrouver une variété d'approches et de situations illustrant la complexité et la diversité des réflexions sur les formes d'exploitation au travail vécues par des travailleurs dans les Amériques contemporaines. L'idée est de réunir sous une même couverture des textes qui se complètent, dialoguent et se font écho afin de fournir aux lecteurs un cadre réflexif formé de différents concepts centraux à cet objet, ainsi que de présenter la pluralité des acteurs impliqués: travailleurs migrants, États, réseaux de trafic de migrants, agences de placement, entreprises privées, employeurs... Cet ouvrage permettra ainsi aux chercheurs et aux étudiants de trouver des outils méthodologiques comme théoriques pour penser et analyser les formes contemporaines d'exploitation au travail dans les Amériques, et au-delà.

Pour ce faire, nous avons rassemblé des textes importants déjà publiés ainsi que des textes inédits de chercheurs spécialistes du sujet et d'étudiants canadiens, étatsunien et latino-américains. Ces textes s'appuient sur des études de terrain variées provenant d'un même contexte et d'entretiens permettant de donner la voix aux travailleurs ainsi qu'à ceux qui les accompagnent dans leur parcours ou à leur arrivée, comme les membres des réseaux de passeurs de migrants ou les travailleurs sociaux dans le pays d'accueil. La richesse de cet ensemble provient aussi de la diversité des disciplines mobilisées pour penser un même objet: sociologie, anthropologie, géographie, sexologie et études sur la santé. Enfin, un autre intérêt de ces textes réside dans le fait qu'ils évoquent des situations appartenant tant au cadre de la légalité que de l'illégalité et qu'ils donnent à voir des tendances récentes de la migration dans les Amériques, comme, par exemple, le remplacement des hommes par des femmes dans la migration illégale latino-américaine aux États-Unis.

Pourquoi les Amériques? Le contexte des Amériques représente un laboratoire des transformations en cours des structures économiques, et des relations de travail au sein de celles-ci, pour comprendre les différents ressorts des formes d'exploitation ponctuant les parcours des travailleurs migrants. En effet, les dynamiques régionales, comme intercontinentales, des Amériques mettent en présence des pays en

voie de développement avec des pays développés dans une même aire géographique et donnent ainsi lieu à diverses formes de migration de travailleurs. Légalement, dans le cadre des politiques migratoires pour travailleurs saisonniers au Canada, comme illégalement, vers les États-Unis pour le travail du sexe ou encore pour y rejoindre sa famille ou des amis et travailler sans papiers. Mais ces parcours de travailleurs migrants ne se limitent pas à des trajectoires du Sud vers le Nord et sont aussi particulièrement actifs du Sud vers le Sud, au sein même de différents pays, comme au Mexique ou au Brésil, ou encore d'un pays à l'autre, comme de la Bolivie vers le Brésil, entre autres. La diversité de ces situations, des acteurs concernés, des formes de travail et de leur degré de liberté ou d'absence de liberté... permet ainsi de mettre en perspective au sein du contexte des Amériques les principaux enjeux des formes d'exploitation qui touchent les travailleurs migrants ainsi que les formes d'agentivité de ces derniers. Les textes réunis dans cet ouvrage nous invitent ainsi à suivre les travailleurs migrants de la Bolivie au Brésil, d'une région à l'autre du Mexique, du Mexique et du Guatemala aux États-Unis ou au Canada, de manière légale ou illégale, et pour certains de manière légale puis illégale...

Dans ces textes, l'exploitation des travailleurs migrants est étudiée et mise en question principalement sous l'analyse des contraintes et de la vulnérabilité structurelle auxquelles les travailleurs migrants doivent faire face. Cependant, les auteurs ont aussi eu la précaution et à cœur d'étudier dans le même temps l'agentivité des travailleurs, donnant ainsi à voir la tension entre la vulnérabilité liée aux contraintes structurelles et l'agentivité de ces travailleurs qui prend des formes plurielles allant de l'instrumentalisation de l'identité de « travailleur dur » à la fuite (un dernier recours classique dans des cas d'exploitation extrême), en passant par le désir de travailler ou encore les capacités à se rendre indispensables. Enfin, il ressort de ces textes un débat sur les frontières entre l'exploitation au travail et l'*esclavage contemporain*, une expression qui ressort à la fois dans plusieurs entretiens et qui est aussi au cœur de la rhétorique politique des plans de lutte gouvernementaux des pays d'accueil tels que les États-Unis et le Canada. Dans la mesure où ils reposent sur des études de terrain, ces textes permettent de fournir au lecteur des éléments méthodologiques pour analyser des situations

d'exploitation au travail au-delà du débat théorique classique sur le travail libre et non libre.

Actuellement, les discours politiques et les plans de lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne tendent à dénoncer les situations d'exploitation au travail et à les construire comme des exceptions ou des anormalités se situant en dehors de la norme du capitalisme global contemporain. Les travailleurs y sont pensés en termes de victimes, avec pour conséquence la négation de leur agentivité. Dès lors, comment utiliser dans une réflexion scientifique des notions hautement politisées telles que «l'esclavage moderne», mobilisées tant dans des discours gouvernementaux que dans des discours militants? Quelles sont les qualités et les limites heuristiques de ces notions et quels enjeux leur recours soulève-t-il en termes de pertinence, mais aussi de posture des chercheurs? Comment donner à voir en même temps ce qui a trait à l'exploitation, mais aussi aux expériences, pratiques et réflexions des sujets? Et, dans le même temps, quels notions ou concepts, ou les deux, faut-il utiliser pour saisir au mieux à la fois la singularité des situations étudiées tout en donnant à voir leur inscription dans le cadre du capitalisme global contemporain, un cadre au sein duquel le rôle des États et les modes de régulation qu'ils mettent en place (en termes de politiques migratoires et de contrôle des conditions de travail des migrants) est central et lui-même contradictoire avec les discours de lutte contre la traite humaine et l'esclavage moderne. Comme un certain nombre de contributions de ce livre le montre, le cas du Canada à travers ses divers programmes de travailleurs étrangers temporaires est particulièrement éloquent à ce sujet.

Ainsi, l'objectif central de cet ouvrage est de proposer un cadre d'interprétation qui, à partir de cas illustrés et reposant sur des recherches de terrain, permette de comprendre au mieux les situations d'exploitation (extrêmes) des travailleurs migrants. Or, à leur lecture, le lecteur se rendra vite compte que ces textes viennent remettre en cause la distinction catégorielle entre «travail libre» et «travail non libre». En ce sens, le cadre d'interprétation qui se dessine à travers ce livre fait complètement écho à la littérature récente sur le «travail non libre», notamment anglophone – certainement la plus productive sur le sujet. En effet, comme Nicola Phillips l'a laissé entendre: «il est temps de

conduire le débat au-delà de ces paramètres incroyablement restrictifs[...] Étant donné que les formes d'exploitation intense en question impliquent à la fois de la liberté et de la non-liberté, il est plus productif à la place de comprendre la nature et la variété d'absences de libertés qui sont vécues par les travailleurs, ainsi que d'expliquer leur genèse et leur fréquence¹. » (2011, p. 11) Pour l'auteure, le « travail non libre » doit ainsi être compris théoriquement et empiriquement comme une forme particulière d'*adverse incorporation*, qui existe à l'extrême fin du continuum des relations d'exploitation au travail et qui forme la fondation des processus d'accumulation globaux (2011, p. 5-6). En ce sens, considérer le « travail non libre » comme une manifestation spécifique d'*adverse incorporation* implique de penser les situations comme découlant des structures de marché contemporaines et produites concrètement par les relations de pouvoir qui constituent ces structures, mais aussi de rejeter l'affirmation selon laquelle le travail non libre représente une relation précapitaliste ou non marchande théoriquement incompatible avec le capitalisme et héritée de la distinction marxiste entre travail libre et non libre comme définition fondatrice du capitalisme. Selon Phillips, cette distinction rend impossible la compréhension de la nature changée et changeante du « travail non libre » contemporain, notamment celui qui apparaît dans le contexte de l'activité économique globale (2011, p. 10-11). Cette définition dichotomique empêche aussi de saisir la complexité des relations d'exploitation, les nuances et l'agentivité des sujets qui sont aux prises avec des situations précaires et qui s'engagent consciemment dans des relations d'exploitation sous la forme de contrats (moraux) pour améliorer leurs conditions de vie. Pour l'auteure, les dynamiques de ces relations qualifiées d'*adverse incorporation* sont circulaires : la pauvreté génère une gamme de vulnérabilités chez les travailleurs et facilite ainsi leur exploitation qui devient le mécanisme central de leur appauvrissement (2011, p. 9-10). Si Phillips base son analyse sur le cas de l'Inde contemporaine, ses propos sont parfaitement pertinents pour comprendre comment les États qui contrôlent et gèrent la migration temporaire, comme le Canada, instrumentalisent les travailleurs du Sud sous couvert d'un modèle de développement « win-win-win » ou « trois fois gagnant » censé enrichir ces derniers. Rassemblant

1. Notre traduction.

des auteurs principalement sociologues et anthropologues, cet ouvrage vise à compléter, illustrer et nuancer l'analyse de Phillips produite dans le champ de l'économie politique.

Le fait de penser en termes de continuum les variétés « d'absence de liberté » au travail (*unfreedom* en anglais) pour comprendre les dynamiques du « travail non libre » semble actuellement la voie la plus heuristique pour les contextualiser dans leurs singularités locales en identifiant les acteurs en jeu et leurs rôles, tout en étudiant la nature des formes d'absence de liberté (exploitation économique, violence physique, psychologique, violations des droits...), sans pour autant perdre de vue leur inscription dans une économie globalisée capitaliste. Mais il faut aussi replacer les situations dans une perspective temporelle et penser leur alternance : au cours de leurs trajectoires, les sujets peuvent passer de situations plus ou moins libres à des situations plus ou moins non libres, et ce, à plusieurs reprises.

De plus, les formes dites de « travail non libre » ne se caractérisent pas uniquement par une entrée involontaire, physiquement forcée ou les deux dans le travail, mais peuvent aussi être l'objet d'une entrée volontaire liée à des obligations morales ou éthiques et à des responsabilités face à un contexte familial ou économique conditionné socialement et culturellement, et faisant potentiellement l'objet de l'élaboration de diverses notions allant de « la résignation » à « la servitude volontaire » en passant par la « compulsion by necessity » ou la « prudential necessity » (O'Neill, 2011) en référence aux conditions continues et chroniques de besoin associées à la pauvreté, ou encore par le « contract slavery » de Bales, Trodd et Williamson (2009) ou le « neo-bondage » de Breman (2007)... De plus, l'idée ou le fait que le travail est « volontairement » offert ne veut pas pour autant dire que la relation de travail est libre et amène donc à penser aux formes d'assujettissement au sein même des relations de travail, c'est-à-dire le rôle des intermédiaires, les humiliations et dettes réelles ou fictives insolubles, ou encore finalement le pouvoir de quitter librement ou non le travail à cause de menaces, de la peur de ne pas pouvoir revenir, d'être reconduit à la frontière...

En suggérant de conduire le débat au-delà des réflexions sur la dichotomie travail libre/travail non libre, Nicola Phillips a ouvert la voie à un renouveau des catégories analytiques des formes contemporaines

d'exploitation au travail, tout comme elle invite aussi plus largement à une critique de la pensée libérale sous-tendant que l'existence des sociétés démocratiques libérales contemporaines est fondée sur des relations contractuelles libres (O'Connell Davidson, 2010). Dans la même veine, ce livre souhaite proposer à travers les catégories de son titre de nouvelles voies d'analyse pour les situations d'exploitation au travail dans les Amériques, et potentiellement pour d'autres contextes contemporains. C'est ainsi que les catégories de mobilité, de subjectivité et de forme d'assujettissement ont été retenues pour leurs qualités heuristiques supérieures pour saisir les nuances de « liberté » et de « non-liberté » qui constituent les situations étudiées, mais aussi pour appréhender au mieux les dimensions relatives aux sujets en termes de contraintes comme d'agentivité.

Depuis plus d'une décennie, les études sur les migrations sont de plus en plus explicitement liées aux perspectives naissantes sur les mobilités. Considérer les migrations sous l'angle des mobilités permet de comparer et d'assouplir davantage les frontières entre les différents types ou formes de mouvements migratoires. Plusieurs auteurs (Castles, 2003 ; King *et al.*, 2010) remarquent qu'il devient de plus en plus ardu de tracer des démarcations entre les catégories de migrations fondées sur des concepts tels que la volonté et la force (Bastian, 2014). Cet aspect renvoie directement à notre discussion sur les catégories de « travail libre » et « travail non libre ». Au-delà de cette distinction, la différenciation des flux migratoires par durée temporelle ou par étendue spatiale devient également plus difficile à maintenir au fur et à mesure que le registre de la mobilité se complète : les déplacements de durées et distances distinctes peuvent tous être regroupés sous le terme de « migration ».

D'autre part, si la perspective de la mobilité recontextualise la migration dans le champ général des mouvements, le risque de perdre de vue la spécificité de la migration en tant que phénomène social est pour autant évité dans ce volume, notamment de par la problématisation des situations concrètes dans lesquelles les mouvements migratoires sont régulés par des régimes de mobilités ancrés dans des logiques géopolitiques, économiques et historiques repérées au niveau empirique. Analysant les liens entre le paradigme des mobilités et les migrations, les auteurs les plus connus de cette perspective (Sheller et Urry, 2006 ; Urry, 2007)

avancent que les analyses des migrations et des diasporas constituent des sources théoriques pour comprendre la mobilité, parce qu'elles nous rappellent que le mouvement n'est pas une question nouvelle ni une exception. Le mouvement des personnes, des biens et des idées est inséparable des processus généraux et globaux de convergence, de compression et de distanciation d'espace-temps.

Les régimes de mobilité établissent les conditions de temporalité qui légitiment les conditions d'entrée et de séjour des migrants au sein des États-nations, en même temps qu'ils déterminent les conditions d'expulsion des non-citoyens. Au moyen de ces régimes, les États gèrent les flux de personnes à travers les frontières en réglementant leurs mouvements ainsi que les types et les caractéristiques des emplois auxquels elles peuvent accéder. Ces politiques opèrent également en limitant l'admissibilité des migrants par une gamme de critères ample, allant des dettes financières à certaines maladies, jusqu'à des conditions de sélection plus traditionnelles comme la vérification des antécédents criminels, par exemple. En établissant ces catégorisations segmentées, on vise à ce que les droits généralement associés à la citoyenneté ne soient disponibles que pour certains profils particuliers de la masse totale de migrants. Le cas du Canada est en ce sens paradigmatique par rapport aux tendances actuellement répandues dans les Amériques.

En effet, de façon continue depuis 2006, le nombre de personnes admises au Canada avec le statut de « travailleur temporaire » (sous ses différentes formes) a dépassé le nombre de personnes acceptées en tant que « résidents permanents » (Fudge et McPhail 2009), augmentant la proportion des travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs de travail les moins qualifiés. Parallèlement, on remarque une segmentation des systèmes de protection sociale et de sécurité au travail, corrélativement à la distinction entre migrants temporaires, résidents permanents et citoyens canadiens. Cela s'accompagne d'une surveillance plus stricte envers certaines catégories de migrants : les plus vulnérables, tels que les travailleurs peu qualifiés, les demandeurs d'asile et les personnes sans statut légal. Nous sommes ainsi en mesure d'affirmer que ces régimes de mobilité génèrent des conditions restrictives, c'est-à-dire des situations d'immobilité relative. Cette relation entre mobilité et immobilité sera l'un des axes problématisés au long des textes qui forment cet ouvrage.

D'un autre côté, les perspectives sur les mobilités ne s'attardent pas seulement sur les régimes étatiques qui régulent les mouvements migratoires. Elles accordent aussi une importance grandissante à l'agentivité et à la subjectivité des migrants comme dimensions inhérentes et constitutives de tout phénomène de déplacement, et non comme de simples variables qui refléteraient passivement les dynamiques démographiques, macropolitiques et économiques sous-jacentes aux processus migratoires. Les décisions de migrer ont été examinées en tant que tentatives individuelles et groupales de quête d'amélioration de la qualité de vie ou d'un accès relatif à la « modernité » (Lauser, 2008 ; Vigh, 2009). En d'autres termes, la migration pourrait être considérée comme vecteur d'agentivité et de subjectivité dans la mesure où elle serait perçue par les agents se déplaçant comme autant de stratégies de production de l'avenir (Cole, 2010). L'agentivité est évidemment un phénomène temporel, informé par le passé et orienté vers le futur (Emirbayer et Mische, 1998). Une appréciation de l'avenir est importante pour explorer les décisions en matière de migration, bien qu'en réalité les personnes vivant dans une extrême insécurité (tels les cas examinés dans la majorité des contributions du présent volume) puissent prendre des décisions fondées davantage sur un contexte de contraintes que sur la base d'intentions éclairées ou d'une planification stratégique (Johnson-Hanks, 2005). Il est évident que les aspirations s'avèrent également centrales (Ambrosini et Peri, 2012) dans des situations de peur ou dans la prévision d'un futur indésirable (Pantaleón, 2016).

La « décision » migratoire est fortement imaginée comme étant prise au début du processus, comme le moment intrinsèquement générateur de la subjectivité du migrant. Cette subjectivité ne peut être tenue pour acquise, les subjectivités étant variables et complexes, et évolutives dans le temps. L'attention portée aux temporalités des subjectivités de manière plus générale, et pas seulement au moment supposément précis de la « prise de décision », pourrait enrichir considérablement le débat, en particulier en relativisant la figure du migrant rationnel ou orienté vers un but. Il existe la tentation, comme dans le cas de recherches manifestement très pertinentes sur le plan politique, de transformer les migrants soit en stéréotypes des acteurs du choix rationnel, soit, aux antipodes, en figures passives « victimes de la traite ». Considérer les subjectivités dans leur dimension temporelle et l'aspect décisionnel comme des opérations

continues, complexes et souvent opportunistes plutôt que planifiées, peut aider à mieux comprendre comment une même personne peut passer de l'auto-identification en tant que « migrant volontaire » à celle de « personne victime de la traite ». Les recherches sur les migrations, comme celles présentées dans ce volume, bénéficient davantage des analyses examinant les conditions de possibilités des prises de décisions de mobilité en les situant dans le temps et l'espace de même qu'en reconnaissant les contradictions et l'hétérogénéité inhérentes à la mobilité. À titre d'exemple, les individus doivent fréquemment prendre des décisions rapides et impulsives face à des rumeurs, des conseils contradictoires et des informations limitées, souvent dans un contexte d'incertitude et de risque extrême.

Les apports de la notion de mobilité, et ses avantages sur celle de migration, ont encore été mis en lumière par l'anthropologue Marie-France Labrecque dans son récent ouvrage *La migration saisonnière des Mayas du Yucatan au Canada*. Elle y montre particulièrement bien comment il est nécessaire de resituer la migration comme une option parmi d'autres dans le système de migration régionale et que les sujets peuvent alterner dans le temps entre les différentes options d'un système régional (migration dans un même État, entre pays du Sud, du Sud vers le Nord, illégale comme légale...) (Labrecque, 2016). Mais, surtout, elle montre comment repenser la migration en termes de mobilité et d'immobilité permet de mieux comprendre les situations locales dans leurs contextes globaux : la mobilité d'un travailleur étant liée à l'immobilité de sa femme et sa famille restée sur place ou entraînant cette immobilité, mais aussi l'extrême, longue et intense mobilité ou migration des travailleurs pour rejoindre leurs lieux de travail, suivie par une immobilité forcée sur le lieu de travail, légalement ou sous la contrainte. Comme évoqué précédemment, plus que la migration, c'est ainsi la mobilité en tension avec l'immobilité qui apparaît comme pertinente pour saisir les expériences des sujets à la fois en termes de contraintes comme d'aspirations à travailler.

La question de la mobilité par rapport à l'immobilité comme celles de la subjectivité et des formes d'assujettissement apparaissent à la lecture des textes de cet ouvrage comme particulièrement fertiles pour comprendre les nuances et les divers degrés des relations de pouvoir (politique,

économique, social et culturel) qui se jouent des structures envers les sujets, mais aussi pour saisir l'agentivité et les formes de résistance de ceux-ci. La question de la subjectivité permet en effet de saisir comment les structures et les relations de pouvoir conditionnent ce que Basok et Bélanger ont qualifié dans le cas de la gestion migratoire légale d'«exercices de la subjectivité», mais aussi comment les travailleurs réagissent, résistent et expriment leur agentivité au sein même de ces structures. Enfin, la question de la subjectivité permet aussi de saisir la question des affects et des émotions à la fois en tant que conséquences des relations de travail dépréciatives qui négligent la subjectivité des travailleurs et le rôle des affects dans le rapport aux droits réels des sujets, tout comme elle permet de saisir le désir de travailler des sujets considérés comme victimes de la traite humaine.

En résumé, à la lecture des textes de cet ouvrage et pour permettre des lectures plus transversales pour saisir les nuances et contradictions vécues par les travailleurs, il nous semble plus heuristique de laisser de côté l'approche théorique dichotomique classique opposant travail non libre et travail libre, pour privilégier les relations entre les trois couples de notions se dégageant des auteurs ici réunis: mobilité(s)/immobilité(s); coercition/consentement; précarité/ aspirations d'amélioration (des conditions de vie).

* * * * *

L'ouvrage est organisé en trois parties, et de dix chapitres. La première partie présente et questionne les formes d'assujettissement et la mobilité des travailleurs du Sud vers le Canada. Dans le premier chapitre, Sara Lara Flores met en perspective les situations de travailleurs migrants saisonniers mexicains au Mexique et au Canada afin d'interroger la notion de «travail non libre». L'auteure replace les parcours des travailleurs migrants autochtones dans les inégalités du contexte local et dans le contexte global du développement pour comprendre deux déclinaisons de l'exploitation au travail. Ce faisant, elle engage une discussion sur les frontières entre la liberté et son absence ou sa négation dans les formes d'exploitation, pour ensuite réfléchir sur les frontières entre le travail non libre et l'esclavage. Sara Flores met ainsi en lumière la tension entre les dimensions de l'absence de liberté et de l'apparente liberté au marché du

travail en soulignant, entre autres, les rôles des nombreux intermédiaires à l'accès au marché du travail au Mexique comme au Canada ainsi que les phénomènes de segmentation de ce marché du travail selon « des facteurs ethniques, genrés et générationnels » de la main-d'œuvre mexicaine. Ensuite, Guillermo Candiz analyse les arguments qui justifient les programmes des travailleurs migrants agricoles du Mexique vers le Canada et qui reposent sur l'idée d'un modèle « trois fois gagnant » pour le pays d'origine, le pays d'accueil et les travailleurs. À partir d'une analyse précise de l'influence des séjours des travailleurs migrants sur leur mobilité sociale et, notamment, leur potentielle amélioration économique, l'auteur montre à quel point ce modèle de développement est en fait avant tout gagnant pour le pays d'accueil sans vraiment avoir d'incidence sur la situation des travailleurs migrants. La situation de départ, les coûts de la migration comme les difficultés à trouver un emploi à leur retour rendent les travailleurs migrants dépendants de la migration au Canada et maintiennent la grande majorité dans une précarité circulaire : au départ, à destination puis au retour... Un autre argument central justifiant ces programmes est celui de la pénurie de main-d'œuvre au Canada. Enfin, nous introduisant dans les relations entre les travailleurs migrants et les employeurs des fermes québécoises, le texte de Jorge Pantaleón et Lucio Castracani analyse les effets de cette pénurie de main-d'œuvre *in situ*. Les auteurs montrent avec brio que la pénurie n'existe pas et que la vulnérabilité structurelle dans laquelle se situent les travailleurs migrants influence les attentes des employeurs qui leur demandent de réaliser des tâches dépassant largement ce pour quoi ils sont payés. Pour ce faire, ils ont établi une typologie de la main-d'œuvre dans différentes fermes québécoises et ont étudié la répartition des tâches en fonction des catégories de cette typologie.

La deuxième partie s'intéresse au poids des contraintes structurelles sur les travailleurs ainsi qu'aux formes de résistance et d'agentivité de ces derniers dans trois contextes différents : des migrants sans papiers mexicains aux États-Unis, des migrants saisonniers agricoles au Canada et des migrants boliviens au Brésil. À leur façon, les trois textes étudient des situations dans lesquelles les contraintes structurelles influencent les subjectivités des travailleurs dans leur consentement ou leur identification aux attentes de travail intense, tout en montrant que derrière ces facteurs structurels la complexité du social est traversée par des formes

diverses d'agentivité. Dans le premier texte, Ruth Gomberg-Muñoz présente la situation des travailleurs mexicains illégaux dans le secteur de la restauration aux États-Unis. À partir d'entretiens, l'anthropologue montre comment cette situation – tant au plan de la vulnérabilité structurelle que de l'agentivité des travailleurs – ne peut être comprise sans considérer l'identité des Mexicains comme des « travailleurs durs ». Si cette identité sous-tend un volume d'attente élevé de la part des patrons, elle est aussi entretenue par les mêmes Mexicains sans papiers aux États-Unis et leur permet de sécuriser une niche d'emploi pour leurs réseaux. Cette identité est aussi un des enjeux centraux de la réalisation de la dignité des travailleurs et de l'expression de leur agentivité dans un contexte marqué par une forte vulnérabilité et une peur de la déportabilité. Nous ramenant au Canada auprès des travailleurs agricoles, le deuxième texte, de Tanya Basok et Danielle Bélanger, s'intéresse aux réactions de travailleurs migrants hispanophones au pouvoir disciplinaire inhérent au programme des travailleurs temporaires agricoles à partir d'une collectivité rurale du sud-ouest de l'Ontario. Les auteures montrent la complexité des réactions qui prennent la forme de ce qu'elles qualifient d'« exercices de la subjectivité » : de l'autodiscipline à la contestation ouverte seule ou en groupe, ou encore à travers la fuite d'une situation particulièrement contraignante. Elles fournissent ainsi une analyse éclairante sur la gestion des migrations et les pratiques des migrants face au pouvoir. Enfin, Bruno Miranda, à partir d'une ethnographie avec des travailleurs migrants boliviens dans des ateliers de couture à São Paulo, interroge la part dévolue aux travailleurs et à la culture dans le consentement aux conditions de travail et réfléchit aux manières dont les conditions extrêmes de travail peuvent ou non être considérées comme du travail non libre ou de l'esclavage. Le dernier texte de cette partie interroge ainsi les frontières entre consentement, coercition, travail non libre ou contraint et esclavage en montrant comment la culture des travailleurs migrants fournit la base d'une économie morale qui définit les limites de l'acceptable dans leurs conditions de travail au Brésil. Ce faisant, il resitue la complexité et la diversité des situations et notamment de la restriction de liberté en montrant comment celles-ci se situent dans un continuum entre travail libre et non libre.

La troisième et dernière partie rassemble des textes qui interrogent la précarité de la situation des travailleurs et travailleuses migrants, dans l'illégalité tout comme dans la légalité, avec deux textes qui présentent notamment des problématiques de travailleuses migrantes : des travailleuses du sexe mexicaines et guatémaltèques illégales aux États-Unis et des travailleuses étrangères temporaires au Québec et en Ontario, majoritairement aides familiales d'origine philippine. Dans le premier texte, Eloy Rivas présente des parcours de travailleurs latino-américains sans papiers à Montréal, parmi lesquels certains ayant fui le programme de travailleurs temporaires agricoles. S'intéressant notamment aux sentiments des migrants et à leur dés-intégration dans la société canadienne, l'auteur montre comment la précarité de leur situation est exploitée par des multinationales ou des agences d'emploi et entretient ou renforce la précarité affective de leur situation en ne leur laissant pas de possibilités de se socialiser. En parallèle, Eloy Rivas montre ensuite comment certains travailleurs migrants sans papiers trouvent à travers la réalisation de travaux dans de petites entreprises informelles marginales le moyen de subvenir à leurs besoins et de vivre une certaine intégration dans la société montréalaise. La description des différentes formes de travail auxquelles s'adonnent les travailleurs migrants sans papiers est une formidable porte d'entrée sur tout un monde de réseaux locaux qui mobilisent et exploitent cette main-d'œuvre directement ou indirectement. S'intéressant aussi aux parcours des travailleurs et travailleuses latino-américains et à leur intégration à moyen ou à long terme, le texte de Victor Armony aborde quant à lui la question de la perception de ces derniers dans la société québécoise. Pour ce faire, il met en perspective les limites structurelles à l'intégration socioéconomique des minorités racisées et issues de l'immigration au Canada et au Québec avec les expériences subjectives vécues par les travailleurs latino-américains dans la Belle Province. Il montre comment, par le jeu des imbrications du sexe, de l'ethnicité et de l'âge, les travailleurs et travailleuses latino-américains sont parmi les principales victimes d'obstacles socioéconomiques systémiques se traduisant par des écarts salariaux. Les paroles recueillies auprès des sujets permettent de compléter ces informations et de révéler comment ils doivent aussi faire face à des frontières symboliques productrices d'ethnicité et aux conséquences négatives sur les conditions de travail, la qualité de vie ou encore la progression au travail.

Ce faisant, l'auteur met en lumière les éléments à la fois structurels et subjectifs qui permettent de saisir les obstacles à l'intégration sociale et économique de ces nouveaux « autres ».

Décrivant de l'intérieur le fonctionnement des réseaux internationaux de trafics de migrants entre l'Amérique centrale, le Mexique et les États-Unis, Simón Pedro Izacara Palacios présente les débats autour du travail du sexe et de la prostitution ainsi que de la migration illégale de l'Amérique latine vers les États-Unis. En se basant sur des entretiens avec tous les acteurs engagés (femmes migrantes, passeurs et proxénètes), l'auteur montre que la situation des femmes migrantes latino-américaines travaillant dans l'industrie de la prostitution aux États-Unis ne peut être qualifiée de traite humaine, contrairement au discours du gouvernement étatsunien. Simón Palacios montre avec force et efficacité que la situation est bien plus complexe : le désir de travailler de ces femmes est lié à un sacrifice pour faire face à une situation économique précaire et répond à une demande des clients étatsuniens pour avoir accès à des prostituées plus vulnérables ; et les passeurs sont quant à eux particulièrement honnêtes et transparents au sujet du travail qui attend les migrantes à destination. Enfin, dans le dernier texte, Gabrielle Perras Saint-Jean, Chantal Robillard, Janet McLaughlin et Donald Cole nous livrent une analyse des limites de l'accès aux droits sociaux pour les travailleuses étrangères abusées. S'appuyant sur une série d'entretiens réalisés auprès de travailleuses sociales en Ontario et au Québec, ce texte donne à voir les multiples contraintes structurelles qui limitent à la fois l'offre et l'accès aux services pour les travailleuses étrangères temporaires victimes d'abus ou de violence. N'osant pas dénoncer officiellement leurs employeurs à cause de la précarité de leur statut tout en partageant leur situation d'abus ou de violence, les travailleuses étrangères temporaires confinent ainsi les travailleuses sociales dans un rôle de confidentes ou « gardiennes du secret ». Auteures et auteurs montrent ainsi brillamment comment l'affirmation des droits dans une société démocratique ne suffit pas à rendre ces mêmes droits effectifs et à faire que les sujets, migrants ou non, s'en sentent en toute légitimité les porteurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ambrosini, William J., et Giovani Peri (2012), « The Determinants and the Selection of Mexico-US Migrants », *The World Economy*, vol. 35, n° 2, 2012, p. 111-151.
- Bales, Kevin, Zoé Trodd et Alex Kent Williamson (2009), *Modern Slavery: The Secret World of 27 Million People*, Oxford, Oneworld.
- Bastian, Michelle (2014), « Time and Community: A Scoping Study », *Time & Society*, vol. 23, n° 2, p. 137-166.
- Breman, Jan (2007), *Labour Bondage in West India: From Past to Present*, New Delhi, Oxford University Press.
- Castles, Stephen (2010), « Understanding Global Migration: A Social Transformation Perspective », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 10, p. 1565-1586.
- Cole, Jennifer (2010), *Sex and Salvation: Imagining the Future in Madagascar*, Chicago, University of Chicago Press.
- Emirbayer, Mustafa, et Ann Mische (1998), « What Is Agency? », *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 4, p. 962-1023.
- Fudge, Judy, et Fiona Macphail (2009), « The Temporary Foreign Worker Program in Canada: Low-Skilled Workers as an Extreme Form of Flexible Labour », *Comparative Labor Law and Policy Journal*, vol. 31, n° 5, p. 101-139.
- Johnson-Hanks, Jennifer (2009), « When the Future Decides. Uncertainty and Intentional Action in Contemporary Cameroon », *Current Anthropology*, vol. 46, n° 3, p. 363-85.
- King, Russel, et Ronald Skeldon (2010), « 'Mind the Gap!' Integrating Approaches to Internal and International Migration », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 10, p. 1619-1646.
- Labrecque, Marie-France (2016), *La migration saisonnière des Mayas du Yucatan au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. Nord-Sud.
- Lara, Sara, Jorge Pantaleón et M. Sanchez (dir.) (2015), *Hacia el otro norte. Mexicanos en Canada*, Buenos Aires, Clacso Editores.
- GuyLauser, A., et C. Weißköppel (dir.) (2008), *Migration and Religious Dynamics. Cultural Anthropological Research on Religion in Transnational Contexts*, Bielefeld, Transcript Verlag.
- Martig, Alexis, et Francine Saillant (2017), « Présentation. L'esclavage moderne : une question anthropologique? », *Anthropologie et sociétés*, vol. 41, n° 1, p. 9-27.

- O'Connell Davidson, Julia (2010), «New Slavery, Old Binaries: Human Trafficking and the Borders of "Freedom"», *Global Networks*, vol. 10, n° 2, p. 244-261.
- O'Neill, John (2011), *Varieties of Unfreedom*, Manchester Papers in Political Economy, Manchester, University of Manchester.
- Pantaleón, Jorge (2016), «Between Saving and Celebratory Expenses. Popular Economy among Mexican Seasonal Farm Workers in Canada», dans Eduardo Gonzalez Castillo, Jorge Pantaleón et Nuria Carton de Grammont (dir.), *Politics, Culture and Economy Through Popular Practices in the Americas*. Peter Lang (dir.).
- Phillips, Nicola (2011), *Unfree Labour and Adverse Incorporation in Global Production Networks: Comparative Perspectives on Brazil and India*, Working Paper 176, Manchester, Chronic Poverty Research Center.
- Sheller, Mimi, et John Urry (dir.) (2006), *Mobile Technologies of the City*, Londres, Routledge.
- Urry, John (2007), *Mobilities*, Cambridge, Polity.
- Vigh, Henrik (2009), «Wayward Migration: on Imagined Futures and Technological Voids», *Ethnos*, vol. 74, n° 1, p. 91-109.

Partie I

**MOBILITÉ(S) ET IMMOBILITÉ(S):
RELATIONS DE TRAVAIL ET
HIÉRARCHIES SOCIALES**

Chapitre 1

TRAVAILLEURS MIGRANTS SAISONNIERS DU YUCATÁN (MEXIQUE) AU CANADA: PRÉCARITÉ CIRCULAIRE ET LIMITES D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

GUILLERMO CANDIZ
Université Laval

1. INTRODUCTION

En 2005, la Commission globale sur la migration internationale (GMIC) énonçait les bénéfices d'une politique de la gestion migratoire axée sur la migration temporaire et circulaire pour le travail (GCIM, 2005). Cette politique repose sur la prémisse « win-win-win » ou « trois fois gagnante » selon laquelle la circularité assure des retombées positives à la fois pour les migrants, les pays d'accueil et les pays d'origine (Pellerin, 2011; Ruhs, 2006; Vertovec, 2007). Parmi les changements effectués témoignant d'une orientation axée sur la mobilité et la circularité, la croissance rapide du nombre de travailleurs étrangers temporaires

a très vite attiré l'attention du monde de la recherche et du public pour constituer un objet d'étude et de débats sur le travail non libre (Basok, 1999; Castles, 2006; Helly 2008; Pellerin, 2011; McQuillan, 2013; Piché, 2008; 2012; Preibisch, 2000; Hennebry & Prebish, 2012). Le programme des travailleurs agricoles saisonniers du Canada (PTAS) fait souvent figure de modèle en matière de réussite (Hennebry & Preibisch, 2012; Verduzco, 2007, 2008, 2015) quant aux bénéfiques de la migration temporaire pour les acteurs concernés. Alors que la majorité des recherches étudient la situation des travailleurs au Canada (Basok, 2002; Basok *et al.*, 2014; Gallié *et al.*, 2015; Preibisch, 2007a, 2007b, 2010, 2011; Preibisch, K., & Hennebry, 2012; Goldring, 2010; Pellerin, 2008; Bélanger & Candiz, 2014, 2015; Hennebry & McLoughlin, 2012; Pantaleón & Castracani, 2017), ce chapitre s'intéresse aux retombées socioéconomiques de la migration pour la famille du migrant dans son pays d'origine, en l'occurrence le Mexique. Il s'agit d'élargir le cadre de l'analyse pour prendre la juste mesure de l'(in)efficacité du modèle de développement fondé sur la migration temporaire comme main-d'œuvre.

Notre analyse vise à nourrir les débats autour des relations entre migrations internationales et développement des pays du sud. Le texte repose sur une étude ethnographique ayant comporté une période de quatre mois d'observation et sur la réalisation de 41 entretiens dans sept localités mexicaines participant au PTAS dans la région sud-est du Yucatán. Nous montrons comment les changements socioéconomiques dépendent de la relation entre les situations pré-migratoire et post-migratoire, du type de migration temporaire ainsi que du statut des travailleurs à l'étranger.

Il existe des relations directes entre la migration temporaire et les changements dans les conditions socioéconomiques des familles migrantes du sud-est du Yucatán. Ces familles montrent des améliorations importantes, surtout du point de vue économique. Toutefois, le statut de migrant agricole saisonnier donne lieu à un cumul des précarités qui ont comme conséquence que les retombées sont très limitées et qu'il n'est pas possible de parler réellement de développement pour les travailleurs.

2. PTAS ET RECRUTEMENT : À LA QUÊTE DES « BONS TRAVAILLEURS »

En 1966, le Canada met en place le PTAS, qui permet aux producteurs agricoles canadiens d'avoir recours aux travailleurs étrangers pour combler leurs besoins de main-d'œuvre. En 1974, le Mexique signe un protocole d'entente avec le Canada pour s'incorporer au PTAS. Le premier accord est signé avec la Jamaïque en 1966; ensuite, le programme s'étend à Trinité-et-Tobago, à la Barbade (1967), au Mexique (1974) et aux pays membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) (1976) (Verma, 2003 : 8; Preibisch, 2011 : 66). Aujourd'hui, il existe deux programmes par lesquels le Canada recrute des travailleurs agricoles étrangers : le PTAS et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) « Volet agricole » (ancien « Projet pilote relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation »); ces programmes sont devenus indispensables à la survie et à la compétitivité de l'agriculture canadienne dans le contexte de la mondialisation.

Selon l'entente avec ce pays, le Mexique est responsable de choisir et recruter les travailleurs, faire passer les examens médicaux, donner des instructions aux travailleurs. En plus, le gouvernement mexicain s'engage à maintenir un bassin de travailleurs et à nommer des représentants consulaires qui doivent assister les ressortissants mexicains du PTAS. Le recrutement de travailleurs se fait par l'entremise de la Secretaría del Trabajo y Previsión Social du Mexique (STPS). Les exigences auxquelles les candidats doivent satisfaire pour leur admissibilité au programme sont les suivantes : avoir entre 22 et 40 ans, être marié ou être conjoint de fait, de préférence avoir des enfants, posséder de l'expérience dans le secteur agricole, une scolarité d'au moins trois ans, démontrer une bonne condition physique, ne pas avoir d'antécédents judiciaires et, bien sûr, être citoyen mexicain. Le PTAS vise à recruter des individus ayant un revenu faible ou nul et provenant des zones les plus pauvres du pays. À cet effet, un des responsables du recrutement dans l'État du Yucatán affirme que :

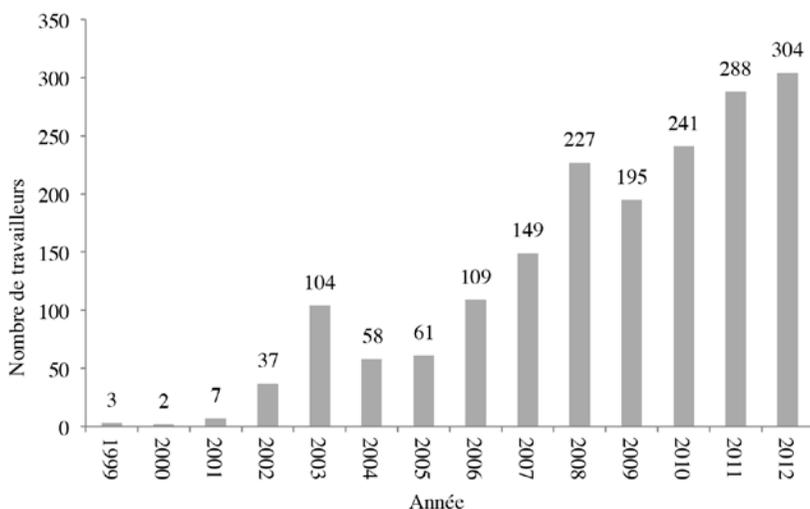
L'idée du programme est de soutenir les familles qui ne disposent pas de moyens de subsistance. La plupart travaillent dans

l'agriculture, et dans notre État les paysans sont très mal payés et, en plus, ils ont beaucoup d'enfants. Donc (migrer), c'est une occasion pour eux de pouvoir s'en sortir et d'améliorer le niveau de vie de leur famille.

Pour le recrutement, les fonctionnaires mexicains au Yucatán ont comme mandat de représenter de manière équitable tous les villages en fonction des quotas disponibles et de s'assurer que les personnes recrutées soient des paysans pauvres et marginaux (Labrecque, 2016 : 25). Selon Preibisch, dans le but de fournir de « bons travailleurs », le Mexique décentralise certaines fonctions administratives, notamment le recrutement, afin de recruter des travailleurs au-delà des régions les plus traditionnelles en matière de migration. Cette décentralisation a commencé dans les années 2000, avec pour résultat l'incorporation au PTAS de travailleurs provenant des États du sud du Mexique, où la composition de la main-d'œuvre recrutée est marquée par une importante présence des participants d'origine autochtone (2007a : 438). À ce sujet, le responsable du recrutement rapporte : « Il y a des employeurs qui demandent des travailleurs de certaines régions [...] par exemple la région Sud-Est est classée comme l'une des plus tranquilles parce que les travailleurs travaillent fort et sont calmes, ils sont moins problématiques que ceux du Nord ou du Centre. » Comme Labrecque l'a bien démontré dans son étude sur la migration saisonnière des Mayas au Canada, le PTAS « s'appuie, pour son fonctionnement, sur des inégalités de classe, de race et de genre sur le plan local au Mexique et au Canada » (2016 : 238). En 2012, au Yucatán, 304 travailleurs migrants ont été recrutés, ce qui témoigne d'une croissance constante depuis le début de la décentralisation (STPS, 2013) (voir la fig. 1).

Notre enquête a permis de faire ressortir qu'il existe une relation étroite entre le fonctionnaire-recruteur et les travailleurs : plusieurs travailleurs sont recommandés par des amis ou des membres de la famille. Les travailleurs communiquent avec leur recruteur au Mexique tout au long de leur séjour au Canada. Après leur retour, ils doivent se rapporter à lui pour faire part de leur expérience. Cette relation très personnelle, voire paternaliste, assure une forme de contrôle de l'État mexicain sur les travailleurs et peut être considérée comme un mécanisme disciplinaire de la main-d'œuvre.

Figure 1 Nombre de travailleurs de l'État du Yucatán au Canada, 1999-2012



Source : Graphique fait par l'auteur en fonction des données de Vanegas García, 2003 ; STPS, 2013.

3. MIGRATION TEMPORAIRE, PRÉCARITÉ ET DÉVELOPPEMENT

L'étude de la migration temporaire se situe dans un débat plus large inscrit dans le paradigme de la mobilité. Ainsi, « la mobilité reflète en grande partie des politiques migratoires spécifiques destinées à recruter des travailleurs et un contexte politico-économique issu d'une décennie de néo-libéralisme. Cette mobilité serait la conséquence directe de la libéralisation des flux de capitaux, des biens et des services » (Pellerin, 2011 : 58). Au cours des dernières années, la migration circulaire ou temporaire a été présentée comme une solution « trois-fois-gagnante » par la Commission globale sur la migration internationale, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), entre autres. En théorie, les programmes de migration temporaire profitent aux pays d'accueil, car ces derniers peuvent faire ainsi face à un manque de main-d'œuvre. Selon Vertovec, les employeurs en tirent aussi avantage, car ils ont accès à un bassin connu et fiable de travailleurs

qualifiés et expérimentés tout en gardant les salaires bas (2007 : 5). Les avantages pour les pays d'origine des travailleurs seraient les transferts d'argent faits par les travailleurs migrants, et le troisième gagnant dans cette solution serait les travailleurs migrants et leurs familles, car ils auraient une source de revenu supérieure à celle disponible dans leur pays.

Malgré les bénéfices potentiels pour les travailleurs, l'énoncé de cette formule « trois-fois-gagnante » ne tient pas compte d'un élément important : les droits des travailleurs dans les pays de destination. En ce sens, Wickramasekara affirme qu'il est difficile de voir les travailleurs migrants comme des gagnants quand on constate les différentes limitations de choix vécues à l'intérieur des programmes de migration temporaire (2011 : 5). Dans le cas spécifique du Canada, un grand nombre d'auteurs ont un regard critique sur la situation des travailleurs saisonniers étrangers dans le secteur agricole du pays (Basok, 1999, 2002 ; Basok *et al.*, 2013 ; Bélanger & Candiz, 2014, 2015 ; Goldring, 2010 ; Hennebry *et al.*, 2010 ; Hennebry & McLaughlin, 2012 ; Preibisch, 2004, 2007, 2010 ; Preibisch, K., & Hennebry, 2012 ; Tomic *et al.*, 2011 ; Tomic & Trumper, 2012). Ce sont les pays d'accueil des migrants qui profitent le plus de ces programmes qui leur fournissent du « labour without people ». Les employeurs peuvent embaucher ou congédier les travailleurs en fonction de leurs besoins économiques sans frais pour les gouvernements (Wickramasekara, 2011 : 5).

La discussion sur les liens entre migrations et développement se concentre sur le rôle des transferts de fonds (*remittances*) vers les pays d'origine en formulant des modèles de développement local, régional et national, sur la base de ces transferts. La croissance exponentielle des transferts effectués au cours des dernières années a ravivé la conceptualisation tant politique que scientifique de la migration comme un vecteur de développement international. Les organismes internationaux proposent des politiques pour encadrer ces flux d'argent afin de maximiser leur influence sur le développement des pays d'origine des migrants. Ces analyses cherchent à « optimiser » les transferts de fonds par la voie des investissements familiaux, c'est-à-dire à transformer les travailleurs agricoles en petites entreprises ou à rationaliser les revenus au nom de l'intérêt collectif communautaire en faisant des investissements dans

leur localité d'origine (Pantaleón, 2015). La Banque mondiale estime à 429 milliards de dollars les envois de fonds officiellement enregistrés vers les pays en voie de développement en 2016 (BM, 2017). Cette année-là, le Mexique se trouvait au quatrième rang, après les Philippines, la Chine et l'Inde, avec 28,5 milliards de dollars américains (BM, 2017). La plupart de ces fonds proviennent notamment des migrants mexicains qui travaillent aux États-Unis. Quant aux travailleurs migrants du PTAS, les derniers chiffres disponibles pour 2016 montrent que le montant estimé d'argent transféré a été de 250 millions de dollars canadiens. Ce total est le résultat de la présence de 23 893 travailleurs (STPS, 2017).

Cependant, la relation naturellement positive et mécanique entre transfert d'argent et développement ne fait pas l'unanimité. Selon de Haas, «*These views are largely ideologically driven and shift the attention away from structural constraints and the vital role of states in shaping favorable conditions for positive development impacts of migration to occur*» (2010:22). Ces transferts agiraient plutôt comme un palliatif aux situations de pauvreté et de marginalité des familles migrantes et ils auraient un effet limité, car ils ne suscitent pas nécessairement l'épargne et l'investissement productif. Selon Newland, «*it is unrealistic to expect remittances to solve the problem of low investment in poor communities*» (2007). Une autre critique est la dépendance structurelle à la migration quand un certain seuil d'émigration est atteint, comme dans le cas des Philippines ou du Mexique. Même dans le cas des grands pays d'émigration, les bénéfices pour les ménages se traduisent rarement par des retombées macroéconomiques ou structurelles. La migration ne peut pallier la nécessité d'investissement dans les infrastructures d'un pays. En fait, l'effet positif des migrations sur le développement ne peut se réaliser que si ce dernier ne se limite pas seulement aux indicateurs économiques, mais inclut les dimensions politiques, sociales, de genre et démographiques (de Haas, 2012; Skeldon, 2008, Goldring, 2004).

Les travailleurs agricoles migrants mexicains participant au PTAS se trouvent dans une situation de précarité dans le sens où ils sont dans une condition de vulnérabilité liée à l'instabilité, l'incertitude et la difficulté, voire l'imprévisibilité (Waite, 2009). Ce concept tient compte des

contextes politiques et institutionnels produisant de la précarité plutôt que des expériences individualisées de la précarité (Waite, 2009:421).

Les analyses qui mettent l'accent sur les liens entre migration et développement négligent les différentes formes de précarité qu'entretient le PTAS, parmi lesquelles une précarité liée au statut migratoire qui conditionne certains droits et opportunités (Goldring *et al.* 2013; Basok *et al.*, 2013; Bélanger *et al.*, 2011; Lan, 2007); une précarité liée au travail où il existe la possibilité d'être expulsé (Castañeda, 2010; Cornelisse, 2010; De Genova, 2002, 2010; Maira, 2010; Noiseux, 2012; Walters, 2010; Wicker, 2010; Hahamovitch, 2011). Cette menace d'expulsion (*deportability*) structure des rapports de travail (Basok *et al.*, 2013; Binford, 2013). Il existe aussi une précarité de la vie quotidienne, puisque les travailleurs sont logés par leur employeur en logement collectif, souvent sur le lieu de travail. En plus, les membres de la famille du travailleur n'ont pas le droit de l'accompagner, ce qui peut rendre le coût affectif et familial de la migration très élevé.

Enfin, la migration peut avoir divers effets, positifs comme négatifs, au plan socioéconomique des ménages des migrants et des localités d'origine. Pour mesurer ces effets, il est nécessaire de considérer les facteurs suivants : les caractéristiques socioéconomiques de la communauté d'origine des migrants, la spécificité du système de production dans la région d'origine, l'offre de travail, la sélectivité du processus de migration, les coûts économiques et sociaux de la migration, la durée de la migration, les conditions de travail dans le pays d'accueil et, bien sûr, l'argent gagné et transféré à la famille (Spaan, 1999:311).

4. LA MIGRATION TEMPORAIRE AU CANADA ET SES EFFETS SUR LES FAMILLES DE TRAVAILLEURS

Certains auteurs se sont penchés sur les effets de la migration temporaire agricole au Canada sur les familles des travailleurs migrants. Colby (1997) examine les effets du PTAS sur une localité rurale autochtone d'Oaxaca, au Mexique. L'auteure prend en compte les caractéristiques structurelles et culturelles du contexte de la communauté d'origine des migrants. La migration fait partie de la vie de la population qu'elle étudie et les impacts, notamment sur l'éducation, l'économie,

l'agriculture ou les femmes, ne peuvent être analysées de façon isolée. Colby montre que les migrants réussissent à réaliser leurs objectifs en matière de consommation matérielle, en plus de disposer de moyens financiers pour monter de petits commerces ou financer les études de leurs enfants. Ils ont aussi des ressources pour parrainer financièrement des rituels religieux et des fêtes de la communauté. Son étude souligne le succès plus fréquent des migrants de retour du Canada sur ceux de retour des États-Unis. Pour sa part, Basok (2000, 2003) considère que la migration contribue à une croissance économique limitée des ménages migrants. Elle montre que le niveau de vie des ménages des migrants ayant travaillé dans le cadre du PTAS au Canada augmente, mais que ces familles ne peuvent pas effectuer des investissements productifs tel l'achat de terres à haut rendement (2003). Dans ses recherches, Basok démontre que la vaste majorité des travailleurs qui ont migré plus de deux ans ont construit des maisons, ont réussi à envoyer leurs enfants à l'école et ont amélioré leur capacité à payer des frais médicaux. Certains de ceux qui ont participé plusieurs années au programme ont acheté de l'équipement agricole ou des terres, ou ont monté un petit commerce. Les migrants demeurent néanmoins dépendants de la migration, car il leur est impossible d'effectuer des investissements productifs dans le secteur agricole.

Au terme de son étude dans le nord-ouest de l'État de Tlaxcala, Binford (2006) affirme quant à lui que le niveau de pauvreté chez les migrants recrutés dans le cadre du PTAS, combiné aux nouvelles attentes suscitées par l'amélioration de leur mode de vie après la migration, fait en sorte que les fonds disponibles pour les investissements productifs sont limités. L'auteur soutient que le programme de travailleurs saisonniers est conçu pour soulager la pauvreté plutôt que pour promouvoir le développement dans les localités d'origine des migrants. Ainsi, le PTAS cherche à sélectionner des participants d'origine rurale pauvres ou très pauvres, ce qui les oblige à résoudre d'abord leurs besoins économiques les plus urgents. De plus, les petits investissements que peuvent faire les migrants, tels l'achat de terres ou de bétail, ou la mise en place d'un commerce, offrent un complément qui ne remplace pas le revenu principal obtenu au Canada. Verduzco (2007) a lui aussi étudié les effets du PTAS sur les familles de ces travailleurs à partir d'une enquête auprès de 380 travailleurs agricoles provenant de différents États du Mexique

et affirme que la plupart des travailleurs ont amélioré leurs conditions de vie et que les transferts de fonds étaient la principale source de revenus pour leur famille. Dans ce cas, 86 % des travailleurs ont utilisé l'argent pour payer l'éducation, les soins de santé et d'autres dépenses non couvertes par l'État. Le coût des fournitures scolaires, du transport et des articles pour la maison accaparait une partie importante de leur revenu. Verduzco conclut que ceux qui ont migré plus de neuf fois au Canada atteignent des résultats positifs en ce qui a trait aux améliorations matérielles de leurs maisons et aux niveaux d'éducation de leurs enfants. Dans son étude sur le comportement économique des travailleurs agricoles de la localité de Cuijingo (État de Mexico), Pantaléon (2015) a montré que, d'une part, le salaire gagné par les travailleurs au Canada est envoyé exclusivement à des fins familiales, plus particulièrement à l'alimentation, à l'éducation et à la santé des enfants, à l'entretien et la construction de la maison et, d'autre part, que les travailleurs destinent une grande partie de leur revenu à la célébration des fêtes religieuses. Pantaléon explique que ce ne sont pas des dépenses improductives, car cela assure aux travailleurs la reproduction des relations sociales (...) et la promotion sociale et culturelle des travailleurs dans cette localité (par rapport aux localités voisines). C'est aussi une forme d'investissement symbolique afin de garantir la bonne fortune pour la prochaine saison, c'est-à-dire pour pouvoir migrer à nouveau (2015 :154).

5. CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DES LOCALITÉS D'ORIGINE DES TRAVAILLEURS : LE CAS DU YUCATÁN

Le Yucatán est un État situé dans le sud-est du Mexique, dans la péninsule du même nom dont la capitale est Mérida. Il est bordé par le golfe du Mexique au nord et par les États de Campeche au sud-ouest et de Quintana Roo à l'est. C'est l'une des régions les plus pauvres de tout le Mexique avec un taux de pauvreté de 47,9 %, alors que le taux national est de 46 % (CONEVAL, 2010). Parmi les 32 États du pays, l'État du Yucatán se classe au onzième rang par rapport au degré de marginalisation, (l'État de Guerrero occupant le premier rang), avec un indice de 0,43 sur une échelle de 0 à 1, ce qui signifie un haut degré de marginalisation (CONAPO, 2010). Depuis 1970, l'État du Yucatán vit un processus de modernisation qui a transformé le secteur agricole. La région

henequera (production de sisal), concentrée dans la partie nord de l'État, est la plus affectée, à cause principalement de l'élimination de subsides à l'activité agricole et de la difficulté d'accès au crédit. Ce processus de modernisation inclut également l'installation d'industries du type *maquiladoras* sur le pourtour des villes (Labrecque 2005), occasionnant la migration interne du rural vers l'urbain, de même que le déploiement d'entreprises liées au tourisme, particulièrement dans l'État voisin de Quintana Roo, ce qui favorise la migration interétatique (CDI, 2006).

L'économie du sud du Yucatán a aussi été liée à l'agriculture, surtout à la culture du maïs au sein du système de la *milpa*¹, principale activité productive de la population maya. Aujourd'hui, la *milpa* est déficitaire en termes productifs et elle procure moins que ce qui est requis pour la subsistance de la famille paysanne tout au long de l'année. Cependant, la *milpa* reste une activité sur laquelle repose, au moins partiellement, la subsistance alimentaire de près de 40 % de la population maya de l'État de Yucatán. En outre, la modernisation de l'agriculture partout dans cet État signifie une modification des conditions de vie de la population maya, affaiblissant la structure agraire paysanne (maya), l'expulsant de ses terres et la transformant en main-d'œuvre de basse qualification. Dans cet ordre d'idées, une nouvelle loi agraire visant à privatiser les *ejidos*² a été adoptée en 1992. La loi a été préparée dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) pour homogénéiser et libérer le marché foncier. La signature de l'ALÉNA entre le Mexique, le Canada et les États-Unis a eu des effets dévastateurs sur l'agriculture mexicaine. À partir de son entrée en vigueur en 1994, le Mexique a triplé ses importations de céréales, dont celles de maïs, ce qui a poussé les paysans mexicains à la ruine à cause de la chute du prix de

-
1. La *milpa* est une activité agricole basée sur la production du maïs conjointement avec le haricot et la courge; il s'agit d'une forme de vie et une articulation au monde symbolique. C'est la base d'une pensée cyclique concernant la vie et la mort, dans laquelle les temps de passage et de retour s'enchaînent. Ce système définit également l'organisation familiale, incluant les rôles productifs et rituels des hommes, des femmes, des vieux et des jeunes.
 2. Les *ejidos* sont une forme de propriété collective ou sociale des terres agricoles. Ce sont des parcelles agricoles attribuées par le gouvernement à chacun des membres de l'*ejido* en vue d'une exploitation individuelle ou collective.

ce produit (Lara Flores, 2011). Dans ce contexte difficile, l'émigration est devenue une stratégie de survie pour les paysans mayas du Yucatán.

6. SÉJOUR SUR LE TERRAIN

La collecte des données s'est déroulée dans la région sud-est de l'État du Yucatán, de février à avril 2012, dans les municipalités de Valladolid, Quintana Roo, Calotmul et Chichimilá, et dans les localités d'Ebtun, Pixoy et Tahcabo (Voir le tableau 1 et la carte 1).

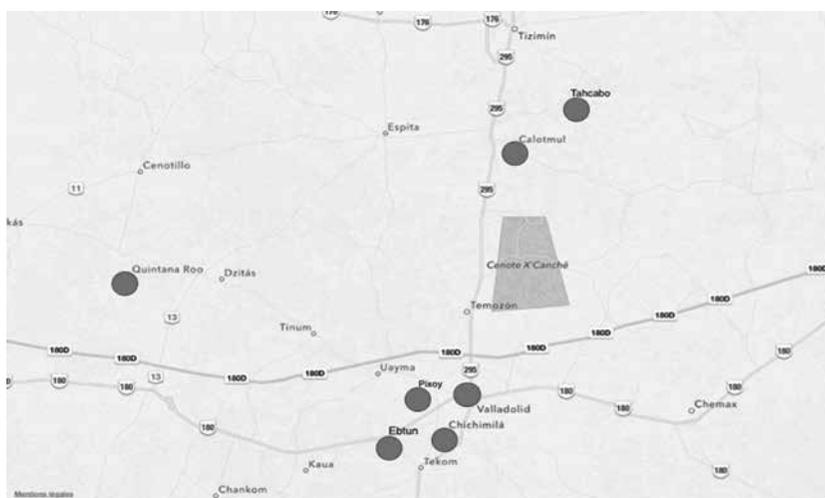
L'échantillon comprend 1 fonctionnaire du PTAS responsable du recrutement des travailleurs dans la région sud-est du Yucatán et 40 travailleurs qui migrent ou ont migré au Canada dans le cadre du PTAS, ainsi que leurs conjointes. Nous avons sélectionné les participants de façon aléatoire à partir d'une liste de 80 travailleurs fournie par le Servicio nacional de empleo³ du Yucatán. Tous les travailleurs interviewés avaient migré au Canada au moins deux fois et 90 % l'avaient fait quatre saisons ou plus. Neuf couples sur dix avaient des enfants, deux ou trois en moyenne. Pour l'analyse de contenu, nous avons créé une grille divisée en deux parties, « avant la migration » et « après la migration », comportant différentes catégories : accès à l'éducation, accès au système de santé, accès à l'alimentation, conditions de logement, participation de la femme à la vie économique, participation de la femme à la prise de décisions. En fonction de ces catégories, nous étions en mesure de suivre les changements, le cas échéant. De plus, d'autres catégories ont été inférées du matériel collecté au cours de la recherche, notamment celles liées au séjour des travailleurs au Canada : durée du séjour, conditions de travail, revenu, coûts économiques, entre autres. La codification de cette partie de l'expérience migratoire nous a permis de voir dans quelles conditions les changements en matière de répercussion de la migration se produisent ou non. L'analyse fait ainsi le lien entre les conditions pré-migratoires, les conditions de travail au Canada et la situation post-migratoire, permettant de mesurer les effets de la migration sur le développement.

3. Service national de l'emploi.

Tableau 1 Communautés enquêtées

Localités	Population ³	Ménages interviewés	Individus interviewés
Valladolid	48 973	7	14
Chichimilá	5 528	3	6
Calotmul	2 764	1	2
Pixoy	1 054	1	2
Ebtun	966	1	2
Quintana Roo	942	5	10
Tahcabo	460	2	4
TOTAL		20	40

Source : INEGI, *Censo de Población y Vivienda 2010*.

Carte 1 : Communautés enquêtées

7. LA MIGRATION TEMPORAIRE AU CANADA COMME RESSOURCE : LES TRANSFERTS DE FONDS FAMILIAUX

7.1 Revenus et remises monétaires

Pendant l'année 2011, les travailleurs migrants interviewés travaillant dans le secteur maraîcher au Canada ont déclaré avoir gagné en moyenne 1 460 CAD par mois. Les gains ont été autour de 2 300 CAD par mois pour ceux qui travaillaient dans le secteur apicole, et de 2 800 CAD (figure 3.2) pour ceux qui exerçaient des fonctions de *capataz* (superviseur à la ferme) dans le même secteur. Ces montants correspondent à l'argent dont les travailleurs ont disposé après les déductions d'impôts. Les conditions salariales dans le secteur apicole sont meilleures. En général, les travailleurs envoyaient 75 % de leur salaire à leur famille. Dans presque tous les cas, ils gardaient un petit montant d'argent pour payer leur nourriture et leurs cartes de téléphone, le reste étant envoyé à la famille au Mexique.

Si nous prenons la durée moyenne du séjour des travailleurs interviewés au Canada (cinq mois) pendant l'année 2011, nous constatons que les travailleurs maraîchers ont transféré 5 475 CAD. En ce qui a trait aux apiculteurs et *capataces*, ils ont transféré 8 625 CAD et 10 500 CAD respectivement. Si nous faisons la conversion en pesos mexicains⁴, nous constatons que la famille d'un travailleur maraîcher a reçu 65 700 pesos, celle d'un apiculteur 103 500 pesos et, enfin, celle d'un *capataz* 126 200 pesos. Si nous comparons ces chiffres au salaire moyen par jour du secteur agricole au Yucatán (60 pesos), la différence est abyssale. Le fait de gagner 65 700 pesos dans cette région équivaut à quatre ans de travail au salaire minimum. Selon les critères liés au bien-être économique du CONEVAL (Consejo nacional de evaluación de la política de desarrollo social), l'argent nécessaire mensuellement pour être au-dessus de seuil de bien-être était de 1 392,87 pesos. Le revenu gagné au Canada permet donc aux travailleurs migrants de sortir de la pauvreté selon les critères de l'État mexicain, dans la mesure où ils

4. Nous avons calculé le taux de change en fonction de la valeur établie par la Banque du Canada pendant l'année 2011 : 1 CAD = 12 pesos mexicains. <http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/>

peuvent continuer à migrer au Canada, car cette migration, comme nous allons voir, ne conduit pas à l'enrichissement économique des localités d'origine des migrants.

7.2 Utilisation de gains économiques au Mexique

Les revenus des migrants sont principalement utilisés pour le remboursement de dettes en lien avec la migration, la rénovation ou la construction de la maison familiale et les dépenses de la vie quotidienne, incluant les dépenses pour les soins de santé et l'éducation. Ce qui conduit Goldring à parler de «*family remittances*» (Goldring, 2004) pour qualifier ces investissements. Peu de participants font des investissements productifs. Les migrants ayant travaillé dans l'apiculture sont l'exception : ces derniers ont obtenu des revenus plus élevés et ont acquis des connaissances techniques en apiculture qui ont été transférées au Mexique.

Pour faciliter l'analyse de l'utilisation des gains économiques au Mexique, nous avons établi une série de catégories à partir des thèmes prédominants dans les témoignages : dettes, habitation, consommation quotidienne, moyens de transport, soins médicaux, épargne, investissements.

7.2.1 Dettes

Une partie importante du revenu des travailleurs migrants était destinée au paiement des dettes occasionnées par la migration elle-même. Comme nous l'avons vu précédemment, cela représentait la presque totalité de l'argent gagné lors de la première année et, dans certains cas, de la deuxième aussi. Quoiqu'ils ne se soient pas tous endettés pour financer leur migration, la totalité des travailleurs interviewés avait utilisé l'argent gagné au Canada pour acquitter divers types de dettes. Pour certains travailleurs, le paiement des dettes a représenté une proportion significative de leur revenu.

7.2.2 Habitation

Quelque 87 % des participants avaient utilisé une somme importante d'argent dans la construction de leur maison en briques et en béton, avec

plus d'une pièce, portes, fenêtres et salle de bain. Cela représente un gros changement par rapport à leur situation avant la migration. Certains travailleurs avaient une maison avant de migrer au Canada, mais il s'agissait de la maison traditionnelle paysanne maya, qui ne compte qu'une pièce et qui est faite principalement en bois, en pierres et en argile, avec un toit de chaume.

Après le paiement des dettes, les dépenses liées à la construction d'une maison représentent l'usage le plus important du revenu canadien. La plupart des travailleurs possédaient déjà un terrain reçu en héritage, selon la pratique traditionnelle, de la part de leurs parents ou leurs beaux-parents. Le fait de se bâtir une maison en briques ou en blocs de béton a des effets sociaux dans les localités d'origine; cela représente le symbole du progrès des travailleurs, une fierté. La construction ou l'amélioration de la maison est une des priorités pour tous les travailleurs, mais à cause des coûts, le processus peut prendre beaucoup de temps. En effet, chez les 87 % de migrants qui ont déclaré avoir investi dans leur maison, aucun n'avait réussi à la terminer, même pas ceux qui avaient migré plusieurs fois au Canada.

La possibilité pour les travailleurs et leur famille de quitter la maison soit de leurs parents soit de leurs beaux-parents pour habiter leur propre maison fait partie des effets sociaux de la migration. Le discours des migrants à l'effet d'avoir sa propre maison est très positif et est interprété comme un signe de progrès dans leur niveau de bien-être.

7.2.3 Consommation quotidienne

Les transferts d'argent servent comme source de revenus pour les dépenses quotidiennes: l'achat de nourriture, de vêtements, d'articles scolaires pour les enfants, de services (téléphonie, électricité, etc.) ou les éventuels besoins de soins médicaux, notamment l'achat de médicaments. Quant à la nourriture, il faut souligner que la base du régime alimentaire de la maisonnée des migrants est produite par eux-mêmes à partir de l'exploitation de la *milpa*; les revenus canadiens permettent ainsi aux travailleurs de diversifier leur alimentation. En ce sens, la plupart ont souligné la possibilité de mieux nourrir leur famille.

L'achat de vêtements neufs symbolise davantage un élément de différenciation sociale entre la maisonnée migrante et la non-migrante, surtout

dans les petites localités comme Ebtun, Pixoy ou Tahcabo. Lors de la fête du village, événement par excellence dans la localité, toute la population en profite pour mettre ses plus beaux habits. Pour bon nombre de familles de migrants, la fête est l'occasion de porter des vêtements flambant neufs et, ainsi, d'affirmer leur succès économique et social.

7.2.4 Moyens de transport

Il y a 32 % des participants qui ont acheté une automobile ou une motocyclette. En général, ces véhicules ont des fins diverses, comme se rendre à la *milpa*. D'après les travailleurs, le fait d'avoir une motocyclette leur permettait d'être plus efficaces dans leur travail. D'autres ont déclaré qu'ils utilisaient ce ou ces moyens de transport pour se promener avec leur famille et pour conduire leurs enfants à l'école.

7.2.5 Soins médicaux

Enfin, 21 % des travailleurs avaient destiné une partie significative de leur revenu à des traitements médicaux sur une base régulière. Malgré l'accès gratuit au système de santé publique à travers le *seguro popular*⁵, les migrants ont recours aux médecins privés pour éviter les attentes, selon eux, de deux à trois mois pour avoir un rendez-vous.

7.2.6 Éducation

Presque tous les travailleurs rêvent de voir leurs enfants finir l'école et embrasser une carrière universitaire. Ils estiment que de cette manière leurs enfants ne se sentiront pas obligés de faire les mêmes sacrifices que leurs parents et qu'ils auront une vie meilleure. Plusieurs travailleurs pensent migrer jusqu'à ce que leurs enfants finissent l'école.

La plupart des travailleurs interviewés avaient des enfants fréquentant l'école primaire; en général, cela ne représentait pas une dépense très significative, au-delà de l'achat de quelques fournitures scolaires. Par

5. « Le système de protection sociale en santé est un mécanisme par lequel l'État garantit l'accès effectif, en temps opportun, de qualité, sans paiement au moment de leur utilisation et sans discrimination, à des soins médico-chirurgicaux et des produits pharmaceutiques. » http://www.seguro-popular.salud.gob.mx/index.php?option=com_content&view=article&id=328&Itemid=363

contre, pour ceux qui avaient des enfants au niveau secondaire, préuniversitaire (*la preparatoria*) ou universitaire, les dépenses devenaient plus importantes. Même si tous étudiaient dans des établissements publics et n'avaient pas beaucoup de frais associés à leur inscription, il fallait quand même financer d'autres aspects tels que le transport, le loyer ou les manuels. En outre, dans les petits villages comme Ebtun ou Pixoy, où il n'y a pas d'école secondaire, il existe une sorte d'éducation à distance qui s'appelle « *tele-secundaria* », mais qui, d'après les travailleurs, « n'est pas une vraie école ». Donc, les travailleurs de ces localités qui veulent que leurs enfants fréquentent une école régulière doivent les envoyer étudier à Valladolid, ce qui implique des coûts de transport assez élevés. Les transferts de fonds aident à éviter le décrochage scolaire, car les enfants ne sont pas obligés de quitter l'école pour aller travailler.

7.2.7 Épargne

Très peu de travailleurs ont déclaré avoir épargné de l'argent. Dans la plupart des cas, chaque fois que les migrants faisaient des transferts à leur famille, ils mettaient en réserve un petit montant en cas de difficulté à trouver un travail à leur retour. C'était essentiellement une question de sécurité économique.

7.2.8 Investissements

Quelque 63 % des travailleurs avaient utilisé une partie de leurs revenus canadiens dans des activités productives. Six d'entre eux avaient réussi à investir dans l'élevage soit des abeilles, soit du bétail. Ceux qui avaient acheté du bétail possédaient en général trois ou quatre bêtes, leur prix pouvant aller jusqu'à 1 000 CAD ou plus par tête. Destiner des terres à l'élevage du bétail peut parfois obliger à abandonner la *milpa*.

Il faut souligner que, à l'exception d'un seul travailleur migrant, ceux que nous avons rencontrés n'avaient pas utilisé de sommes transférées pour l'achat de leur terre, puisqu'ils avaient accès aux terres de l'*ejido* ou encore à une parcelle résultant d'un octroi du gouvernement. Dans ce dernier cas, le titre de propriété est accordé sans frais pour les travailleurs. C'est surtout dans cette situation que les travailleurs décident d'élever du bétail, car ils peuvent clôturer leur terrain, ce qui est interdit dans l'*ejido*.

Pour ce qui est de l'apiculture, l'investissement pour l'achat d'une ruche atteint les 800 CAD au Yucatán. Deux travailleurs qui avaient utilisé des transferts d'argent à cet effet travaillaient aussi comme apiculteurs au Canada. L'un d'eux nous a raconté qu'il avait changé sa méthode de travail en fonction de l'expérience acquise au Canada. C'est le seul cas où on peut parler de *social remittances* (Levitt, 1998) équivalant à un transfert de connaissances.

Quoi qu'il en soit, l'élevage entraîne des frais pour la garde des animaux ou des abeilles pendant l'absence du migrant. Quelques-uns des travailleurs qui ne faisaient pas d'élevage, mais ne faisaient que cultiver leur *milpa* ont mentionné avoir aussi versé des salaires pour certaines tâches (nettoyage du terrain, récolte, etc.). L'absence des travailleurs interfère avec leur production vivrière, et ils se voient obligés d'engager de la main-d'œuvre pour en assurer la continuité.

En outre, trois travailleurs avaient investi dans l'obtention d'un permis de taxi, ce qui leur permettait d'exercer l'activité de chauffeur de taxi à leur retour au Mexique. Ces travailleurs venaient toujours des milieux plus urbains et ne travaillaient plus dans l'agriculture. D'autres avaient monté un petit commerce (*tienda*) où ils vendaient surtout des produits alimentaires. Un travailleur avait utilisé de l'argent pour l'achat d'outils d'ébénisterie afin d'ouvrir son atelier.

En somme, tous ces investissements, notamment l'élevage, permettent aux travailleurs de mieux se nourrir et de compléter leur revenu dans le cas de la vente au détail, mais dans aucun cas cela ne remplace le revenu gagné au Canada. Actuellement, ces investissements ne sont pas suffisants pour empêcher de futures migrations.

8. PRÉCARITÉ CIRCULAIRE : LES LIMITES D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT BASÉ SUR LA MIGRATION TEMPORAIRE

Pour bien comprendre ces résultats, il faut analyser le contexte dans lequel les travailleurs migrants utilisent leurs revenus obtenus au Canada. Ce contexte est caractérisé par une situation précaire à l'origine : les travailleurs proviennent des régions très pauvres et marginales. Cette précarité continue au Canada, où les travailleurs ont un statut précaire marqué par l'absence de droits et où la possibilité d'être expulsé du

PTAS est toujours présente. Finalement, en raison de longues absences de leur ville ou village d'origine, une certaine précarité frappe les travailleurs à leur retour, car ils trouvent plusieurs obstacles sur le chemin de leur réintégration au marché de travail. Dans les sections qui suivent, nous analyserons plus en détail comment ces précarités s'imbriquent l'une dans l'autre et comment cette imbrication ou ce cumul des précarités a des incidences sensibles sur les retombées économiques de la migration.

8.1 Précarité d'origine : Les coûts économiques de la migration

Les travailleurs se sont fortement endettés au moment de partir, surtout la première fois, pour financer les dépenses associées à leur entrée au PTAS : frais de transport liés à leur déplacement vers la ville de Mexico, leur séjour dans cette ville, l'obtention du passeport, le visa de travail au Canada et les examens médicaux requis par le programme. Le montant nécessaire pour couvrir ces frais avoisine les 4 000 pesos mexicains (350 dollars). Si l'on tient compte que la plupart des travailleurs recrutés sont des paysans pauvres qui n'arrivent même pas à gagner le salaire minimum de 60 pesos par jour (4 dollars), cela signifie qu'ils doivent emprunter pour financer leur premier voyage.

L'endettement paraît la méthode la plus commune pour affronter ces coûts liés à la migration.

Il fallait que je demande un prêt à ma famille, ce sont déjà deux saisons que je n'ai pas pu épargner de l'argent, juste payer des dettes à cause des voyages effectués à la ville de Mexico pour passer mes examens [...] je devais demander « donnez-moi un peu d'argent [et] quand j'irai là-bas [au Canada], je vous rendrai l'argent ». Et c'est comme ça que j'ai commencé à aller au Canada (Jchi)

Cela limite, avant même de l'avoir gagné, les possibilités d'investir l'argent canadien. Si les conditions dans les régions rurales du Mexique d'où viennent la plupart des travailleurs n'étaient pas si marginales ou s'ils avaient des possibilités d'investir productivement, les travailleurs seraient moins obligés de s'endetter. Tout comme Basok l'a démontré avec son étude dans 11 localités des États de Guanajuato et Tlaxcala,

«Earnings in the first year are generally used to maintain their households and pay off the debts they incur to participate in the programme. It is often not until the second year that migrant workers start investing their remittances» (Basok, 2003 : 9). En ce sens, aller travailler à l'étranger n'est jamais gratuit pour les travailleurs migrants (Wang et Bélanger, 2011).

Les travailleurs font appel à leur famille ou leurs amis pour ramasser l'argent dont ils ont besoin pour se financer. Selon Spaan, «Household without sufficient resources can mobilize their social networks and turn to their friends or relatives for assistance» (1999 :309). De cette façon, ils évitent d'avoir recours à des usuriers qui prêtent de l'argent à des taux d'intérêt extrêmement élevés qui peuvent dépasser 10 % mensuellement.

En outre, dans les cas où la maisonnée dépend entièrement du revenu généré par le travailleur, ce dernier doit alors prévoir dans son budget un montant d'argent qu'il laissera à sa famille jusqu'à ce qu'il puisse faire le premier envoi de fonds.

Dès leur arrivée au Canada, les travailleurs ont déjà une autre dette, celle du voyage. L'employeur assume au préalable les coûts du transport, comprenant les trajets aller-retour ainsi que l'assurance-voyage. Ensuite, il se rembourse par des retenues salariales. Cela fait en sorte que les revenus de la première saison (et parfois ceux de la deuxième aussi) sont destinés presque entièrement au remboursement des dettes, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Pour éviter l'endettement lors de leur «re-migration», la plupart des travailleurs épargnent un montant d'argent qui servira à financer leur prochain voyage. Quand ils arrivent du Canada avec l'argent gagné pendant la dernière période de travail (ou avec l'argent qu'ils ont épargné lors de leur saison de travail), ils mettent de côté le montant nécessaire pour payer tous les frais associés à leur prochaine saison (même somme que pour l'entrée au programme, à l'exception du coût du passeport pour ceux qui n'ont pas besoin de le renouveler chaque année). Leur migration suivante peut aussi être financée par une vente de bétail ou d'un autre bien en leur possession.

8.2 Précarité au Canada : temporalité et vulnérabilité des travailleurs

Nous observons des effets positifs de la migration chez les travailleurs ayant passé un minimum de trois saisons au Canada. Toutefois, pour mesurer les retombées économiques pouvant avoir des effets sur les conditions de vie matérielle des travailleurs, il faut également tenir compte du nombre de mois passés au Canada et du nombre d'heures travaillées. Les travailleurs estiment qu'ils peuvent vraiment contribuer au revenu familial de manière significative lorsqu'ils travaillent au moins cinq mois au Canada :

« Je pense qu'il faut y aller au moins cinq ou six mois par an. Si vous y allez trois mois, même si vous gagnez beaucoup, c'est très peu de temps. On ne veut pas y aller huit mois non plus, c'est trop. Cinq mois c'est très bien, cinq et un peu plus, ça va. » (Gval)

Cependant, la plupart des travailleurs interviewés sont restés au Canada pour des durées variables d'une année à l'autre. Ces variations jouent un rôle fondamental sur la portée des effets économiques de la migration. Le représentant du gouvernement du Mexique avoue que rester un ou deux mois au Canada n'est pas rentable à cause des efforts et des coûts que la migration entraîne :

Malheureusement, il y a eu des travailleurs qui ont travaillé un mois, ou qui sont partis un mois et demi au Canada et n'ont pas travaillé ou ont travaillé quatre ou cinq heures par jour. Malheureusement, le Yucatan est très loin de la ville de Mexico, le coût du billet pour Mexico est cher [...] comme tout ce qui implique aller au Canada et y aller pendant un mois pour gagner une moyenne de 20 000 pesos mexicains ; mais, de cette somme, on déduit le billet d'avion et d'autres choses. Donc au bout du compte il reste autour de 10 000 pesos. [Les travailleurs] seront de retour au Mexique et ils prendront un autre avion ou un autocar pour revenir au Yucatan et alors ils vont dépenser entre 1 500 et 2 000 pesos de plus. Donc, ils vont rentrer avec à peu près 8 000 pesos, et cela pour eux n'est pas rentable. (Représentant du PTAS, Valladolid)

En théorie, la durée du séjour des travailleurs ainsi que les heures de travail sont stipulées dans le contrat. Le patron doit garantir un minimum de 40 heures par semaine, indépendamment de la durée

du séjour. En réalité, l'expérience des migrants est diverse et la saison peut se terminer plus tôt que prévu. De manière générale, si le travailleur ne satisfait pas aux exigences ou aux attentes de son employeur, il est fort probable qu'il retourne prématurément. La menace d'expulsion (*deportability*) est un élément structurant des rapports de travail (Basok *et al.*, 2013 ; Binford, 2013). En plus du retour prématuré, cette situation signifie aussi l'expulsion du programme ; donc, la portée du pouvoir du patron va beaucoup plus loin que le travail dans sa ferme. Les travailleurs affrontent à l'intérieur du programme une vulnérabilité structurelle qui sape leur pouvoir en raison de leur condition ou statut de main-d'œuvre captive (Basok, 2002 ; Goldring, 2010 ; Hennebry et McLaughlin, 2012) :

« Si ça ne fonctionne pas avec le travailleur, l'employeur s'en rend compte immédiatement. Il lui donne de 10 à 15 jours pour montrer ses capacités. Si après 15 jours ça ne marche pas, l'employeur expulse le travailleur et alors nous l'éliminons du programme. »
(Représentant du PTAS, Valladolid)

Un problème avec le *capataz* (superviseur) ou entre des travailleurs, des problèmes de santé, des accidents ou même de mauvaises conditions climatiques peuvent aussi entraîner le retour avant le terme du contrat et, en conséquence, affecter de manière très négative la maisonnée au Mexique, car elle n'aura plus accès aux transferts d'argent :

Nous n'avons pas le droit de sortir pour nous amuser [...] le secrétariat nous dit que nous devons être appliqués au travail si nous voulons rester dans le programme parce que, s'il y a un rapport qui mentionne qu'on est allé danser ou qu'on a subi un accident ou quelque chose, nous sommes écartés du programme [...] pour nous, il est interdit d'avoir du plaisir. (Pqui)

Jenna Hennebry (2010) a élaboré une liste des dix facteurs les plus importants de vulnérabilité des travailleurs agricoles migrants au Canada. Parmi eux, on remarque l'absence d'un processus permettant aux travailleurs de contester une décision de congédiement, d'expulsion ou d'exclusion du programme. Or, la continuité migratoire à l'intérieur du PTAS est fragile. Les besoins économiques des travailleurs migrants leur font craindre le congédiement, et, conséquemment, ils essayent de garder leur emploi à tout prix. Cette situation reflète une relation

inégal et, généralement, paternaliste où les travailleurs se retrouvent dans une position désavantageuse, susceptibles d'être exploités (Wall, 1992; Bélanger et Candiz, 2014).

Les travailleurs sont conscients de leur vulnérabilité et essaient d'éviter les différentes situations pouvant entraîner leur expulsion de même que la perte de leur revenu :

J'ai entendu de la part des autres copains comment ils étaient maltraités; il y a des fermes où il y a des gens qui maltraitent leurs copains, et moi, j'ai pris ça en compte, je ne veux pas de problèmes, je ne veux pas avoir de problèmes dans mon travail, je ne veux pas perdre cette occasion d'aller au Canada, de continuer à voyager.

Il faut donc qu'ils fassent preuve d'agentivité pour contourner les contraintes et faire contrepoids à leur vulnérabilité à l'intérieur du programme. Tout comme Sigona, nous pensons que l'agencéité ne s'exprime pas seulement à travers des conduites de résistance et de transgression; l'agencéité des migrants se manifeste aussi dans la capacité d'adapter leurs activités courantes quotidiennes et leurs interactions sociales aux circonstances changeantes dans un contexte de précarité où il existe toujours la possibilité d'être reconduit à la frontière (2012: 51). Cela peut aller très loin, comme le montre Jqui :

(Le patron) a pris environ douze bières afin que nous allions boire. Beaucoup de travailleurs se sont approchés pour boire, mais moi, je lui ai dit « non, non, je ne bois pas vraiment » [...] et ceux qui se sont approchés ne sont plus retournés au Canada. Il y avait un travailleur du Chiapas qui a dit: « Savez-vous quoi? Restez à l'écart parce qu'il veut nous tromper. » Il faut être en état d'alerte, constamment vigilant. (Jqui)

En conséquence, la durée de la migration et la vulnérabilité des travailleurs au Canada sont deux facteurs fondamentaux pour comprendre la précarité à laquelle ils font face et ses effets sur les retombées de la migration. La fragilité et la vulnérabilité des travailleurs font en sorte que les transferts d'argent ne sont pas toujours une source fiable ou stable permettant des stratégies de développement chez les travailleurs agricoles migrants.

8.3 Précarité de retour : réinsertion économique dans son propre pays

La dépendance aux transferts d'argent se manifeste aussi dans la difficulté des travailleurs à trouver un emploi ou à réaliser des activités rentables lors de leur retour : « Je suis beaucoup au chômage ici [...] je travaillais trois mois [au Canada] et ça ne suffisait pas pour faire grand-chose ici, comme des achats ou construire quelque chose [...] il faut que je prenne soin de cet argent, parce que c'est avec ça qu'on va manger pendant le reste de la saison ici. »

Au Mexique, ils doivent en général dépenser la totalité de l'argent qu'ils ont réussi à transférer : « Parce que, si je vais au Canada six mois et que je suis censé aller là-bas pour le bien-être de la famille, mais qu'au retour je ne travaille pas et on dépense tout cet argent [...] ça ne vaut pas la peine, hein ? » (Fval)

En effet, une fois de retour au Mexique, les travailleurs migrants ne peuvent qu'obtenir des emplois temporaires très mal payés en général, étant donné leur absence saisonnière plusieurs mois par année. Certains ont recours à la migration à l'intérieur du Mexique, notamment vers la Riviera maya. Toutefois, dans ce cas, ils font face aux arguments de leur famille qui s'oppose au fait d'entamer un nouveau cycle migratoire : « Quand il arrive ici, on ne le laisse pas aller nulle part, il reste ici dans le village. – « Je veux aller travailler à Cancun. » – Non ! tu restes ici [...] Six mois t'es ici, six mois t'es là... alors, quand t'es ici profites-en pour t'occuper de tes enfants. » (Guaval)

En somme, la difficulté des travailleurs migrants à réintégrer le marché du travail au Mexique en raison de leur longue absence annuelle est un élément qui permet d'expliquer aussi leur dépendance aux transferts d'argent et qui affecte notamment la capacité à utiliser ces transferts dans des investissements productifs.

9. CONCLUSION

La migration temporaire de travailleurs agricoles mexicains vers le Canada ne représente pas un modèle de développement économique ou social pour les communautés d'origine de travailleurs qui pourraient,

ainsi, éviter de futures migrations. Cependant, migrer temporairement est économiquement bénéfique pour la plupart des travailleurs et leurs familles. Ces dernières montrent des améliorations importantes, surtout du point de vue économique, qui ne peuvent pas être sous-estimées et surtout pas niées. Toutefois, le statut de migrant et de travailleur agricole saisonnier donne lieu à un cumul des précarités (Bélanger et Candiz; 2014) qui a comme conséquence que les retombées sont très limitées et qu'il est irréaliste de parler de développement chez les travailleurs. La formule «trois fois gagnante» sur laquelle la réussite des programmes de migrations temporaires est fondée correspond à un regard purement économique et utilitariste qui ne prend pas en considération tout le contexte, marqué par une précarité accrue, dans lequel les travailleurs migrants s'insèrent. Il existe une imbrication entre la situation pré-migratoire (pauvreté et marginalité), le type de migration (saisonnière), le statut des travailleurs à l'étranger (précarité, vulnérabilité), le retour (difficulté à se réintégrer dans le marché de travail) qui affecte de manière complexe les changements économiques et sociaux apportés par la migration.

Ce contexte de précarité fait en sorte que les travailleurs migrants sont conçus comme une force de travail «jetable après utilisation» (Piché; 2008) qui remet en question la pérennité de ces changements. La précarité d'origine est liée au fait que la majorité des travailleurs recrutés proviennent des zones les plus pauvres du pays, et cela fait en sorte que les coûts économiques liés à la migration représentent des contraintes majeures pour les travailleurs du sud-est du Yucatán et leur famille. Ces coûts ont des incidences directes sur la marge de manœuvre dans l'utilisation des revenus gagnés au Canada. Par exemple, les travailleurs n'ont d'autre moyen pour payer les coûts associés à leur entrée au programme que l'endettement. Même avant de migrer, plusieurs d'entre eux avaient déjà contracté d'autres dettes pour diverses raisons. Cette précarité d'origine est un fardeau très lourd qui limite de façon significative les possibilités d'utilisation des revenus gagnés au Canada puisque, d'abord et avant tout, il faut payer les dettes. Le fait de destiner la première année à couvrir les dettes ne signifie toutefois pas que les travailleurs puissent se libérer complètement de ces dernières; pour quelques travailleurs, cela peut prendre plus d'une saison, dépendamment du niveau

d'endettement précédant la migration et, bien sûr, des montants gagnés au Canada.

Il y a aussi une précarité rattachée aux facteurs de vulnérabilité auxquels les travailleurs font face au Canada. Ces facteurs font que le maintien des travailleurs dans le programme est toujours fragile. Ainsi, les transferts d'argent deviennent une source de revenus peu sûre, car le séjour des travailleurs migrants peut se terminer abruptement, indépendamment de l'existence d'un contrat de travail. Cette interruption prématurée du contrat entraîne forcément celle des transferts d'argent et surtout des effets très négatifs sur les ménages devenus très dépendants de ces sommes. En même temps, cette précarité agit comme un mécanisme qui aide à discipliner la main-d'œuvre, puisque les travailleurs n'ont pas d'autres solutions de rechange pour améliorer leurs conditions de vie au Mexique. De plus, au retour, les migrants font face à une précarité accrue sur le marché du travail au Mexique en raison de leur longue absence annuelle et récurrente. Quoiqu'on constate certaines améliorations des conditions de vie des travailleurs (consommation, habitation) et même si la plupart des travailleurs réussissent à sortir de la pauvreté, la seule façon de soutenir ces améliorations est de continuer à migrer. Autrement dit, même ceux qui font des investissements productifs n'arrivent pas à éviter de futures migrations. Les améliorations ne renversent pas la situation de précarité d'origine, mais entretiennent les relations de forte dépendance entre les travailleurs migrants des pays du Sud et les entreprises des pays du Nord.

En conclusion, comment peut-on expliquer cette absence de retombées positives menant au développement ? Il faut prendre en compte les différents types de précarité auxquelles les migrants font face pour bien comprendre les retombées limitées de la migration. L'analyse que nous en avons faite montre que la migration saisonnière dans le sud-est de l'État de Yucatán est déclenchée par une situation de précarité qui se poursuit et se reproduit au Canada et après le retour. À partir de ce constat, nous pouvons affirmer que les modèles de développement fondés sur les programmes de migration temporaire sont une construction politique qui n'a pas son corrélat sur le terrain dans les pays du Sud, comme le Mexique. Ce sont plutôt les entreprises des pays du Nord, comme le Canada, qui profiteront de ces programmes. La possibilité de recruter

une main-d'œuvre aussi qualifiée que précaire permet aux entreprises canadiennes d'assurer la rentabilité de leurs exploitations agricoles ainsi que l'évolution d'une industrie horticole d'exportation. La qualification et la précarité des travailleurs migrants temporaires représentent, en effet, le principal avantage pour les employeurs canadiens, qui sont « les plus gagnants » de la formule sur laquelle le succès des programmes de migrations temporaires est mis en valeur.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BM (Banque mondiale) (2017), «Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook – Special Topic: Global Compact on Migration», *Migration And Development*, Brief 27, avril.
- Basok, Tanya (1999), «Free to Be Unfree: Mexican Guest Workers in Canada», *Labour, Capital and Society*, vol. 32, n° 2, p. 192-221.
- Basok, Tanya (2000), «Migration of Mexican Seasonal Farm Workers to Canada and Development: Obstacles to Productive Investment», *international Migration Review*, vol. 34, n° 1, p. 79-97.
- Basok, Tanya (2002), *Tortillas and Tomatoes. Transmigrant Mexican Harvesters in Canada*, Montréal, Québec: McGill-Queen's University Press.
- Basok, Tanya (2003), «Mexican Seasonal Migration to Canada and Development: A Community-based Comparison», *international Migration*, vol. 41, n° 2, p. 3-26.
- Basok, Tanya, Danièle Bélanger et Eloy Rivas (2014), «Reproducing deportability: Migrant Agricultural Workers in South-Western Ontario», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40, n° 9, p. 1394-1413.
- Bélanger, Danièle, Kayoko Ueno, Khuat Thu Hong et Emiko Ochiai (2011), «From Foreign Trainees to Unauthorized Workers: Vietnamese Migrant Workers in Japan», *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 20, n° 1, p. 31.
- Bélanger, Danièle, et Guillermo Candiz (2014), «Essentiels, fiabes et invisibles: travailleurs migrants agricoles latino-américains au Québec vus par la population locale», *Revue d'études ethniques au Canada/Canadian Ethnic Studies*, vol. 46, n° 1, p. 45-66.
- Bélanger, Danièle, et Guillermo Candiz (2015), «Fraises douces amères: Territoire et précarité chez les travailleurs agricoles migrants de l'île d'Orléans au Québec», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 58, p. 164.

- Binford, Leigh (2006), «The Seasonal Agricultural Worker's Program and Mexican Development», *Focal Point Policy Paper 06-07*, Ottawa, FOCAL.
- Binford, Leigh (2013), *Tomorrow we're all going to the harvest: Temporary foreign worker programs and neoliberal political economy*, Texas, University of Texas Press.
- Castañeda, Heide (2010), «Deportation Deferred: "Illegality", Visibility, and Recognition in Contemporary Germany», dans Nicholas De Genova et Nathalie Peutz (dir.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham/Londres, Duke University Press.
- Castles, Stephen (2006), «Guestworkers in Europe: A Resurrection?», *International Migration Review*, vol. 4, n° 4, p. 741-766.
- CDI (Consejo Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas) (2006), *Elementos para el Desarrollo Integral de la Región Maya Peninsular, Campeche, Quintana Roo y Yucatán*, México.
- Colby, Catherine (1997), *From Oaxaca to Ontario: Mexican Contract Labor in Canada and the Impact at Home*, Davis, California Institute for Rural Studies.
- CONAPO (Consejo Nacional de Población) (2010), *Índices de Marginación 2010*, México.
- CONEVAL (Consejo Nacional de Evaluación de la Política de Desarrollo Social) (2010), *Medición de la Pobreza, Estados Unidos Mexicanos*, México.
- Cornelisse, Galina (2010), «Immigration Detention and the Territoriality of Universal Rights», dans Nicholas De Genova et Nathalie Peutz (dir.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham/Londres, Duke University Press.
- De Genova, Nicholas (2002), «Migrant Illegality and Deportability in Everyday Life», *Annual Review of Anthropology*, vol. 31, p. 419-447.
- De Genova, Nicholas (2010), «The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement. Theoretical Overview», dans Nicholas De Genova et Nathalie Peutz (dir.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham/Londres, Duke University Press.
- de Haas, Hein (2007), *Remittances and Social Development: A Conceptual Review of the Literature*, Geneva, UNRISD.
- de Haas, Hein (2012), «The Migration and Development Pendulum: A Critical View on Research and Policy». *International Migration*, vol. 50, n° 3, p. 8-25.

- Gallié, Martin, Elsa Galerand et Andrée Bourbeau (2015), « Le droit à la liberté face aux formes modernes de travail « non libre » : le cas de l'obligation de résidence chez l'employeur », *Revue générale de droit*, vol. 45, n° 1, p. 95-142.
- GCIM (Global Commission on International Migration) (2005), *Las migraciones en un mundo interdependiente: nuevas orientaciones para actuar*, rapport, ONU.
- Goldring, Luin (2004), « Family and Collective Remittances to Mexico: A Multi-dimensional Typology », *Development and Change*, vol. 35, n° 4, p. 799-840.
- Goldring, Luin (2010), « Temporary Worker Programs as Precarious Status: Implications for Citizenship, Inclusion and Nation Building in Canada », *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, printemps 2010, p. 50-55.
- Hahamovitch, Cindy (2003), « Creating Perfect Immigrants: Guestworkers of the World in Historical Perspective », *Labor History*, vol. 44, n° 1, p. 69-94.
- Helly, Denise (2008), « Le modèle canadien en mutation et en question », exposé présenté au carrefour *Migrants, craintes et espoirs*, Le Mans.
- Hennebry, Jenna, Kerry Preibisch et Janet Mclaughlin (2010), *Health across Borders—Health Status, Risks and Care among Transnational Migrant Farm Workers in Ontario*, Toronto, ON: CERIS Ontario Metropolis Centre.
- Hennebry, Jenna, et Kerry Preibisch (2012), « A Model for Managed Migration? Re-Examining Best Practices in Canada's Seasonal Agricultural Worker Program. *International Migration*, vol. 50, n° 1, p. e19-e40.
- Hennebry, Jenna, et Janet Mclaughlin (2012), « The Exception that Proves the Rule: Structural Vulnerability, Health Risks, and Consequences for Temporary Migrant Farm Workers in Canada », dans Patti Tamara Lenard et Christine Straehle (dir.) *Legislated Inequality: Temporary Labour Migration in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- INEGI (Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática) (2011), *Censo de Población y Vivienda 2010*, México.
- Labrecque, Marie-France (2005), *Être Maya et travailler dans une maquiladora: État, identité, genre et génération au Yucatán, Mexique*, Québec, Presses Université Laval.
- Labrecque, Marie-France (2016), *La migration saisonnière des Mayas du Yucatán au Canada: la dialectique de la mobilité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Lan, Pei-Chia (2007), « Legal Servitude and Free Illegality: Migrant "Guest" Workers in Taiwan », *Asian Diasporas: New Formations, New Conceptions*, p. 253-276.

- Maira, Sunaina (2010), «Radical Deportation: Alien Tales from Lodi and San Francisco», dans Nicholas De Genova et Nathalie Peutz (dir.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham/Londres, Duke University Press.
- McQuillan, Kevin (2013), «All the Workers We Need: Debunking Canada's Labour-Shortage Fallacy», *SPP Research Paper*, n° 6-16.
- Newland, Kathleen (2007), «A New Surge of Interest in Migration and Development», *Migration Information Source*.
- Noisieux, Yanick (2012), «Mondialisation, travail et précarisation : le travail migrant temporaire au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail», *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2, p. 389-414.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations) (2008), «Labour Mobility: A Win-Win-Win Model for Trade and Development», Workshop, 24-25 avril, Genève, Suisse.
- Pantaleón, Jorge (2015), «¿Austeridad o Derroche? Comportamientos económicos de los trabajadores agrícolas mexicanos estacionales en Canadá», dans Lara Flores, Sara, Jorge Pantaleón et Martha Sánchez Gómez, (dir.) «*Hacia el otro norte: Mexicanos en Canadá*». 1^{re} éd., Ciudad Autónoma de Buenos Aires, CLACSO.
- Pantaleón, Jorge, et Lucio Castracani (2017), «Travail, morale et dépendance personnelle: les ouvriers agricoles mexicains et guatémaltèques dans les fermes québécoises», *Anthropologie et sociétés*, vol. 41, n° 1, p. 91-107.
- Pellerin, Hélène (2008), *Les politiques migratoires: vers un changement de paradigme*, Montréal, Centre Métropolis du Québec - Immigration et métropoles (CMQ-IM).
- Pellerin, Hélène (2011), «De la migration à la mobilité: changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n° 2, p. 57-75.
- Piché, Victor (2008), «Les travailleurs migrants, nouveaux non-citoyens du monde», *Possibles*, vol. 32, n° 3-4, p. 41-51.
- Piché, Victor (2012), «“In and Out the Back Door”: Canada's Temporary Workers Programs in a Global Perspective», dans Geiger Martin et Antoine Pécoud (dir.), *The New Politics of International Mobility: Migration Management and its Discontents*, Osnabrück (Germany): University of Osnabrück Press, Institute for Migration Research and Intercultural Studies.
- Preibisch, Kerry (2000), «Tierra de los no-libres: Migracion temporal Mexico-Canada y dos campos de reestructuracion economica», dans Leigh Binford

- et Maria Eugenia D'Aubeterre (dir.), *Conflictos migratorios transnacionales y respuestas comunitarias*, Puebla : Benemerita Universidad Autonoma de Puebla.
- Preibisch, Kerry (2007a), «Local Produce, Foreign Labor: Labor Mobility Programs and Global Trade Competitiveness in Canada» *Rural Sociology*, vol. 72, n° 3, p. 418-449.
- Preibisch, Kerry (2007b), «Globalizing Work, Globalizing Citizenship: Community-Migrant Worker Alliances in Southwestern Ontario», dans Luin Goldring et Sailaja Krishnamurti (dir.), *Organizing the Transnational: Labour, Politics, and Social Change*, Vancouver, UBC Press, The University of British Columbia.
- Preibisch, Kerry (2010), «Pick-Your-Own Labor: Migrant Workers and Flexibility in Canadian Agriculture», *international Migration Review*, vol. 44, n° 2, p. 404-41.
- Preibisch, Kerry (2011), «Migrant Workers and Changing Work-place Regimes in Contemporary Agricultural Production in Canada», *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, vol. 19, n° 1, p. 62-82.
- Preibisch, Kerry, et Hennebry, J. (2012), «Buy Local, Hire Global: Temporary Migration in Canadian Agriculture», *Legislating Inequality: Canada's Temporary Migrant Worker Program*, p. 48-72.
- Ruhs, Martin (2006), «The Potential of Temporary Migration Programmes in Future International Migration Policy», *international Labour Review*, vol. 145, n° 1-2.
- Lara Flores, Sara Maria (2011), *Conséquences de l'ALENA sur l'emploi agricole et les migrations au Mexique*, Conférence prononcée à l'Université de Montréal, CÉRIUM. 23 septembre, Montréal, Québec.
- Levitt, Peggy (1998), «Social Remittances: Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion», *international Migration Review*, vol. 32, n° 4, p. 926-948.
- Sigona, Nando (2012), «“I Have Too Much Baggage”: the Impacts of Legal Status on the Social Worlds of Irregular Migrants», *Social Anthropology*, vol. 20, n° 1, p. 50-65.
- Skeldon, Ronald (2008), «International Migration as a Tool in Development Policy: A Passing Phase?», *Population and Development Review*, vol. 34, n° 1, p. 1-18.
- Spaan, Ernst (1999), *Labour Circulation and Socioeconomic Transformation. The Case of East Java*, The Hague, NIDI Report n° 56.

- STPS (Secretaría del Trabajo y Previsión Social) (2013), *Servicios de Vinculación Laboral. Programa de Trabajadores Agrícolas Temporales México-Canadá (PTAT)*, Reporte de acciones de vinculación laboral, de 2001 al mes de julio de 2012.
- STPS (Secretaría del Trabajo y Previsión Social) (2017), «Inicia STPS Envío de Trabajadores Agrícola a Canadá», *Boletín n° 763*, Prensa Secretaría del Trabajo y Previsión Social, Gobierno de México, 6 de enero.
- Tomic, Patricia, Ricardo Trumper et Luis Aguiar (2011), «“Healthy” Farming and Its Social Costs: The Differential Rights of Mexican Migrant Workers in the Okanagan Valley of British Columbia», in Depatie-Pelletier, Eugénie, et Khan Rahi (dir.), *Mistreatment of Temporary Foreign Workers in Canada: Overcoming Regulatory Barriers and Realities on the Ground*, CMQ-IM WP, n° 46, Quebec Metropolis Center, Montréal.
- Tomic, Patricia, et Ricardo Trumper (2012), «Mobilities and Immobilities: Globalization, Farming and Temporary Work in the Okanagan Valley», dans Patti Tamara Lenard et Christine Straehle (dir.), *Legislated Inequality: Temporary Labour Migration in Canada*, Montréal et Kingston, McGill University Press.
- Verduzco, Gustavo (2007), «The Impact of Canadian Labour Experience on the Households of Mexicans: A Seminal View on Best Practices», *Focal Policy Paper*, Ottawa: Canadian Foundation of the Americas.
- Verduzco, Gustavo (2008), «Enseñanzas del Programa de Trabajadores Agrícolas Temporales de México en Canadá: una Oportunidad en Riesgo», dans Escobar, Agustín et Susan Martin (dir.), *La Gestión de la Migración México-Estados Unidos: Un Enfoque Binacional*, México: INAMI/CIESAS.
- Verduzco, Gustavo (2015), «El PTAT y los Programas de Trabajadores Temporales. Una Visión Crítica», dans Lara Flores, Sara, Jorge Pantaleón et Martha Sánchez Gómez (dir.) *Hacia el otro norte: Mexicanos en Canadá*, 1^{re} éd. Ciudad Autónoma de Buenos Aires, CLACSO.
- Verma, Veena (2003), «The Mexican and Caribbean Seasonal Agricultural Workers Program: Regulatory and Policy Framework», *Farm Industry Level Employment Practices, and the Future of the Program Under Unionization*, Ottawa, Canada. Institut Nord-Sud.
- Vertovec, Steven (2007), «Circular Migration: The Way Forward in Global Policy», *International Migration Institute (IMI) Working Papers*, p. 1-9, IMI, University of Oxford.
- Waite, Louise (2009), «A Place and Space for a Critical Geography of Precarity?», *Geography Compass*, vol. 3, n° 1, p. 412-433.

- Wall, Ellen (1992), «Personal Labour Relations and Ethnicity in Ontario Agriculture», dans Satzewich, Vic (dir.), *Deconstructing a Nation: Immigration, Multiculturalism and Racism in '90s Canada*, Nouvelle-Écosse, Fernwood Publishing, p. 261-275.
- Walters, William (2010), «Deportation, Expulsion and International Police of Aliens», dans Nicholas De Genova et Nathalie Peutz (dir.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham/Londres, Duke University Press.
- Wang, Hong Zen, et Danièle Bélanger (2011), «Exploitative Recruitment Processes and Working Conditions of Vietnamese Migrant Workers in Taiwan», dans Chan Anita, *Labour in Vietnam*, Singapour, Institute of Southeast Asian.
- Wicker, Hans-Rudolf (2010), «Deportation at the Limits of "Tolerance": The Juridical, Institutional, and Social Construction of "Illegality" in Switzerland», dans Nicholas De Genova et Nathalie Peutz (dir.), *The Deportation Regime. Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham/Londres, Duke University Press.
- Wickramasekara, Piyasiri (2011), *Circular Migration: A Triple Win or a Dead End?* Discussion Paper n° 15, Global Union Research Network, Genève, International Labour Office.

Chapitre 2

LES « OUVRIERS IDÉAUX » : LES MIGRANTS SAISONNIERS DANS LES ENTREPRISES AGRICOLES QUÉBÉCOISES

LUCIO CASTRACANI

Université de Montréal

JORGE PANTALEÓN

Université de Montréal

1. INTRODUCTION

En 1966, le Canada signait des accords avec la Jamaïque pour l'envoi de 264 travailleurs agricoles saisonniers en Ontario pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur, créant ainsi le Programme pour les travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Au cours des décennies qui ont suivi cet événement, cette forme de recrutement à l'échelle internationale s'est consolidée : le nombre actuel de travailleurs migrants saisonniers embauchés chaque année par les entreprises agricoles canadiennes est d'environ 53 000 personnes (Statistique Canada,

2016); d'autres provinces canadiennes ont désormais recours à ce profil de main-d'œuvre; à partir des années 2000, le PTAS, qui régulait le recrutement de personnes provenant des Caraïbes et du Mexique, s'est enrichi d'autres volets qui permettent de recruter partout dans le monde, même s'il y a une voie préférentielle pour certains pays, notamment le Guatemala.

Sauf quelques exceptions précédentes (Wong, 1984; Satzewich, 1991; Bolaria 1992), c'est à partir des années 2000 que le recrutement des ouvriers agricoles saisonniers a commencé à être analysé en profondeur. Certaines recherches ont mentionné comment l'immobilité des ouvriers migrants saisonniers dans le marché du travail détermine une condition « non libre » (Satzewich, 1991; Basok, 2002; Sharma, 2006); d'autres ont montré le risque élevé d'accidents et de maladies du travail à cause de l'exposition des ouvriers à plusieurs sortes de vulnérabilité et aux caractéristiques de travail (Bolaria, 1992; McLaughlin, 2009; Henebry et McLaughlin, 2012; Gravel *et al.*, 2014); d'autres recherches encore ont souligné que les ouvriers font face à la menace permanente de l'expulsion et de l'exclusion du programme (Basok et coll., 2015).

Ces recherches montrent que le recrutement à l'international permet de créer un profil idéal de travailleur qui expliquerait sa « nécessité structurelle » (Basok, 2002) dans la production agricole canadienne. Dans la majorité des cas, ces études se sont penchées de façon exclusive sur le profil de l'ouvrier agricole saisonnier et parfois sur ses différences internes (notamment entre Mexicains et Caribéens ou entre Mexicains et Guatémaltèques) en analysant les règles administratives qui régulent leurs saisons au Canada et les effets qui découlent de celles-ci, à partir d'entretiens avec des ouvriers eux-mêmes. Pourtant, malgré la difficulté d'embaucher du personnel local, les entreprises agricoles canadiennes continuent de travailler avec d'autres profils de main-d'œuvre, citoyenne et migrante, notamment pendant la récolte, qui s'ajoutent aux ouvriers migrants saisonniers. Ces incorporations déterminent une composition globale du travail agricole très hétérogène. Cette hétérogénéité et les interactions qui sont produites dans les unités productives ont été très peu analysées.

Nous pensons qu'une approche relationnelle qui intègre à l'analyse ces autres profils de main-d'œuvre présents – le plus souvent négligés – peut

aider à comprendre davantage le rôle des migrants saisonniers et les manières selon lesquelles ils doivent s'ajuster à l'imaginaire de l'ouvrier idéal. Alors que le discours officiel met l'accent sur la pénurie de main-d'œuvre citoyenne ou résidente permanente par le biais d'une explication quantitative, dans les pages suivantes, nous analyserons les attentes que les employeurs ont envers les ouvriers migrants saisonniers par rapport aux autres profils de main-d'œuvre présents dans les lieux de travail, afin de déplacer l'attention sur les qualités spécifiques de l'ouvrier migrant saisonnier¹.

2. LA COMPOSITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE AU QUÉBEC

Selon les observations menées dans les entreprises et vérifiées dans les entretiens avec des employeurs et des ouvriers migrants employés dans d'autres fermes, il est possible de systématiser la composition de la main-d'œuvre agricole dans les entreprises québécoises en trois grandes catégories : la main-d'œuvre locale, la main-d'œuvre journalière urbaine, la main-d'œuvre migrante saisonnière.

Par main-d'œuvre locale, nous faisons référence à tous les travailleurs et les travailleuses embauchées, notamment de citoyenneté canadienne, qui habitent à proximité de la ferme, normalement dans le même village ou dans un village proche. Bien que l'attention scientifique et médiatique au cours des dernières années se soit penchée sur la main-d'œuvre migrante temporaire, vu son augmentation exponentielle et sa contribution au développement de certains secteurs, si l'on regarde le marché du travail agroalimentaire au Québec dans sa totalité, la main-d'œuvre

1. Notre contribution s'appuie sur les expériences d'observation participante de Castracani dans le cadre des activités d'une association de soutien pour les travailleurs migrants, l'Association des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (ATTET), et également à titre d'ouvrier agricole embauché à la journée dans quatre fermes québécoises différentes au cours de l'été de 2014, dans les régions des Laurentides et de Lanaudière. Pour cette deuxième expérience, une posture semi-clandestine a été adoptée (Paap, 2006; Purser, 2012). En outre, nous nous appuyons sur des entretiens menés pendant nos recherches respectives.

locale demeure encore aujourd'hui la figure prédominante². Selon les données sur le « Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2007), 85 % de la main-d'œuvre embauchée provenait toujours de la région de l'entreprise elle-même, tandis que la présence de la main-d'œuvre embauchée à l'extérieur du Québec, dont la main-d'œuvre migrante, était de 9 %³. Cela dit, il faut considérer que, dans le cas spécifique de l'horticulture maraîchère, la main-d'œuvre migrante temporaire est l'une des principales ressources de recrutement (AGECO, 2015).

En ce qui concerne la main-d'œuvre journalière urbaine, nous faisons notamment référence à la main-d'œuvre recrutée par les agences de placement et en particulier par Agrijob; ce service d'Agri-carrière, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, vise à recruter des personnes sur le territoire de Montréal en tant qu'employées occasionnelles, et plus rarement saisonnières ou annuelles, pour les entreprises agricoles des régions de Lanaudière, d'Outaouais-Laurentides et de la Montérégie. Créé en 2001, ce service s'inscrit dans une plus longue tradition de stratégies de recrutement agricole. En effet, dans les années 1970, le MAPAQ et la Corporation des services de la main-d'œuvre agricole de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont créé des initiatives de transport quotidien de la main-d'œuvre agricole visant à faire face aux difficultés de recrutement des producteurs.

Seulement dans le cas d'Agrijob, chaque année, entre 800 et 900 personnes environ sont recrutées, mais cette catégorie peut être élargie à toute main-d'œuvre urbaine qui se déplace par le biais d'intermédiaires

-
2. En ce qui concerne ce type de main-d'œuvre, la distinction entre main-d'œuvre embauchée et main-d'œuvre familiale faite à partir des observations n'était pas très nette, car les personnes embauchées étaient souvent aussi des membres de la famille des propriétaires de l'entreprise ou leurs amis. Dans la ferme productrice de concombres, par exemple, la majorité des travailleurs embauchés localement étaient les neveux du propriétaire ou les amis de son fils; dans l'entreprise de triage des carottes, les femmes embauchées étaient toutes des connaissances de la sœur du propriétaire qui travaillait côte à côte avec eux.
 3. Avec le 6 % restant constitué par la main-d'œuvre locale provenant d'autres régions de l'entreprise d'embauche.

tels que les agences de placement ou *brokers*. Cependant, en ayant recours à Agrijob, les producteurs s'assurent d'avoir une main-d'œuvre avec un permis de travail en règle, car le numéro d'assurance sociale (NAS) est une condition nécessaire pour recevoir la carte d'embarquement d'Agrijob, contrairement à certaines agences de placement qui sont sous le feu de la critique pour avoir recruté des migrants sans permis de travail (Groupe Ageco, 2015, p. 62).

Ce profil de main-d'œuvre agricole n'a pas reçu une attention importante du monde universitaire, à l'exception d'une analyse très approfondie de la professeure Myriam Simard, avec la collaboration d'Isabelle Mimeault, en 1997⁴. Plusieurs aspects soulevés lors de cette enquête sont encore pertinents aujourd'hui, vingt ans après. Tout particulièrement, nous avons constaté des invariants, comme le type de population embauchée qui continue d'être majoritairement immigrante. Dans son cas spécifique, Agrijob organise des activités de sensibilisation auprès d'associations intéressées à l'intégration des nouvelles personnes résidentes. Selon un rapport de 2014, environ les deux tiers des travailleurs enregistrés dans les listes d'Agrijob (1 400 personnes) n'étaient pas nés au Canada (2014, p. 61). Or, une partie d'entre eux a toutefois déjà la citoyenneté, et les autres candidats nés ailleurs qu'au Canada possèdent d'autres statuts migratoires leur donnant la possibilité de travailler, comme la résidence permanente, le permis d'étude (possibilité de travailler 20 heures hors du campus universitaire) ou le permis Vacances-travail.

Dans le cadre de l'expérience de terrain, la population d'origine haïtienne était particulièrement présente. La participation des personnes d'origine haïtienne était caractérisée par une forte présence de femmes⁵, même si la majorité des Montréalais embauchés à la journée sont des

4. L'étude portait notamment sur le recrutement mené par la Corporation des Services de la main-d'œuvre agricole de l'UPA et Agri-aide, des corporations intermédiaires de travail créés par les producteurs eux-mêmes (Simard et Mimeault 1997; p. 6-7).

5. Aspect remarqué aussi dans la recherche de Simard et Mimeault (Simard et Mimeault 1997, p. 41).

hommes⁶ et si le pourcentage des femmes diminue considérablement dans le cas des autochtones, par rapport au groupe de personnes nées ailleurs qu'au Canada. Finalement, le tiers des individus recrutés sont nés au Canada : ils sont souvent au chômage, reçoivent de l'aide sociale, sont employés dans d'autres secteurs (nous avons pu rencontrer plusieurs ouvriers de la construction qui ont décidé de travailler dans l'agriculture en attente de nouveaux chantiers dans leur domaine) ou encore aux études. L'âge est aussi très variable, oscillant entre 20 et 60 ans, mais avec une moyenne qui persiste supérieure aux 40 ans, comme dans l'étude citée ci-dessus (Simard et Mimeault, 1997, p. 42).

Le troisième groupe est représenté par les ouvriers migrants saisonniers qui proviennent surtout du Mexique et du Guatemala. Ce sont pour une grande majorité des hommes, malgré une augmentation récente du nombre de femmes embauchées, avec un âge assez variable, mais qui ne dépasse normalement pas les 45 ans. Au Québec, le recrutement systématique des ouvriers migrants saisonniers pour les entreprises agricoles a commencé en 1989, avec la création de la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre étrangère (FERME), qui a suivi la création d'un organisme similaire en Ontario, FARMS (1987), et qui marque la prise en charge du recrutement à l'international par des organismes privés.

En l'état actuel, la composition de la main-d'œuvre agricole dans les entreprises agricoles des régions limitrophes à Montréal est donc très diversifiée selon le statut migratoire, le pays d'origine ou le sexe, et ce, surtout pendant les récoltes. Ces différences agissent souvent comme des frontières fragmentant la main-d'œuvre et ayant des effets matériels dans l'organisation et le contrôle du travail. Dans ce contexte de diversité, le profil de l'ouvrier migrant saisonnier se distingue par rapport aux deux autres groupes considérés, en ce qui a trait aux attentes que les employeurs ont envers lui. Dans les pages suivantes, nous identifierons les attentes des employeurs à l'égard des ouvriers migrants agricoles, pour ensuite revenir sur les différents rôles des trois groupes de

6. Une donnée, même si datée (2006), estimait que le nombre des hommes était égal à 73 % de la main-d'œuvre totale inscrite dans les listes d'AGRIJOB.

la main-d'œuvre migrante : saisonnière, locale et journalière urbaine. Nous préférons parler d'« attentes » plutôt que de « caractéristiques » pour éviter de contribuer à la naturalisation des traits distinctifs de la main-d'œuvre migrante saisonnière et pour rappeler que la façon de travailler des ouvriers migrants saisonniers est toujours le résultat de la demande des employeurs, jointe à la nécessité de rester dans le programme et à la condition administrative qui crée une relation de pouvoir inégale entre entreprises, employeurs et main-d'œuvre.

3. LES ATTENTES DES ENTREPRISES AGRICOLES ENVERS LES OUVRIERS AGRICOLES MIGRANTS DANS LES PROCESSUS DE TRAVAIL

À partir d'une analyse relationnelle entre le profil des ouvriers migrants saisonniers et les autres profils de main-d'œuvre présents dans les entreprises agricoles québécoises, il est possible d'identifier spécialement trois attentes envers la main-d'œuvre migrante saisonnière qui la rendent préférable aux autres profils : la flexibilité dans le temps, la productivité et la diversification des tâches accomplies. En effet, malgré les programmes assurant actuellement que la main-d'œuvre migrante soit payée au taux minimal garanti par le MAPAQ – pour s'assurer que leurs salaires soient comparables à ceux de la main-d'œuvre locale « pour un travail identique » (Immigration Québec, 2017) –, l'étude des processus de travail montre que, dans la pratique, le travail des ouvriers migrants saisonniers n'est jamais identique à celui accompli par la main-d'œuvre locale ou urbaine journalière, mais il s'en distingue par des caractéristiques particulières qui répondent aux attentes des employeurs.

3.1 Flexibilité dans le temps

Une condition qui caractérise les ouvriers migrants saisonniers par rapport aux autres profils de main-d'œuvre, c'est leur flexibilité. Celle-ci se manifeste tout d'abord par le prolongement des heures de travail journalier. En effet, pour les ouvriers migrants saisonniers, la moyenne d'heures de travail va de 10 à 13 heures, avec des pics plus élevés. Dans le cadre de nos recherches, les travailleurs migrants ont révélé travailler

jusqu'à un maximum de 18 heures par jour, en particulier dans le cas d'une entreprise qui produisait des salades dans la région du Centre-de-Québec.

Le prolongement de la journée de travail de la main-d'œuvre migrante temporaire dans le domaine agroalimentaire s'inscrit dans un contexte spécifique. L'insécurité liée aux conditions météorologiques demande parfois de dépasser les 8 heures conventionnelles, car, si les produits poussent, il faut les cueillir rapidement pour éviter qu'ils dépérissent. Cette particularité est prise en compte par la Loi sur les normes de travail, qui n'applique pas le paiement des heures supplémentaires à taux majoré dans les « opérations non mécanisées liées à la cueillette de légumes de transformation et du salarié affecté à la mise en conserve, à l'emballage et à la congélation des fruits et légumes, pendant la période des récoltes » (CNESST, 2015, p. 9).

La prolongation des journées de travail n'est pas perçue de façon négative par les ouvriers migrants saisonniers. Au contraire, les travailleurs rencontrés souhaitent travailler plus que les 8 heures régulières, et la possibilité de travailler plus d'heures est une des raisons pour lesquelles ils veulent parfois changer d'entreprise. Évidemment, cela est compréhensible, car, compte tenu de la saisonnalité de leurs emplois, les ouvriers migrants essaient de maximiser leurs gains pendant le séjour.

Bien sûr, le prolongement de la journée de travail ne peut pas se poursuivre de façon illimitée, mais la durée doit tenir compte des limites physiques de la main-d'œuvre et de ses besoins sociaux (Marx, 1982 [1867], p. 226). Or, bien que dans le cas des ouvriers migrants saisonniers les besoins sociaux soient réduits au minimum par le biais de l'isolement, d'un système de dortoirs près des lieux de travail et de la menace d'une expulsion en cas de refus (Basok et coll., 2015), la limite physique ne peut pas être négligée par les employeurs, car son dépassement serait contreproductif à la création de profit. Comme l'explique Lorenzo, un producteur de la Montérégie :

Les Mexicains viennent ici pour travailler, pour faire beaucoup d'heures, alors ils veulent commencer à 6 heures et ils finissent à 6, 7 ou 8 heures le soir. Je leur dis qu'ils ne sont pas des machines, ils sont humains comme nous, et alors, oui, certains jours ils peuvent

travailler plus, mais après ces personnes ne rendent plus comme quand ils sont en forme [...] Le profit va en bas pour moi!

L'allongement de la journée de travail doit ainsi toujours tenir compte des limites physiques de la main-d'œuvre, car autrement, comme Lorenzo le souligne, le profit est à risque. Cependant, par «flexibilité dans le temps», nous faisons aussi référence au fait d'avoir une disponibilité potentiellement permanente de travail, en cas d'urgences. Cette caractéristique avait été également mise en lumière par Tanya Basok dans son travail sur Leamington, en Ontario. En montrant l'impossibilité pour les travailleurs agricoles saisonniers de refuser le travail, peu importe quand surgit le besoin, l'auteure avait intégré cette condition au concept de «travail non libre» proposé par Robert Miles, qui prenait en compte seulement l'immobilité dans le marché du travail (Basok, 2002, p. 4).

Sur le terrain, cette totale mise à disposition de la main-d'œuvre migrante temporaire au cours de la journée était souvent observable ou présente dans les narrations des personnes rencontrées. Dans la cueillette des concombres, par exemple, un jour, suite à un problème mécanique du convoyeur, l'employeur a dit que la journée de travail était terminée. Cependant, il a ajouté en s'adressant exclusivement aux ouvriers migrants que, s'il avait été capable de la faire réparer dans la journée, les travailleurs auraient dû retourner au travail pour la fin de l'après-midi, leur demandant ainsi d'être prêts en cas d'appel.

La recherche de flexibilité est liée aux changements de l'agroalimentaire à l'échelle mondiale (Piñeiro, 2008; Dolan, 2004; Kritzinger *et al.*, 2004; Preibisch, 2010), et notamment à la concentration de la distribution ainsi qu'à une nouvelle demande pour les fruits et les légumes frais, qui ont favorisé l'instauration du juste-à-temps (Garrapa, 2017). Ces changements ont été abordés, par exemple, par Michel, un agriculteur de la Montérégie qui justifiait ainsi le recrutement de la main-d'œuvre agricole saisonnière :

J'ai besoin d'une partie du monde qui reste chez moi parce que le marché, l'alimentation, est changé. Dans le temps de mon père, les commandes, à 10 h le matin c'était fini, on n'avait plus de commandes. Aujourd'hui, j'ai des commandes qui rentrent à 3 heures

l'après-midi [...] tu regardes ton horaire et finalement tu es obligé d'aller les ramasser [les légumes] et ceux de Montréal [les travailleurs, n.d.a.], il faut qu'ils retournent à Montréal, localement ils veulent finir, ils ont tous une famille, tandis que le Mexicain, il vit là, il n'a pas de famille et il vient ici pour travailler. C'est pour ça que de cette main-d'œuvre-là, on en a besoin.

Au-delà de la flexibilité dans le temps de la main-d'œuvre, qui se manifeste par le prolongement des heures de travail et par une condition de mise au travail permanente possible, la main-d'œuvre migrante temporaire se distingue aussi par une plus grande productivité. À l'instar de la flexibilité dans le temps, cette caractéristique est socialement déterminée, notamment par les choix des employeurs. Nous présenterons cette autre caractéristique dans les pages suivantes.

3.2 Intensité

Comme pour la flexibilité, l'intensification du travail doit aussi s'inscrire dans le secteur agroalimentaire au niveau mondial. En effet, les changements de l'agroalimentaire mondialisé ont été caractérisés, depuis les années 1990, par une intensification de la production, prise en charge notamment par une main-d'œuvre migrante (Preibisch, 2012; Rogaly, 2008). Dans le contexte québécois, l'intensification de la production repose sur les épaules de la main-d'œuvre migrante temporaire, car un des aspects principaux qui la caractérise par rapport aux autres types de main-d'œuvre dans les entreprises agricoles, c'est justement la plus grande productivité demandée par les employeurs.

Cet aspect peut être remarqué de deux façons : d'une part, en regardant la division du travail dans certaines fermes. En effet, la division des tâches effectuées par les employeurs place toujours les ouvriers migrants dans les activités exigeant une plus grande intensité de travail, alors que les mains-d'œuvre locale ou urbaine embauchées à la journée se retrouvent souvent dans des tâches où les rythmes sont moins intenses⁷.

7. À ce sujet, c'est intéressant de souligner qu'en 1997, lorsque la présence de la main-d'œuvre migrante était encore faible, cette division des tâches était interne à l'équipe transportée quotidiennement de Montréal et se faisait, d'après les témoignages, selon l'origine ethnique (Simard et Mimeault 1997; p. 105).

D'autre part, lorsque les différents types de main-d'œuvre se retrouvent à travailler dans les mêmes opérations de travail, les attentes envers la main-d'œuvre migrante temporaire sont toujours plus élevées et se reflètent dans l'organisation du travail et dans la distribution des réprimandes de la part de l'employeur ou des superviseurs.

En ce qui concerne la division des tâches selon l'intensité des activités demandées, nous avons pu le constater dans une des fermes qui possédaient des champs de choux-fleurs. Cette ferme accueillait les trois groupes de main-d'œuvre présentés, c'est-à-dire environ⁸ une quinzaine de personnes constituant la main-d'œuvre locale (surtout des adolescents), environ une vingtaine de personnes embauchées par Agrijob et finalement une vingtaine de travailleurs agricoles saisonniers mexicains. La division des activités était nette, car les trois types constituaient souvent trois groupes de travail séparés ou deux groupes lorsque la main-d'œuvre locale et celle des journaliers urbains travaillaient ensemble.

Au cours des différentes journées de travail, le groupe de journaliers urbains ainsi que le groupe local étaient toujours responsables du désherbage ou de la ligature des feuilles autour des choux – pour éviter que le chou soit trop ensoleillé et pousse trop rapidement. Dans les deux cas, bien que l'employeuse ait été présente dans les champs et ait exhorté parfois à une plus grande rapidité, le rythme de travail était plutôt établi parmi les employés, qui travaillaient sur des rangs différents, mais qui tacitement essayaient d'aller plus ou moins à la même vitesse.

Cependant, les travailleurs mexicains vivaient une situation assez différente. En effet, dans les mêmes journées, leur groupe n'était pas employé dans le désherbage ou la ligature des choux-fleurs, mais plutôt dans la récolte du blé et des choux-fleurs, et cette division a continué également au cours des journées successives. La mécanisation du procès de travail dans la récolte favorisait une plus grande intensité, car dans ces deux activités le rythme ne pouvait pas être négocié parmi la main-d'œuvre. Les travailleurs devaient en effet effectuer la coupe et jeter les choux-fleurs devant eux dans un convoyeur attaché au tracteur de l'employeur, qui décidait du rythme de travail de la main-d'œuvre en fonction de la vitesse de son tracteur.

8. Le nombre oscillait selon les journées.

Si la division des activités est souvent établie selon l'intensité de travail demandée, dans d'autres contextes, les différents types de main-d'œuvre travaillaient côte à côte, mais la productivité demandée à la main-d'œuvre migrante temporaire était toujours plus grande par rapport aux autres groupes. Nous avons pu observer un cas exemplaire de cet aspect dans une autre ferme pendant la récolte des concombres.

Dans cette ferme, la composition de la main-d'œuvre présentait aussi les trois types définis : la main-d'œuvre migrante temporaire était constituée de sept travailleurs mexicains et sept travailleurs guatémaltèques ; la main-d'œuvre locale, de quatre à cinq jeunes (selon la journée), dont une dame et un monsieur avec des tâches de supervision ; la main-d'œuvre embauchée de Montréal, notamment huit à neuf personnes chaque jour. Cependant, à la différence de la ferme précédente, les trois types travaillaient ensemble, allongés sur une plate-forme. L'objectif du travail était de détacher les concombres et de les jeter devant, dans le convoyeur qui ramenait les concombres détachés directement dans les caisses en bois posées sur la plate-forme par arrière.

Comme dans la récolte du blé et des choux-fleurs, le rythme n'était pas établi parmi la main-d'œuvre, mais établi par le conducteur du tracteur, qui était normalement l'employeur lui-même, son fils ou le travailleur local qui supervisait le groupe. La vitesse choisie par le conducteur dépendait souvent de facteurs associés au sol. Par exemple, la présence massive de concombres et de fleurs amenait le conducteur à ralentir, alors que l'absence de concombres favorisait des accélérations.

Toute la main-d'œuvre étendue sur la plate-forme, travaillait par rangs. Parfois les rangs étaient assez étroits pour permettre de travailler individuellement ; d'autres fois les rangs, plus larges, étaient plutôt attribués à deux travailleurs, avec toujours un migrant saisonnier et un d'Agrijob ou local. Cependant, lorsque la main-d'œuvre d'Agrijob finissait de travailler à 16 heures l'après-midi, les locaux étaient mis en couples et les travailleurs migrants poursuivaient individuellement dans les rangs larges qui demandaient deux personnes et à la même vitesse qu'avant, car, comme l'employeur le leur disait : « Vous êtes capables de le faire tout seuls. »

Finalement, la main-d'œuvre migrante temporaire se distingue des autres types par une dernière caractéristique, celle de la diversification

des tâches, une autre stratégie par laquelle les entreprises baissent les coûts de travail et tirent un profit.

3.3 Diversification des tâches

Les tâches que la main-d'œuvre migrante agricole saisonnière peut accomplir sont établies tant dans le cas du PTAS que dans le cas du volet agricole. Dans les deux cas, il s'agit strictement d'activités qui ont trait à l'agriculture primaire effectuée à la ferme. Or, nos recherches indiquent que la main-d'œuvre migrante temporaire effectuait des travaux qui ne correspondaient pas strictement aux activités prévues par les programmes (comme des activités qui normalement relèvent de la sphère privée ou la supervision de l'équipe de travail), ou des tâches qui appartenaient à la description de l'emploi d'ouvrier agricole, mais n'étaient pas effectuées par les autres types de main-d'œuvre.

Plus particulièrement, les employeurs contrôlent souvent les activités liées normalement à la sphère privée, comme la propreté des logements. Dans le contrat de travail lié au PTAS et au volet agricole, il y a en effet, parmi les obligations de la main-d'œuvre migrante temporaire, celle de remettre le logement dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Comme l'ont montré les sociologues Ngai Pun et Chris Smith (2007) dans le cas des ouvrières chinoises travaillant pour des multinationales dans le sud de la Chine, les activités de la sphère reproductive sont régies par le même système de punitions que les activités menées au travail, à cause du système des dortoirs et de la porosité entre le temps/espace de travail et le temps/espace de vie.

Ce phénomène, nous l'avons résumé par la « diversification de tâches ». Par cette expression, nous entendons l'ajout aux tâches de travail d'activités liées à la sphère privée, comme le nettoyage des appartements, ou les tâches qui demandent des compétences particulières et qui comporteraient une augmentation du salaire et parfois même un changement de code d'emploi⁹ si elles étaient effectuées par la main-d'œuvre locale.

9. Selon la Classification nationale des professions (CNP), chaque emploi est associé à un code et à une description de tâches précises. Dans le cas des ouvriers migrants temporaires, la définition des tâches est très importante, car le code d'appartenance permet d'établir si la main-d'œuvre a le droit de faire une

Au-delà de ces tâches non liées strictement à l'emploi, mais essentielles pour son bon déroulement, plusieurs travailleurs migrants rencontrés dans le cadre de nos recherches étaient employés dans des activités associées à l'agriculture, mais qui demandaient des compétences particulières. Dans le cadre de l'observation participante dans les fermes, nous avons effectivement pu voir des travailleurs réparer des machines agricoles. En effet, selon la Classification nationale des professions (CNP), l'entretien et la réparation des machines agricoles font partie des activités de l'ouvrier agricole. Cependant, pour ce type de tâches plus complexes que la simple récolte, la main-d'œuvre locale demande normalement plus que le salaire minimum¹⁰.

Un mécanicien martiniquais embauché par Agrijob, par exemple, racontait que l'employeur de la ferme lui avait proposé de travailler pour lui après avoir su qu'il était mécanicien. Le Martiniquais lui avait répondu que « pour ça, il doit [lui] donner 15 *piasses* l'heure ! », alors que les travailleurs mexicains qui réparaient les machines avaient révélé qu'ils étaient payés comme pour le travail dans les champs.

Un cas exemplaire de l'accomplissement de tâches spécialisées payées au salaire minimum est celui de Guglielmo, un travailleur mexicain embauché par le biais du PTAS. Nous l'avons rencontré lorsqu'il en était à sa dixième *temporada* au Québec – toutes de six mois. Durant ces saisons, année après année, Guglielmo a appris le français et est devenu au fil du temps indispensable dans l'organisation du travail de Pierre, son employeur.

En effet, dans le but d'améliorer sa production, Pierre avait acheté un nouveau terrain dans un village voisin de ses champs de choux-fleurs. Sa main-d'œuvre est constituée de cinq travailleurs mexicains recrutés par le PTAS qui touchent à toutes les phases de la production, de la préparation du terrain à la récolte, et une quinzaine de travailleurs embauchés à la journée pendant les mois de la récolte. Dans l'économie

demande de résidence permanente. Si de façon générale les travailleurs agricoles peu spécialisés n'ont pas le droit de faire cette demande, il arrive parfois dans la pratique que leurs tâches correspondent plutôt à d'autres codes qui les y autorisent.

10. Au moment de l'observation sur le terrain, le salaire minimum au Québec était de 10,35 dollars canadiens l'heure.

de l'entreprise, Guglielmo était devenu essentiel. Pierre partageait son temps entre son ancien et principal terrain où il habitait, et le nouveau terrain acheté. Le matin, il venait vérifier la main-d'œuvre recrutée à la journée, et l'après-midi il retournait chez lui, en laissant Guglielmo le remplacer le matin dans le terrain principal et l'après-midi dans le nouveau champ. Ayant appris le français, Guglielmo parvenait à interagir ainsi avec la main-d'œuvre journalière, en majorité francophone. Le travail bien fait lui permettait de diriger l'équipe de travail à bon escient. C'est ainsi que Pierre disposait d'un chef d'équipe payé comme un travailleur quelconque.

Dans le cas des serres, la nécessité d'avoir des personnes aux compétences particulières est encore plus forte, vu la mécanisation plus complexe de la production. Cette responsabilité est souvent confiée à un travailleur migrant saisonnier. C'est le cas de Chico, un Guatémaltèque de 45 ans employé dans une serre de tomates de la Montérégie et rencontré plusieurs fois au cours de nos recherches. Dans le dialogue suivant, Chico explique comment il est employé à des tâches à responsabilité sans augmentation du salaire horaire :

Chico : L'employeur nous confie une chose. Dans mon cas, il me charge toujours dans la serre des alarmes, des chaudières, des alarmes d'irrigation, des alarmes de température, tout. Je peux enlever les alarmes, les relâcher, réparer n'importe quel problème qu'il y a [...] Maintenant, ce qui dérange, c'est le PVC d'irrigation, le PVC *gros* [en français dans l'entretien, n.d.a.] celui qui va en haut, c'est, je ne sais pas... Je pense que c'est pour la grande pression de l'eau et c'est *cassé* [en français dans l'entretien, n.d.a.]. Je le répare, je le coupe, je le presse avec la colle...

Chercheur : Est-ce que vous avez toujours travaillé dans les alarmes et les réparations ?

Chico : Depuis la première saison, ça faisait cinq mois que je travaillais... à la moitié de la première saison, la dame [le superviseur, n.d.a.] a commencé à m'enseigner. Au début, c'était difficile pour la langue, parce que je n'entendais pas, je disais : « Qu'est-ce qu'elle m'a dit ? Je ne sais pas c'est quoi. » Mais grâce à Dieu maintenant il m'appelle par téléphone, le référant, il ne parle pas espagnol, il me

dit: «Chico, *s'il vous plaît*, une alarme pour la *pompe* numéro un, numéro deux»... [En français dans l'entrevue, n.d.a.]

Chercheur: Donc, est-ce que vous travaillez seulement dans les alarmes? Pas dans les tomates?

Chico: Bon, ça, c'est comme un travail extra, mais qu'ils ne me paient pas. Je fais le même travail, disons, je travaille avec les tomates avec la fertilisation, l'irrigation, pour les épidémies aussi [...] J'ai aussi la responsabilité de la pollinisation.

Chercheur: Est-ce que vous gagnez plus pour toutes ces tâches?

Chico: Un petit peu plus. Je pense que c'est un bonus de 150 dollars pour paie. Mais ces deux semaines, je ne sais pas pourquoi, ils me l'ont enlevé et seulement... au début, c'était un bonus de technicien, maintenant ils disent que c'est un bon de production, mais c'est moins. Avant c'était 150 dollars, maintenant seulement 80 dollars, mais je ne sais pas pourquoi.

Les responsabilités de Chico, comme celles des mécaniciens ou de Guglielmo, n'ont pas entraîné une augmentation du salaire horaire, mais seulement des petits bonus. Cela marque une différence importante entre les mains-d'œuvre migrante temporaire et locale. Si, dans le cas de la locale, l'utilisation de compétences particulières avait déterminé une augmentation salariale assez importante par rapport à la main-d'œuvre destinée à la simple récolte, dans le cas de la main-d'œuvre migrante temporaire, selon l'expérience de terrain et dans la meilleure des hypothèses, les responsabilités sont récompensées par un bonus, comme dans le cas de Chico. Encore une fois, la main-d'œuvre agricole saisonnière reflète les besoins du nouveau contexte de production agricole globalisé. En effet, comme l'a souligné Sara Lara Flores, le contexte actuel de production ne demande pas seulement une flexibilité de temps, mais aussi une flexibilité de compétences :

Cette flexibilité n'est pas seulement celle qui avait caractérisé les processus agricoles par des cycles naturels. Ce n'est pas non plus seulement la flexibilité contractuelle du travail, en matière d'horaires et de temporalité dans l'emploi, ou la flexibilité salariale traduite en forme de paiement à la pièce, comme cela a toujours

été le cas depuis des décennies. La nouvelle flexibilité de l'agriculture « post-fordiste » implique également l'utilisation d'une main-d'œuvre plus qualifiée, capable de contrôler et de dominer diverses activités au sein des processus productifs en offrant un certain degré de polyvalence. (Lara Flores, 1995, p. 26)

4. LA SEGMENTATION DES ATTENTES ET LE RÔLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE LOCALE ET JOURNALIÈRE URBAINE

La composition diversifiée de la main-d'œuvre agricole au Québec n'est pas une exception dans le scénario international. En effet, le secteur agricole a été toujours caractérisé dans sa globalité par une forte demande de main-d'œuvre pour compenser des faibles investissements dans la mécanisation. Plusieurs études ont montré que la majeure partie de la main-d'œuvre a été le plus souvent très diversifiée et organisée de façon hiérarchique selon l'ethnicité, le sexe et aussi le statut migratoire (Berlan, 1986; Bourgois, 1988; Holmes, 2013; Morice et Michalon, 2008; Thomas, 1985).

Comme le soulignait déjà Robert Thomas au début des années 1980 au sujet de l'industrie des salades aux États-Unis (Thomas, 1985), la diversification de la main-d'œuvre s'explique par le fait que dans la production agricole très peu d'entreprises peuvent influencer les prix dans le marché. En conséquence, l'effort des entreprises se concentre sur la réduction des coûts du travail, visible dans la division du travail selon la vulnérabilité politique et sociale. Plus particulièrement, selon Thomas, la citoyenneté et le sexe ont eu des répercussions directes sur les gains de la main-d'œuvre et ont déterminé des avantages pour l'entreprise en termes d'administration de l'organisation et du rythme de travail en plaçant les personnes dans différentes activités de travail.

Thomas identifie spécifiquement deux modes de travail. D'une part, il y a la récolte de la laitue à la main qui s'effectue normalement en équipes de trois personnes. Dans la majorité des cas, les équipes sont payées par carton, selon une rémunération à la pièce. D'autre part, il y a un mode de travail mécanisé. En fait, les activités de ce deuxième mode de travail sont les mêmes, car la main-d'œuvre coupe les salades, les emballe et les charge. Cependant, c'est alors la machine qui impose le rythme et

coordonne les diverses activités. Les personnes employées n'ont même plus besoin de communiquer entre eux, puisque les convoyeurs relient les personnes qui coupent à celles qui emballent. Ce mode de travail est payé à l'heure, plutôt qu'à la pièce, ce qui réduit les possibilités de gain de la main-d'œuvre.

Thomas montre que les employeurs préféraient utiliser la main-d'œuvre sans statut dans les groupes de travail qui faisaient la récolte à la main, qui exige plus d'habileté que la récolte mécanique. Cela parce que, malgré l'apprentissage de compétences particulières, la vulnérabilité politique empêchait ce type de main-d'œuvre de demander des salaires ou un statut plus élevé. En outre, étant donné que dans la récolte à la main le rythme n'était pas imposé par la machine, mais établi par le groupe de travail, la main-d'œuvre sans papiers devenait un outil pour pousser la productivité générale et créer de la compétition avec la main-d'œuvre immigrante en situation régulière (1985, p. 117). En revanche, les femmes étaient employées dans la récolte mécanisée, assurant une main-d'œuvre stable dans ce type de récolte moins convoité par les hommes en raison de salaires plus bas et des mouvements routiniers qui ne demandaient pas de compétences, construisant socialement la récolte mécanique comme une activité strictement féminine.

Dans le contexte québécois, la division des tâches est différente. En effet, le profil de l'ouvrier agricole saisonnier renvoie à l'accomplissement de presque toutes les fonctions en contribuant davantage aux gains des entreprises, et les deux autres groupes demeurent très marginaux. Cela est aussi le reflet d'une segmentation des attentes des employeurs envers les différents profils de main-d'œuvre. Alors que celles envers les ouvriers agricoles saisonniers sont très élevées, comme nous avons pu le montrer dans la section précédente, les attentes des employeurs sont très peu élevées dans le cas de la main-d'œuvre locale et moins encore dans le cas de la main-d'œuvre journalière urbaine.

Lors des observations de terrain, on a pu documenter, par exemple, comment la main-d'œuvre urbaine journalière fait l'objet très souvent de blagues de la part de l'employeur sur ses capacités de travail physique ou sur sa résistance au travail, avec des plaisanteries qui comparaient et opposaient les profils de travailleurs. D'autres employeurs, lors des entretiens, se plaignaient de ce profil de main-d'œuvre en disant qu'ils

n'ont pas envie, ou l'habitude, de travailler et en racontant que, lorsqu'ils se sont tournés vers des agences de placement, celles-ci ont envoyé « de tout », des « enfants », des « vieilles mesdames » et des « junkies » au travail. Dans le cas de la main-d'œuvre locale, malgré l'absence de blagues, les attentes demeuraient basses comparativement à celles envers les ouvriers migrants.

Cela dit, la persistance des deux autres profils de main-d'œuvre dans les entreprises agricoles maraîchères, encore quinze ans après le début du recours massif à la main-d'œuvre agricole à l'international, montre que, malgré leurs rôles marginaux et malgré des attentes plus basses, la main-d'œuvre locale et la main-d'œuvre journalière urbaine ont toujours une raison d'être dans la production agricole au Québec. Selon nos données, la raison principale qui explique la continuation du recrutement de ces deux profils, c'est la possibilité d'avoir recours facilement et rapidement à de la main-d'œuvre, sans aucune planification du nombre de personnes souhaitées, à la différence des ouvriers migrants saisonniers.

Ces deux profils (ouvriers locaux et journaliers urbains) sont ainsi utilisés souvent dans le cas d'urgences, comme une condition météo inattendue qui a accéléré la récolte de certaines cultures et nécessite ainsi plus de personnes au travail, ou par exemple dans le cas de problèmes de visa pour les ouvriers migrants saisonniers¹¹. Le caractère d'urgence est aussi souligné par les employeurs eux-mêmes. Lors du travail de terrain, par exemple, lorsque des travailleurs journaliers urbains ont demandé à un employeur s'il y avait du travail pour eux le jour suivant, l'employeur a répondu que « non, parce que le feu est éteint ». D'autres ont dit clairement qu'ils avaient eu recours aux journaliers de Montréal seulement parce que les ouvriers du Guatemala n'étaient pas encore arrivés.

Une deuxième raison repose sur le fait que l'activité agricole est caractérisée aussi par des tâches qui sont nécessaires, mais simples et ne demandent pas trop d'effort, comme dans les cas observés de la ligature des feuilles autour des choux ou, dans le cas des serres, de la vérification des grappes, pour laquelle il ne vaut pas la peine de recruter des ouvriers

11. Il s'agit d'une problématique qui est arrivée fréquemment au cours des dernières années, surtout pour les ouvriers provenant du Guatemala.

migrants à l'international. Les deux profils fonctionnent ainsi comme une main-d'œuvre d'appoint pour ces tâches plus aisées.

Une autre raison qui relève de la sphère symbolique, mais qu'il ne faut pas sous-évaluer, est la volonté de garder un lien avec le territoire. Le recrutement des locaux, même s'il s'agit aujourd'hui surtout d'étudiants pour de brèves périodes, permet d'une part de continuer, dans les alentours de l'entreprise parfois pluridécennale, une pratique de recrutement qui régule les relations entre les entreprises et la population dans certains villages ruraux. D'autre part, la présence des locaux, y compris la main-d'œuvre journalière urbaine, permet de mettre encore plus en avant l'origine québécoise des produits qui est utilisée comme garantie de la qualité.

Pour terminer, il faut toutefois souligner que, malgré ces raisons, dans certains cas observés, comme dans la récolte des concombres, les mains-d'œuvre locale et journalière urbaine ont contribué énormément à la récolte à l'instar de la migrante saisonnière. Cependant, dans ce cas, ces deux profils faisaient l'objet d'une sélection permanente très stricte, avec beaucoup de personnes dont la présence n'était pas confirmée à la fin d'une seule journée de travail.

5. CONCLUSIONS

Dans ce chapitre, nous avons défini la composition de la force de travail dans l'industrie agricole au Québec en identifiant trois profils principaux : la main-d'œuvre locale qui correspond à toutes les personnes recrutées dans le village de l'entreprise elle-même ou dans les villages à proximité ; la main-d'œuvre journalière urbaine constituée par des personnes le plus souvent non nées au Canada qui sont recrutées par des agences, vivent en ville et, en été, se rendent chaque jour en région pour travailler dans les champs ; et finalement le profil de l'ouvrier migrant saisonnier dont l'arrivée est réglée par les programmes de migration temporaire.

Cette diversification reflète une organisation hiérarchique du travail ainsi qu'une segmentation des attentes envers chaque profil de main-d'œuvre. Alors que les employeurs n'attendent pas beaucoup de la part des mains-d'œuvre locale et journalière urbaine utilisées surtout dans les

cas d'urgence et comme main-d'œuvre d'appoint, les ouvriers migrants saisonniers, qui constituent actuellement le profil principal dans l'agriculture maraîchère, avec des attentes très élevées.

Notre analyse a montré que le profil de l'ouvrier migrant saisonnier se différencie par rapport aux mains-d'œuvre locale et urbaine journalières au travail par trois aspects : tout d'abord, l'ouvrier migrant saisonnier doit accorder une plus grande flexibilité dans le temps. Cette flexibilité peut se manifester comme un prolongement des heures de travail, souhaité souvent par la main-d'œuvre elle-même pour maximiser ses gains, ou se limiter seulement à une disponibilité permanente au travail, en cas d'urgence, de jour comme de nuit ; ensuite, l'ouvrier migrant saisonnier est soumis à des rythmes de travail plus intenses. Cela se voit dans la division du travail, avec les ouvriers migrants saisonniers qui accomplissent les tâches plus dures et celles où le contrôle du rythme de production est laissé au superviseur, ou encore, lorsqu'ils se trouvent dans le même procès de travail que les autres profils de main-d'œuvre, les employeurs leur demandent de travailler plus que les autres.

Finalement, l'emploi des ouvriers migrants saisonniers est caractérisé par une plus grande diversification de tâches. En effet, compte tenu de l'imbrication du temps et de l'espace productif avec le temps et l'espace de la reproduction quotidienne, les activités liées à la reproduction sociale sont soumises à un système d'organisation et de punition comme pour les activités productives. En outre, les ouvriers migrants saisonniers accomplissent souvent des tâches qui nécessitent des compétences spécifiques, comme celle de la réparation des machines agricoles ou du réglage des températures des serres, pour lesquelles la main-d'œuvre locale ne se contente pas du taux horaire minimum établi par la loi provinciale du travail.

L'accent sur la pénurie vise à cacher ces caractéristiques qualitatives spécifiques de la main-d'œuvre migrante saisonnière vis-à-vis de la main-d'œuvre locale. Cependant, il s'agit d'un enjeu important pour, tout d'abord, souligner que les programmes créent un profil de main-d'œuvre spécifique et ne comblent pas seulement une absence quantitative. En outre, souligner les fonctions différentielles de la main-d'œuvre migrante vise également à remettre en question les règles des programmes qui justifient la circularité permanente. En effet, l'interdiction

à la résidence permanente s'appuie sur la distinction naturalisée entre main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Cette dernière, en tant que non qualifiée ne peut jamais demander la résidence.

Les critères pour établir les compétences s'appuient notamment sur la possession de diplômes; cependant, le regard sur les processus de travail montre que la main-d'œuvre migrante fait preuve de compétences particulières comparativement à la main-d'œuvre locale, pas seulement en termes d'intensité, mais aussi de maîtrise de toutes les étapes de la production, comme dans le cas de Chico. Par conséquent, comme le souligne aussi Seth Holmes dans le cas de la main-d'œuvre triquie aux États-Unis, il est nécessaire de revoir cette catégorisation qui est une ressource supplémentaire de hiérarchisation :

Dans le même ordre d'idées, les travailleurs agricoles migrants sont souvent désignés comme des « travailleurs non qualifiés ». Il faut remettre en question cette catégorisation, ainsi que cette utilisation du concept de qualification, et s'interroger sur qui décide quels types de qualifications seraient plus ou moins valables [...] L'usage de ces termes sous-entend des inégalités fondées sur la classe et l'ethnicité. Au lieu de considérer la qualité de travail spécifique et reconnue dans leur pays d'origine, ces travailleurs sont regroupés dans la seule catégorie de classe inférieure d'origine latino-américaine (Holmes 2013, p. 187).

Dans les programmes de migration temporaire pour l'agriculture canadienne, la question des compétences crée donc un cercle vicieux: les programmes créent les contraintes qui favorisent la rétention de la main-d'œuvre en stimulant l'apprentissage de compétences particulières (apprentissage acquis avant ou pendant les séjours dans les entreprises québécoises) tout en dévalorisant et niant ces compétences acquises pour justifier l'imposition de la circularité permanente, un trait qui définit la singularité de la migration temporaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agéco (2014), *Structure des exploitations agricoles au Québec: Évolution, diversité et comparaison avec certains concurrents*, Rapport synthèse présenté à la Coop fédérée et à AQUINAC, Québec, Groupe Agéco.

- Basok, Tanya (2002), *Tortillas and Tomatoes: Transmigrant Mexican Harvesters in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Basok, Tanya, Danièle Bélanger, Guillermo Candiz et Eloy Rivas (2015), « Espacios de 'ilegalidad': el caso de trabajadores mexicanos en dos comunidades rurales de Canadá », dans Martha Sánchez Gómez et Sara María Lara Flores (dir.), *Los programas de trabajadores agrícolas temporales, ¿Una solución a los retos de las migraciones en la globalización ?*, México, D.F. : Universidad Nacional Autónoma de México, p. 25-56.
- Bolaria, B. Singh (1992), « Farm labour, work conditions and health risks », dans David A. Hay et Gurcharn S. Basran (dir.), *Rural Sociology in Canada*, Toronto, Oxford University Press, p. 228-245.
- Bourgois, Philippe (1989), *Ethnicity at Work*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) (2015), *Travailleurs agricoles. Normes du travail*, Québec, CNESST.
- Dolan, Catherine (2004), « On Farm and Packhouse: Employment at the Bottom of a Global Value Chain », *Rural Sociology*, vol. 69, n° 1, p. 99-126.
- Garrapa, Anna Mary (2017), « The Citrus Fruit Crisis: Value Chains and 'Just in Time' Migrants in Rosarno (Italy) and Valencia (Spain) », dans Alessandra Corrado, Carlos de Castro et Domenico Perrotta (dir.), *Migration and Agriculture. Mobility and change in the Mediterranean Area*, Londres, New York, Routledge, p. 111-127.
- Gravel Sylvie, Francisco Villanueva, Stéphanie Bernstein, Jill Hanley, Daniel Crespo et Emmanuelle Ostiguy (2014), « Les mesures de santé et sécurité au travail auprès des travailleurs étrangers temporaires dans les entreprises saisonnières », *Pistes*, vol. 16, n° 2, [en ligne].
- Hennebry, Jenna, et Kerry Preibisch (2012), « A Model for Managed Migration? Re-Examining Best Practices in Canada's Seasonal Agricultural Worker Program », *International Migration*, vol. 50, p. 19-40.
- Holmes, Seth (2013), *Fresh Fruit, Broken Bodies: Migrant Farmworkers in the United States*, Berkeley, University of California Press.
- Immigration Québec (2017), « Salaires. Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Volet agricole. Volet des professions peu spécialisées – volet agricole », [en ligne] <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-temporaire/recrutement-travailleurs-agricoles/salaires.html> (consulté le 10 décembre 2017).

- Kritzinger, Andriennetta, Stephanie Barrientos, et Hester Rossouw (2004), «Global Production and Flexible Employment in South African Horticulture: Experiences of Contract Workers in Fruit Exports», *Sociologia Ruralis*, vol. 44, n° 1, p. 17-39.
- Lara Flores, Sara María (1995), «La feminización del trabajo asalariado en los cultivos de exportación no tradicionales en América Latina: efectos de una flexibilidad salvaje», dans Sara María Lara Flores (dir.), *Jornaleras, temporeras y bóias-frias: el rostro femenino del mercado de trabajo rural en América Latina*, Caracas, Nueva Sociedad, p. 13-34.
- Marx, Karl (1967), *Fondements de la critique de l'économie politique: (Ébauche de 1857-1858)*, Paris, Éditions Anthropos.
- Mc Laughlin, Janet (2009), *Trouble in Our Fields: Health and Human Rights among Mexican and Caribbean Migrant Farm Workers in Canada*. Thèse de doctorat en anthropologie, University of Toronto.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2016a) «Statistiques. Production agricole» [en ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/production.aspx> (consulté le 5 septembre). 2007. *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec*. Québec: MAPAQ.
- Morice, Alain (2008), «Quelques repères sur les contrats OMI et ANAEM», *Études rurales*, vol. 182, p. 61-68.
- Ngai, Pun, et Chris Smith (2007), «Putting Transnational Labour Process in Its Place: The Dormitory Labour Regime in Post-Socialist China», *Work, Employment and Society*, vol. 21, n° 1, p. 27-45.
- Paap, Kris (2006), *Working Construction: Why White Working-Class Men Put Themselves and the Labor Movement in Harm's Way*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press.
- Piñeiro, Diego (2008), *El trabajo precario en el campo uruguayo*, Comisión Sectorial de Investigación Científica, Universidad de la República, Uruguay.
- Purser, Gretchen (2012), «The Labour of Liminality», *Labour, Capital and Society*, vol. 45, n° 1, p. 10-35.
- Preibisch, Kerry (2010), «Pick-Your-Own Labor: Migrant Workers and Flexibility in Canadian Agriculture», *The International Migration Review*, vol. 44, n° 2, p. 404-441.
- Preibisch, Kerry (2012), «Migrant Workers and Changing Work-place Regimes in Contemporary Agricultural Production in Canada». *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, vol. 19, n° 1, p. 62-82.

- Rogaly, Ben (2008), «Intensification of Workplace Regimes in British Horticulture: The Role of Migrant Workers», *Population, Space and Place*, vol. 14, n° 6, p. 497-510.
- Satzewich, Vic (1991), *Racism and the Incorporation of Foreign Labour: Farm Labour Migration to Canada since 1945*, Londres et New York, Routledge.
- Sharma, Nandita (2006), *Home Economics: Nationalism and the Making of «Migrant Workers» in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.
- Simard, Myriam, avec la collaboration d'Isabelle Mimeault (1997), «La main-d'œuvre agricole saisonnière transportée quotidiennement de la région de Montréal: profil socio-économique et insertion professionnelle», Montréal, INRS-Culture et Société.
- Thomas, Robert J. (1985), *Citizenship, Gender and Work: Social Organization of Industrial Agriculture*, Berkeley, University of California Press.
- Wong, Lloyd T. (1984), «Canada's Guestworkers: Some Comparisons of Temporary Workers in Europe and North America», *The International Migration Review*, vol. 18, n° 1, p. 85-98.

Chapitre 3

LE TRAVAIL « NON LIBRE » DE SALARIÉS AGRICOLES MEXICAINS EN CONTEXTES DE MIGRATION INTERNE OU INTERNATIONALE

SARA MARÍA LARA FLORES

Université nationale autonome du Mexique¹

Ce chapitre pose les questions suivantes : Quels sont les facteurs qui contribuent à construire la vulnérabilité sociale des travailleurs agricoles et à rendre possible leur assujettissement à des formes de travail non libre ? Quels mécanismes font que cet assujettissement puisse apparaître comme volontaire ou consenti ? Quel rôle les programmes institutionnels de travailleurs agricoles temporaires jouent-ils dans ce processus ?

Pour aborder ces thématiques, je me base sur deux contextes migratoires. Le premier est celui des journaliers agricoles qui migrent à l'intérieur du Mexique pour travailler dans des entreprises productrices de raisins de table qui sont exportés vers les États-Unis. Ce marché du travail localisé dans le nord-ouest du Mexique réunit plus de 40 000 travailleurs

1. Projet de recherche : *Impacto de los cambios en las políticas migratorias canadienses en las comunidades rurales de México* (IIS-UNAM).

temporaires migrants pendant la récolte du raisin de table, tout en créant une demande de main-d'œuvre à d'autres périodes de l'année pour les tâches de nettoyage et de taille de cette culture. Le deuxième contexte migratoire est un marché du travail international créé au Canada par des entreprises agricoles qui produisent des fruits et légumes, en particulier dans les provinces de l'Ontario et du Québec. Ces entreprises sollicitent, au travers du Programme de travailleurs agricoles temporaires (PTAT), environ 30 000 travailleurs mexicains.

Même si on peut dire que ceux qui migrent au Canada sont les privilégiés de cette classe de travailleurs – car les salaires qu'ils reçoivent sont en dollars canadiens et que cela suppose un revenu dix fois plus élevé que ce qu'ils peuvent percevoir au Mexique –, on observe dans les deux cas des situations communes en termes de conditions d'emploi. Les travailleurs sont embauchés de manière temporaire et bien souvent sans savoir combien de temps leur contrat va durer; ils sont payés à l'heure ou à la pièce, sans horaire fixe de travail et sans recevoir de salaire correspondant aux heures supplémentaires, tout en étant soumis à des rythmes de travail intensifs.

Au-delà de ce que cela suppose en termes de précarité du travail, ce sont surtout les conditions dans lesquelles ils vivent sur les lieux de travail qui ont fait parler de travail « non libre », ou même de travail esclave, et qui ont incité à revendiquer le respect des droits de l'Homme pour ces travailleurs.

1. LE CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ

Dans les deux contextes, nous sommes en présence d'entreprises mondialisées qui détiennent les technologies les plus modernes, comparables entre elles, et même comparables avec celles qu'on peut rencontrer en Californie ou en Floride, où la main-d'œuvre est constituée de travailleurs mexicains ou centraméricains sans papiers qui résident dans ce pays.

Il est important de souligner que, dans les deux cas, les travailleurs agricoles sont d'origine rurale. Même si les contextes des lieux d'origine peuvent s'avérer différents de manière générale, le milieu rural mexicain se trouve aujourd'hui caractérisé par une croissance exceptionnelle de la

pauvreté et des processus de désagrégation, ce qui a poussé les familles paysannes à avoir recours à des activités non agricoles faisant une place de plus en plus importante à la pluriactivité, au salariat et à la migration². Par ailleurs, un élément nouveau et déclencheur de la migration au Mexique est l'augmentation de la violence, dans un contexte de guerre entre les cartels ou d'actions de l'État contre le crime organisé, ce qui implique que nombre de migrations rurales pourraient être considérées comme des « déplacements forcés » (CMDPDH, 2015).

Alors que la population nationale travaillant comme salariée agricole dans le pays s'élève à un peu plus de 2 millions de personnes, 372 000 d'entre elles sont migrantes³. Il s'agit des personnes qui ont les moyens (ressources ou réseaux, ou les deux) de migrer et pour qui les programmes officiels d'aide à la mobilité interne tels que le SUMLI⁴, ou bien de mobilité internationale tels que le PTAT⁵ pour le Canada et les visas H2A pour les États-Unis.

Il faut aussi prendre en compte le rôle joué durant ces dernières années par la crise économique aux États-Unis et par le durcissement de la politique migratoire nord-américaine, qui s'est traduit par une augmentation des expulsions de Mexicains résidant aux États-Unis, par une plus grande surveillance de la frontière, une augmentation de la violence exercée par la Border Patrol, les mafias de trafiquants et les groupes racistes comme les Minutemen (« citoyens unis pour la surveillance de notre frontière ») américains. Aujourd'hui, les perspectives pour les Mexicains qui se trouvent sans papiers et vivent aux États-Unis deviennent encore plus incertaines face aux politiques anti-migrants de Donald Trump qui menacent de les expulser et ont engendré une atmosphère d'hostilité généralisée à l'encontre des migrants. Cette situation a provoqué non seulement le « blocage » de la circularité qui caractérisait les migrations irrégulières des Mexicains aux États-Unis,

-
2. Ces processus, que je ne décrirai pas dans cet article, ont été analysés par Carton de Grammont (2009), Contreras Molotla (2013, 2015) et Florez (2015), entre autres.
 3. Programme d'attention aux journaliers agricoles (PAJA, 2011).
 4. Sous-programme de mobilité de travail interne du ministère du Travail et de la Prévision sociale.
 5. Programme de travailleurs agricoles temporaires en fonction depuis 1974.

mais aussi la fracture du processus d'articulation entre les migrations internes et internationales qui faisaient le lien entre les différents circuits de travailleurs agricoles en fonction des cycles productifs de fruits et de légumes des deux côtés de la frontière (Lara, 2010).

Ce contexte nous amène à penser que ce que ces travailleurs craignent le plus, ce n'est pas tant la précarité du travail – qu'ils considèrent comme faisant partie de leur condition de journaliers agricoles, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays –, mais davantage leur « déprolétarianisation » (Brass, 1990). Ce terme renvoie à l'impossibilité de vendre la seule ressource qu'ils possèdent, c'est-à-dire leur force de travail, étant donnés les freins aux possibilités de migrer. Ils craignent finalement plus « le chômage » et l'immobilité que cela implique, que les conditions de travail offertes par les entreprises, tant au Mexique qu'au Canada ou aux États-Unis.

À mes yeux, la vulnérabilité de ces travailleurs se génère depuis leurs lieux d'origine, où la globalisation de l'agriculture et les politiques néolibérales ont réduit en miettes les conditions de vie et les moyens de subsistance des paysans. C'est ainsi que des armées de populations rurales se convertissent en migrants qui cherchent à s'insérer sur les marchés du travail créés par les agricultures modernes et intensives.

Dans le cas de la production de raisins de table, les travailleurs viennent des régions les plus pauvres du pays. Actuellement, le flux le plus important qui arrive dans l'État du Sonora pour participer à la récolte de ce produit provient principalement des États de Puebla et du Chiapas⁶. Les informations du SUMLI montrent que le recrutement dans l'État de Puebla est important et que les travailleurs proviennent principalement des *municipios* dont les indices de marginalité et de pauvreté sont les plus élevés, comme Izúcar de Matamoros, Tehuiztingo et Ahuatlán⁷. Dans

6. La base de données du Sous-programme de mobilité de travail (SUMLI) du Ministère du travail et prévision sociale au Mexique a calculé pour l'année 2014 que 54 % des travailleurs envoyés par ce programme vers le Sonora étaient originaires des États de Puebla et du Chiapas.

7. D'après les données de CONEVAL, en 2010, les *municipios* de Puebla avec les pourcentages de population en situation de pauvreté les plus élevés étaient : Ajalpan (83 %) ; Izúcar de Matamoros (66,8 %) et Chietla (59 %) (CONEVAL, Pobreza Municipal, 2010). Consulté le 22 novembre 2016 : <http://www.coneval>.

ces lieux, les intermédiaires ont étendu leurs réseaux de recrutement. D'après nos informations, ces agents ont également réussi à recruter et à organiser des équipes de travailleurs dans d'autres États voisins, comme Morelos et Hidalgo, en s'appuyant toujours sur des relations de confiance et de parenté (Lara et Sánchez, 2015).

De son côté, l'État du Chiapas détient le niveau de marginalisation sociale le plus élevé du pays. En 2014, 76,2 % de sa population se trouvait en situation de pauvreté, et 38,8 % en situation d'extrême pauvreté (CONEVAL, 2015). Il s'agit d'un État à majorité rurale (71 %) et indienne qui a dû affronter, surtout à partir de 1988, une crise des producteurs et de la production agricole qu'il n'a pas réussi à résoudre. Dans le même temps, les inégalités sociales se sont aggravées dans les campagnes. Cette situation ainsi qu'une forte chute de l'emploi urbain et des répercussions sociopolitiques du soulèvement de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) en 1994 ont précipité l'exode des populations du Chiapas vers différentes régions du pays et vers l'étranger (Sánchez et Lara, 2015).

Dans les deux cas, on constate le besoin pressant des migrants de trouver des sources de revenus qui ne leur sont pas offertes dans leurs communautés d'origine⁸. Il s'agit donc d'une population en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté, ce qui implique non seulement que les revenus monétaires disponibles se trouvent en dessous de deux salaires minimums (SEDESOL, 2010), mais aussi que ces foyers accumulent des carences en termes d'accès aux services de santé, de sécurité sociale, d'éducation, de logement et d'alimentation, entre autres⁹. Soulignons

[org.mx/Medicion/Paginas/Medici %C3 %B3n/Informacion-por-Municipio.aspx](http://org.mx/Medicion/Paginas/Medici%C3%B3n/Informacion-por-Municipio.aspx).

8. D'après les données de la ENIGH (Enquête nationale sur les revenus et les dépenses des foyers), la pauvreté patrimoniale atteint 68,8 % des foyers de journaliers agricoles, 44,4 % pour l'indice de pauvreté de capacités et 34,8 % pour celui de pauvreté alimentaire, tandis qu'au niveau national ces chiffres sont respectivement de 40,1 %, 20 % et 14,3 %. Ces informations montrent qu'il existe une plus grande vulnérabilité parmi le groupe des journaliers agricoles que pour l'ensemble de la population nationale (SEDESOL, 2010, p. 23).
9. Les États du Chiapas, de Guerrero et de Puebla présentent les pourcentages les plus élevés de personnes en situation de pauvreté (74,7 %, 69,7 % et 64,5 %) et les niveaux les plus élevés pour la carence en termes de sécurité sociale (83,3 %, 78,5 % et 77,1 %), type de privation sociale la plus fréquente parmi la population

aussi que les marchés du travail auxquels ils ont accès au sein des frontières nationales sont très hétérogènes et dispersés. La demande de travailleurs est fragmentée et éparpillée dans une multitude d'entreprises de tailles diverses et différents types de cultures, dans plusieurs régions du pays. En ce sens, on peut dire que des programmes comme le SUMLI, qui fournit une aide aux journaliers pour se déplacer vers les espaces où il existe une demande significative de travailleurs, comme c'est le cas des régions productrices de raisins dans le Sinaloa, deviennent parfois indispensables pour que ces journaliers puissent accéder aux marchés du travail.

Les travailleurs qui vont au Canada le font principalement dans le cadre du Programme de travailleurs agricoles temporaires (PTAT), lui aussi géré par le ministère du Travail mexicain, et dans une moindre mesure dans le cadre du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET), dans la catégorie des «travailleurs peu qualifiés». Les provinces de l'Ontario et du Québec sont celles qui reçoivent traditionnellement le plus grand nombre de travailleurs étrangers dans l'agriculture canadienne. Bien que le PTAT ait débuté en 1966 avec des migrants originaires des Antilles (Jamaïque, Trinidad-et-Tobago, Barbade), un accord a été signé en 1974 entre les gouvernements du Mexique et du Canada pour l'envoi de travailleurs mexicains. Depuis cette date, année où le Mexique a envoyé 203 travailleurs au Canada, le PTAT a gagné en importance, jusqu'à atteindre 23 799 travailleurs en 2016¹⁰.

mexicaine. Par ailleurs, le Chiapas, le Guerrero et l'Oaxaca détiennent le pourcentage le plus haut de personnes en situation d'extrême pauvreté (32,2 %, 31,7 % et 23,3 %) et sont à la tête des entités avec les plus forts pourcentages de populations souffrant de manques en termes d'éducation (33,5 %, 26,8 % et 27,7 % respectivement), de qualité et d'espace de logement (29,1 %, 33,4 % et 24,6 %), et d'accès aux services de base dans le logement (56,8 %, 59,0 % et 55,5 %) (CONEVAL, 2012, p. 13).

10. Consulté sur le site <http://www.portalpolitico.tv/gobierno/ptat-mexico-canada-ejemplo-de-que-migracion-puede-ser-ordenada-guizar-valladares> (15 décembre 2016). Quant à lui, le Programme de travailleurs peu qualifiés fonctionne par le biais d'accords entre particuliers, c'est-à-dire entre entrepreneurs et entreprises de recrutement, et il a pris une ampleur considérable depuis 2003, avec des travailleurs originaires du Guatemala et d'autres pays centraméricains, tandis qu'il ne fonctionne que depuis trois ans au Mexique. L'entreprise Working-link envoie actuellement moins de 2000 travailleurs, principalement en Ontario.

L'augmentation du nombre de travailleurs agricoles saisonniers dans ce pays a eu lieu en même temps que la concentration de la terre aux mains des grandes entreprises commerciales et que la réduction du nombre d'exploitations familiales. D'après des informations de Statistique Canada¹¹, de 1991 à 2011, le nombre d'exploitations a baissé de 280 043 à 205 730; la superficie agricole moyenne a augmenté de 598 à 778 acres, tandis que le nombre de producteurs agricoles a décliné de 390 875 à 293 925 – ce qui représente une baisse de 24,8 % –, et l'âge moyen des agriculteurs est passé de 47,5 à 54 ans (Lara et Pantaleón, 2015). Dans ce contexte, 34 % des exploitations agricoles ont déclaré employer des travailleurs agricoles, ce qui mène à un total de 297 683 travailleurs en 2011, parmi lesquels 62,4 % sont des travailleurs temporaires (*Le Quotidien*, 2012).

La diversité des programmes de travailleurs temporaires au Canada est devenue la pierre angulaire de sa politique migratoire, programmes par lesquels les employeurs sollicitent des travailleurs, que ceux-ci soient qualifiés, spécialisés ou bien non qualifiés. Le recrutement des travailleurs agricoles temporaires étrangers est dirigé par la Fondation des entreprises de recrutement de main-d'œuvre étrangère (FERME) au Québec et, en Ontario, par son homologue, le Foreign Agricultural Resource Management Service (FARMS), dans le cadre d'une série de réglementations établies par le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté du Canada. Du côté mexicain, c'est le ministère du Travail qui s'occupe de gérer le programme.

Bien qu'il s'agisse d'une migration ordonnée et légale, avec des conditions bien différentes de celles vécues par les journaliers agricoles qui se dirigent vers les États-Unis, les conditions de travail et de vie des travailleurs temporaires qui vont au Canada grâce à ces programmes ont fait l'objet de nombreuses controverses. Les travailleurs ne sont pas forcément originaires des États les plus pauvres du pays ni de localités touchées par l'extrême pauvreté, mais une des conditions pour intégrer le programme est de provenir du milieu rural. Le recrutement des

11. Recensement de l'agriculture de 2011, *Le Quotidien*, jeudi 10 mai 2012. Consulté sur le site <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120510/dq120510a-fra.pdf> (11 novembre 2016).

travailleurs par le PTAT a débuté dans les États de Mexico et de Tlaxcala, mais il s'étend aujourd'hui à presque tous les États de la République mexicaine ; récemment, on peut observer une participation croissante de travailleurs originaires de localités indiennes (Lara et Pantaleón, 2015).

Un des sujets qui a le plus fait réagir les organisations et associations de la société civile, les activistes, des chercheurs et les politiques à propos des travailleurs temporaires au Canada est celui de l'inégalité de leurs droits par rapport aux autres programmes de travailleurs temporaires dans d'autres pays¹². Sont particulièrement pointées l'immobilité des travailleurs sur le marché du travail, étant donnée l'exigence d'être relié à un seul employeur qui leur est désigné par le programme ; l'obligation de vivre dans les installations des entreprises qui les embauchent ; l'impossibilité d'accéder à un statut migratoire différent de celui de travailleur temporaire, ce qui prolonge *ad infinitum* leur condition de migrant. Tous ces éléments ont amené certains à parler de « travailleurs non libres », ou même de conditions de semi-esclavage. Cette même situation est aussi évoquée pour les salariés agricoles temporaires qui migrent à l'intérieur du pays au Mexique pour travailler dans des entreprises agrocommerciales. Dans notre cas d'étude, pour ceux qui se dirigent vers l'État du Sonora dans le but de participer à la récolte et aux autres tâches de la production de raisins de table, et qui sont recrutés par des intermédiaires et des sous-traitants, leur condition de migrants leur fait expérimenter des situations de captivité dans les lieux où ils sont hébergés¹³. On peut ainsi dire que les mécanismes qui fomentent cette condition sont similaires, malgré les différences entre les deux contextes migratoires, et c'est ce que je me propose d'analyser à présent.

12. Voir les différentes études réalisées en Espagne, aux États-Unis, au Canada et en France, compilées dans Martha J. Sánchez et Sara Ma. Lara (coord.), *Los programas de trabajadores agrícolas temporales. ¿Una solución a los retos de las migraciones en la globalización?*, México, IIS-UNAM.

13. Voir le reportage en quatre parties de Richard Morosi, "Producto de México", consulté sur le site <http://www.hoylosangeles.com/especiales/hoyla-esp-producto-mexico-1-story.html> (octobre 2016).

2. L'INÉGALITÉ COMME TOILE DE FOND

La présence de « travail non libre » dans un contexte de développement capitaliste est directement associée à l'existence des inégalités qui caractérisent la société dans son ensemble, et pas seulement le monde du travail. Il s'agit d'inégalités qui émanent de « rapports sociaux » qui articulent à leur tour le tissu social, produisant des tensions et des confrontations, comme le signale Danièle Kergoat (2005) lorsqu'elle parle des relations sociales de sexe :

Le rapport social peut être assimilé à une tension qui traverse la société ; cette tension se cristallise peu à peu en enjeux autour desquels, pour produire de la société, pour la reproduire ou « pour inventer de nouvelles façons de penser et d'agir », les êtres humains sont en confrontation permanente. Ce sont ces enjeux qui sont constitutifs des groupes sociaux. Ces derniers ne sont pas donnés au départ, ils se créent autour de ces enjeux par la dynamique des groupes sociaux (p. 95).

Autrement dit, il ne s'agit pas de relations fixes et immuables, mais bien de relations constamment mouvantes ; en ce sens, elles sont historiques et génèrent des principes de division et de conflits entre les groupes sociaux, ce qui suppose non seulement des différences reposant sur les attributs sociaux tels que les revenus, le statut ou la position sociale, mais établissant également des hiérarchies. On peut ainsi dire que tout « rapport social » est source de conflits et d'accumulations de contradictions (Pfefferkorn, 2011 : 2).

L'inégalité, propre aux asymétries sociales, se réfère à une distribution disparate des ressources entre des ensembles de personnes, des groupes, des régions ou des pays, et étayée par des mécanismes qui sont socialement institués. D'après Tilly (2000), l'inégalité s'établit par « paires catégorielles » qui résultent d'une forme d'organisation dans laquelle ces catégories se trouvent établies de manière asymétrique ; elles sont la conséquence d'une organisation dont les mécanismes fondamentaux résident dans l'exploitation et l'accaparement des opportunités. L'exploitation opère dans un spectre plus large que celui des seuls processus liés au travail. Elle n'implique pas seulement l'appropriation de la valeur ajoutée produite par l'effort de ceux qui ne contrôlent pas les ressources,

ou en termes marxistes de ceux qui ne possèdent pas les moyens de production. La « valeur » extraite prend aussi la forme du pouvoir, de la différence, des services et, bien entendu, des opportunités. C'est donc bien l'accaparement des opportunités comme un bien précieux et sujet au monopole qui, d'après cet auteur, complète l'exploitation. Mais, une fois établies ces deux paires catégorielles, le problème qui émerge est de savoir comment maintenir les distinctions et assurer leur continuité, s'assurer de la loyauté et du contrôle des travailleurs. L'auteur laisse entendre que deux autres mécanismes supplémentaires renforcent des inégalités : l'« émulation » ou la greffe de relations sociales existantes d'un environnement à un autre, ainsi que l'« adaptation » ou l'élaboration de façons de procéder quotidiennes, « qui fixent à leur place ces distinctions et les rendent habituelles, et même parfois essentielles, tant pour ceux qui exploitent que pour ceux qui sont exploités » (2000 : 25).

Dans le cas qui nous intéresse ici, l'inégalité est consubstantielle de la relation de travail dans laquelle les travailleurs agricoles s'inscrivent, au Mexique comme au Canada, où leur travail participe à la richesse des entreprises qui les emploient, indépendamment des différences de salaires qu'ils perçoivent dans un lieu ou un autre. Les mécanismes d'exploitation qu'ils subissent ont pour toile de fond, dans les deux cas, une inégalité primitive qui prend racine dans leur exclusion vis-à-vis d'un nombre incalculable d'opportunités dans leurs lieux d'origine (éducation, santé, accès à la terre, manque de sources de travail localement, etc.), situation qui les place dans des conditions de pauvreté ou d'extrême pauvreté, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Le paupérisme équivaut à une véritable exclusion sociale (Rosanvallon, 2011) où s'articulent divers types de privations, tout en justifiant la présence de ces travailleurs dans des conditions de travail et de vie précaires. Pour les journaliers agricoles qui migrent à l'intérieur du pays, leur condition de pauvres et originaires des régions les plus marginalisées du pays, le fait qu'ils manquent de terres et d'autres moyens de subsistance, le peu d'opportunités dont ils disposent pour accéder à l'éducation et aux services de santé, entre autres facteurs, amènent à considérer que l'emploi qu'ils trouvent dans les entreprises d'agro-exportation constitue une solution idéale pour qu'ils puissent améliorer leur

situation. Pour ceux qui migrent au Canada, leur embauche à la faveur des programmes de travailleurs temporaires est présentée du point de vue d'une relation « trois fois gagnante ». D'après Béatrice Mésini, pour le cas européen :

L'approche globale de la « migration circulaire » promue en Europe présume que ces mobilités temporaires de travail doivent bénéficier à la fois au pays d'origine (par un retour des compétences) et au pays d'accueil (en palliant les difficultés de recrutement des entreprises), mais aussi aux migrants en leur offrant un séjour légal, une couverture sociale, une possibilité d'épargne et une aide au retour. En contre-champ de ces présupposés, l'observation des conditions de vie et de travail des travailleurs andins détachés dans les champs et vergers de Provence illustre leur situation d'extrême dépendance à l'égard des ETT (qui gèrent l'accès aux droits civils, sociaux et économiques), leur mise en concurrence statutaire et ethnique dans les pays utilisateurs, mais aussi leur vulnérabilité accrue dans un contexte saillant de chômage et de récession en Europe (2013 : 76).

Par conséquent, l'inégalité se construit sur la base de l'application des programmes de travailleurs temporaires, un budget qui sert finalement à offrir aux travailleurs temporaires des conditions de travail et de vie différentes de celles des populations locales. Et j'insiste sur le terme « différentes » parce qu'on confond parfois le fait que ces travailleurs parviennent à obtenir des revenus plus élevés que les locaux avec le fait qu'ils soient payés à la pièce ou à l'heure ; en effet, leurs horaires de travail sont de plus de 8 heures par jour, ils ne bénéficient pas de prestations sociales, de jours de repos, de vacances ou de retraite, par exemple. Mais, surtout, ils ne bénéficient pas de « liberté » de changer d'entreprise ou de lieu lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec les conditions de travail ou avec la façon dont ils sont traités par leurs supérieurs. Ils n'ont pas de « liberté » de mouvement pour quitter les campements ou les logements où ils sont hébergés par leurs employeurs.

C'est sans doute ce manque de liberté de mouvement qui remet en cause les frontières entre ce type de travail et l'esclavage, la traite humaine ou d'autres formes de travail forcé. C'est peut-être cela qui provoque une ambiguïté en se référant constamment au non-respect des droits et

qui a engendré de multiples débats¹⁴. Toutes proportions gardées par rapport au cas de la traite des femmes pour le commerce sexuel, Smaïn Laacher explique certains éléments qui peuvent être communs avec la situation que j'analyse ici : « La traite des êtres humains est fondée sur des liens d'une tout autre nature : ce sont des liens de dépendance et de soumission qui se traduisent par une absence totale de liberté d'action et de mouvement... » (2010:45)

D'un autre côté, le présumé choix qu'ils font eux-mêmes d'aller travailler dans les champs de raisin du Sonora ou au Canada a lui aussi été interrogé. Décosse (2015), au sujet des travailleurs marocains qui s'insèrent à travers des contrats OMI dans l'agriculture française, parle de « travail non libre » parce qu'il considère que, même s'ils décident d'aller travailler dans ces enclaves, ce choix est contraint par l'extrême pauvreté et le manque d'autres occasions d'emploi. Selon lui, il s'agit de « travail non libre » parce que leur mobilité est limitée, de même que leur droit à circuler et leur liberté de choisir le marché du travail dans lequel s'insérer. Parallèlement, leur enfermement empêche souvent tout type de relation avec le monde extérieur et les place dans une situation de vulnérabilité qui permet de les soumettre à des rythmes de travail infernaux, sans aucun espace pour le repos ou les loisirs.

Dans les deux cas étudiés dans ce texte, on observe un enfermement des travailleurs saisonniers dans des espaces gérés par les employeurs et d'où ils ne peuvent pas toujours sortir librement.

Dans le cas des migrants internes, ils sont généralement hébergés dans des campements situés le plus près possible des champs, souvent assez loin de toute agglomération urbaine. Ce sont des espaces surveillés par des gardes privés et armés, ou même parfois par la police, ce qui prouve une évidente situation de captivité. Bien que certains entrepreneurs offrent des conditions d'hébergement relativement décentes, des plaintes ont été déposées pour enfermement et pour les situations d'exploitation dont ils sont les objets¹⁵. Dans le cas des travailleurs au Canada, on a

14. Voir à ce sujet Alain Morice (2005) et Eduardo França Paiva (2005).

15. Voir : <http://netnoticias.mx/2017-06-20-7540ebf1/denuncia-stps-ante-fiscalia-explotacion-laboral-a-jornaleros-agricolas/> (consulté en juin 2017) et <http://www.excelsior.com.mx/nacional/2013/06/17/904455> (consulté en juin 2017).

aussi dénoncé le fait que, dans le cadre du PTAT comme du PTET, un contrôle des plus étroits est exercé à travers les politiques migratoires qui les obligent à travailler et à vivre avec l'agriculteur qui leur a été désigné comme employeur par le programme, mais aussi par la rétention de leurs papiers d'identité et de leur billet d'avion de retour (UFCW/ATA, 2015).

D'après Annie Lamanthe, qui a écrit *La métamorphose du paternalisme*, dans des contextes de capitalisme moderne, l'hébergement fourni par le patron, dans des espaces qu'il contrôle, constitue la clé de la domestication des travailleurs d'origine rurale peu habitués aux rythmes de travail « à la chaîne ». C'est également une façon de faire tomber la séparation entre temps de travail et vie privée, en plaçant le travailleur en situation de disponibilité totale pour son employeur. Son argumentation renvoie à l'étude de Murad et Zyberman (1976) sur la « ville minière », dans laquelle les auteurs expliquent comment la domestication de l'ouvrier se fait au travers d'un ensemble de dispositifs qui incluent les règles de l'atelier, les menaces de renvoi, l'émulation et la compétition entre les travailleurs. Mais cela s'étend aussi à la vie privée, l'hébergement faisant partie intégrante de ce dispositif disciplinaire, puisqu'il fonctionne comme un espace d'enfermement, de moralisation et de dressage du corps (2011 : 29).

C'est justement cet aspect de restriction de la liberté de circulation des travailleurs et de leur capacité à choisir à qui ils veulent vendre leur force de travail qui a été le plus dénoncé dans les divers programmes de travailleurs temporaires, jusqu'à considérer qu'ils encouragent les formes de travail non libre¹⁶. On peut aussi ajouter d'autres éléments qui ont été mentionnés dans le cadre d'analyses sur le travail non libre, tels que l'endettement, la traite humaine et d'autres encore, selon les cas. Au Mexique, par exemple, on a dénoncé le kidnapping de travailleurs agricoles pour les emmener dans les champs d'*amapola* (pavot) ou de

16. Dans le bureau du PTAT à Oaxaca, j'ai entendu le témoignage d'un travailleur du PTAT que le patron hébergeait dans une cave remplie de produits chimiques qui ont pris feu. En plus des problèmes de santé provoqués par l'accident, ses papiers et le peu de biens qu'il possédait ont été brûlés (travail de terrain, mai 2011).

marijuana, où ils se retrouvent alors entre les mains du narcotrafic et des groupes criminels¹⁷.

3. « PÉNURIE » OU SURABONDANCE DE MAIN-D'ŒUVRE

Dans les deux contextes, les employeurs ont recours à l'argument de la « pénurie » de main-d'œuvre pour justifier l'embauche de travailleurs temporaires. Au Canada, les entrepreneurs doivent obligatoirement faire une démarche d'Évaluation de l'impact sur le marché du travail devant le Service de l'emploi du Canada, lequel détermine s'il existe bien une pénurie de main-d'œuvre locale pour effectuer les tâches pour lesquelles les travailleurs temporaires sont embauchés (UFCW/ATA, 2015 : 9). Au Mexique, la situation est plus simple, étant donné que les employeurs mobilisent leurs réseaux d'intermédiaires ou bien le SUMLI, sans devoir effectuer de démarche qui prouve le besoin de main-d'œuvre migrante. Cependant, ils expriment constamment cette difficulté, et c'est ce qui justifie l'appui apporté par le SUMLI¹⁸.

La pénurie est une notion socialement construite qui ne correspond pas toujours à la réalité. C'est le résultat d'une situation provoquée par l'offre d'emplois précaires et les exigences de conditions de travail que la population locale n'est pas prête à accepter. Et encore moins lorsqu'une disponibilité totale en termes d'horaires et de journées de travail est demandée, sans que les droits du travail ne soient jamais respectés, ou quand cette disponibilité exige que le travailleur vive pratiquement dans l'entreprise, annulant complètement la séparation entre le temps de travail et le temps libre. Il s'agit d'emplois destinés à être occupés par des groupes très vulnérables, soumis à la pauvreté et au manque de meilleures alternatives. Ce qu'on observe dans les faits sur ces marchés du travail, loin d'une pénurie de travailleurs, c'est une surabondance de main-d'œuvre non qualifiée et précarisée.

17. Voir : <http://www.dossierpolitico.com/vernoticiasanteriores.php?artid=89437&relacion=dossierpolitico> (16 août 2017) et <http://www.proceso.com.mx/436324/esclavizado-por-el-narco> (8 avril 2016).

18. Lire la note suivante : <http://www.hortalizas.com/miscelaneos/la-possible-escasez-de-la-mano-de-obra-puede-otra-amenaza-para-los-agricultores/> (17 février 2017).

Le ministère du Travail, tout comme les entreprises de recrutement des travailleurs, dispose d'une longue liste composée d'hommes et de femmes qui demandent à s'insérer dans les programmes de travailleurs temporaires pour aller au Canada. On sait que le nombre de pays qui envoient actuellement des travailleurs dans ce pays dans le cadre de ce type de programmes est en augmentation. De la même manière, le nombre d'États et de petits villages d'où sont originaires les travailleurs agricoles qui vont dans les champs du Sonora pour travailler à la récolte des raisins a lui aussi augmenté, tout comme le nombre des travailleurs qui arrivent par le biais d'intermédiaires ou du SUMLI (Lara, 2015).

Dans son texte sur « l'esclavage moderne », Kevin Bales dit que « pour la première fois dans l'Histoire, il y a une surabondance d'esclaves potentiels » (2010:15). Mais, d'après cet auteur, la nouveauté réside dans le fait que « presque tous les esclaves sont temporaires ; certains sont soumis à la condition d'esclaves pendant quelques mois, étant donné qu'il n'est pas rentable de les entretenir lorsqu'ils ne sont pas d'une utilité immédiate » (2010:16). Dans les faits, les entreprises ne cherchent pas à embaucher les travailleurs pour une durée indéfinie. C'est pour cette raison que les contrats des travailleurs temporaires qui migrent au Canada grâce au PTAT ne peuvent pas dépasser les huit mois¹⁹. De leur côté, les entreprises mexicaines productrices de raisins de table optent pour embaucher les travailleurs pour des périodes très courtes, indépendamment du fait que ceux-ci soient migrants et arrivent au Sonora après avoir parcouru plus de 2 000 kilomètres, ce qui leur prend deux jours en autocar. D'après ce qu'on peut voir dans la base de données sur les travailleurs qui migrent par l'intermédiaire du SUMLI, certains travailleurs ont été embauchés jusqu'à trois reprises, pour des périodes allant de trois semaines à trois mois par an, périodes pendant lesquelles ils ont cer-

19. Jusqu'à la fin de l'année 2016, ceux qui migraient grâce au Programme de travailleurs peu qualifiés pouvaient seulement être embauchés pour deux ans, avec possibilité de renouvellement pour la même durée ; ils étaient obligés de revenir dans le pays d'origine et d'attendre quatre ans avant de pouvoir retenter d'être embauchés. Cette mesure a cependant été suspendue en janvier 2017, après la présentation d'un rapport en septembre 2016 par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, devant la Chambre des communes du Canada, dans le cadre de la 1^{re} session de la 42^e législature.

tainement effectué des travaux de nettoyage, de taille et de récolte du raisin, puis ont été renvoyés à chaque fois dans leur lieu d'origine où ils se sont retrouvés sans emploi.

Ce qui est frappant dans le cas du Sonora, c'est que, depuis au moins deux décennies, des milliers de travailleurs qui étaient auparavant migrants se sont peu à peu installés dans la région. Ils l'ont fait avec l'espoir de quitter leurs lieux d'origine où il y avait très peu d'opportunités de travail et où dominait la pauvreté, pour arriver dans une région en pleine expansion agricole, notamment due aux exportations de raisins de table. Ils se sont ainsi transformés en une armée de réserve permanente de main-d'œuvre pour les entreprises, disponible pour réaliser toutes les tâches nécessaires au cycle productif de la vigne. Ils ont sans doute amélioré leurs conditions de vie en ne se trouvant plus en mobilité permanente et en vivant dans les campements des entreprises. Ils ont réussi à acheter des terrains et à construire leur maison; certains sont même parvenus à investir dans une camionnette et se sont alors consacrés au transport des travailleurs installés vers les champs. D'autres encore ont construit des chambres dans leur maison pour loger des travailleurs migrants originaires des mêmes régions qu'eux; les femmes ont monté des petits restaurants, des laveries, des garderies (Lara, 2008): toute une «industrie de la migration journalière». Malgré tout, avec le temps, ils sont moins sollicités par les entreprises et se plaignent du chômage (Lara et Sánchez, 2015).

L'installation de travailleurs autour des entreprises a fait émerger une nouvelle modalité de relation entreprises-travailleurs. Dans un autre texte (Lara et Sánchez, 2015), nous avons observé comment les travailleurs, installés dans des espaces propres, ont eu le «charme de la liberté» (Weber, 1991) après s'être libérés de l'obligation de travailler pour un seul et unique patron qui impose ses conditions de travail et les modes de vie dans les campements; ils sont parvenus à obtenir une certaine marge de manœuvre quant au choix du type d'entreprises dans lesquelles ils voulaient travailler, en particulier pendant les périodes de très forte demande (taille, nettoyage et récolte), soit parce que la paye était meilleure, soit parce que les conditions de travail étaient plus attrayantes. Ceci leur a aussi permis de s'insérer dans d'autres secteurs d'activité, différents de l'agriculture: les hommes surtout comme maçons dans la ville

d'Hermsillo²⁰, les femmes dans le travail domestique, pour ne citer que les plus communes, tout en développant une série d'activités collatérales liées à la migration temporaire de journaliers. En profitant également de la proximité de la frontière, plusieurs membres des familles installées ont migré vers les États-Unis. C'est justement cette frange de liberté qui ne convient pas aux entreprises, raison pour laquelle elles passent aujourd'hui de nouveau par le recrutement de journaliers migrants, facilement jetables.

À propos du caractère jetable de ces « nouveaux esclaves », Kevin Bales (2010), affirme : « La nature de la relation entre esclaves et propriétaires a considérablement changé. La nouvelle "jetabilité" a fait augmenter de façon spectaculaire la rentabilité des esclaves, elle a réduit le temps de l'esclavage et elle a ôté de l'importance à la propriété légale (de l'esclave). » (p.16)

La situation est complexe, car la nature de la relation travail/capital sur ce type de marchés du travail masque une série de mécanismes qui permettent l'assujettissement des travailleurs et leur soumission, dans un contexte capitaliste pour lequel le système de travail libre domine. On observe par exemple de quelle manière ces travailleurs ruraux, souvent originaires de localités très isolées, parviennent à accéder aux marchés du travail par différents systèmes d'intermédiaires pour l'emploi. Dans le cas des migrants internes, il s'agit d'un système fondé sur des recruteurs et des chefs d'équipe dont l'efficacité est basée sur des mécanismes traditionnels liés à un échange de loyautés et d'obligations mutuelles entre intermédiaire-patron et travailleur-recruteur. Ce système a joué un rôle actif dans la segmentation du marché du travail, en manipulant des facteurs ethniques, genrés et générationnels (Sánchez et Lara, 2015). Dans le cas des travailleurs du PTAT, le système des intermédiaires repose sur une structure institutionnelle à laquelle participent le ministère du Travail mexicain, qui joue un rôle de recruteur (avec ses réseaux d'intermédiaires régionaux et même locaux), les consulats du Mexique au Canada, le ministère de l'Immigration du Canada et les organisations d'entrepreneurs agricoles du

20. Pesqueira se situe à environ 50 kilomètres d'Hermsillo, capitale de l'État du Sonora.

Québec et de l'Ontario, entre autres. Les relations établies avec ces intermédiaires, apparemment choisis par les travailleurs, répondent assurément à l'incapacité d'accéder directement au marché du travail. On peut même dire, comme le mentionne Moulier-Boutang (2005), qu'il s'agit de structures qui offrent une certaine protection et sécurité aux travailleurs dans un environnement culturel et social qui leur est étranger, étant donné que le fait de franchir les frontières et de parvenir à la mobilité géographique et sociale se trouve restreint par une série de mécanismes institutionnels que les États instaurent. Dans le même temps, des mécanismes officieux accompagnent ce type de relations pour lesquelles l'ambivalence est centrale. Comme l'affirme F. Ewald (cité par Lamanthe, 2011), «le paternalisme fonde un “échange de services” plutôt qu'un échange contractuel [...] qui implique “un rapport de dépendance, de subordination, de maître à serviteur”» (p. 42).

Finalement, le rôle de ces systèmes d'intermédiaires ne se limite pas au fait de mettre en relation l'offre et la demande, mais bien à la mise en place d'une série de dispositifs de sélection, de contrôle et de soumission dans le travail. Le paiement à la tâche ou à l'heure aide à obtenir ces objectifs; il sert de stimulant pour renforcer la soumission des travailleurs face à des conditions de travail qui visent à augmenter leur productivité dans des contextes où prévaut l'immobilité du travailleur.

4. CONCLUSIONS

Le débat autour du travail non libre s'est récemment étendu pour caractériser le type de relations qui s'établissent dans le cadre d'agricultures modernes mondialisées qui utilisent une main-d'œuvre migrante, employée de manière temporaire sous des formes de travail qui invitent à repenser les notions d'esclavage ou de servitude.

Isabelle Guérin (2011), par exemple, questionne cette situation, dans le cas de l'Inde, pour des travailleurs migrants internes qui travaillent dans la production de riz et de canne à sucre. Alain Morice (2005), Annie Lamanthe (2011) et Fred Décosse (2015) font de même pour l'agriculture française et les contrats OMI, qui fonctionnent selon des modalités similaires à celles du PTAT.

Les termes utilisés pour désigner ce type de travail renvoient à un débat complexe. D'après Brass (2015), ce débat renaît après la seconde guerre mondiale, au sujet des politiques keynésiennes destinées au Tiers Monde pour questionner les obstacles au développement capitaliste dans des pays où dominent des formes de travail non libres telles que le travail agricole, la servitude par endettement ou l'esclavage. Entre les années 1960 et le milieu des années 1980, les thèses marxistes orthodoxes affirment que ces formes de travail constituent non seulement un obstacle au développement capitaliste, mais aussi qu'elles ne sont pas compatibles avec lui. On considère aussi que les progrès technologiques conduiront inévitablement à leur disparition. Malgré tout, on constate aujourd'hui au travers de différents cas d'étude que, dans des contextes de production capitaliste qui nécessitent une utilisation intensive de la force de travail, la gestion de la main-d'œuvre s'adapte bien à ces formes assimilées à l'esclavage ou à la servitude (Guérin, 2011 ; Lamanthe, 2011).

Yann Moulier-Boutang explique qu'il ne s'agit pas de formes de travail en opposition (travail non libre contre travail libre), mais bien de formes complémentaires pour lesquelles la violence de l'accumulation primitive se dilue en vertu des mécanismes de mondialisation et de socialisation de l'exploitation. La séparation de l'individu d'avec ses moyens de production, caractéristique du processus de prolétarianisation, s'oppose à l'impossibilité d'accéder au marché du travail de manière libre. Moulier-Boutang ajoute une citation de Tom Brass (1999 :148) : « l'existence d'un libre marché du travail n'implique pas nécessairement que ce que s'y achète et s'y vende soit du travail libre. » (2005)

Certains auteurs soulignent cependant les dangers qui existent lorsqu'on transpose ces notions à la réalité actuelle. Pour Eduardo França Paiva (2005), « [l']utilisation de la catégorie esclavage correspond à un choix pragmatique et politique, et l'intention est, à partir de là, d'associer des conditions dégradantes, que l'on dénonce, à la cruauté décriée de l'esclavage du passé et à l'imaginaire de souche, dans le but de choquer l'opinion publique » (p.1132).

Ses reproches quant à l'utilisation de cette catégorie renvoient à une façon de réifier, victimiser et sous-estimer la capacité de réaction de ces hommes et ces femmes qui sont soumis à ces formes de travail. França Paiva se demande si ces personnes se sentent esclaves et si elles

réagissent comme des esclaves. Ce qui est certain, c'est qu'on risque de ne pas voir les petits espaces d'action et de réponse que les travailleurs mobilisent pour contrer l'assujettissement. À ce propos, Annie Lamanthe dit la chose suivante : « Le fait qu'ils [les ouvriers] semblent s'accommoder de la relation paternaliste ne signifie pas pour autant qu'ils renoncent à toute revendication et qu'ils sont dépossédés de tout pouvoir d'agir. » (2011 :34)

De son côté, dans un entretien sur « l'art de la fugue » (Grelet, 1999), Yann Moulier-Boutang mentionne la nécessité de s'intéresser à la porosité du système, de voir les refus et les fuites de ces systèmes, de voir les travailleurs comme quelque chose d'actif. C'est dans cette perspective qu'il faut analyser la fuite de certains travailleurs des autobus de la compagnie qui les conduisent de leur village vers l'État de Sonora, pour gagner la frontière des États-Unis et pour essayer de la traverser clandestinement ; ou bien lorsqu'ils s'échappent des campements pour s'installer dans une autre entreprise, dans l'espoir de trouver de meilleurs salaires et conditions de vie. Il faut aussi analyser dans la même perspective la fugue des travailleurs migrants guatémaltèques au Canada, quand leurs contrats les obligeaient à rentrer dans leur pays d'origine, pour rester comme travailleurs, bien qu'informels et sans contrat²¹.

Isabelle Guérin, faisant référence à Jean Breman (1996), qualifie ce type de travail de « néo-esclavage » en le distinguant de la servitude historique, dans la mesure où il n'y a pas d'appropriation de la personne et qu'il s'agit plutôt d'un assujettissement temporaire (et pas héréditaire), motivé par des facteurs économiques plus que politiques ou sociaux, mais qui créent malgré tout une catégorie de main-d'œuvre extrêmement flexible et docile (2011 : 98).

D'autres critiques faites à l'utilisation sans discernement des notions d'esclavage ou de servitude soulignent la nécessité d'effectuer une révision rigoureuse qui permette de voir clairement les éléments qui amènent à les mobiliser à l'heure actuelle. Ainsi, Alain Morice dit :

21. Yvon Laprade, « Des travailleurs guatémaltèques floués par une firme de placement », consulté sur le site <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/actualites-judiciaires/201611/10/01-5040162-des-travailleurs-guatemalteques-floues-par-une-firme-de-placement.php> (novembre 2016).

La démarche que je propose ici procède en deux moments croisés : poser d'un côté un regard critique sur les usages de la notion d'esclavage appliquée à diverses situations contemporaines de sujétion, tant dans leur laxisme conceptuel que dans la politique qui paraît les sous-tendre ; tenter de l'autre d'interpréter les raisons du succès de l'« esclavage métaphorique », que je nomme ainsi par opposition aux diverses formes de l'esclavage historique, et en montrer les risques. (2005 : 1017)

Nous ne prétendons pas ici réaliser cette tâche. Dans notre article, nous avons illustré deux situations de travail que l'on peut qualifier de « travail non libre », comme le font Fred Decosse (2015) et Tom Brass (2015), pour ne pas tomber dans les pièges qui peuvent conduire à penser à l'esclavage dans sa modalité historique et à nier les possibilités d'action des travailleurs agricoles, malgré la faiblesse des marges de manœuvre dont ils bénéficient dans les deux configurations analysées. Nous avons également voulu montrer que les liens tissés entre producteurs et travailleurs dépendent de structures institutionnelles (comme dans le cas du PTAT ou du SUMLI) ou informelles (recruteurs et intermédiaires) qui diluent au milieu d'un ensemble d'acteurs l'assujettissement auquel sont soumis la majeure partie des travailleurs agricoles. Cet assujettissement a lieu dans le cadre d'un marché du travail qu'intègrent les journaliers de manière apparemment libre et volontaire, contrairement à ce qui se passe dans les relations d'esclavage et de servitude historique. Ils n'arrivent cependant pas librement sur ces marchés, puisqu'ils dépendent d'une longue chaîne d'intermédiaires qui les sélectionnent et les disciplinent ; et, une fois sélectionnés, ils ne disposent pas de liberté de mouvement et ne bénéficient pas non plus d'une séparation entre espace de travail et espace de vie. Nous avons également souhaité rendre compte de la manière dont l'inégalité, qui surgit de l'exclusion vis-à-vis d'une quantité infinie d'opportunités dans les lieux d'origine (éducation, santé, accès au foncier, manque de possibilités de travail, etc.), constitue l'élément qui place ces journaliers dans une situation de vulnérabilité dans la relation de travail. C'est ainsi que l'apparente liberté à partir de laquelle ils se situent dans une relation de travail désavantageuse s'inscrit dans un contexte autour duquel ils craignent moins les conditions de travail et de vie offertes par les entreprises que la « déprolétarianisation » (d'après les termes de Brass), ou plus exactement le renvoi et l'immobilité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bales, Kevin (2000), *La nueva esclavitud en la sociedad global*, Madrid, Siglo XXI de España Editores.
- Brass, Tom (1999), *Towards a Comparative Political Economy of Unfree Labour, Case Studies and Debates*, Londres-Portland, Frank Cass.
- Brass, Tom (2015), «Free Markets, Unfree Labour: Old Questions Answered, New Answers Questioned», *Journal of Contemporary Asia*, vol. 45, n° 3, p. 531-540, <http://dx.doi.org/10.1080/00472336.2015.1007517> (consulté le 18 octobre de 2016).
- Breman, Jan (1996), *Footloose Labor: Working in the Indian Informal Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Carton de Grammont, Hubert (2009), «La desagrarización del campo mexicano», *Convergencia*, Revista de Ciencias Sociales, Universidad Autónoma del Estado de México, año 16, n° 50, mai-août, Toluca, p. 13-56.
- CMDPDH (Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, A.C.) (2015), *Desplazamiento interno forzado en México*, Mexico, 30 p.
- CONEVAL (Consejo Nacional de Evaluación de la Política de Desarrollo Social) (2015), *Pobreza municipal*, <http://www.coneval.org.mx/Medicion/Paginas/Medici%C3%B3n/Informacion-por-Municipio.aspx> (consulté le 22 de novembre 2016).
- CONEVAL (2012), *Informe de pobreza en México 2012*, Mexico, http://www.coneval.org.mx/Informes/Pobreza/Informe%20de%20Pobreza%20en%20Mexico%202012/Informe%20de%20pobreza%20en%20M%C3%A9xico%202012_131025.pdf (consulté le 22 novembre 2016).
- Contreras-Molotla, Felipe (2013), «Cambios ocupacionales en los contextos rurales de México», *Revista de la Facultad de Ciencias Económicas: Investigación y Reflexión*, vol. XXI, n° 1, p. 147-166.
- Contreras-Molotla, Felipe (2015), «La organización económico-laboral de los hogares rurales en México en la primera década del siglo XXI», dans Elke Köppen et Norma Blazquez (dir.), *Jornadas Anuales de Investigación*, Mexico, CIICH-UNAM, p. 21-37.
- Décosse, Frédéric (2015), «Migración circular, (in)movilidad laboral y *unfree labour*. Una reflexión a partir del caso de los contratos OMI en Francia», dans Martha Sánchez et Sara Ma. Lara (dir.), *Los programas de trabajadores agrícolas temporales. ¿Una solución a los retos de las migraciones en la globalización?*, Mexico, IIS/UNAM.

- Ewald, François (1986), *L'État providence*, Paris, Grasset.
- Florez, Nelson (2015), *Economía y trabajo en el sector agrícola*, Mexico, FLACSO.
- França Paiva, Eduardo (2005), « Travail contraint et esclavage », dans « Esclavage moderne ou modernité de l'esclavage? », *Cahiers d'études africaines*, n° 179-180, p. 1123-1142.
- Grelet, Stany (1999), « L'art de la fugue. Entretien avec Yann Moulier-Boutang », *Vacarme*, consultable en ligne à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-vacarme-1999-2-page-3.htm> (consulté en octobre 2016).
- Guérin, Isabelle (2011), « Travail illégal et servitude pour dette en Inde du Sud », dans Laurence Fontaine et Florence Weber (dir.), *Les paradoxes de l'économie informelle. A qui profitent les règles ?*, Paris, Karthala, p. 94-110.
- Kergoat, Danièle (2005), « Penser la différence des sexes : rapports sociaux et division du travail entre les sexes », dans Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés*, Paris, La Découverte, p. 94-101.
- Laacher, Smaïn (2010), *De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil*. Paris, La Dispute.
- Lamanthe, Annie (2011), *Les métamorphoses du paternalisme. Histoire, dynamique et actualité*, Paris, CNRS Éditions.
- Lara, Sara (2010), *Los «encadenamientos migratorios» en espacios de agricultura intensiva*, Mexico, Colegio Mexiquense-IIS/UNAM-Miguel Ángel Porrúa.
- Lara, Sara (2015), « Modernización de la agricultura mexicana: empresas ricas con trabajadores pobres », communication présentée dans *Panel: Transformaciones del trabajo rural en América Latina: Precariedades, Exclusiones y Emergencias, XXXIII Congreso Internacional of Latin American Studies Association*, San Juan de Puerto Rico, mai 2015.
- Lara, Sara, et Jorge Pantaleón (2015), « Trabajadores mexicanos temporarios en la agricultura de Quebec », dans Martha Sánchez et Sara Lara (dir.), *Los programas de trabajadores agrícolas temporales. ¿Una solución a los retos de las migraciones en la globalización?*, Mexico, IIS-UNAM, p. 81-114.
- Lara, Sara, et Kim Sánchez (2015), « En búsqueda del control: enganche e industria de la migración en una zona productora de uva de mesa en México », dans Alberto Riella et Paola Mascheroni (dir.), *Asalariados rurales en América Latina*, CLACSO/Universidad de la República, Uruguay, p. 73-94.
- Lara, Sara, et Jorge Pantaleón (2015), « Trabajadores mexicanos en la agricultura de Quebec », dans Martha Sánchez et Sara Lara (dir.), *Los programas de trabajadores agrícolas temporales. ¿Una solución a los retos de la migración en la globalización?*, Mexico, IIS-UNAM.

- Le Quotidien* (2012), « Recensement de l'agriculture de 2011 », *Bulletin officiel de diffusion de données de Statistique Canada*: <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120510/dq120510a-fra.pdf> (consulté en novembre 2016).
- Mésini, Béatrice (2013), « Mobile, flexibles et réversibles, les travailleurs saisonniers maghrébins et latinos “détachés” dans les champs de Provence », *Hommes et migrations* [En ligne], 1301 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2015, URL : <http://hommesmigrations.revues.org/1917>; DOI : 10.4000/hommesmigrations.1917. (Consulté en janvier 2017)
- Morice, Alain (2005), « “Comme des esclaves”, ou les avatars de l'esclavage métaphorique », *Cahiers d'études africaines*, n° 179-180, p. 1015-1036.
- Moulier-Boutang (2005), « Formes de travail non libre. Accumulation primitive : préhistoire ou histoire continuée du capitalisme », *Cahiers d'études africaines*, n° 179-80, p. 1069-1092.
- Murad, Lion, et Patrick Zilberman (1976), *Le petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré. Villes-usines, habitat et intimités au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Recherches.
- Pfefferkorn, Roland, 2011, « Des politiques d'égalité aux politiques de l'identité : parité, diversité, intersectionnalité », *XI^e Congrès de l'Association française de science politique*, Strasbourg, 31 août-2 septembre 2011.
- Programa de Atención a Jornaleros Agrícolas (PAJA) (2011), *Nota de actualización de población objetivo*, Mexico, Subsecretaría de Prospectiva, Planeación y Evaluación, SEDESOL.
- Rosanvallon, Pierre (2011), *La société des égaux*, Paris, Éditions du Seuil.
- Sanchez, Martha, et Sara Lara (dir.) (2015), *Los programas de trabajadores agrícolas temporales. ¿Una solución a los retos de la migración en la globalización?*, Mexico, IIS/UNAM.
- SEDESOL (Secretaría de Desarrollo Social) (2010), *Diagnóstico del Programa de Atención a Jornaleros Agrícolas*, Mexico, SEDESOL.
- Tilly, Charles (2000), *La desigualdad persistente*, Buenos Aires, Ediciones Manantial.
- UFCW/ATA (2015), *Informe: Condiciones de los trabajadores agrícolas migrantes en Canadá*, 23 p.
- Weber, Max (1991), *Escritos políticos*, Madrid, Alianza Editorial.

Partie II

**COERCITION ET CONSENTEMENT :
SUBJECTIVITÉ, VULNÉRABILITÉ
ET AGENTIVITÉ DANS LES RELATIONS
DE POUVOIR AU TRAVAIL**

Chapitre 4

DÉSIREUX DE TRAVAILLER : AGENTIVITÉ ET VULNÉRABILITÉ DANS UN RÉSEAU D'IMMIGRANTS SANS PAPIERS¹

RUTH GOMBERG-MUÑOZ

Loyola University

1. LE SHOW DES COMMIS

Les soirs de fin de semaine, quand Il Vino, un grand restaurant de Chicago, est bondé et que le bar est encombré de plats qui attendent d'être servis, cinq commis immigrants mexicains se rassemblent pour réapprovisionner le bar². J'appelle cela «le show des

-
1. Ce chapitre est une traduction autorisée de *Willing to work: Agency and Vulnerability in an Undocumented Immigrant Network*. *American Anthropologist*, 112(2), p. 295-307. Traduction de l'anglais au français: Alexis Martig.
 2. Ces travailleurs sont des vraies personnes – pas des personnages imaginaires –, et j'ai changé tous les noms, surnoms et les détails pouvant identifier les personnes et les lieux pour protéger leur anonymat. Si plusieurs grands restaurants de la région de Chicago pourraient facilement correspondre à la description d'Il

commis». Premièrement, ces derniers chargent environ vingt caisses de bière et deux bacs d'alcool sur un chariot à roulettes. Ensuite, ils poussent ce chariot à travers le restaurant jusqu'au comptoir. Deux ou trois d'entre eux restent devant le comptoir, près du chariot, et les deux ou trois autres s'en vont derrière. Les barmans et les serveurs s'écartent. Comme dans une chaîne de montage accéléré, un commis s'empare d'une caisse de bière sur le chariot et la lance – la projette littéralement dans les airs – à un second commis qui se tient près du comptoir. Celui-ci l'attrape facilement et la relance derrière le bar, où un autre commis l'empoigne et l'envoie à un quatrième commis, qui l'attrape et l'empile devant les réfrigérateurs de bières. Un dernier commis découpe les caisses et stocke les bières dans les réfrigérateurs. Ils travaillent à la vitesse de l'éclair – cela ne leur prend qu'environ une minute pour vider le chariot. Les clients et les employés se regroupent autour d'eux pour regarder et commenter la force et la vitesse des commis. Ceux-ci apprécient l'attention qu'on leur porte et jouent leur rôle pour les spectateurs, se poussant les uns les autres à aller toujours plus vite. Ils essayent aussi de se surpasser en lançant les caisses le plus haut qu'ils peuvent dans les airs. Quelques fois, quand il y a un nouveau commis, les autres gars lui fileront une caisse vide juste pour rire quand il se retrouvera à jongler avec elle dans les airs.

Selon les dires de leurs employeurs comme de leurs collègues, les commis mexicains d'Il Vino ont la réputation d'être «les travailleurs les plus acharnés qu'[ils ont]». L'association du travail pénible avec les migrants mexicains n'est pas spécifique à Il Vino³. En fait, l'idée que

Vino, l'établissement décrit est fictif et est un amalgame de plusieurs restaurants différents. J'ai essayé de refléter l'échelle, le rythme, l'économie et la culture du vrai restaurant où la majorité de ces hommes travaillent ou ont travaillé, mais les détails ont tous été changés. La majeure partie de la collecte de données ethnographiques s'est faite entre les mois d'août 2007 et de janvier 2009. Les entretiens avec les travailleurs immigrants ont été effectués en espagnol, sauf pour ceux avec Alejandro, qui préférait l'anglais. Les entretiens avec les collègues immigrants et les managers ont tous été conduits en anglais.

3. Les chercheurs utilisent plusieurs termes différents pour décrire les travailleurs nés à l'étranger qui vivent aux États-Unis, parmi lesquels *immigrant*, *migrant*, *transmigrant*, et *transfrontalier* (voir De Genova 2005 et Stephen 2007). Chaque terme désigne une nuance particulière dans la relation des travailleurs mobiles avec l'État-nation, et chacun a ses avantages et ses inconvénients. J'utilise le terme *immigrant* quand je décris mes participants ethnographiques pour deux

les Mexicains forment une classe laborieuse remonte loin dans le temps aux États-Unis, et depuis plus d'un siècle les travailleurs mexicains ont souvent été considérés comme une composante consciencieuse et docile de la main-d'œuvre américaine (De Genova, 2005 ; Gamio, 1971 ; Gutierrez, 1995 ; Heyman, 2001). De plus, des recherches ethnographiques montrent que la perception des travailleurs mexicains comme des travailleurs acharnés n'a jamais disparu dans la population (Coutin et Chock, 1997 ; De Genova et Ramos Zayas, 2003 ; Waldinger et Lichter, 2003). Mais d'où provient cette apparente volonté à travailler dur ? Et pourquoi des membres permanents de la force de travail à bas revenus s'efforcent-ils vraisemblablement si fortement d'être des travailleurs durs à la peine ?

De récentes ethnographies conduites par Nicholas De Genova (2005), Christian Zolniski (2006) et Josiah Heyman (2001) ont étudié comment les pratiques de travail des migrants sans papiers sont circonscrites par l'État, mais négociées et transformées par le biais de l'activité des travailleurs, des gestionnaires ou encore des agents de l'État eux-mêmes (voir aussi Brodtkin 2007 et Smith-Nonini 2007). Par exemple, le travail de De Genova en 2005 analyse les manières qu'ont les Mexicains de se battre contre la racialisation, l'« illégalisation » et la subordination au travail dans une usine de Chicago, alors que l'ethnographie de Zolniski en 2006 examine la flexibilité du travail et les efforts de résistance organisée parmi les immigrants concierges en Californie. M'appuyant sur ces études, je m'intéresse dans cet article aux manières qu'a une cohorte d'immigrants mexicains sans papiers de négocier une identité sociale de travailleurs acharnés et volontaires lorsqu'ils promeuvent leur travail, tout en cultivant par la même occasion un sentiment de dignité et d'estime de soi.

raisons. Premièrement, beaucoup d'entre eux vivent depuis longtemps, sinon en permanence, aux États-Unis ; et les termes *migrant* et *transmigrant* laissent entendre une mobilité et une impermanence qui ne reflètent pas leurs situations. Deuxièmement, ma recherche se concentre sur les activités quotidiennes de travailleurs à Chicago et moins sur leurs expériences transnationales et de migration en soi. J'utilise *transmigrant* quand je me réfère au savoir transnationaliste ou aux travailleurs transnationaux en général.

L'objectif de cet article est de fournir une description ethnographique des luttes quotidiennes que les personnes sans papiers mènent pour rendre leur vie meilleure, compte tenu de contraintes sérieuses. Dans un premier temps, je vais brièvement m'intéresser aux manières dont culture, structure et agentivité interagissent, et comment au sein de ces interactions les immigrants sans papiers répondent aux contraintes en construisant certaines normes et identités sociales. Ensuite, en m'appuyant sur des descriptions ethnographiques, je montrerai comment et pourquoi la volonté de travailler dur est négociée par les travailleurs sans papiers dans le restaurant. J'examine en particulier la manière dont les travailleurs établissent discursivement des normes de travail acharné à travers des taquineries, la pression des pairs et la confrontation. Puis, j'observe comment les comportements qui promeuvent une éthique de travail acharné donnent aussi naissance à des contradictions parmi les travailleurs, étant donné qu'ils luttent pour concilier leurs vulnérabilités avec des idéaux d'autonomie et de bravoure. Finalement, j'espère montrer comment des inégalités catégorielles sont dans le même temps reproduites et font l'objet de résistance dans des activités quotidiennes des personnes sans papiers, avec des implications à court et à long terme.

L'attention apportée aux activités quotidiennes des immigrants sans papiers complète une littérature existante sur la migration de travail non autorisée qui a eu tendance à se concentrer à un niveau macro plutôt qu'au niveau micro des vies des travailleurs (par exemple, Heyman, 1998; Kearney, 2004; Massey *et al.*, 1994; Massey *et al.*, 2002; Ngai, 2005; Portes et Walton, 1981; Sassen, 1988; Chavez, 1992; Zolniski, 2006). En se concentrant sur l'agentivité des travailleurs, cette recherche enrichit aussi les études qui ont critiqué les approches d'économie politique de la mondialisation et de la migration en leur reprochant d'être trop déterministes et « top-down » (Basch *et al.*, 1994; Fernandez-Kelly 1983; Mahler 1988). Mais une analyse de l'interaction de l'agentivité et de la contrainte permet d'éviter une attention portant trop sur la construction d'une identité locale et éludant les implications des structures inégales de pouvoir (Bourgois, 2003; di Leonardo, 1998; Durrenberger et Erem, 2005). Plus largement, j'espère que mes recherches sur la pérennisation des inégalités catégoriques et sur la résistance au quotidien des travailleurs marginalisés pourront contribuer, au moins modestement, aux théories anthropologiques du changement et de la

reproduction sociale. Enfin, en concentrant la réflexion sur les réalités quotidiennes vécues des personnes sans papiers, je cherche à dépasser les stéréotypes unidimensionnels des « immigrants illégaux » en tant que simples victimes ou criminels usurpateurs et à mettre l'accent sur la complexité de leur humanité.

2. « QUELQUE CHOSE LEUR EST INCULQUÉ DEPUIS LA NAISSANCE, JE PENSE » : CULTURE, STRUCTURE ET AGENTIVITÉ DES TRAVAILLEURS

L'ethnographie à l'origine de cet article repose sur une cohorte de dix immigrants sans papiers : Alejandro, Alberto, Chuy, Lalo, Leonardo, Luis, Manuel, Omar, René et Roberto⁴. Tous ces hommes ont travaillé comme commis dans des restaurants de l'agglomération de Chicago et ils sont tous membres du même réseau transnational qui relie Chicago en Illinois et León dans l'État de Guanajuato, au Mexique⁵. S'il existe des différences notables au niveau de leurs croyances, leurs expériences et leurs plans pour l'avenir, ces travailleurs possèdent un certain nombre de choses en commun. Ils ont des amis, dans certains cas des frères et des cousins, qui partagent le stigmate d'être des « étrangers illégaux » et la dignité d'être des travailleurs acharnés et des pères de famille. Dans ce texte, j'analyse comment ces travailleurs utilisent leur agentivité pour

4. Comme dans tout restaurant branché, l'équipe entière des commis d'Il Vino est masculine. Les femmes immigrantes mexicaines ont une plus faible participation à la force de travail que les hommes et, quand elles sont employées, elles se trouvent concentrées dans les emplois les moins rémunérés et dans des ménages privés.

5. L'État de Guanajuato fait partie de la région connue comme le *Bajío*, une région du Mexique qui se distingue par sa population nombreuse et sa bonne intégration aux marchés national et international. La migration de travailleurs du *Bajío* aux États-Unis est vieille de plus d'un siècle ; elle a commencé au début du 20^e siècle, s'est accélérée au milieu du siècle et continue encore aujourd'hui. Il existe des liens durables de réseaux transnationaux entre la région du *Bajío* du Mexique et les États-Unis ; plusieurs des travailleurs présentés ici sont de deuxième ou même troisième génération de transmigrants. Pour plus de détails sur le *Bajío* comme région « d'envoi », voir Arias (2004) ; Cornelius (1989) ; Massey *et al.* (2002). Pour plus d'information sur les réseaux transnationaux, voir Alvarez (2005) ; Basch *et al.* (1994) ; Guarnizo et Smith (1999) ; Cordero-Guzman *et al.* (2001) ; Smith (2006).

créer une culture de « travail acharné » qui répond à leurs vulnérabilités structurelles particulières. Mais la manière la plus adaptée de conceptualiser la culture, la structure et l'agentivité dans les interactions du quotidien est une question anthropologique permanente.

Dans le discours populaire, l'éthique de travail des immigrants mexicains est souvent attribuée à leur « culture » ou « background culturel » (Gutierrez, 1995 ; Moss et Tilly, 2001 ; Waldinger et Lichter, 2003). Des collègues et des propriétaires de restaurants comme Il Vino, mais aussi mes collègues à l'université ont évoqué l'idée que l'éthique de travail des commis « soit simplement culturelle ». Cet usage populaire de la *culture* identifie l'éthique du travail comme une composante essentielle et intégrale de la société mexicaine, tel que le donne à voir ce commentaire du gérant d'Il Vino : « Ce sont juste des travailleurs phénoménaux. Je ne sais pas si c'est pareil au Mexique, mais ici c'est vraiment quelque chose. Je pense qu'ils ont quelque chose dans le sang depuis la naissance. » (conversation, le 11 mars 2008). Mais l'idée qu'il y a « un quelque chose » dans la culture mexicaine qui produit des travailleurs acharnés a tendance à cacher les différences entre les travailleurs mexicains, à ne pas prendre en considération la manière dont l'inégalité structure les conditions de travail et à diminuer l'agentivité des travailleurs dans le travail. De manière connexe, cet usage populaire de la culture sous-considère la subordination historique des travailleurs mexicains aux États-Unis qui a donné naissance à une association entre travailleurs migrants mexicains et à une « volonté » de travailler dur. Par exemple, les travailleurs mexicains aux États-Unis sont typiquement relégués à des bas salaires, à des travaux associés à des statuts sociaux dévalorisés, mais aussi fréquemment à du travail payé à la pièce ou temporaire, ou à du travail non syndiqué où le revenu et la sécurité de l'emploi sont directement liés au degré de « dureté » du travail mis en avant par le travailleur (voir Gamio, 1971 ; Zolniski, 2006). Au final, la notion que « l'éthique mexicaine du travail » est une partie intégrante de la « culture mexicaine » essentialise les travailleurs migrants mexicains en naturalisant leur subordination historique et en réduisant la qualité de leur travail à une prétendue inclination culturelle pour du travail socialement dévalué et éreintant (pour des critiques de cet usage de la culture, voir aussi di Leonardo, 1998 ; Gershon et Taylor, 2008).

Alors que les notions anthropologiques de « culture » évitent habituellement ce type de naturalisation de l'inégalité et de la différence, Arjun Appadurai (2004:60) souligne que dans un sens anthropologique la culture s'est typiquement référée à « une sorte ou l'autre de passé » – des croyances et comportements prétendument traditionnels, lents à changer et perpétuellement présents dans un groupe social local et délimité. Cette notion de « culture » a été critiquée pour avoir supposé des distinctions entre des groupes de personnes – ainsi que de l'homogénéité dans ceux-ci – qui sont, au mieux, amorphes et fluides (Appadurai, 1996, 2004; Douglas, 2004; et Rosenblatt, 2004). De plus, les conceptions anthropologiques traditionnelles de la culture ont tendance à diminuer le rôle de la domination et l'expansion occidentale dans la création, la différenciation et l'étude de groupes culturels supposément délimités (Gupta et Ferguson, 1997). Face à cela, les anthropologues ont massivement porté leur attention sur les manières dont le partage du sens et des identités sociales est continuellement créé et recréé dans les interactions quotidiennes (Gershon et Taylor, 2008; Rao et Walton, 2004; voir aussi Willis, 1977). Une conception de la culture comme « ces différences qui à la fois expriment et encouragent la mobilisation d'identités de groupe » (Appadurai, 1996:13) insiste sur l'aspect dynamique et situé de la construction des normes, des frontières, du sens et des identités de groupes, ainsi que sur la manière dont ceux-ci prennent part à des paysages socioéconomique et politique plus larges (Rao et Walton, 2004; Sen, 2004).

Dans la mesure où les différences culturelles sont continuellement créées et interprétées par les acteurs humains, l'agentivité humaine produit de la culture (Ortner, 2006; Rosenblatt, 2004). La culture, l'agentivité et les structures s'influencent mutuellement : l'agentivité produit de la culture, alors qu'elle est dans le même temps formée et contrainte par des normes et des frontières culturelles ; en effet, la culture et l'agentivité peuvent influencer les structures de rapports de forces inégaux, et l'agentivité est elle-même rendue possible, ou limitée, par les structures (Giddens, 1993; Ortner, 1997, 2006; Sewell, 1992). Quand le concept « d'agentivité » est appliqué aux immigrants sans papiers, extrêmement circonscrits dans leurs choix et leurs activités, la question qui se pose est celle de savoir si ces travailleurs exercent réellement leur

agentivité ou s'ils font simplement le nécessaire pour survivre. Cette dernière interprétation fait penser que l'environnement extrêmement contrôlé dans lequel les immigrants sans papiers vivent et travaillent les prive de manière conséquente d'une capacité de choix sensés et d'agentivité⁶. Mais comme Nandini Gunewardena et Ann Kingsolver (2007) le montrent, quand on considère l'agentivité humaine en termes de pouvoir entendu au sens large de capacité d'action, cela ne se réduit pas à de l'*empowerment*. Au contraire, l'agentivité est plutôt la capacité qu'a une personne d'exercer un contrôle sur ses conditions d'existence ; c'est « the ability of people to affect their world » (Rosenblatt, 2004:461 ; voir aussi Giddens, 1993 ; Ortner, 1997, 2006 ; Sewell, 1992). L'inégalité contraint de manière différenciée la portée et l'efficacité de l'agentivité (Ortner, 2006 ; Sewell, 1992). Ce petit groupe d'immigrants sans papiers n'a pas les moyens d'influencer les politiques d'immigration étatsuniennes ou même de transformer leur statut de subordonné au restaurant. Néanmoins, comme je vais le montrer, ils peuvent et réussissent à façonner réellement leur environnement de travail grâce à leur agentivité collective⁷.

Par exemple, quand ces travailleurs se lancent des caisses de bières (au lieu de simplement, et moins spectaculairement, se les passer), ils exercent leur agentivité à quatre niveaux qui sont interreliés. Premièrement, ils déterminent la manière dont ils sont perçus par leurs patrons blancs américains, leurs collègues et les clients. Cette forme de « management de l'impression » (Goffman 1959) exploite les notions « d'éthique mexicaine du travail » présentes dans la culture populaire américaine et renforce l'association du personnel mexicain avec du travail acharné, en plus d'améliorer ainsi leur sécurité d'emploi au restaurant. Deuxièmement, ils cultivent les normes du travail acharné entre eux, créant de fait une culture du travail qui façonne la manière dont chaque commis appréhende et perçoit son travail. Troisièmement, ils répondent à des vulnérabilités structurelles précises – insécurité financière, racialisation

6. Je dois cette objection au lecteur 4.

7. C'est une conception simple de la structure, la culture et l'agentivité qui ne satisfera sans doute pas les chercheurs spécialistes de ces questions pour qui ces termes possèdent plus de nuances. Pour des discussions plus élaborées de l'interaction entre structure, culture et agentivité voir Giddens (1993), Ortner (2006) et Sewell (1992).

et stigmatisation sociale – et cherchent à gérer ou réduire ces vulnérabilités. Quatrièmement, reproduire des stéréotypes racialisés de l'« éthique mexicaine du travail » peut avoir pour effet final de renforcer la délimitation raciale du personnel immigrant mexicain, un résultat non recherché mais non négligeable (voir Tilly (1998) pour une discussion sur l'inégalité durable).

La négation de l'agentivité des travailleurs risque de les réduire à de simples pions et de diminuer leur capacité d'agir sur la vie sociale. Inversement, exagérer l'agentivité aux dépens de la structure peut masquer des réalités politiques et économiques et cacher des relations de domination et de subordination. Une conception de l'« agentivité » comme étant une action humaine effective, mais pas nécessairement *empowered*, nous permet de considérer tout le sens de l'activité des personnes *disempowered*, marginalisées et assujetties qui agissent de leur propre initiative (voir Bourgois, 2003 ; Willis, 1977. Zloninski, 2003, 2006). Cette conception de l'agentivité n'est pas sans rappeler l'observation bien connue de Karl Marx qui situe la force motrice de la reproduction sociale et du changement dans les activités des travailleurs subordonnés : « les hommes font leur propre histoire, mais pas de leur plein gré ; pas dans des circonstances qu'ils ont pleinement choisies » (1973 : 146). La section suivante explore plus en détail comment et pourquoi ce groupe de travailleurs sans papiers exerce son agentivité collective pour façonner leurs relations au travail et à la société aux États-Unis.

3. « UN PETIT QUELQUE CHOSE DE PLUS. » LA VOLONTÉ COMME CARACTÉRISTIQUE SPÉCIALE DE LA FORCE DE TRAVAIL

Dès 1907, les travailleurs mexicains commencent à migrer à Chicago en grand nombre pour travailler dans les gares de triage qui fleurissent dans la ville (De Genova, 2005 : 113). Dans les années 1920, Chicago possède la plus grande population mexicaine des États-Unis, à l'exception du Sud-Ouest du pays (Ready et Brown-Gort, 2005), et les travailleurs mexicains constituent 43 pour cent des travailleurs du chemin de fer et 11 pour cent des employés des secteurs sidérurgique et frigorifique dans la région de Chicago (De Genova, 2005 : 114). La concentration de ces industries dans le South Side de Chicago a conduit les

communautés mexicaines à s'installer dans les quartiers du South Side. Malgré le fait que les secteurs du chemin de fer, sidérurgique ou frigorifique ont globalement cessé leurs activités, les réseaux transnationaux bien établis et l'expansion de l'économie de services ont été synonymes d'une croissance constante de la population immigrante mexicaine de Chicago et de ses banlieues au cours des 40 dernières années (Ready et Brown-Gort, 2005).

Dans les « villes globales » post-industrielles comme Chicago, les travailleurs hautement éduqués et qualifiés ont prospéré économiquement, stimulant la demande de travailleurs pour des services bas de gamme d'industries comme le secteur hôtelier et l'entretien (Calavita, 1994; Gray, 2004; Hondagneu-Sotelo, 1994; Lamphere *et al.*, 1994; Sassen, 1988; Smith-Nonini, 2007). La majorité des emplois liés aux services ne peut être exportée, et il s'agit d'une des quelques industries qui vit une réelle croissance dans les régions postindustrielles. L'économie de services représente actuellement les deux tiers des emplois dans les nations développées, et le travail de la construction, l'entretien et l'hôtellerie sont rapidement en train de dépasser l'industrie manufacturière pour devenir la plus importante source d'emploi des travailleurs peu qualifiés dans les centres urbains (Catsells, 2000; Massey *et al.*, 1994; Smith-Nonini, 2007: 199).

Cette situation a des conséquences importantes sur les conditions de travail, étant donné que les travailleurs des services bas de gamme sont souvent moins restreints par la mécanisation et, manque globalement de protection syndicale, ce qui les rend hautement vulnérables à des conditions de travail répressives et les contraint à accepter de faibles salaires (Sassen-Koob, 1981; Smith-Nonini, 2007). L'expansion des économies de service a aussi des conséquences importantes sur les caractéristiques des travailleurs eux-mêmes. En effet, l'attractivité de la force de travail pour le service est souvent évaluée sur des critères subjectifs tels qu'une éthique du travail et une bonne attitude, des comportements eux-mêmes favorisés par des conditions de vulnérabilité et d'impuissance (Moss et Tilly, 2001; Sassen-Koob, 1981; Waldinger et Lichter, 2003; Zolniski, 2006). Étant particulièrement impuissants, les immigrants sans papiers sont des travailleurs plutôt attractifs pour le service (Sassen-Koob, 1981) et ils constituent plus de 10 % de la main-d'œuvre étatsunienne dans

les industries de services bas de gamme comme la construction (25 %), l'entretien des espaces verts et l'entretien des bâtiments (19 %), ainsi que les loisirs et l'hôtellerie (17 %), même s'ils représentent seulement 5,4 % du total de la force de travail civile (Passel, 2006; Passel et Cohn, 2009).

Les spécificités de l'économie de services et de sa main-d'oeuvre ne sont pas fixes, mais plutôt constamment créées par les activités d'État et les interactions quotidiennes entre les travailleurs et les gestionnaires (Gray, 2004; Zlolniski, 2003; voir Ginson-Graham (1996) pour une critique de l'« essentialisation » du capitalisme). Comme Mia Gray (2004) l'a montré, le fait de rendre certains emplois plus payants que d'autres n'est en rien inhérent au secteur du service. Loin de là, les faibles salaires dans le secteur des services sont fonction de la jonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels : le manque de syndicalisation, la dégradation des emplois dans le secteur des services bas de gamme et des politiques qui affaiblissent les efforts des organisations et différencient les secteurs de la force de travail des services par race, genre et statut d'immigration (Fernandez-Kelly, 1983; Fine, 1996; Gray, 2004; Heyman, 2001; Kearney, 2004; Stepick et Grenier, 1994). Dans le même ordre d'idées, Zlolniski (2003, 2006) défend que la flexibilité au travail des immigrants ne soit pas une spécificité intrinsèque, mais qu'elle est constamment négociée et contestée dans les interactions entre gestionnaires et travailleurs.

Dans des restaurants comme *Il Vino*, les catégories d'immigration racialisées et les catégories de travail s'entrecroisent, et les immigrants mexicains sont ségrégués dans les emplois les moins bien payés : typiquement comme commis, cuisiniers et plongeurs (voir aussi Adler, 2005; Fine, 1996; Stepick et Grenier, 1994). La volonté d'être appliqué et conciliant est attendue de la part des immigrants mexicains dans ces emplois; c'est une caractéristique essentielle de leur travail. Ce commentaire de Julia, manager générale à *Il Vino*, est représentatif de la vision de la direction sur la flexibilité de l'équipe de commis immigrants :

Je pense qu'il suffit qu'on les regarde comme commis et qu'ils font vraiment tout ce qu'on leur demande de faire. Des poubelles au nettoyage des toilettes, tu sais. Donc, je pense que nous sommes plus durs avec eux, car nous tenons cela pour acquis [...] et nous

nous attendons à ce qu'ils soient prêts à faire tout ce que nous leur demandons de faire. (Conversation, le 11 mars 2008)

On retrouve ce sentiment chez d'autres chefs de service de restaurants à Chicago qui identifient la volonté des immigrants mexicains de faire « tout ce qu'on leur demande » comme une composante importante de leur travail.

Le travail extra et flexible est devenu une partie des activités courantes des commis immigrants mexicains à Il Vino, ce qui a pour conséquence d'augmenter et de diversifier leur charge de travail. Dans une journée normale de travail, les commis servent de l'eau et du pain, aident les serveurs à porter les plateaux de nourriture, mettent les restes dans des boîtes à emporter, enlèvent les assiettes sales des tables et font la rotation des tables quand les clients partent (ils enlèvent les nappes sales, les assiettes et les couverts, puis les remplacent par des propres). Chaque commis est généralement responsable de sa section. Les sections peuvent varier en taille, mais à Il Vino chaque section de commis est habituellement composée de trois sections plus petites ayant chacune un serveur de tables pour quatre à cinq personnes. En d'autres termes, pour une soirée moyenne, un commis d'Il Vino soutient trois serveurs, quinze tables et soixante dîners à la fois. Quand ils s'occupent de leurs sections, il est attendu des commis qu'ils soient rapides, attentifs et serviables.

Le soir, en plus de transporter les tables, les commis balayent et lavent les planchers, nettoient les salles de bains, vident les poubelles de cannettes, essuient les tables et les chaises, montent les tables, remplissent les postes des serveurs avec des verres d'eau, des assiettes, des serviettes, des pailles et des couverts; ils remplissent le bar principal avec de la bière, de l'alcool et des verres; et enfin ils montent la salle des banquets pour toute fête qui pourrait avoir lieu le lendemain. Comme il est presque impossible d'accomplir tout cela tout en étant attentifs à leurs sections, les commis finissent souvent leur travail deux heures après la fermeture du soir d'Il Vino. Après avoir aménagé, nettoyé et préparé le restaurant – ce qu'ils considèrent comme des tâches régulières –, ils sont responsables d'une myriade d'autres tâches plus occasionnelles. Les commis débouchent les toilettes, nettoient le vomi de Martini, changent les pneus à plat des clients, attrapent les souris, organisent la réserve, déplacent les stocks, font de la peinture, salent le stationnement quand

il neige, arrosent les plantes ou retirent le chewing-gum du dessous des tables. S'il y a des retards, ils peuvent aussi être sollicités pour cuisiner, servir au bar et prodiguer des premiers soins mineurs.

Les commis d'Il Vino n'ont pas toujours eu une charge de travail si lourde. Au cours des années, ils ont progressivement été chargés de plus en plus de tâches en faisant du travail supplémentaire, à l'initiative des gestionnaires comme des travailleurs eux-mêmes. Roberto explique : « Si vous êtes mon patron, et que vous me dites : "Tiens, coupe la pelouse, place les fleurs, tout ça", je vais le faire pour vous. Et je vais bien le faire, même en faire un petit peu plus et « Wow! », vous revenez et « Ho, tu m'épatas ! » (conversation, le 17 juin 2008). Alors que le travail supplémentaire est une source de plainte quand les travailleurs immigrants parlent entre eux, il y a un accord universel autour du fait que se plaindre de la direction doit être évité. En fait, les travailleurs répondent souvent rapidement et de manière énergique, voire enthousiaste, quand on les appelle pour faire des tâches en supplément. Ils démontrent leur « volonté de travailler » en effectuant ces tâches sans se plaindre et avec empressement. Les travailleurs ont même un nom pour qualifier ce dépassement : *echandóle ganas*, qui veut littéralement dire « en y mettant de l'envie », mais qui peut être grossièrement traduit par « en s'efforçant » ou « en se donnant ». Les travailleurs d'Il Vino sont très conscients de l'impression qu'ils font et expliquent qu'ils ont d'importantes incitations à *echarle ganas*.

Beaucoup de travailleurs, comme Alejandro, Leonardo et Omar, savent et ressentent que leur « volonté de travailler dur » est favorisée par le statut de sans papier. Leonardo dit : « Quand tu viens de Mexico et que tu n'as rien, tout ce que tu as à offrir, c'est le fait d'être un bon travailleur, et tu veux t'améliorer. » (conversation, le 4 mars 2008). Omar est d'accord et souligne que, pour les travailleurs sans papiers, être souple peut faire la différence entre garder ou perdre son job : « Ils savent que nous sommes illégaux ; donc, si je me plains, qu'est-ce que vous pensez qu'ils vont me dire ? "Tu peux prendre la porte si t'aimes pas ça." » (conversation, le 16 juillet 2008). Cependant, ces travailleurs croient aussi qu'avoir une bonne éthique de travail peut réduire ou même surmonter la vulnérabilité associée au fait d'être sans papiers. Leonardo ajoute que « Si tu es un bon travailleur, rien ne t'affectera jamais, même

le fait d'être illégal» (conversation, le 4 mars 2008). Pour Roberto, en plus, travailler dur augmente les revenus et la sécurité: «Notre job est d'être commis, hein, mais on fait aussi de la construction, de l'organisation, on débarrasse des affaires, on nettoie... Ils [les gestionnaires] économisent, car ils n'ont pas à payer quelqu'un pour le faire [les tâches supplémentaires]. Mais, d'un autre côté, ça nous bénéficie aussi, tu sais? En argent, en heures supplémentaires. C'est ça, les bénéfiques.» (conversation, le 16 juin 2008). Performer la volonté de travailleur acharné favorise la stabilité financière de ces travailleurs – une qualité particulièrement importante pour des personnes sans papiers dont l'emploi est souvent précaire et peu rémunéré.

En fait, les commis sont sujets à des incitations à la fois matérielles et sociales pour travailler dur. Les commis reçoivent des pourboires des serveurs et serveuses, qui sont d'autant plus généreux qu'ils sont contents de la qualité du travail. Les pourboires sont une composante importante des revenus des commis: ceux d'Il Vino gagnent généralement au-dessus d'une centaine de dollars en moyenne uniquement en pourboires en une soirée de week-end. C'est un complément conséquent à leur paye qui est au taux du salaire minimum. En complément aux pourboires, les travailleurs mexicains d'Il Vino sont aussi l'objet d'une estime sociale considérable de la part de leurs collègues et des gestionnaires, étendant ainsi les avantages tirés du travail acharné au-delà de l'économie, dans le domaine de l'autonomie et du respect. Par exemple, René observe que «[les patrons] repèrent toujours ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Et quand vous avez gagné leur estime, ils ne vont plus vous observer, ils vous donnent – vous gagnez leur respect» (conversation, le 13 juillet 2018). Comme je vais le montrer plus en détail, gagner de l'estime en tant que travailleur acharné peut augmenter la dignité des immigrants sans papiers très fortement stigmatisés en tant qu'«étrangers illégaux». De plus, de la même manière, gagner de l'autonomie et du respect au travail peut être particulièrement important pour des travailleurs sans papiers qui sont constamment sujets à une surveillance arbitraire⁸ (voir Romero, 2002).

8. Bien sûr, être reconnu comme un travailleur acharné et être stigmatisé n'est pas contradictoire. Gutierrez (1995) montre que ce qui nourrit les stéréotypes négatifs sur les Mexicains – docilité, malléabilité, malpropreté – est vu comme

Cultiver une réputation de travailleurs acharnés permet aussi de profiter d'un autre avantage : cela peut aider des travailleurs sans papiers à se creuser des niches d'emplois dans le marché du travail peu rémunéré (voir Tilly 1998 pour une discussion de la réserve de possibilités). Quand Alejandro est arrivé aux États-Unis, il y a à peu près 20 ans, son père a promis de lui garder un travail dans le restaurant où il travaillait comme cuisinier. Le « travail » était plongeur dans la cuisine du restaurant – bénévolement. Alejandro explique que, « simplement pour m'avoir un travail, [mon père] a dit : “Essayez-le. Si ça marche, vous pourrez le payer, sinon, il apprendra.” Ils ne m'ont pas payé le premier mois » (conversation, le 3 juin 2008). Vingt ans plus tard, Alejandro travaille toujours dans des restaurants. Il a été commis, responsable des commis et même serveur durant cette période – et son calme, son ancienneté et sa compétence lui ont valu le surnom de « Buddha » parmi ses amis. Alejandro a bien compris une chose : il peut mettre à profit les stéréotypes à propos des immigrants mexicains perçus comme des travailleurs acharnés pour favoriser son propre emploi et celui de ses amis. Il décrit une situation en particulier, dans laquelle la pizzeria populaire où il travaillait avait ouvert un second restaurant et engagé une équipe jeune complètement composée de commis blancs :

Et [les patrons] m'ont dit, « Ils n'y arrivent pas [et] ils sont douze. Je veux que tu ailles là-bas et que tu leur apprennes comment bien travailler. » [...] Je suis descendu dans son bureau et je lui ai dit « si tu veux garder toutes ces personnes pour travailler, tu seras dépendant d'eux. Je peux le faire moi-même, je peux amener cinq ou six de mes amis et nous pouvons faire tout ce travail. Donc, tu décides. Tu veux garder douze personnes et que le travail ne soit pas accompli, ou six personnes et que le travail soit bien fait, et sûrement moins cher pour toi ». [Le patron m'a répondu] : « Ok. Vas-y avec eux. » [conversation, le 3 juin 2008]

de grandes qualités d'une force de travail peu rémunérée aux États-Unis. Durant les audiences de l'immigration américaine au début du 20^e siècle, les Mexicains étaient à maintes reprises identifiés comme une force de travail dont les caractéristiques raciales les rendaient parfaitement équipés pour du travail dur et peu rémunéré (Gutierrez, 1995 ; Pedraza et Rumbaut, 1996).

Alejandro s'est servi des stéréotypes des immigrants mexicains comme travailleurs acharnés pour persuader son patron d'engager ses amis. Recruter des connaissances lors d'ouvertures de postes est une pratique commune parmi les travailleurs immigrants, dont les employeurs sont amplement satisfaits de laisser aux travailleurs la charge du recrutement et de la formation (voir Waldinger et Lichter, 2003 ; Zlotniski, 2006). Pour Alejandro et ses amis immigrants, la « volonté de travailler dur » est une caractéristique spéciale de leur force de travail sur laquelle ils peuvent stratégiquement s'appuyer pour rendre leur travail plus attrayant aux yeux des employeurs.

4. « BOUGE! BOUGE! DONNE-TOI UN PEU. » NÉGOCIÉ LES NORMES DU TRAVAIL ACHARNÉ PENDANT LE SERVICE

Contrairement au reste de l'équipe de service, les commis d'Il Vino n'ont pas de responsable direct et officiel. À la place, le plus ancien commis est généralement considéré de fait comme le leader et est responsable de gérer les interactions entre les commis et l'équipe du management. Au cours des dix dernières années, René a été dans cette position de leader plus que n'importe qui. Dans la fin de la vingtaine, René est un homme calme et de bonne humeur, largement respecté non seulement par les autres commis, mais aussi par l'équipe de serveurs, les gestionnaires et les propriétaires d'Il Vino. René dit qu'il « n'agit pas comme un patron avec qui que ce soit » (conversation, le 5 août 2007) et qu'il préfère mener par l'exemple ; on le trouve dans les sections d'autres commis, les aidant à servir de l'eau ou nettoyer les tables. René est un travailleur motivé et très efficace qui taquine souvent ses collègues sur les radios walkie-talkie qu'ils portent. Il leur dit souvent : « Dépêche-toi ! Dépêche-toi ! » ou « *Échale ganas!* »

Les travailleurs immigrants mexicains d'Il Vino ont plusieurs mécanismes pour négocier et imposer les normes de travail acharné pendant le service, allant du taquinage gentil à la confrontation directe. Pour que ces mécanismes soient efficaces, les travailleurs doivent s'engager à travailler en équipe. L'organisation du travail basée sur l'esprit d'équipe pour les commis d'Il Vino est encouragée par plusieurs facteurs, dont la tendance managériale à traiter les travailleurs comme un groupe

homogène, le système de distribution des pourboires dans lequel tous les commis mettent en commun leurs pourboires et les divisent équitablement, et les liens sociaux de longue date entre les travailleurs. Le travail en équipe bénéficie aussi grandement aux travailleurs : il est essentiel pour réaliser le travail rapidement et il réduit le stress en isolant les membres de groupes individuels et en répartissant les tâches et les responsabilités au sein du groupe.

Tous les commis immigrants qui travaillent à Il Vino sont globalement d'accord sur le fait qu'avoir une conception du travail basée sur l'esprit d'équipe est gage de meilleure qualité de travail pour un commis, et que les pires commis sont ceux qui agissent individuellement ou veulent jouer les patrons. Comme l'explique Roberto, même le soi-disant leader des commis fait attention à ne pas agir comme un patron et contribue équitablement à la charge de travail : « Par exemple, si demain sera une grosse journée : "Ok, tu fais ça, tu fais ça, je fais ça, tu fais ça." Ce n'est pas qu'une personne, personne ne va venir et dire : "Ok, je veux que..." Non. Tout le monde est égal, nous discutons : "Oui, ok, qu'est-ce que tu en penses?", "Et pour ça?" et "Cool, allez, on y va." » (conversation, le 17 juillet 2017). Mais simplement travailler ensemble n'est pas suffisant ; tous les commis sont censés travailler durement au même niveau. Roberto explique que « [q]uand nous travaillons en équipe, nous travaillons tous ensemble comme si nous étions un moteur avec les cylindres faisant "Toom, toom, toom". Mais si un seul de nous est défoncé, il faut travailler plus, et ce n'est pas juste qu'un gars soit comme ça. Et là, les plaintes commencent, "Hé mec, c'est quoi ce bordel?" » (conversation, le 17 juin 2018). Lâcher les autres travailleurs n'est pas toléré très longtemps, et la conformité aux normes de travail est continuellement encouragée et renforcée parmi les travailleurs.

Un des premiers mécanismes par lequel ces travailleurs encouragent les normes de travail acharné est l'usage de l'humour. Les nouveaux travailleurs ou ceux qui sont lents se font très vite donner des surnoms comme « Tortue » ou « Idiot » et tourner en dérision pour le manque d'éthique de travail. Un travailleur connu pour se déplacer un peu plus lentement que les autres a été renommé « Ferrari », et, quand les autres voulaient qu'il bouge plus vite, ils l'appelaient sur leur walkie-talkie : « Hé, Ferrari, vroum vroum vrouummmmm ! » Si une section de commis semble sale

ou qu'une table a besoin d'eau, un autre commis peut venir aider et dire au serveur « Où est ton commis ? Tu n'as pas de commis ce soir ? » Taquiner est particulièrement important pour socialiser les nouveaux commis, qui ne sont souvent pas habitués à un travail si effréné. Alejandro rapporte ceci : « Il y avait un gars, lent. Lent comme une tortue... et on faisait des blagues du genre "Allez, bouge, Tortue". Tout le monde lui donnait des surnoms. S'ils prennent ça comme une blague, ils vont s'intégrer, du genre, "Oh, mon Dieu ! ils m'appellent Tortue, donc je vais essayer d'accélérer un petit peu plus" » (conversation, le 3 juin 2008).

Se provoquer pour travailler plus dur encore n'est pas toujours efficace, et, si un commis travaille tout le temps plus lentement que les autres travailleurs, ils vont prendre des mesures plus sérieuses pour régler le problème. Quand le restaurant est plein, le commis plus ancien va couvrir le travailleur lent – cela empêche le gérant de noter la faiblesse dans le travail de groupe. Mais, quand ils nettoient ou font le montage, les commis vont ralentir leur propre travail, ou même arrêter complètement de travailler, jusqu'à ce que le travailleur lent comprenne. Cela met une sérieuse pression sur le travailleur le plus fragile. Si la situation ne s'améliore pas, une discussion assise sera arrangée avec le travailleur pas assez acharné. Luis explique : « Vois-tu, il y a un moment et un endroit pour dire les choses. Par exemple, quand on reste et on prend un verre après le travail, on va lui dire : « Écoute mec, tu n'assures pas, tu n'as pas assuré ce soir. Essaie de mieux faire. Et, entre Mexicains, on se le dit entre nous, hein ? [...] On se fait confiance entre nous pour se dire "Regarde, mec, travaille plus dur, reprends-toi, ok ?" » (conversation, le 28 mars 2008). Dans des cas extrêmes, les commis vont arrêter de couvrir un travailleur qui n'est pas assez acharné et laisser apparaître sa faiblesse au gérant ; cela entraîne généralement un renvoi du commis fragile. C'est cependant un dernier recours, et les travailleurs préfèrent des stratégies qui ne les exposent pas à l'interférence du gérant ou qui ne mettent pas en jeu la cohésion de leur équipe.

5. « NOUS, LES *WETBACKS*, SOMMES DES GENS QUI AIMONS TRAVAILLER. » CONSENTEMENT ET CONTRADICTION

Jusqu'ici j'ai décrit pourquoi et comment les travailleurs mexicains sans papiers dans les restaurants performant des identités sociales de

travailleurs acharnés au travail, mais une importante question reste à aborder : comment les travailleurs concilient-ils cette identité avec leurs croyances et leurs valeurs ? Analyser en profondeur cette question dépasserait largement le cadre de cet article (voir cependant Gomborg-Munoz 2011). Dans cette partie ethnographique finale, j'examine comment cette cohorte se perçoit en relation avec les récits plus larges sur l'immigration, le travail et la réalisation de soi aux États-Unis. En particulier, j'explore comment ces travailleurs reproduisent et résistent aux stéréotypes sur les immigrants mexicains en luttant pour élever leur dignité et estime de soi.

Les études sur les migrations se sont intéressées aux manières dont la transmigration elle-même façonne l'accomplissement de la dignité et de l'estime. Par exemple, Jeffrey Cohen (2001) et Lynn Stephen (2007) ont montré que les travailleurs transmigrants élèvent leur statut social dans leurs communautés d'origine par le biais de transferts de fonds et de participation à des projets transnationaux (voir aussi Smith 2006). On peut ajouter à cet argument que les travailleurs transmigrants dissocient la réalisation d'un travail socialement dégradé aux États-Unis de leurs identités sociales dont la signification dépend du contexte mexicain. Ainsi, Michael Piore a défendu l'idée que :

Le caractère temporaire du flux de migration semble créer une distinction nette entre le travail, d'un côté, et l'identité sociale du travailleur, d'un autre côté. L'identité sociale de l'individu se situe dans la place d'origine, la ville natale [...] Dans la perspective du migrant, le travail réalisé est essentiellement asocial : c'est uniquement un moyen pour atteindre une fin. [1979 : 54]

Mais ma recherche indique que les travailleurs sans papiers ne laissent pas leur identité à la frontière, même quand ils considèrent leur séjour comme temporaire. Au contraire, travail et vie sociale aux États-Unis sont des espaces interactifs dans lesquels les identités d'hommes, d'amis, de pères, de maris, de petits amis, de Mexicains et de travailleurs sont négociés et transformés. Les envois de fonds et les projets transnationaux sont utilisés par les travailleurs pour atteindre une sécurité financière ainsi que du respect au Mexique, mais créer des identités sociales sur les lieux de travail aux États-Unis est tout aussi important : c'est une caractéristique fondamentale des identités individuelles des travailleurs.

Cependant, en cultivant des identités sociales, les immigrants mexicains sans papiers doivent composer avec des stéréotypes généralisés et une profonde stigmatisation.

Dans les dernières années, les débats très polarisés et publicisés sur l'immigration ont relégué des perceptions des immigrants mexicains aux États-Unis dans deux stéréotypes populaires unidimensionnels⁹. Le premier stéréotype peut être identifié comme «les Mexicains en tant qu'étrangers illégaux». Cette conception des immigrants mexicains les identifie comme icônes des étrangers illégaux et les stigmatise comme des personnes anarchiques et sales, et des intrus menaçants qui volent paradoxalement des emplois et exploitent l'assistance publique (Coutin et Chock, 1997; De Genova, 2005; Massey *et al.*, 2002; Suarez-Orozco, 1995; Vila, 2000). Alimentant les programmes d'infos par câble conservateurs, les émissions de radio et les campagnes politiques locales de notoriété, ce stéréotype est largement devenu monnaie courante (De Genova, 2005; Golash-Boza, 2009). En conséquence, les immigrants latino-américains aux États-Unis sont devenus particulièrement vulnérables à l'aliénation sociale, l'exploitation, le harcèlement et les crimes haineux (Pew Hispanic Center, 2007; Suarez-Orozco et Suarez-Orozco, 1995; Urbina, 2009). Selon les statistiques criminelles fédérales, les crimes haineux contre les Latinos aux États-Unis ont augmenté de quarante pour cent entre 2003 et 2007 – une période où le sentiment anti-immigrant s'est accru (Urbina, 2009).

Le second stéréotype dominant peut être décrit comme «les Mexicains sont des travailleurs immigrants acharnés» (voir aussi Heyman, 2001). Cette conception des immigrants mexicains les situe dans des récits historiques de «l'Amérique en tant que nation d'immigrants» et «l'Amérique, un pays qui offre des possibilités illimitées». Les immigrants

9. Il est important de noter que ces stéréotypes – tout comme, à Chicago, le terme *Mexicain* – ne s'appliquent pas seulement aux travailleurs venant du Mexique, mais aussi aux immigrants d'Amérique latine en général. Quand les immigrants latino-américains viennent aux États-Unis, on leur attribue une catégorie raciale de «Latino» ou «Hispanique» qui englobe la région, la classe, l'ethnicité et les différences nationales (Omi et Winant, 1994; Portes et Rumbaut, 1996). Étant donné l'importance de la population mexicaine à Chicago, les travailleurs latino-américains sont souvent qualifiés de «Mexicains», qu'elle que soit leur véritable origine nationale.

mexicains, même les sans papier, sont décrits comme des personnages sympathiques qui ont gagné une revendication morale de la citoyenneté étatsunienne en travaillant dur pour améliorer leur vie comme des générations l'ont fait avant eux (Coutin et Chock, 1997). Ce stéréotype insiste sur la religiosité des immigrants mexicains, l'orientation familiale et l'éthique du travail, et il est souvent privilégié dans les discours sur les droits des immigrants¹⁰. Ma recherche suggère que ces deux stéréotypes – «les Mexicains comme étrangers illégaux» et «les Mexicains comme travailleurs immigrants acharnés» – continuent d'abonder et sont appliqués (des fois simultanément) aux travailleurs mexicains dans des restaurants comme *Il Vino*.

C'est dans ce contexte que les immigrants mexicains sans papiers aux États-Unis donnent une signification à ce qu'ils sont et ce qu'ils font. Mais, comme Heyman l'indique, «les identifications ne sont pas la même chose que des identités» (2001 : 135), et les travailleurs développent des perceptions complexes et contradictoires d'eux-mêmes quand ils répondent à une oppression externe, participent aux récits hégémoniques sur l'immigration et l'Amérique, et construisent des identités sociales aux États-Unis.

Ce n'est pas surprenant que les travailleurs sans papiers aient du mal à prendre eux-mêmes de la distance avec les notions les décrivant comme anarchiques, menaçants et sales. En fait, les travailleurs ont sophistiqué les réponses à ce stéréotype les définissant comme des victimes plus que des acteurs, les associant à des comportements criminels et au fait que le travail «sale» requiert du courage et de l'endurance. Dans la citation suivante, Lalo exprime une idée largement répandue qui réfute les stéréotypes qui font des immigrants sans papiers des criminels :

Passer la frontière, oui, c'est un crime. Mais est-ce criminel ? Tuer ou voler c'est une chose. Ok, je vole quelque chose dans le sens où je suis dans votre pays sans permission, mais je ne suis pas venu pour tuer, je ne suis pas venu pour voler, je ne suis pas venu pour

10. L'«éthique de travail» des immigrants latino-américains est souvent invoquée pour les différencier des travailleurs afro-américains, renforçant les stéréotypes racistes et la marginalisation économique des deux groupes, avec un préjudice plus important pour le deuxième (voir Steinberg, 2005 ; Waldinger et Lichter, 2003).

blesser qui que ce soit. Mais ils ne veulent pas voir ça. Donc, oui, en passant la frontière, je sais que je commets un crime, mais ce n'est pas comme si je travaille pour vous et que vous ne payez pas. Ça, c'est voler. Et nous sommes des êtres humains, et nous devons nous entraider. Et vous devriez me payer, car je travaille pour vous. Mais vous tirez profit de la situation et vous ne me payez pas, car je suis sans papiers et je ne peux rien y faire. Vous pouvez appeler l'immigration, ou simplement la police, et c'est fini. C'est un vol, peu importe comment on y pense. C'est du vol, c'est un crime. [conversation, le 1^{er} août 2007]

Dans ce commentaire, Lalo ne fait pas que réaffirmer l'image du « travailleur mexicain acharné », il développe aussi un argument contre l'abus du travail sans papiers. Comme la menace du respect des lois de l'immigration est toujours présente dans les relations de travail des travailleurs sans papiers, beaucoup de travailleurs comme Lalo perçoivent de telles lois comme des outils qui les exploitent (voir aussi Heyman, 2001 ; Zloloniski, 2003). En fait, ces travailleurs sont mécontents de la manière dont le statut de sans papiers les rend vulnérables à l'exploitation, comme le montre ce commentaire d'Alejandro : « Les patrons savent que tu n'as pas de papiers, et ils en usent [de ce fait]. C'est pour ça qu'ils payent ce qu'ils payent, parce que tu ne peux pas demander plus d'argent. » (conversation, le 3 juin 2008). À l'inverse des employeurs qui exploitent, les travailleurs sans papiers insistent sur le fait qu'ils possèdent une approche éthique pour progresser : du bon travail, acharné, à l'ancienne.

Les travailleurs sans papiers valorisent l'intégrité du travail acharné et établissent des frontières avec les « lèche-culs » (*barberos*) et travailleurs étatsuniens qui, d'après eux, ne feront pas tout pour séduire le patron¹¹. René explique : « Je ne travaille pas dur pour lécher des culs. Je ne veux pas être du genre "Hé, patron, laissez-moi vous nettoyer les chaussures, laissez-moi faire ça", tu vois ? Je vais juste travailler, faire mon job et aller à la maison. Les travailleurs américains sont du genre, "Comment ça

11. Ces travailleurs confondent souvent « Américain » avec « Blanc ». À cause de l'intense ségrégation raciale des Afro-Américains dans la région de Chicago, ces travailleurs ont très peu de contact avec les Afro-Américains et n'ont pas tendance à les percevoir comme concurrents dans le marché du travail.

va, patron? Un siège, patron? Une boisson, patron?» [...] C'est pour ça que je ne suis pas là à lécher les culs. Je veux du respect à mon travail.» (conversation, le 5 août 2007).

Ces travailleurs associent aussi le travail acharné et sale à la bravoure et à l'estime de soi. Luis explique : « Je pense qu'un Américain ne vaut pas autant qu'un Mexicain, il ne travaille pas comme un Mexicain. C'est comme je te l'avais dit : un Mexicain prend des risques et un Américain, s'il voit quelque chose de difficile ou un travail qui est dangereux, il ne le fera pas [...] Je pense que c'est pour ça que le patron préfère embaucher des illégaux plutôt que des Américains. » (conversation, le 28 mars 2008). Insister sur l'idée que les travailleurs mexicains possèdent une conception éthique pour s'en sortir fait du travail acharné une activité morale qui mérite la dignité et le respect. En assimilant volonté de travailler dur à intégrité et bravoure, les travailleurs convertissent un travail socialement dégradé en une source d'estime de soi.

Les travailleurs mexicains sans papiers possèdent un fort taux de participation à la force de travail, et ces travailleurs attribuent leurs chances d'emploi à une combinaison de forces personnelles et de possibilités aux États-Unis¹². Ce commentaire de Leonardo montre comment il pense « l'éthique de travail mexicaine » dans un récit sur les possibilités offertes aux États-Unis : « Nous, les *wetbacks*, sommes des gens qui aimons travailler et [...] nous améliorer [...] Et quand un Mexicain arrive ici illégalement et qu'il y a de bonnes possibilités qui s'offrent à lui, il va en tirer profit et s'améliorer lui-même. » (conversation, le 4 mars 2008). Ironiquement, leur forte exclusion de la politique d'immigration soutient une croyance dans l'idéologie « américaine » de la réalisation, car les limitations structurelles qu'affrontent les travailleurs sont expliquées par leur statut illégal. Par exemple, Lalo soutient : « Si j'avais des papiers, je ne serais jamais sans emploi. Mais combien d'hommes blancs forts et capables de travailler dans une cuisine sont dans la rue à mendier ? [...]

12. Le taux de participation à la force de travail des immigrants latino-américains sans papiers dans la région de Chicago est estimé à 90 pour cent, alors qu'il est à 69 pour cent pour l'ensemble de la population de la région du grand Chicago (Metha *et al.*, 2002). Nationalement, le taux de participation à la force de travail pour les immigrants sans papiers est estimé à 94 pour cent, contre 83 pour cent pour les hommes nés aux États-Unis (Passel et Cohn, 2009).

Pourquoi est-ce qu'ils ne travaillent pas? Ils sont paresseux.» (conversation avec l'auteur, le 17 juillet 2007). C'est-à-dire que, dans la mesure où ces travailleurs expérimentent l'exclusion de perspectives aux États-Unis, ils croient qu'ils sont exclus parce qu'ils ne sont pas véritablement des citoyens américains. Malgré leur ressentiment contre les manières dont le statut de sans papier restreint leurs chances, ces travailleurs soutiennent largement une croyance dans «l'Amérique, un pays aux possibilités illimitées.»

Cultiver une identité sociale de travailleurs acharnés crée d'autres contradictions pour les travailleurs immigrants. Par exemple, le fait de démontrer une volonté de travailler n'est pas forcément synonyme de respect pour eux. En effet, ils développent des récits qui valorisent la bravoure et la résistance des travailleurs mexicains aux traitements abusifs. Quand ces travailleurs s'assoient ensemble pour prendre une bière, ils se délectent à raconter des «histoires de guerre» dans lesquelles le travailleur mexicain s'oppose à un patron abusif. Comme beaucoup d'histoires de guerre, elles sont probablement exagérées. Cependant, les récits d'opposition à des patrons, de défis physiques, et de mise en péril de son emploi mettent en valeur le respect de soi en révélant que la «volonté de travailler» a des limites.

Ces limites sont particulièrement apparentes quand les travailleurs discutent de plans d'avenir: Alejandro, René, Chuy, Manuel et Luis ont tous (spontanément) exprimé leur désir d'avoir un emploi syndiqué. Ils décrivent combien pour eux il est important «d'avoir un emploi syndiqué» en évoquant le travail syndiqué de conducteur de travaux, d'électricien ou de menuisier, soulignant qu'ils sont autant préoccupés de faire partie d'un syndicat collectif que d'avoir un emploi quelconque. Pour René, dont la connaissance du travail syndiqué provient principalement de son beau-frère électricien, le recours au syndicat est autant lié à la question de la sécurité que de l'autonomie. Il explique: «Si j'avais un emploi syndiqué et que quelqu'un me demandait "Où travailles-tu?", je pourrais lui dire "Oh, je suis de la section locale 399" au lieu de dire "je travaille pour ce gars ou cet autre gars". Alors, je n'appartiendrais plus à quelqu'un, ce serait plus un travail professionnel.» (conversation, le 13 juillet 2008). Les buts de syndicalisation des travailleurs font entrevoir, de différentes manières, que ces «travailleurs acharnés» ne sont pas

si différents des immigrants politisés décrits dans d'autres travaux (par exemple, Brodtkin, 2007 ; Smith-Nonini, 2007 ; Zlotniski, 2003, 2006).

Cultiver une identité de travailleurs acharnés fournit plusieurs avantages à court terme pour les travailleurs mexicains sans papiers, parmi lesquels le contrôle sur la composition et l'organisation de leur groupe de travail et un étalon de stabilité financière et d'estime de soi. Cependant, une réputation de travailleurs acharnés a aussi pour eux des implications à long terme. Dans ce cas, la réitération de stéréotypes raciaux à propos de la supposée éthique de travail supérieure peut reproduire leur subordination, maintenir des différenciations catégorielles de classes de travailleurs et même piéger les « travailleurs acharnés » eux-mêmes dans une exploitation accrue (voir aussi De Genova, 2005 ; Tilly, 1998 ; Willis, 1977).

6. CONCLUSION : VULNÉRABILITÉ ET AGENTIVITÉ

Dans l'introduction de cet article, j'ai posé une question : pourquoi est-ce que des membres de la force de travail à bas salaire font preuve de tant d'efforts pour être des travailleurs acharnés ? Une partie de la réponse est liée aux processus politiques qui créent et maintiennent les conditions de vulnérabilité vis-à-vis de l'État capitaliste (De Genova, 2005 ; Portes et Walton, 1981 ; Sassen, 1988). Aux États-Unis, la combinaison d'une militarisation de la frontière avec des politiques anti-immigrants n'a pas réduit le flux de migration pour le travail, mais l'a plutôt « rendue illégal », légitimant l'exploitation de travailleurs immigrants en faisant de l'accès aux ressources sociales, économiques et politiques un droit des citoyens (De Genova, 2005 ; Massey *et al.*, 2002 ; Ngai, 2005). Les frontières nationales et les politiques de l'immigration produisent, renforcent et réifient les distinctions entre « citoyen », « immigrant légal » et « étranger illégal » (Heyman, 2001 ; Ngai, 2005 ; Sassen, 1998). Une mise en œuvre sélective de la frontière, ainsi que la globalisation de tous les aspects de production à l'exception du travail est pratiquement certaine de rendre persistante la migration pour le travail (Massey *et al.*, 2002 ; Portes et Walton, 1981). Ainsi, les politiques d'immigration ne stoppent pas la migration du travail ; au contraire, elles engendrent de l'inégalité parmi la force de travail en assimilant le statut illégal à

un segment de la classe travailleuse (Heyman, 2001 ; Lipsitz, 2005 ; Sassen-Koob, 1981).

Alors que les travailleurs décrits dans cette ethnographie ressentent profondément la portée de ces politiques, ils ne sont pas de simples pions des forces capitalistes. Au contraire, ce sont des travailleurs qui jouent un rôle actif dans la culture du bien-être en négociant les normes d'efficacité, la motivation et la « volonté » sur les lieux de travail étatsunien. Alors que ce processus a l'avantage de rendre ces travailleurs plus intéressants pour les employeurs à bas salaires, il a aussi pour effet collatéral de reproduire différents aspects d'exploitation de leur travail, parmi lesquels l'intensification de leur travail caractérisé par une augmentation des actes à accomplir pour la même paie.

Les travailleurs mexicains sans papiers aux États-Unis n'arrivent pas librement avec la possibilité de se placer comme ils le souhaitent dans la structure sociale étatsunienne. À la place, ils affrontent des stéréotypes puissants et négocient leur identité et la valeur dans ces contraintes subjectives. Alors que ces travailleurs ne sont pas à l'abri d'être stigmatisés comme des « étrangers illégaux » ou des exécutants de « sale travail », ils n'intériorisent pas nécessairement ces stigmatisations. En fait, ils adoptent des stratégies multiples et variées pour se protéger psychologiquement ainsi que pour défendre leur dignité et leur estime de soi.

Les travailleurs sans papiers ne sont ni de simples victimes ou des criminels, ni de manière inhérente des travailleurs acharnés ou des acteurs libérés des contraintes liées aux frontières ou aux hégémonies de l'Étation. Ce sont des personnes complexes qui s'impliquent de manière active et créative dans des luttes quotidiennes pour rendre leurs vies meilleures. Luttant contre des contraintes raciales, légales et de classe, ils cultivent un bien-être émotionnel et financier en développant des identités sociales de travailleurs durs méritant la dignité et le respect. En établissant des réputations de bons travailleurs, ils maintiennent les marchés pour leur travail et confisquent les opportunités de travail pour eux-mêmes et les membres de leurs réseaux sociaux. En outre, ils cultivent une identité cohérente avec leurs valeurs et résistent aux stigmates de l'immigration illégale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adler, Rachel (2005), «Oye Compadre! The Chef Needs a Dishwasher: Yucatecan Men in the Dallas Restaurant Economy», *Urban Anthropology*, vol. 34, n° 2-3, p. 217-246.
- Alvarez, Robert (2005), *Mangos, Chiles, and Truckers: The Business of Transnationalism*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Appadurai, Arjun (1996), *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Appadurai, Arjun (2004), «The Capacity to Aspire: Culture and the Terms of Recognition», dans Vijayendra Rao et Michael Walton (dir.), *Culture and Public Action*, Delhi, Permanent Black, p. 59-84.
- Arias, Patricia (2004), «Old Paradigms and New Scenarios in a Migratory Tradition: U.S. Migration from Guanajuato», dans Jorge Durand et Douglas Massey, (dir.), *Crossing the Border: Research from the Mexican Migration Project*, New York, Russell Sage Foundation, p. 171-183.
- Basch, Linda, Nina Glick Schiller et Cristina Szanton Blanc (1994), *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-States*, Amsterdam, Gordon and Breach Science Publishers.
- Bourgois, Philippe (2003) [1996], *In Search of Respect: Selling Crack in El Barrio*, 2^e éd., New York, Cambridge University Press.
- Brodkin, Karen (2007), *Making Democracy Matter: Identity and Activism in Los Angeles*. New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.
- Calavita, Kitty (1994), «U.S. Immigration and Policy Responses: The Limits of Legislation», dans Wayne Cornelius, Philip Martin et James Hollifield (dir.), *Controlling Immigration*, Stanford, Stanford University Press, p. 55-82.
- Castells, Manuel (2000) [1996], *The Rise of the Network Society*, 2^e éd. , Malden, MA, Blackwell Publishing.
- Chavez, Leo R. (1992), *Shadowed Lives: Undocumented Immigrants in American Society*, New York, Wadsworth.
- Cohen, Jeffrey H. (2001), «Transnational Migration in Rural Oaxaca, Mexico: Dependency, Development, and the Household», *American Anthropologist*, vol. 103, n° 4, p. 954-967.
- Cordero-Guzman, Hector, Robert C. Smith, et Ramon Grosfoguel (dir.) (2001), *Migration, Transnationalization, and Race in a Changing New York*, Philadelphie, PA, Temple University Press.

- Cornelius, Wayne (1989), «Impacts of the 1986 U.S. Immigration Law on Emigration from Rural Mexican Sending Communities», *Population and Development Review*, n° 15, p. 689-705.
- Coutin, Susan Bibler, et Phyllis Pease Chock (1997), «“Your Friend, the Illegal” : Definition and Paradox in Newspaper Accounts of U.S. Immigration Reform», *Identities*, vol. 2, n° 1-2, p. 123-148.
- De Genova, Nicholas (2005), *Working the Boundaries: Race, Space, and “Illegality” in Mexican Chicago*, Durham, NC, Duke University Press.
- De Genova, Nicholas, et Ana Y. Ramos-Zayas (2003), *Latino Crossings: Mexicans, Puerto Ricans, and the Politics of Race and Citizenship*, New York, Routledge.
- Di Leonardo, Micaela (1998), *Exotics at Home: Anthropologies, Others, and American Modernity*, Chicago, University of Chicago Press.
- Douglas, Mary (2004), «Traditional Culture – Let’s Hear No More about It», dans Vijayendra Rao et Michael Walton (dir.), *Culture and Public Action*, Delhi, Permanent Black, p. 85-109.
- Durrenberger, E. Paul, et Suzan Erem (2005), *Class Acts: An Anthropology of Service Workers and Their Union*, Boulder, Paradigm Press.
- Fernandez-Kelly, Maria Patricia (1983), *For We Are Sold, I and My People: Women and Industry in Mexico’s Frontier*, Albany, University of New York Press.
- Fine, Gary Alan (1996), *Kitchens: The Culture of Restaurant Work*, Berkeley, University of California Press.
- Gamio, Manuel (1971) [1930], *Mexican Immigration to the United States: A Study of Human Migration and Adjustment*, New York, Dover.
- Gershon, Ilana, et Janelle S. Taylor (2008), «Introduction to “In Focus: Culture in the Spaces of No Culture”», *American Anthropologist*, vol. 110, n° 4, p. 417-421.
- Gibson-Graham, J.K. (1996), *The End of Capitalism (As We Knew It): A Feminist Critique of Political Economy*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Giddens, Anthony (1993), «Problems of Action and Structure», dans Philip Cassell (dir.), *The Giddens Reader*, Stanford, Stanford University Press, p. 88-175.
- Goffman, Erving (1959), *The Presentation of Self in Everyday Life*, New York, Anchor.
- Golash-Boza, Tanya (2009), «A Confluence of Interests in Immigration Enforcement: How Politicians, the Media, and Corporations Profit from Immigration Policies Destined to Fail», *Sociology Compass*, vol. 3, p. 293- 294.

- Gomberg-Muñoz, Ruth (2010), *Labor and Legality: Life in a Mexican Immigrant Network*, New York, Oxford University Press.
- Gray, Mia (2004), «The Social Construction of the Service Sector: Institutional Structures and Labour Market Outcomes», *Geoforum*, n° 35, p. 23-34.
- Guarnizo, Luis Eduardo, et Michael Peter Smith (1998), «The Locations of Transnationalism», dans Michael Peter Smith et Luis Eduardo Guarnizo (dir.), *Transnationalism from Below*, New Brunswick, NJ, Transaction, p. 3-34.
- Gunewardena, Nandini, et Ann Kingsolver (2007), «Introduction», dans Nandini Gunewardena et Ann Kingsolver (dir.), *The Gender of Globalization: Women Navigating Cultural and Economic Marginalization*, Santa Fe, NM, School for Advanced Research Press, p. 3-21.
- Gupta, Akhil, et James Ferguson (1997), «Discipline and Practice: “The Field” as Site, Method, and Location in Anthropology», dans Akhil Gupta et James Ferguson (dir.), *Anthropological Locations: Boundaries and Grounds of a Field Science*, Berkeley, University of California Press, p. 1-46.
- Gutierrez, David G. (1995), *Walls and Mirrors: Mexican Americans, Mexican Immigrants, and the Politics of Ethnicity*, Berkeley, University of California Press.
- Heyman, Josiah McC. (1998), «State Effects on Labor Exploitation: The INS and Undocumented Immigrants at the Mexico-United States Border», *Critique of Anthropology*, vol. 18, n° 2, p. 157-180.
- Heyman, Josiah McC. (2001), «Class and Classification at the U.S.-Mexico Border», *Human Organization*, vol. 60, n° 2, p. 128-140.
- Hondagneu-Sotelo, Pierrette (1994), *Gendered Transitions: Mexican Experiences of Immigration*, Berkeley, University of California Press.
- Hondagneu-Sotelo, Pierrette (2001), *Domestica: Immigrant Workers Cleaning and Caring in the Shadows of Affluence*, Berkeley, University of California Press.
- Kearney, Michael (2004), «The Classifying and Value-Filtering Missions of Borders», *Anthropological Theory*, vol. 4, n° 2, p. 131-156.
- Lamphere, Louise, Alex Stepick et Guillermo Grenier (1994), «Introduction.», dans Louise Lamphere, Alex Stepick et Guillermo Grenier (dir.), *Newcomers in the Workplace: Immigrants and the Restructuring of the U.S. Economy*, Philadelphie, PA, Temple University Press, p. 1-21.
- Lipsitz, George (2005), «Foreword», dans *Mangos, Chiles and Truckers: The Business of Transnationalism*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Mahler, Sarah J. (1998), «Theoretical and Empirical Contributions toward a Research Agenda for Transnationalism», dans Michael Peter Smith

- et Luis Eduardo Guarnizo (dir.), *Transnationalism from Below*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, p. 64-102.
- Marx, Karl (1973) [1852], «The Eighteenth Brumaire of Louis Bonaparte», dans David Fernbach (dir.), *Political Writings, vol. 2, Surveys from Exile*, New York, Penguin Books, p. 143-249.
- Massey, Douglas, Joaquin Arango, Graeme Hugo, Ali Kouaouchi, Adela Pellegrino et J. Edward Taylor (1994), «An Evaluation of International Migration Theory: The North American Case», *Population and Development Review*, n° 20, p. 699-751.
- Massey, Douglas, Jorge Durand et Nolan J. Malone (2002), *Beyond Smoke and Mirrors: Mexican Immigration in an Era of Economic Integration*, New York, Russell Sage Foundation.
- Mehta, Chirag, Nik Theodore, Iliana Mora et Jennifer Wade (2002), *Chicago's Undocumented Immigrants: An Analysis of Wages, Working Conditions, and Economic Contributions*, Chicago, UIC Center for Urban Economic Development.
- Moss, Philip, et Chris Tilly (2001), *Stories Employers Tell: Race, Skill, and Hiring in America*, New York, Russell Sage Foundation.
- Neckerman, Kathryn, et Joleen Kirschenman (1991), «Hiring Strategies, Racial Bias, and Inner City Workers», *Social Problems*, vol. 38, n° 4, p. 433-447.
- Ngai, Mae (2005), *Impossible Subjects: Illegal Aliens and the Making of Modern America*, Princeton, Princeton University Press.
- Omi, Michael, et Howard Winant (1994), *Racial Formation in the United States from the 1960s to the 1990s*, New York, Routledge.
- Ortner, Sherry (1997), «Thick Resistance: Death and the Cultural Construction of Agency in Himalayan Mountaineering», *Special issue, «The Fate of "Culture": Geertz and Beyond»*, *Representations*, n° 59, p. 135-162.
- Ortner, Sherry (2006), *Anthropology and Social Theory: Culture, Power, and the Acting Subject*, Durham, NC, Duke University Press.
- Passel, Jeffrey (2006), *Size and Characteristics of the Unauthorized Migrant Population in the U.S. Estimates Based on the March 2005 Current Population Survey*, Washington, DC, Pew Hispanic Center, <http://pewhispanic.org/reports/report.php?ReportID=61>, consulté le 1^{er} novembre 2009.
- Passel, Jeffrey, et D'Vera Cohn (2009), *A Portrait of Unauthorized Immigration in the United States*, Washington, DC, Pew Hispanic Center, <http://pewhispanic.org/files/reports/107.pdf>, consulté le 13 août 2009.

- Pedraza, Silvia, et Ruben G. Rumbaut (1996), *Origins and Destinies: Immigration, Race, and Ethnicity in America*, New York, Wadsworth.
- Pew Hispanic Center (2007), *National Survey of Latinos: As Illegal Immigration Issue Heats Up, Hispanics Feel a Chill*, <http://pewhispanic.org/reports/report.php?ReportID=84>, consulté le 12 décembre 2008.
- Piore, Michael (1979), *Birds of Passage: Migrant Labor and Industrial Societies*, New York, Cambridge University Press.
- Portes, Alejandro, et Ruben Rumbaut (1996), *Immigrant America: A Portrait*, Berkeley, University of California Press.
- Portes, Alejandro, et John Walton (1981), *Labor, Class, and the International System*, New York, Academic Press.
- Rao, Vijayendra, et Michael Walton (2004), « Culture and Public Action: Relationality, Equality of Agency, and Development », dans Vijayendra Rao et Michael Walton (dir.), *Culture and Public Action*, Delhi, Permanent Black, p. 3-36.
- Ready, Timothy et Allert Brown-Gort (2005), *The State of Latino Chicago: This Is Home Now*, South Bend, Institute for Latino Studies, University of Notre Dame. <http://latinostudies.nd.edu/pubs/pubs/StateofLatino-final.pdf>, consulté le 10 juillet 2007.
- Romero, Mary (2002), *Maid in the U.S.A.*, New York, Routledge.
- Rosenblatt, Daniel (2004), « An Anthropology Made Safe for Culture: Patterns of Practice and the Politics of Difference in Ruth Benedict », *American Anthropologist*, vol. 106, n° 3, p. 459-472.
- Sassen, Saskia (1988), *The Mobility of Labor and Capital: A Study in International Investment and Labor Flow*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sassen-Koob, Saskia (1981), « Towards a Conceptualization of Immigrant Labor », *Social Problems*, vol. 29, n° 1, p. 65-85.
- Sen, Amartya (2004), « How Does Culture Matter? », dans Vijayendra Rao et Michael Walton (dir.), *Culture and Public Action*, Delhi, Permanent Black, p. 37-58.
- Sewell, William H. (1992), « A Theory of Structure: Duality, Agency, and Transformation », *The American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 1, p. 1-29.
- Smith, Robert C. (2006), *Mexican New York: Transnational Lives of New Immigrants*, Berkeley, University of California Press.
- Smith-Nonini, Sandy (2007), « Sticking to the Union: Anthropologists and "Union Maids" in San Francisco », dans Nandini Gunewardena et Ann Kingsolver (dir.), *The Gender of Globalization: Women Navigating Cultural and*

- Economic Marginalization*, Santa Fe, NM, School for Advanced Research Press, p. 197-214.
- Steinberg, Stephen (2005), « Immigration, African Americans, and Race Discourse », *New Politics*, vol. 10, n° 3, <http://www.wpunj.edu/newpol/issue39/Steinberg39.htm>, consulté le 13 août 2009.
- Stephen, Lynn (2007), *Transborder Lives: Indigenous Oaxacans in Mexico, California, and Oregon*, Durham, NC, Duke University Press.
- Stepick, Alex, et Guillermo Grenier, avec Hafidh A. Hafidh, Sue Chaffee et Debbie Draznin (1994), « The View from the Back of the House: Restaurants and Hotels in Miami », dans Louise Lamphere, Alex Stepick et Guillermo Grenier (dir.), *Newcomers in the Workplace: Immigrants and the Restructuring of the U.S. Economy*, Philadelphie, PA, Temple University Press, p. 181-198.
- Suarez-Orozco, Carola, et Marcelo Suarez-Orozco (1995), *Transformations: Immigration, Family Life, and Achievement Motivation among Latino Adolescents*, Stanford, University of Stanford Press.
- Tilly, Charles (1998), *Durable Inequality*, Berkeley, University of California Press.
- Urbina, Ian (2009), After Pennsylvania Trial, Tensions Simmer over Race, *New York Times*, 16 mai: A18.
- Vila, Pablo (2000), *Crossing Borders, Reinforcing Borders: Social Categories, Metaphors, and Narrative Identities on the U.S.-Mexico Frontier*, Austin, University of Texas Press.
- Waldinger, Roger, et Michael Lichter (2003), *How the Other Half Works: Immigration and the Social Organization of Labor*, Berkeley, University of California Press.
- Willis, Paul (1977), *Learning to Labor: How Working Class Kids Get Working-Class Jobs*, New York, Columbia University Press.
- Zlolniski, Christian (2003), « Labor Control and Resistance of Mexican Immigrant Janitors in Silicon Valley », *Human Organization*, vol. 62, n° 1, p. 39-49.
- Zlolniski, Christian (2006), *Janitors, Street Vendors, and Activists: The Lives of Mexican Immigrants in Silicon Valley*, Berkeley, University of California Press.

REMERCIEMENTS

Je suis très reconnaissante à tous les participants ethnographiques qui ont contribué à cette recherche. Je le suis aussi à Molly Doane, Josiah Heyman, Tom Boellstorff et les relecteurs anonymes de la revue *AA*, tous ceux qui ont lu ce manuscrit et offert des éclairages et des suggestions importantes. Ce texte est basé sur un travail soutenu par la National Science Foundation.

Chapitre 5

GESTION MIGRATOIRE, POUVOIR DISCIPLINAIRE ET EXERCICES DE LA SUBJECTIVITÉ: LES TRAVAILLEURS AGRICOLES MIGRANTS EN ONTARIO, AU CANADA¹

TANYA BASOK

University of Windsor

DANIÈLE BÉLANGER

Université Laval

-
1. Ce chapitre est une traduction autorisée de Migration Management, Disciplinary Power, and Performances of Subjectivity: Agricultural Migrant Workers' in Ontario. *Canadian Journal of Sociology* (Online), 41(2), p. 139. Traduction de l'anglais au français: Anne Gertzler. Aussi, ce chapitre est dédié à la mémoire de Kerry Preibisch, une sociologue qui a consacré toute sa vie à mieux comprendre la vie des travailleurs migrants employés au Canada et à défendre leurs droits, et dont de nombreux chercheurs et activistes regrettent le décès prématuré survenu le 28 juillet 2016.

INTRODUCTION

Depuis ces deux dernières décennies, c'est une approche gestionnaire qui domine le débat sur la question migratoire parmi les décideurs politiques. Les partisans de cette approche estiment que, lorsqu'elles sont correctement gérées, les migrations peuvent : (1) répondre aux besoins de main-d'œuvre des États receveurs ; (2) contribuer aux besoins des États expéditeurs en termes de développement ; et (3) améliorer le bien-être des migrants et de leur famille (de là, les tristement célèbres solutions « à triple gain »). Dans ce paradigme, les migrations temporaires liées à des contrats spécifiques constituent un type idéal de migration : elles permettent non seulement aux États receveurs d'importer de la main-d'œuvre en cas de besoin et de s'en défaire lorsque ce besoin a disparu, mais aussi aux États expéditeurs de garantir le rapatriement des gains des migrants dans leur propre économie (Ghosh, 2012 ; Geiger et Pécoud, 2010 et 2012 ; GCIM, 2005).

La gestion des migrations s'appuie sur diverses techniques visant à contraindre les migrants à se conformer à l'image et aux rôles que l'on attend d'eux (Geiger et Pécoud, 2013). Dans le même temps, les migrants réagissent de façon subjective à ces méthodes disciplinaires. L'étude de cette subjectivité, c'est-à-dire la façon dont les migrants perçoivent leur environnement et leur vie quotidienne (Kelly, 2013 ; Landry, 2009 ; Reed, 2012) et la façon dont s'exerce cette subjectivité, offre un large (et rare) aperçu sur l'approche gestionnaire des migrations.

Dans ce chapitre, nous illustrons les différentes façons dont les migrants hispanophones employés comme travailleurs agricoles dans une localité rurale du sud-ouest de l'Ontario dans le cadre de deux composantes du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et le Volet des professions exigeant un niveau réduit de formation (*Stream for Lower Skilled Occupations*, ou SLSO), réagissent face au pouvoir disciplinaire de ce programme. Tout d'abord, ils s'autodisciplinent et se disciplinent les uns les autres en se soumettant aux contraintes imposées par ces programmes de gestion migratoire. Nous appellerons ces comportements des « exercices d'autodiscipline ». Ensuite, ils remettent en cause, à titre individuel ou collectif, le régime disciplinaire qui leur est imposé. Nous appellerons ces comportements des « exercices de contestation ». Enfin,

les migrants réagissent parfois en tentant de fuir le pouvoir disciplinaire de ce programme de gestion migratoire et en adoptant de ce fait un autre statut juridique. Nous appellerons ces comportements des « exercices de fuite ».

Dans la première partie de ce chapitre, nous proposons un aperçu des formes de pouvoir disciplinaire associées à ce régime de gestion migratoire. Nous analysons la façon dont ce pouvoir disciplinaire est reproduit par les États expéditeurs et les États receveurs; les consulats; les employeurs; et les organisations internationales telles que l'OIM. Nous étudierons ensuite différents points de vue et réactions des migrants face à ce pouvoir disciplinaire.

TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS AU CANADA : UN RÉGIME DISCIPLINAIRE

Dans les économies libérales, on a récemment observé une intensification de la production dans de nombreux secteurs, plus particulièrement dans les secteurs qui emploient de la main-d'œuvre faiblement qualifiée, tels que l'industrie et l'agriculture. La globalisation des marchés, le pouvoir des détaillants et la pression pour un maintien des prix à un bas niveau entraînent une intensification de la production agricole au Canada comme ailleurs (Rogaly, 2008; Winson et Leach, 2002; Preibisch, 2012). Au Canada comme dans d'autres pays, l'emploi d'une main-d'œuvre immigrée flexible et docile, disponible à la demande et expulsable lorsqu'elle n'est plus utile, constitue une forme de réponse au renforcement de la compétition mondiale (Basok, 2002; Preibisch, 2007 et 2012; Rogaly, 2008; Sharma, 2012; McLaughlin, 2009; Binford, 2013; Basok, Bélanger et Rivas, 2014). C'est en 1966, sous la pression des producteurs, que commence le recrutement de travailleurs migrants dans l'agriculture, avec l'arrivée de plusieurs centaines de travailleurs jamaïcains (Satzewich, 1991).

Ce programme, appelé Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), a rencontré un succès immédiat auprès des agriculteurs canadiens et s'est rapidement développé en intégrant des migrants d'autres îles des Caraïbes puis, en 1974, de Mexico. En 2002, l'État canadien a lancé un autre programme, connu sous le nom de Volet des professions

peu spécialisées (SLSO), qui permet aux agriculteurs canadiens d'embaucher davantage de travailleurs migrants. En 2013, le nombre estimé de travailleurs migrants employés dans le secteur agricole dans le cadre de ces deux programmes du PTET s'élevait à plus de 35 000 (McLaughlin and Hennebry, 2013 : 179).

Comme nous l'expliquerons plus loin, la façon dont ces deux programmes sont gérés permet aux employeurs, avec l'appui des États expéditeurs et des États receveurs, des organisations internationales impliquées dans le recrutement et des représentants consulaires, d'exercer un pouvoir disciplinaire à l'encontre des travailleurs. Le programme PTAS est régi par les protocoles d'accord (*Memoranda of Understanding* ou MOU) signés entre les pays expéditeurs et le Canada (Basok, 2002 ; HRSDC, 2011). Comme le stipulent ces protocoles, les migrants sont envoyés dans des fermes canadiennes pour une durée de seulement huit mois. Ils peuvent faire une nouvelle demande par la suite, sous réserve que leurs employeurs aient fourni une évaluation positive de leur travail. Au Mexique, c'est le ministre du Travail qui est chargé de la sélection des travailleurs migrants, qui reçoit les évaluations transmises par les employeurs et qui (ré)affecte les migrants bien notés à des employeurs spécifiques (Basok, 2002 ; Preibisch, 2010). Le ministre du Travail propose également aux travailleurs sélectionnés une formation et des conseils préalables visant à leur inculquer les valeurs du travail consciencieux et de l'obéissance. Par ailleurs, les représentants consulaires au Canada veillent à ce que les migrants se comportent conformément aux recommandations (Basok, 2002 ; Preibisch, 2010 ; Binford, 2013 ; Basok, Bélanger, et Rivas, 2013).

Dans le programme SLSO, le recrutement des travailleurs agricoles s'effectue par le biais de sociétés privées. Au Guatemala, l'État sous-traite le recrutement des travailleurs à l'Office international pour les migrations (OIM) ou, dans le cas du Québec, à l'association d'agriculteurs appelée Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre étrangère (ou FERME). Tout comme les travailleurs du programme PTAS, les travailleurs guatémaltèques du programme SLSO recrutés par l'OIM bénéficient de conseils préalables, et l'OIM a également le pouvoir d'exclure les travailleurs qui ne répondent pas aux attentes de leur employeur (Hughes, 2012 : 141 ; Valarezo et Hughes, 2012 : 97).

Les deux composantes du PTET s'appuient sur diverses techniques disciplinaires pour obtenir des « corps dociles » (Foucault, 1984: 179-187). Ces techniques comprennent notamment l'expulsion, le remplacement et la régulation du temps de travail. L'expulsion est la technique disciplinaire la plus utilisée pour les travailleurs actuellement employés dans le cadre des programmes PTAS et SLSO (Basok, Bélanger, et Rivas, 2013). La menace d'une expulsion oblige les migrants à maintenir un haut niveau de productivité et à accepter leurs conditions de vie et de travail. Cette pratique disciplinaire est utilisée par les employeurs et par des organisations intergouvernementales telles que l'OIM en collaboration avec des représentants des pays expéditeurs, y compris les représentants consulaires au Canada. L'expulsion implique la rupture immédiate du contrat de travail et le rapatriement des migrants par les employeurs travaillant en collaboration avec les autorités consulaires, mais aussi l'impossibilité pour les migrants concernés d'être à nouveau sélectionnés. Preibisch et Hennebry (2012: 55) observent que la formulation, en termes vagues, des contrats de travail permet aux employeurs de licencier arbitrairement les travailleurs migrants sans laisser à ces derniers une possibilité de recours.

Les travailleurs employés par le biais de ce programme peuvent ainsi être licenciés ou ne plus pouvoir postuler à ces emplois pour différents motifs: faible productivité, conflit avec d'autres travailleurs, affirmation de leurs droits, intérêt pour les syndicats, relations intimes avec d'autres travailleurs ou résidents canadiens, grossesse ou problèmes de santé (voir par exemple Basok, 1999: 205, 210-212; Basok, 2002: 110-112; Basok, Bélanger et Rivas, 2013; Becerril, 2011b: 191; Bélanger et Candiz, 2015; Binford, 2013: 50; Preibisch, 2004: 212; McLaughlin, 2010: 85; Preibisch et Encalada, 2010: 305-306; Valarezo et Hughes, 2012: 101-102).

En outre, la « remplaçabilité » des travailleurs d'un pays par des travailleurs d'autres pays est aujourd'hui une technique disciplinaire particulièrement efficace. Dans le PTAS, le Mexique était déjà en concurrence avec les pays des Caraïbes pour placer ses ressortissants, mais le SLSO a renforcé cette concurrence en ouvrant l'accès aux emplois agricoles canadiens à un plus grand nombre de pays (Preibisch, 2010; Preibisch et Binford, 2007; Preibisch and Hennebry, 2012). En

fait, la diversification de la force de travail est une des « innovations non technologiques essentielles » (Guthman, 2004 ; Rogaly, 2008) qui a permis aux employeurs d'accroître la productivité et d'intensifier le travail dans le secteur agricole canadien. Enfin, certains producteurs ont recours à d'autres types de sanctions contre les travailleurs récalcitrants : limitation des heures de travail, confiscation des téléphones portables, enfermement à l'intérieur ou à l'extérieur des logements, coupure d'électricité, limitation de l'accès aux transports ou menaces de violences physiques (voir McLaughlin, 2010 : 214-220 et Bélanger et Candiz, 2015).

Dans son étude sur les types de discipline, Foucault distingue le « jugement normalisant » de ce qu'il appelle « l'observation hiérarchique ». Le « jugement normalisant » a à voir avec la punition. Pour Foucault, la punition n'est pas affaire de répression (bien que ce soit le cas dans certaines circonstances), mais avant tout de « normalisation ». Selon lui, « [L]a pénalité perpétuelle qui traverse tous les points et contrôle tous les instants des institutions disciplinaires compare, différencie, hiérarchise, homogénéise, exclut » (1984 : 195). Les menaces d'expulsion et autres formes de discipline utilisées pour rendre les migrants plus productifs et plus obéissants sont des exemples de « jugement normalisant ». Comme cela est illustré ci-après, si dans certains cas l'expulsion et le remplacement sont effectivement utilisés comme moyens de répression, dans la plupart des cas, il s'agit de *menaces* d'expulsion et de remplacement.

« L'observation hiérarchique », par contre, se réfère au mécanisme de la contrainte qui s'exerce par le biais de l'observation (Foucault, 1984 : 189). Cette forme de discipline fait référence à la surveillance rapprochée (un « panoptique ») qui permet de garder les individus sous contrôle (209). Comme Foucault le souligne, « son fonctionnement est celui d'un réseau de relations de haut en bas, mais aussi jusqu'à un certain point de bas en haut et latéralement » (192). Nous nous intéressons plus particulièrement ici à l'observation latérale (de travailleurs migrants par d'autres travailleurs migrants). Celle-ci est l'une des façons dont les migrants peuvent exercer leur subjectivité.

Les études existantes sur les travailleurs migrants au Canada ne font pas suffisamment cas des différentes façons dont ces travailleurs interprètent le régime disciplinaire auquel ils sont soumis et de leurs réponses

conscientes (voir Becerril, 2007 et 2011a; Basok, Bélanger et Rivas, 2013; McLaughlin 2009, pour quelques exceptions). Nous comblons cette lacune en abordant quelques-unes des façons (mais pas toutes) dont les migrants exercent leur subjectivité, en s'autodisciplinant et en se disciplinant les uns les autres, ou bien en exerçant une subjectivité d'opposition, y compris dans des défis individuels ou collectifs, ou parfois, aussi, en s'échappant de ce régime disciplinaire spécifique. Avant de présenter nos données sur ce sujet, nous passons en revue les débats conceptuels sur le rôle des subjectivités par rapport aux structures de pouvoir disciplinaire.

POUVOIR, DISCIPLINE, ET SUBJECTIVITÉS SUBALTERNES

Le lien entre structure et subjectivité fait actuellement débat. Pour les structuralistes comme Bourdieu, la subjectivité est entièrement reproduite par la structure, sans pour autant nuire à son intégrité, tandis que leurs critiques considèrent que la subjectivité peut transcender la structure et permettre aux individus de remettre en question, de résister, de défier ou transformer les contraintes structurelles. Bourdieu, par exemple, affirme qu'il est très difficile pour les individus d'échapper aux formes de domination symbolique créées par les structures sociales, tout simplement parce que ces formes de pouvoir s'exercent par une subtile manipulation, mais aussi par l'intériorisation inconsciente de la domination dans le corps des individus. Pour Bourdieu, la domination est « partout et nulle part, et y échapper est très difficile » (Bourdieu et Eagleton, 1992: 115). Cette structure intériorisée, ou *habitus*, pousse les acteurs à sentir, penser et agir de façon cohérente avec les règles structurelles (Bourdieu 1977).

En revanche, d'autres théoriciens tels que Giddens (1979, 1984) et Ortner (2005), reconnaissent la capacité autonome des individus à réfléchir et à agir sur la structure et la culture. Giddens (1984), par exemple, souligne que dans leur vie sociale les individus sont capables de réfléchir et de contrôler ce qui se passe dans leur environnement social. Grâce à cette capacité de réflexion et de contrôle de leur environnement, les individus élaborent des formes d'action et des routines, autant de façons de procéder qui leur donnent les dispositions intellectuelles et physiques

pour gérer, remettre en question ou négocier avec les contraintes structurelles. Ces routines et ces formes d'action basées sur les formes de réflexivité consciente sur leurs propres actions sont ce que Giddens appelle l'*agency*.

Dans son analyse de la subjectivité, Foucault admet la réflexivité. Pour Foucault, cependant, la subjectivité est intrinsèque au pouvoir disciplinaire, qui est « si profondément enfoui dans la subjectivité humaine qu'il incarne l'autosubjugation par l'autodiscipline » (Caldwell, 2007 : 775). Foucault introduit les notions de « technologies du soi » comme techniques qui « permettent aux individus d'effectuer, seuls ou avec l'aide d'autres, un certain nombre d'opérations sur leur corps et leur âme, leurs pensées, leurs conduites, leur mode d'être ; de se transformer » afin d'atteindre leurs objectifs (Foucault 1988 : 18). Selon lui, toutefois, ces techniques du soi sont intégrées dans les structures de coercition (Foucault, 1980, cité dans Burchell, 1993 : 268). Pour Foucault, « la discipline "fabrique" des individus ; elle est la technique spécifique d'un pouvoir qui se donne les individus à la fois pour objets et pour instruments de son exercice » (Foucault 1984 : 188).

Dans le même temps, Foucault reconnaît également qu'« il faut donc, pour que s'exerce une relation de pouvoir, qu'il y ait toujours des deux côtés au moins une certaine forme de liberté » (1984 : 292). Cela suppose que « dans les relations de pouvoir, il y a forcément possibilité de résistance, car, s'il n'y avait pas de possibilité de résistance – de résistance violente, de fuite, de ruse, de stratégies qui renversent la situation –, il n'y aurait pas du tout de relation de pouvoir » (1984 : 292). Si Foucault s'intéresse davantage à l'exercice du pouvoir qu'à la liberté, d'autres auteurs s'appuient sur ses travaux pour explorer d'autres possibilités de conflit et de résistance.

Rafanell et Gorringer (2010), par exemple, mettent en avant un « modèle intrinsèque de pouvoir » qui reconnaît la valeur de la nature réflexive de tous les acteurs de la dynamique de pouvoir. Selon eux, l'exercice du pouvoir s'appuie sur les capacités de calcul et de réflexion des détenteurs du pouvoir comme des sujets sur lesquels ce pouvoir s'exerce. De ce fait, ils affirment que « le pouvoir peut continuer à s'exercer non parce qu'il l'emporte sur l'*agency* calculative, mais *précisément à cause de cette dernière* » (612, original en italique). Ils donnent ensuite à entendre que

la dynamique de pouvoir naît et se renforce grâce à la fois au consensus et au conflit, qui, selon Rafanell et Gorringer, ne doivent pas être considérés comme opposés ou dichotomiques, mais plutôt comme différents et comme des aspects dyadiques de cette dynamique de pouvoir.

En s'appuyant également sur Foucault, Armstrong et Murphy (2012) conceptualisent la relation entre pouvoir et résistance « comme un réseau complexe avec de nombreux points potentiels de divergence, susceptibles de perturber le flot discursif » (322). La compréhension de cette résistance n'est pas un processus homogène; ils la considèrent comme « un réseau de points de résistance potentiels qui peuvent pousser à terme les individus à « adopter des positions très différentes » (323, italiques ajoutés).

Lorsque Gramsci parle du « sens commun » (ou « philosophie spontanée de la multitude », voir Gramsci, 1999: 771), il prend en compte la complexité des subjectivités subalternes vis-à-vis de l'hégémonie. Gramsci reconnaît que le sens commun n'est qu'un « agrégat chaotique de conceptions disparates » (773) et que, s'il est « crûment néophobe et conservateur » (774), il porte aussi les germes de la confrontation et de la transformation (Gramsci, 1999: 633; voir également, Crehan, 2011: 281; Reed, 2012: 564).

En analysant les réactions des migrants face au pouvoir disciplinaire auquel ils sont soumis, nous les reconnaissons comme des individus conscients et réfléchis qui comprennent les régimes disciplinaires et usent de leur *agency*, ou agencéité, pour tenter de se changer eux-mêmes ou de changer les autres ou leur environnement afin d'assurer leur bien-être. Ils exercent leur subjectivité subalterne de plusieurs façons, y compris par ce que nous appelons des exercices d'autodiscipline, des exercices de contestation et des exercices de fuite.

ÉTUDE

L'analyse présentée ici s'appuie sur des observations ethnographiques collectées lors d'événements sociaux et sportifs et d'entretiens réalisés dans la ville de Leamington, dans le sud-est de l'Ontario, durant les étés 2010 et 2011. Leamington accueille environ 25 % de tous les travailleurs agricoles saisonniers étrangers en Ontario, soit la plus grande concentration de la province (données non publiées fournies aux auteurs

par Service Canada). Nous avons également pris part à la Marche pour la liberté (*Pilgrimage to Freedom*) organisée par les travailleurs migrants en collaboration avec une organisation communautaire appelée *Justicia for Migrant Workers* (Justice pour les travailleurs migrants). Nous avons compilé et analysé des notes prises lors de conversations informelles. De plus, ce projet s'est appuyé sur des entretiens officiels menés avec 56 migrants mexicains employés légalement dans le cadre du programme PTAS et 2 travailleurs guatémaltèques employés dans le cadre du SLSO. Pour cette étude, nous avons également interrogé 21 autres travailleurs qui avaient été exclus de ces programmes à un moment ou un autre de leur vie. Afin d'entrer en relation avec ces derniers, notre assistant de recherche a passé de nombreuses heures avec eux pour gagner leur confiance et se faire accepter. Parmi les 21 migrants exclus, 8 (2 Guatémaltèques et 6 Mexicains) avaient participé soit au PTAS, soit au SLSO, mais avaient préféré renoncer (d'autres étaient venus avec un visa de tourisme, mais étaient restés après l'expiration de leur visa). L'expérience de ces « décrocheurs » du programme qui restent au Canada en situation irrégulière est particulièrement utile pour l'analyse des subjectivités de fuite. Nous espérons pouvoir interroger davantage de ces « décrocheurs », mais cela n'était pas facile. Certains étaient partis vivre ailleurs au Canada, tandis que d'autres avaient peur que leur présence soit « dévoilée » par les chercheurs.

En étudiant les entretiens approfondis, Fontana et Frey (2005 : 698) observent que :

Les chercheurs qui utilisent des méthodes qualitatives ont de plus en plus conscience que les entretiens ne sont pas un outil neutre de collecte de données, mais des interactions relativement actives entre deux personnes (ou plus) qui conduisent à des résultats négociés dépendant du contexte. Ainsi, les entretiens ne portent plus seulement, classiquement, sur les événements de la vie des individus (les activités quotidiennes), mais plus largement sur ses tenants et ses aboutissants (le travail constructif impliqué dans la production d'ordre dans la vie quotidienne).

C'est ce « travail constructif » subjectif – des tenants et des aboutissants –, que nous avons cherché à saisir lors des entretiens. L'ensemble des entretiens et des conversations informelles avec les migrants ont

porté essentiellement sur le point de vue des migrants sur leurs conditions de vie et de travail à Leamington, qu'ils aient été employés dans le cadre d'un des deux programmes de gestion migratoire ou bien en situation illégale. Les entretiens ont abordé la perception que les migrants ont du pouvoir disciplinaire exercé par leurs employeurs, le consulat du Mexique et d'autres acteurs, leur sentiment de sécurité (ou d'insécurité) au travail dans ce régime disciplinaire, et leur point de vue sur les transformations qui s'opèrent en eux ou chez leurs collègues de travail, ou sur l'environnement de travail qui, selon eux, garantirait leur bien-être dans ce régime disciplinaire. Certains participants ont été recrutés par le biais d'un centre de l'Alliance des travailleurs agricoles (Agricultural Workers Alliance *ou* AWA), centre de soutien financé par les syndicats qui vient en aide aux travailleurs migrants. Tous les autres participants ont été recrutés selon la technique de la boule de neige.

PRATIQUES DISCIPLINAIRES DANS LES FERMES DE L'ONTARIO

Comme les études évoquées plus haut l'ont montré, nous avons observé que les migrants interrogés dans le cadre de cette étude reconnaissent certaines techniques de «normalisation» utilisées par les producteurs agricoles pour les rendre plus productifs. Parmi ces techniques, figurent : (1) l'expulsabilité ; (2) la remplaçabilité des travailleurs d'un pays par des travailleurs d'un autre pays ; et (3) la régulation du temps de travail.

Parmi les 58 travailleurs migrants interrogés dans le cadre de cette étude, 32 (soit 55 pour cent) ont déclaré avoir peur d'être expulsés, avoir été menacés d'expulsion ou les deux. En réalité, très peu de migrants sont renvoyés au Mexique (Preibisch, 2004 : 212). D'après les données recueillies auprès du ministère du Travail mexicain, seulement 1,5 % des travailleurs migrants ont été renvoyés au Mexique avant la fin de leur contrat entre 2004 et 2011. En outre, un pourcentage élevé de travailleurs participant au programme (près de 80 % certaines années) ont été sélectionnés par leur employeur pour revenir l'année suivante à la même période (voir le Tableau 1). Quelques migrants ont néanmoins été expulsés, ce qui a profondément marqué les esprits des travailleurs saisonniers. Comme Peutz & De Genova l'ont observé au sujet des migrants en situation irrégulière, « *les expulsions sont extrêmement*

Tableau 1 Travailleurs migrants saisonniers mexicains dans l'agriculture en Ontario

	Arrivées	Sélectionnés *	Expulsions	Abandons **
2003	7405	57,1 %	6,8 %	0,9 %
2004	7219	64,8 %	5,9 %	0,5 %
2005	7341	75,2 %	5,6 %	0,7 %
2006	7806	76,0 %	4,7 %	0,6 %
2007	8211	75,1 %	4,8 %	0,6 %
2008	8475	65,3 %	4,9 %	0,6 %
2009	8124	85,2 %	4,1 %	0,5 %
2010	8182	88,1 %	4,1 %	0,2 %
2011	8281	90,2 %	4,3 %	0,2 %
2012	8820	85,5 %	4,8 %	0,1 %

* Travailleurs ayant déjà travaillé par le passé et rappelés par leur employeur l'année suivante.

** Travailleurs absents sans autorisation. Désigne les travailleurs qui désertent leur employeur et qui restent au Canada de manière non autorisée.

Source: Données non publiées fournies aux auteurs par Service Canada.

impressionnantes et très efficaces de ce point de vue, dans la mesure où le sinistre spectacle de l'expulsion de seulement quelques migrants, associé au risque permanent d'expulsion de millions d'autres [...] fait de l'illégalité des migrants non plus simplement une situation juridique irrégulière, mais aussi un mode d'existence largement intériorisé, avec d'importantes conséquences matérielles et le sentiment d'être remis à sa place» (2010: 14). Cette observation vaut également pour les travailleurs migrants employés *légalement*. Rodolfo, par exemple, est conscient du fait que les migrants qui ne travaillent pas correctement et se battent entre eux peuvent être licenciés puis renvoyés au Mexique. Il explique : «Beaucoup de gens devraient savoir ou savent déjà qu'il y a des problèmes dans certaines fermes et que certains travailleurs ont été licenciés et expulsés et qu'ils ne pourront plus revenir. Et ça peut vous arriver à tout moment.» Le fait d'assister au licenciement d'un migrant puis

à son renvoi vers son pays d'origine, et, qui plus est, d'être soi-même fréquemment menacé d'expulsion, constitue un moyen efficace de discipliner les migrants pour augmenter leur productivité et s'assurer de leur docilité (Basok, Bélanger, et Rivas, 2013), ou, en d'autres termes, de «les normaliser».

En outre, pour augmenter la productivité des travailleurs migrants, les employeurs menacent de les remplacer par des migrants venus d'autres pays. La plupart des employeurs à la tête de moyennes et grandes exploitations agricoles chez qui les migrants que nous avons interrogés travaillaient ou ont travaillé par le passé emploient des travailleurs de différents pays (comme le Mexique, le Guatemala, plusieurs pays des Caraïbes et la Thaïlande). Ces migrants travaillent côte à côte. Cela crée des tensions entre les travailleurs, qui finissent par avoir peur d'être remplacés s'ils ne sont pas assez performants. Les employeurs peuvent se servir de l'arrivée de nouveaux migrants pour créer de la tension, les mettre en concurrence et augmenter la productivité des migrants originaires de différents pays et régions du monde.

Pour les travailleurs les plus âgés, la diversification ethnique de la main-d'œuvre dont ils sont les témoins depuis les années 1990 constitue un changement majeur. Pour les travailleurs mexicains, il s'agit là d'une forme majeure de concurrence, comme le pense Ernesto :

Eh bien, ce qu'on pense, c'est qu'à n'importe quel moment ils peuvent faire venir d'autres gens. Notre patron nous menaçait souvent si on ne faisait pas notre travail correctement, si on ne faisait pas de notre mieux (*le echamos ganas*), il nous échangerait contre des gens d'autres pays, des Guatémaltèques ou des Jamaïcains, par exemple [...] Il nous disait ça pour faire pression sur nous, pour qu'on travaille plus vite.

Gerardo, un travailleur guatémaltèque, raconte avoir subi le même genre de pression :

Quand ils [les contremaîtres] parlent à un groupe de travailleurs [guatémaltèques], ils disent "si vous ne fournissez pas la quantité demandée, il y a des Honduriens qui veulent travailler, des Mexicains qui veulent travailler [...] Alors, si vous ne fournissez pas la

quantité demandée, on peut très bien vous renvoyer et faire venir d'autres migrants à votre place.

En réalité, les chiffres pour l'Ontario montrent que le nombre de travailleurs saisonniers mexicains employé dans le cadre du programme PTAS est resté stable ou a même légèrement augmenté (voir Tableau 1). Ainsi, à la différence du Québec, où les travailleurs guatémaltèques ont remplacé de nombreux travailleurs saisonniers mexicains (voir Bélanger et Candiz, 2014; Bélanger et Candiz, 2015; Preibisch, 2012: 72), dans l'Ontario, c'est davantage la peur de la « remplaçabilité » qui crée un climat de compétition, plutôt que le remplacement effectif des travailleurs. Ainsi, comme les menaces d'expulsion, les menaces de remplacement sont plus souvent utilisées comme « jugements normalisants » que les mesures répressives elles-mêmes.

Enfin, l'augmentation ou la réduction des heures de travail est une autre technique de « normalisation ». Tiburcio explique cette technique : « Pour moi, c'est un moyen de pression. Les gens qui travaillent très dur (*le echan ganas*), ils ont un peu plus d'heures. Et c'est pour ça qu'ils tiennent le rythme (*no se dejan*). Ils donnent tout ce qu'ils ont. Mais s'ils ne travaillent pas assez vite, ils sont exclus: le samedi, ils ne vont pas travailler. » Samuel commente également, « Ils nous laissent un temps limité pour faire un certain travail, et si on n'y arrive pas, on a moins d'heures ».

EXERCICES D'AUTODISCIPLINE

Dans leur analyse de la précarisation du travail dans un régime néolibéral, Papadoupoulos, Stephenson, et Tsianos (2008) attirent l'attention sur ce qu'ils appellent les « subjectivités précaires » qui « évoquent simultanément les intensités contingentes du processus de production et les capacités intrinsèques du processus de production pour surmonter ses structures oppressives » (231). L'auto-exploitation est une des expressions de la subjectivité précaire. Comme l'affirment Papadoupoulos *et al.*, « [c]ette exploitation de soi peut s'entendre comme l'exploitation élargie de son propre corps et des relations sociales nécessaires pour rester actif et potentiellement employable dans un contexte d'insécurité structurelle du marché du travail » (233).

L'auto-exploitation est une « technique du soi » assez répandue chez les travailleurs interrogés, en réaction à l'insécurité de l'emploi renforcée par les menaces constantes d'expulsion et de remplacement. « Travailler aussi dur que possible », « dépasser les autres », et « montrer au patron que les Mexicains sont vraiment les meilleurs » sont des stratégies très souvent mentionnées par les interviewés (voir aussi McLaughlin 2010). Eduardo explique comment les employés d'une entreprise horticole ont réagi quand ils ont été menacés d'expulsion :

Ceux qui fixent les attaches sur les fleurs et enlèvent les feuilles, ils subissent une pression énorme (*les tienen una presión bárbara*). Il y a quelques semaines, leur patron leur a dit : « Si vous ne travaillez pas mieux (*si no rendían más de lo que estaban rindiendo*), je vous renverrai tous. » Avec la crise économique, on se dit « je veux travailler au moins un an encore » et donc, à cause de ça, on se dit : « Faut que j'en fasse encore plus. »

Non seulement les migrants travaillent très vite, mais, en plus, ils travaillent aussi à la demande. Alejandro commente : « Avant, c'était plus facile de dire à son patron qu'on ne voulait pas travailler le dimanche. Mais, maintenant, il faut plaire au patron et au contremaître, et à la moitié du monde pour pouvoir revenir travailler. »

Travailler vite s'apprend avec la pratique. Un travailleur, connu sous le surnom d'El Zorro, décrit comment les migrants mexicains s'entraînent pour être plus rapides, plus compétitifs et indifférents aux autres. Il commence par décrire un type de travailleur qu'il appelle « un tigre » : « Un tigre n'a aucune compassion pour un collègue philippin, noir ou mexicain. Pour personne ! Vous comprenez ? Il n'a aucune compassion. Donc, si vous êtes lent, ou nouveau, je ne vais pas perdre du temps en acceptant que vous travailliez à côté de moi... [Q: Donc, vous n'aidez pas vos collègues ?] On ne peut pas. Ce n'est pas qu'on n'ait pas envie. On ne peut pas. [Q: Pourquoi ?]. Si on montre aux autres et on leur dit de faire ci et ça et on le fait pour eux, on leur apprend, mais on ne peut pas travailler avec eux à leur rythme. On doit travailler tout seul à notre propre rythme. [Q: Pourquoi ?] Parce que, sinon, on va penser que je suis lent. Alors l'autre sera viré, et moi aussi. » Se considérant lui-même comme un « tigre », El Zorro raconte son évolution : « On passe par des étapes. Pour un Mexicain, la première étape, c'est de comprendre qu'il

est un chat docile qui avance lentement. Alors, l'employeur vient et le secoue un peu. Alors on commence à aller plus vite. Et puis après, on veut courir comme un coyote.» Il explique qu'un coyote, c'est le stade intermédiaire entre un travailleur de type chat et un tigre. Il dépeint ensuite la relation tendue entre le coyote et le tigre :

Le coyote court derrière le tigre. Il essaie d'être plus malin que le tigre en l'obligeant à ralentir. Mais le tigre, qui est devant, est sans pitié. Il vole, vous comprenez? Il vole. Par exemple, on doit enlever les feuilles. Le coyote essaie d'enlever les feuilles et les tiges en même temps, pour prendre de l'avance. Mais le tigre, qui va très vite, ne va pas le laisser faire les deux choses en même temps. Et le coyote retient la leçon [...] Le coyote apprend comment devenir un tigre.

Les migrants participent à cette intensification en contrôlant leur productivité mutuelle et en dénonçant à leurs patrons les travailleurs lents ou qui ne respectent pas les consignes. Alejandro observe qu' :

[i]l faut s'adapter pour être comme les autres ; c'est obligatoire. Pourquoi? Parce que s'il y en a un qui travaille vite et se tue à la tâche et, à la fin de la journée, est épuisé (*rendido*), il faut aller aussi vite que lui parce que, sinon, le patron arrive, et des collègues vont aller lui dire "Vous savez quoi? Celui-là, il ne va pas assez vite, il n'est pas comme nous". Et pour le patron, ce n'est pas acceptable, et donc il va dire : « vous savez quoi? Vous ne revenez pas l'année prochaine. » Et alors on est éjecté du programme.

On trouve des mentions de techniques similaires du soi dans des études sur les travailleurs clandestins mexicains aux États-Unis. Harrison et Lloyd (2012), par exemple, illustrent comment, face à la menace d'expulsion, des travailleurs clandestins mexicains s'entraînent à devenir des « bourreaux de travail » (377) qui acceptent d'être exploités et sont prêts à s'auto-exploiter en acceptant des postes de débutants faiblement rémunérés et des horaires à rallonge. Pour Gomberg-Muñoz, l'auto-exploitation chez les travailleurs mexicains trouve sa source dans leur construction sociale de valeurs morales. Comme elle le remarque, « Soutenir l'idée selon laquelle les travailleurs mexicains ont une approche éthique du progrès fait du travail acharné une activité morale digne de dignité et de respect. En associant volonté de travailler avec intégrité et

courage, les travailleurs transforment un travail socialement dégradé en une source d'estime de soi» (Gomberg-Muñoz, 2010: 302).

À l'instar des travailleurs mexicains étudiés par Gomberg-Muñoz (2010), ceux que nous avons interrogés pour notre étude mettent en avant leur identité ethnique socialement construite et contribuent à faire monter la pression à la performance afin de protéger leur emploi, non seulement en tant qu'individus, mais également en tant que communauté nationale. Les migrants mexicains ont construit leur identité de travailleurs durs à la tâche et dotés d'esprit de compétition par rapport à d'autres groupes qu'ils identifient comme potentiellement menaçants. El Zorro nous donne son point de vue :

Nous, les Mexicains, on le fait [travailler dur et concurrencer les autres] tout simplement parce qu'on est Mexicains. Vous savez, comme Mexicain, personne ne peut me battre. C'est la mentalité des Mexicains [...] Bon, le patron, il dit juste « Les Mexicains, vous les poussez juste un peu, et ils se tuent au travail tout seuls ». Il n'y a pas besoin de les encadrer. Le Mexicain, c'est le numéro un mondial, faut pas l'oublier! Le patron, il ne dit jamais à un Mexicain « eh, eh... » Jamais. Parce qu'il dit que c'est dans leur nature aux Mexicains de battre tout le monde. Alors, quand on lui envoie des Mexicains, il est tranquille. Parce que, quand c'est des Noirs, ce n'est pas pareil.

Les Mexicains se considèrent comme les travailleurs les plus expérimentés, les plus forts et les plus rapides, alors qu'ils pensent que les Jamaïcains sont lents et travaillent de manière irrégulière et que les Guatémaltèques manquent d'expérience. Non seulement les Mexicains se présentent aux recruteurs et aux employeurs comme des « travailleurs idéals », mais ils se considèrent également comme tels. Alors que son employeur menace de remplacer les employés mexicains par des Guatémaltèques ou des Caribéens, Gabriel réagit ainsi :

Bon, qu'est-ce que vous attendez? Faites-les venir. Si vous pensez qu'ils vont produire plus, faites-les venir. Pourquoi vous ne le faites pas? Il y a des producteurs qui se plaignent des Guatémaltèques pour la même raison. Je veux dire, il y a *vraiment* des différences. Si vous essayez de demander à des Noirs de travailler au même rythme que les Mexicains, ils ne le feront pas.

Ironiquement, en essayant de protéger leur emploi, les travailleurs contribuent à l'augmentation de la pression et de l'insécurité de l'emploi. Les migrants se trouvent ainsi enfermés dans un cercle vicieux tout en contribuant à la détérioration de leurs propres conditions de travail, ce qui les oblige alors à travailler encore plus vite (Binford, 2013 : 57). Dans ce contexte, il leur est très difficile de s'organiser collectivement et d'être solidaires entre eux (Mysyk *et al.*, 2008 : 392). Les migrants qui tentent de contester le pouvoir disciplinaire des deux programmes de gestion migratoire sont licenciés par les employeurs et exclus des programmes par les officiers consulaires ou les organismes de recrutement (Basok, Bélanger, et Rivas, 2013). Cependant, comme nous l'indiquerons dans la section suivante, malgré les menaces, des « exercices de contestation » collectifs ont tout de même lieu.

EXERCICES DE CONTESTATION

Compte tenu des sanctions imposées aux travailleurs migrants qui osent s'opposer à leurs employeurs, il est peu surprenant que, parmi ceux que nous avons interrogés à Leamington et qui étaient encore employés dans le cadre d'un des deux programmes en 2010 et 2011, rares étaient ceux qui avaient pris part à un exercice de contestation individuel ou collectif. De ce fait, notre étude de l'action collective présentée ici s'appuie sur des données secondaires collectées lors de notre précédente étude (Basok, 2002) ou de l'observation des participants à la Marche pour la liberté.

Dans la ville de Leamington, les travailleurs ont organisé deux grèves sauvages. La première a eu lieu en 2001 et la deuxième en 2003. Chaque fois, les travailleurs migrants ont dénoncé leurs conditions de travail (et en particulier le système de rémunération à la tâche lors de la grève de 2003) et leurs mauvaises conditions de vie. Lors de la première grève, 21 travailleurs identifiés comme étant les meneurs ont été expulsés. Lors de la deuxième, sur 60 travailleurs mexicains au total, 30 ont été renvoyés chez eux, mais ont pu, cependant, revenir travailler au Canada dans une autre exploitation (Basok, 2002 : 148-149 ; Becerril, 2007 : 168-170 ; Encalada, 2006).

Autre exemple d'action collective, la marche de 50 kilomètres qui a eu lieu en 2010, entre Leamington et Windsor, appelée *Pilgrimage*

to Freedom: Breaking the Chains of Indentureship (Pèlerinage pour la liberté: briser les chaînes du travail forcé). Plus de 150 migrants et leurs soutiens ont participé à cette marche organisée par des travailleurs migrants saisonniers et leurs soutiens, avec l'aide d'une organisation populaire appelée *Justicia for Migrant Workers* (Justice pour les travailleurs migrants). La Marche réclamait des changements et, notamment, la délivrance de permis de séjour permanents et le statut de citoyens, la fin des rapatriements et des expulsions, la réforme de la loi sur le travail et l'égalité d'accès aux droits sociaux (<http://www.justicia4migrantworkers.org/ontario/pilgrimage2/pilgrimage.html>).

Au Guatemala, la formation d'une association de migrants, l'Association des Guatémaltèques unis pour nos droits (AGUND), constitue un autre exemple d'exercice de contestation. Créée en 2010 par quelque 25 anciens migrants rapatriés, l'association rassemblait plus de 60 travailleurs sur « liste noire » en 2011. L'AGUND milite pour que les travailleurs exclus du programme puissent à nouveau y être admis, et pour une réforme du programme. Le 1^{er} septembre 2010, l'AGUND a organisé une manifestation de grande ampleur dans la capitale. Avec le soutien du TUAC Canada et d'autres organisations de défense des droits des migrants, canadiennes et internationales, des centaines de travailleurs migrants guatémaltèques ont défilé dans les rues de Guatemala, et marché sur l'ambassade du Canada, pour protester contre la discrimination et les abus que subissent les migrants dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). La plupart de ces travailleurs migrants avaient été licenciés, rapatriés et exclus, certains pour avoir voulu faire valoir leurs droits auprès de leurs employeurs. Les manifestants voulaient sensibiliser les administrateurs du programme à leur situation déplorable et protester contre l'exploitation des travailleurs migrants employés dans le cadre du programme (Valarezo et Hughes, 2012; TUAC 2014).

Les exemples ci-dessus sont seulement quelques-uns des exercices de contestation menés par les travailleurs migrants au Canada pour contester le pouvoir des employeurs et des administrateurs du programme qui imposent des conditions de travail abusives aux travailleurs, qui exercent des pressions pour augmenter leur productivité, les exposent à des risques d'accidents du travail et les expulsent s'ils ne

respectent pas ces exigences. En s'engageant dans ces formes d'activisme, les travailleurs migrants montrent que l'exercice de leurs subjectivités ne se limite pas aux formes d'autodiscipline, mais qu'ils sont capables de se construire en tant que sujets disposant de droits et du pouvoir de changer leurs conditions de vie et de travail. Dans la dernière section, nous aborderons une autre forme de réponse au pouvoir disciplinaire des deux programmes de gestion migratoire, c'est-à-dire, la fuite.

EXERCICES DE FUITE

Comme certains chercheurs et activistes l'affirment, la vulnérabilité des travailleurs migrants liée à ces programmes pousse certains travailleurs du PTAS (comme d'autres aussi) à abandonner leur statut légal pour protéger leur vie ou leur intégrité (McLaughlin et Hennebry, 2013). Ces travailleurs se livrent à ce que nous appelons des «exercices de fuite». Stan Raper, membre actif du Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce du Canada (TUAC), observe :

Les programmes de travailleurs invités [...] obligent les gens à abandonner leur poste et à devenir clandestins [...] Ils assignent les travailleurs à un employeur spécifique. Si cet employeur est un connard, alors leur vie devient un enfer pour des mois et des mois, tout le temps où ils travaillent chez lui. Et il n'y a pas d'échappatoire, pas de recours, rien. La seule façon d'y échapper est d'abandonner leur poste ou de retourner chez eux [...] Ils ont besoin de gagner de l'argent, et donc leur seule option, c'est d'abandonner leur poste et de devenir des travailleurs clandestins.» (Entretien avec Stan Raper réalisé par Kerry Preibisch, 2007 : 124.)

Face aux menaces de remplacement et aux pressions croissantes qu'ils subissent pour augmenter la productivité, certains migrants contournent le pouvoir disciplinaire de ce régime en abandonnant le programme. Gracian explique ainsi sa décision :

Je suis sous pression à cause du travail à la ferme, et je me dis « Bon, je veux faire de mon mieux, je veux travailler ». Mais ils continuent à faire pression, et je me dis qu'il vaut mieux que je disparaisse, que je trouve un autre boulot. Je commence à travailler là, comme je peux, au noir.

Pour cette étude, nous avons interrogé huit migrants clandestins ayant participé à un des deux programmes dans le passé. Tous avaient choisi de s'affranchir des contraintes imposées par les programmes de migration temporaire et le rapport de force inégal avec les employeurs. Il est intéressant de noter qu'El Zorro, qui se considérait comme un « tigre » et prenait part à la compétition entre les migrants de l'exploitation pour montrer qu'il était un des meilleurs était parmi les huit migrants à avoir « décroché ». Dans son cas, la décision de quitter le programme était due au fait que son patron l'avait menacé de ne plus le réembaucher par la suite, à cause de son insubordination. Les exploitants agricoles interdisent catégoriquement aux travailleurs migrants d'avoir des relations intimes avec d'autres migrants ou des résidents canadiens (Preibisch et Encalada, 2010: 305; Becerril, 2007: 170). Non seulement El Zorro avait enfreint cette règle en passant une nuit avec une femme, mais en plus, il ne s'était pas réveillé. Quand il est arrivé au travail après 9 heures du matin (soit au moins 2 heures plus tard que prévu), son patron lui a dit qu'il ne reviendrait pas l'année suivante. El Zorro a répondu que, dans ce cas, il allait rester au Canada. Au lieu de monter dans un avion pour retourner au Mexique, il a pris un bus et est revenu à Leamington.

Marianita est une femme mexicaine qui a été employée six ans au Canada comme travailleuse saisonnière grâce au programme PTAS. Au cours de ces six années, elle a été témoin de harcèlement sexuel, de conditions de travail insalubres, et on lui a demandé d'accomplir des tâches qui n'étaient pas prévues au contrat (comme faire le ménage chez son patron). Elle s'est plainte auprès du consulat mexicain et du ministère mexicain du Travail, mais ses plaintes sont restées sans suite. Lors de la dernière saison, elle a été traitée injustement par le contremaître. Celui-ci confiait des tâches plus légères aux femmes qui acceptaient d'avoir des relations sexuelles avec lui. Mais Marianita a refusé ses avances, et en représailles on lui a toujours confié les tâches plus difficiles. En outre, Marianita devait souvent effectuer des tâches dangereuses sans protection adéquate. Quand elle tentait de protester contre ses pratiques, le contremaître lui confiait des tâches encore plus lourdes. Exaspérée par cette situation, elle a quitté son employeur et a commencé à travailler sans permis. Marianita explique ainsi sa décision :

J'ai commencé à ouvrir un peu plus les yeux cette année et je me suis dit: «ils ne vont pas me manipuler; ils ne vont pas non plus essayer de me faire ce qu'ils font aux autres, me mettre la pression pour sortir avec eux et me punir si je refuse». Alors j'ai dit au contre-maître: «Si vous voulez me punir, allez-y, mais moi, je vous dénoncerai. Et ce n'est pas au ministère du Travail que je vous dénoncerai, mais au patron.» Alors il est devenu fou furieux et m'a donné des choses vraiment dures à faire. Et, donc, j'avais plus qu'à partir, je n'ai pas été aidée, ni par le ministère du Travail ni le consulat du Mexique. Qu'est-ce que je pouvais faire d'autre? Valait mieux m'enfuir. Si personne ne vous aide, on se dit: «Je ferais mieux d'aller ailleurs, où je serai mieux traitée.» Donc, malheureusement, j'ai dû quitter mon emploi parce qu'on se faisait trop manipuler là-bas.

L'histoire de Norma constitue un autre exemple intéressant. Norma, une femme guatémaltèque, a été embauchée pour travailler dans une champignonnière près de Gueph, dans l'Ontario. Peu après son arrivée, ses collègues et elles ont pris conscience qu'ils étaient beaucoup moins payés que ce qui était écrit dans leur contrat. Leur salaire était amputé par de nombreuses retenues non prévues, telles que des frais élevés de logement, de téléphone et d'uniforme. De plus, au prétexte que la société était au bord de la faillite, les administrateurs ont commencé à renvoyer les migrants chez eux, en commençant par une centaine de Mexicains, dont tous, sauf huit, ont été rapatriés. Les travailleurs guatémaltèques ont commencé à avoir peur pour leur emploi. Bien que l'OIM, l'agence qui recrute les travailleurs guatémaltèques pour la province de l'Ontario, ait clairement interdit aux travailleurs migrants de rentrer en contact avec les syndicats canadiens ou tout autre groupe activiste, Norma a désobéi aux consignes. Quand une grande partie des travailleurs guatémaltèques ont appris que leurs contrats étaient terminés, elle a parlé de sa situation à des membres d'une organisation de défense des droits des migrants. Ces activistes lui ont expliqué qu'elle n'était pas obligée de retourner au Guatemala quand son contrat a été rompu, parce que son visa de travail canadien n'avait pas encore expiré. Ils ont promis de l'aider à se loger et à trouver du travail si elle décidait de rester au Canada. Encouragée par cette promesse d'aide, Norma est restée au Canada et a fini par s'installer à Leamington, où elle a réussi à trouver du travail. A la différence de Marianita, Norma n'a pas quitté son employeur de son plein gré.

Son contrat a été rompu. Cependant, au lieu de retourner au Guatemala et de demander une nouvelle affectation, elle a choisi d'abandonner le programme. Ce faisant, Norma s'est rebellée contre la subordination structurellement inhérente à ce programme d'immigration temporaire. Comme El Zorro et Marianita, elle est restée au Canada au mépris de la réglementation. À l'instar des migrants clandestins aux États-Unis, qui, lors des manifestations de 2006, exprimaient leur opposition par un slogan « ¡Aquí estamos, y no nos vamos! (« Ici, nous sommes, et nous ne partirons pas! ») (De Genova, 2010), El Zorro, Marianita, Norma et d'autres migrants dans la même situation dénoncent le fait que l'État et les employeurs canadiens ont seuls le droit de décider qui peut rester et travailler au Canada, et pour combien de temps, sans être expulsé.

CONCLUSION

Plusieurs techniques permettent à certains acteurs publics et privés de contrôler la mobilité de la main-d'œuvre. Dans ce chapitre, nous avons exploré trois de ces techniques disciplinaires visant à contrôler les travailleurs agricoles saisonniers au Canada : l'expulsion, le remplacement, et la régulation du temps de travail. Nous avons également laissé voir qu'il était important d'étudier les subjectivités des migrants dans ce système disciplinaire ainsi que la façon dont ces subjectivités s'exercent. Nous avons étudié trois façons dont les subjectivités des migrants peuvent s'exercer, c'est-à-dire par l'exercice de l'autodiscipline, de la contestation et de la fuite. L'exercice de l'autodiscipline comprend à la fois les « techniques de soi » qui permettent d'obtenir des sujets dociles et productifs ainsi que des techniques permettant de discipliner les autres par « l'observation hiérarchique ». L'exercice de la contestation comprend diverses formes d'action individuelle ou collective qui visent à saper le pouvoir disciplinaire des deux programmes de gestion migratoire. Enfin, l'exercice de la fuite est illustré par l'abandon des programmes par les migrants qui choisissent de rester dans le pays sans permis de séjour ou de travail. À cet égard, il est important de noter que, en échappant au pouvoir disciplinaire exercé par les programmes de gestion migratoire, les migrants se soumettent eux-mêmes à un autre régime de pouvoir disciplinaire. En tant que travailleurs clandestins, en effet, ils sont souvent amenés à travailler dans ces mêmes exploitations

qui emploient des travailleurs participant aux programmes, ou dans des exploitations similaires, et ils doivent là aussi être dociles et productifs, bien qu'ils aient le sentiment de pouvoir librement changer d'employeur. En outre, au Canada, lorsque des migrants perdent leur statut légal, ils se trouvent soumis au pouvoir disciplinaire des services d'immigration et peuvent être expulsés s'ils sont pris. En d'autres termes, pour les migrants qui n'ont pas la citoyenneté canadienne, tels que les travailleurs temporaires ou les clandestins, il est extrêmement difficile de contester le pouvoir disciplinaire des régimes migratoires sans encourir de très lourdes conséquences (par ex. l'expulsion, la perte de revenu ou les deux). Dans ce contexte, il est de la responsabilité des défenseurs de la société civile (par ex. des militants pour les droits des migrants, des syndicats, des chercheurs) de chercher à détruire ce régime disciplinaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Armstrong, Natalie, et Elizabeth Murphy (2012), « Conceptualizing resistance », *Health*, vol. 16, n° 3, p. 314-326.
- Basok, Tanya (1999), « Free to Be Unfree: Mexican Guest Workers in Canada », *Labour, Capital and Society*, vol. 32, n° 2, p. 192-221.
- Basok, Tanya (2002), *Tortillas and Tomatoes. Mexican Transmigrant Harvesters in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Basok, Tanya (2000), « He Came, He Saw, He... Stayed. Guest Worker Programs and the Issue of Non-Return », *international Migration*, vol. 38, n° 2, p. 215-238.
- Basok, Tanya, Danièle Bélanger et Eloy Rivas (2014), « Reproducing Deportability: Migrant Agricultural Workers in Southwestern Ontario », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40, n° 9, p. 1394-1413.
- Basok, Tanya, Danièle Bélanger, Guillermo Candiz et Eloy Rivas (2015), « Espacios de «ilegalidad»: El caso de trabajadores mexicanos en dos comunidades rurales de Canadá », dans Martha Sánchez Gómez et Sara Lara Flores (dir.), *Los programas de trabajadores agrícolas temporales ¿Una solución a los retos de las migraciones en la globalización?*, México, UNAM-IIS.
- Bélanger, Danièle, et Guillermo Candiz (2014), « Essentiels, fiables et invisibles : les travailleurs agricoles migrants latino-américains au Québec vus par la population locale », *Études ethniques au Canada/Canadian Ethnic Studies*, vol. 46, n° 1, p. 45-66.

- Bélangier, Danièle, et Guillermo Candiz (2015), «Fraises douces amères: Territoire et précarité chez les travailleurs agricoles migrants de l'île d'Orléans au Québec», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 59, n° 166, p. 7-28.
- Becerril, Ofelia (2007), «Transnational Work and the Gendered Politics of Labour: A Study of Male and Female Mexican Migrant Farm Workers in Canada», dans Luin Goldring et Sailaja Krishnamurti (dir.), *Organizing the Transnational: Labour, Politics, and Social Change*, Vancouver, UBC Press, The University of British Columbia, p. 156-172.
- Becerril, Ofelia (2011a), *¡Soy un tunante, cual loco caminante! Transmigrantes mexicanos a Canadá conteniendo el género, la sexualidad y la identidad*, Zamora, Michoacán, El Colegio de Michoacán.
- Becerril, Ofelia (2011b), «A New Era of Seasonal Mexican Migration to Canada: The Growth of the Program Is Not to the Benefit of Temporary Foreign Workers», *Focal Point*, <http://www.focal.ca/en/publications/focalpoint/467-june-2011-ofelia-becerril-quintana-en>.
- Binford, Leigh (2013), *Tomorrow We're All Going to the Harvest: Temporary Foreign Worker Programs and Neoliberal Political Economy*, Texas, University of Texas Press.
- Bourdieu, Pierre (1977), *Outline of the Theory of Practice*, traduit par R. Nice, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bourdieu, Pierre, et Terry Eagleton (1992), «Doxa and Common Life. In Conversation», *New Left Review* vol. I, n° 191, p. 111-121.
- Burchell, Graham (1996), «Liberal government and techniques of the self», dans Andrew Barry, Thomas Osborne et Nikolas Rose (dir.), *Foucault and Political Reason*, Londres, UCL Press, p. 19-36.
- Caldwell, Raymond (2007), «Agency and Change: Re-evaluating Foucault's Legacy», *Organization*, vol. 14, n° 6, p. 769-791.
- Crehan, Kate (2011), «Gramsci's Concept of Common Sense: A Useful Concept for Anthropologists?», *Journal of Modern Italian Studies*, vol. 16, n° 2, p. 273-287.
- De Genova, Nicholas (2010), «The Queer Politics of Migration: Reflections on "Illegality" and Incurability», *Studies in Social Justice*, vol. 4, n° 2, p. 101-126.
- Encalada, Evelyn (2006), «Justice for Migrant Farm Workers: Reflections on the Importance of Community Organising», *Relay: A Socialist Project Review*, vol. 12, p. 23-25.

- Fontana, Andrea, et James Frey (2005), « The Interview: From Neutral Stance to Political Involvement », dans N. Denzin et Y. Lincoln (dir.), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage, p. 695-727.
- Foucault, Michel (1984), *The Foucault Reader*, P. Rabinow (dir.), New York, Vintage.
- Foucault, Michel (1980), « Truth and subjectivity », The Howison Lecture, Berkeley, <http://www.openculture.com/2013/12/michel-foucault-delivers-his-lecture-on-truth-and-subjectivity.html>.
- Foucault, Michel (1988), *Technologies of the self: A Seminar with Michel Foucault*, Amherst, University of Massachusetts Press.
- Geiger, Martin, et Antoine Pécoud (dir.) (2013), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Londres : Palgrave, Macmillan.
- Geiger, Martin, et Antoine Pécoud (dir.) (2012), « The New Politics of International Mobility: Migration Management and its Discontents », special issue of *IMIS-BEITRÄGE*, vol 40.
- Geiger, Martin, et Antoine Pécoud (dir.) (2010), *The Politics of International Migration Management*, Londres, Palgrave Macmillan.
- Ghosh, Bimal (2012), « A Snapshot of Reflections on Migration Management. Is Migration Management a Dirty Word? », dans Martin Geiger et Antoine Pécoud (dir.), « The New Politics of International Mobility: Migration Management and its Discontents », special issue of *IMIS-BEITRÄGE*, vol. 40, p. 25-32.
- Giddens, Anthony (1979), *Central Problems in Social Theory: Action, Structure and Contradiction in Social Analysis*, Berkeley, University of California Press.
- Giddens, Anthony (1984), *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Oakland, University of California Press.
- Global Commission on International Migration (GCIM) (2005), *Migration in an Interconnected World: New Directions for Action*, Suisse, Global Commission on International Migration.
- Gomberg-Muñoz, Ruth (2010), « Willing to Work: Agency and Vulnerability in an Undocumented Immigrant Network », *American Anthropologist*, vol. 112, n° 2, p. 295-307.
- Gramsci, Antonio (1999), *Selections from the Prison Notebooks*, Londres, The Electric Book Company.
- Guthman, Julie (2004), *Agrarian Dreams. The Paradox of Organic Farming in California*, Berkeley, University of California Press.

- Hennebry, Jenna (2012), *Permanently Temporary? Agricultural Migrant Workers and Their Integration in Canada*, Montréal, Canada, Institute for Research on Public Policy Study, n° 26.
- Harrison, Jill Lindsay, et Sarah Lloyd (2012), « Illegality at Work: Deportability and the Productive New Era of Immigration Enforcement », *Antipode*, vol. 44, n° 2, p. 365-385.
- HRSDC – Human Resources and Skills Development Canada (2011), Temporary Foreign Worker Program Labour Market Opinion (LMO) Statistics Annual Statistics 2007-2010, http://www.hrsdc.gc.ca/eng/workplaceskills/foreign_workers/stats/annual/table9a.shtml, consulté en février 2013.
- Hughes, Christine (2012), « Costly Benefits and Gendered Costs: Guatemalans' Experiences of Canada's "Low-Skill Pilot Project" », dans Patty Tamara Lenard et Christine Straehle (dir.), *Legislated Inequality: Temporary Labour Migration in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 139-157.
- Kelly, Mark (2013), « Foucault, Subjectivity, and Technologies of the Self », dans Christopher Falzon, Timothy O'Leary et Jana Sawicki (dir.), *Companion to Foucault*, First Edition, Hoboken, Blackwell Publishing, p. 510-525.
- Laundry, Jean-Michel (2009), « *Confession, Obedience, and Subjectivity: Michel Foucault's Unpublished Lectures* », Unpublished lectures on the Government of the Living, *Telos*, vol. 146, p. 111-23.
- McLaughlin, Janet (2009), *Trouble in Our Fields: Health and Human Rights among Mexican and Caribbean Migrant Farm Workers in Canada*, thèse doctorale, University of Toronto.
- McLaughlin, Janet (2010), « Classifying the 'Ideal Migrant Worker': Mexican and Jamaican Transnational Farmworkers in Canada », *Focaal – Journal of Global and Historical Anthropology*, vol. 57, p. 79-94.
- McLaughlin, Janet, et Jenna Hennebry (2013), « Pathways to Precarity: Structural Vulnerabilities and Lived Consequences in the Everyday Lives of Migrant Farmworkers in Canada », dans Luin Goldring et Patricia Landolt (dir.), *Producing and Negotiating Non-Citizenship: Precarious Legal Status in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, p. 174-194.
- Mysyk, Avis, Margaret England et Juan Arturo Avila Gallegos (2008), « Nerves as Embodied Metaphor in the Canada/Mexico Seasonal Agricultural Workers Program », *Medical Anthropology: Cross-Cultural Studies in Health and Illness*, vol. 27, n° 4, p. 383-404.
- Ortner, Sherry (2005), « Subjectivity and cultural critique », *Anthropological Theory*, vol. 5, n° 1, p. 31-52.

- Papadopoulos, Dimitris, Niamh Stephenson et Vassilis Tsianos (2008), *Escape Routes: Control and Subversion in the 21st Century*, Londres, Pluto Press.
- Pécoud, Antoine (2013), «Introduction: Disciplining the Transnational Mobility of People», dans Martin Geiger et Antoine Pécoud (dir.), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Londres, Palgrave, Macmillan, p. 1-14.
- Peutz, Nathalie, et Nicholas De Genova (2010), «Introduction» dans Nicholas De Genova et Nathalie Peutz (dir.), *The Deportation Regime: Sovereignty, Space and the Freedom of Movement*, Durham, Duke University Press, p. 1-29.
- Preibisch, Kerry (2012), «Migrant Workers and Changing Workplace Regimes in Contemporary Agricultural Production in Canada», *International Journal of the Sociology of Agriculture and Food*, vol. 19, n° 1, p. 62-82.
- Preibisch, Kerry (2010), «Pick-Your-Own Labor: Migrant Workers and Flexibility in Canadian Agriculture», *international Migration Review*, vol. 44, n° 2, p. 404-441.
- Preibisch, Kerry (2007), «Local Produce, Foreign Labor: Labor Mobility Programs and Global Trade Competitiveness in Canada», *Rural Sociology*, vol. 72, n° 3, p. 418-449.
- Preibisch, Kerry (2004), «Migrant Agricultural Workers and Processes of Social Inclusion in Rural Canada: Encuentros and Desencuentros», *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies*, vol. 29, n° 57, p. 203-239.
- Preibisch, Kerry, et Leigh Binford (2007), «Interrogating Racialized Global Labor Supply: An Exploration of the Racial/National Replacement of Foreign Agricultural Workers in Canada», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 44, n° 1, p. 5-36.
- Preibisch, Kerry, et Evelyn Encalada Grez (2010), «The Other Side of el Otro Lado: Mexican Migrant Women and Labor Flexibility in Canadian Agriculture», *Signs*, vol. 35, n° 2, p. 26-45.
- Preibisch Kerry, et Jenna Hennebry (2012), «Buy Local, Hire Global: Temporary Migration in Canadian Agriculture», dans Patty Tamara Lenard et Christine Straehle (dir.), *Legislating Inequality: Canada's Temporary Migrant Worker Program*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 48-72.
- Rafanell, Irene, et Hugo Gorringer (2010), «Consenting to Domination? Theorising Power, Agency and Embodiment with Reference to Caste», *The Sociological Review*, vol. 58, n° 4, p. 604-622.
- Reed, Jean-Pierre (2012), «Theorists of Subaltern Subjectivity: Antonio Gramsci, Popular Beliefs, Political Passion, and Reciprocal Learning», *Critical Sociology*, vol. 39, n° 4, p. 561-591.

- Rogaly, Ben (2009), «Migrant Workers in the ILO's Global Alliance against Forced Labor Report: A Critical Appraisal», *Third World Quarterly*, vol. 29, n° 7, p. 1431-1447.
- Rogaly, Ben (2008), «Intensification of Workplace Regimes in British Horticulture: The Role of Migrant Workers», *Population, Space and Place*, vol. 14, p. 497-510.
- Satzewich, Vic (1991), *Racism and the Incorporation of Foreign Labour: Farm Labour Migration to Canada Since 1945*, New York, Routledge.
- Sewell, William (1992), «A Theory of Structure: Duality, Agency and Transformation», *American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 1, p. 1-29.
- Sharma, Nandita (2012), «The "Difference" that Borders Make: "Temporary Foreign Workers" and the Social Organization of Unfreedom in Canada», dans Patty Tamara Lenard et Christine Straehle (dir.), *Legislating Inequality: Canada's Temporary Migrant Worker Program*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 26-47.
- Valarezo, Giselle, et Christine Hughes (2012), «Pushed to the Edge: Political Activism of Guatemalan Migrant Farmworkers», *Global Justice: Theory, Practice, Rhetoric*, vol. 5, p. 94-119.
- UFCW (2014), UFCW Canada ally AGUND convenes for General Assembly, http://ufcw.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=3304:ufcw-canada-ally-agund-convenes-for-general-assembly&Itemid=6&lang=en, consulté le 14 juin 2014.
- Winson, Anthony, et Belinda Leach (2002), *Contingent Work, Disrupted Lives: Labour and Community in the New Rural Economy*, Toronto, University of Toronto Press.

REMERCIEMENTS

Ce projet de recherche n'aurait pas été possible sans le soutien financier du CERIS (Centre d'excellence conjoint pour la recherche en immigration et en intégration) de Toronto en 2011. Nous souhaitons également exprimer notre plus sincère reconnaissance à notre assistant de recherche et partenaire local Eloy Rivas, qui a si bien réussi à engager de longues et franches discussions avec des travailleurs migrants.

Chapitre 6

LES LIMITES DE L'ESCLAVAGE

Les mécanismes de production du consentement
des travailleurs andino-boliviens
dans les ateliers de couture dans la Région
métropolitaine de São Paulo, au Brésil¹

BRUNO MIRANDA

Université nationale autonome du Mexique

Cette étude porte sur les mécanismes de recrutement et de travail des migrants andino-boliviens dans les ateliers de couture de la Région métropolitaine de São Paulo (ou GSP, pour Grand São Paulo), au Brésil. Depuis environ 20 ans, ces mécanismes n'arrêtent pas de stimuler une circulation sans cesse accrue qui va des hautes Andes boliviennes à la capitale paulista, sans oublier le Paraguay et la Région métropolitaine de Buenos Aires (ou AMBA, pour Area Metropolitana de Buenos Aires).

Ce flux migratoire débute dès les années 1950, quand des professionnels boliviens (médecins, avocats) arrivent à São Paulo pour y faire leurs carrières. Au fil des ans, le profil du migrant bolivien des dernières

1. Traduction de l'espagnol au français : Peterson Durosier.

décennies évolue : ce sont aujourd'hui des jeunes sans éducation supérieure qui se destinent à l'industrie de la mode, mais occupent le dernier palier de la production. Intensifiée durant les années 1990, la migration de ces individus, couples et familles a tissé des réseaux sociaux qui les placent actuellement dans des milliers d'ateliers de couture de la GSP. Ayant hérité des Coréens un modèle de confection, des individus et des familles sudaméricaines, originaires notamment de Bolivie, l'ont reproduit à grande échelle, mais de manière décentralisée. Ce secteur d'activité est particulièrement marqué par son haut niveau de précarisation, à coups de journées de 12 heures effectuées dans des endroits où emploi et logement se confondent.

Le fait pour les couturiers d'être liés aux chefs d'atelier par des dettes et d'autres liens extraéconomiques implique souvent pour ces derniers des restrictions de liberté que les organisations gouvernementales et non gouvernementales qualifient de « travail esclave » ou proche de l'esclavage. Dans l'objectif de problématiser cette nouvelle forme de coercition, j'ai décidé de vivre l'expérience avec des couturiers dans un atelier de couture du quartier Villa Maria, dans la partie nord de São Paulo, en plus d'une ethnographie réalisée dans le quartier de Bom Retiro, dans le centre de cette même ville. J'analyse en détail les clauses des accords entre couturiers et chefs d'atelier qui révèlent aussi bien la présence d'éléments de coercition extraéconomique des chefs d'atelier que de consentement actif chez les couturiers et couturières. En effet, le migrant non seulement est conscient, mais participe également aux mécanismes de son insertion à la vie précaire de l'industrie de la mode.

1. LES PROFILS DES ATELIERS DE COUTURE ET L'ETHNOGRAPHIE

Le premier atelier, géré par le couple andino-bolivien Juan et Catarina², avait six couturiers et couturières quand nous y sommes allés au début de 2014. Auprès des couturiers se trouvaient leurs propres enfants et d'autres parents, tous originaires des quartiers populaires des villes de La Paz et d'El Alto, en Bolivie. La journée de travail commençait à

2. Tous les noms des couturiers et couturières sont fictifs.

7 h 30 et se terminait à 21 h, du lundi au vendredi; le samedi, elle se réduisait de 7 h à 12 h. L'atelier de Juan et Catarina entretenait des rapports avec deux autres ateliers tenus par des proches et embauchait ainsi une vingtaine de couturiers, pour la plupart des couples âgés de 23 à 36 ans. Ensemble, ces trois ateliers fournissaient des vêtements (vêtements de plage, jupes, robes) à la Feirinha de Madrugada (Foire de l'aube), un gigantesque marché populaire situé dans le centre du quartier Brás à São Paulo.

La décision d'effectuer une observation participante en partageant la vie des couturiers et couturières boliviens a apporté une plus-value qualitative importante entre le premier et le deuxième couple de chefs d'atelier³. Avec Juan et Catarina, les contacts se limitaient à l'extérieur des heures de travail. Par contre, à l'atelier de Roberto et de Marta, le couple de Bom Retiro, je me suis même mis dans la condition de couturier. Avec l'expérience de couturier, je poursuivais deux objectifs : 1) permettre une cohabitation permanente qui autrement serait limitée aux fins de semaine; et, 2) me rendre compte des restrictions sociales liées au travail dont sont l'objet les travailleurs migrants de l'industrie de la mode.

L'ethnographie de l'atelier de Bom Retiro a eu lieu entre le début et le milieu de 2015. L'atelier se trouvait dans un édifice de quatre étages comportant au total douze départements tous gérés et occupés par des migrants sud-américains (boliviens et paraguayens) de la couture⁴. L'atelier de Roberto et de Marta, eux aussi venus des quartiers de La Paz et d'El Alto, mesurait environ 50 m², desquels 10 m² étaient occupés par les machines. À mon arrivée, le couple était seul à travailler dans la couture. Durant le temps de ma cohabitation, d'autres couturiers et couturières se sont joints à eux pour arriver à un total de sept ouvriers.

-
3. Le chef d'atelier est la personne qui gère l'atelier. Il est chargé d'administrer ses dépenses relatives au loyer, l'alimentation, la machinerie et les accessoires, et d'effectuer le paiement de ses employés.
 4. Tiago Cortes (2013) se réfère aux migrants de la couture, sans spécifier la nationalité, pour parler de toute la communauté des gens qui viennent de la Bolivie, mais aussi du Paraguay et du Pérou, entre autres nationalités, et qui travaillent dans l'industrie de la mode à São Paulo.

Je voudrais souligner ici quelques similitudes entre ateliers qui m'ont sauté aux yeux en termes de contrat, d'emploi et de confection de vêtements. La première d'entre elles a trait à la combinaison atelier-habitat. De manière improvisée, les machines se substituent à l'habitat, et le lieu devient un atelier. Les couturiers occupent les chambres par couple et se partagent la cuisine et les toilettes. En ce qui a trait à la manière de contracter les couturiers, les chefs d'atelier préfèrent faire le voyage jusqu'aux Andes pour recruter des travailleurs dans les périodes où la vente des vêtements est en baisse à São Paulo (en général, en début d'année), ces travailleurs peuvent être des parents proches (frères, cousins, neveux), des parents éloignés (compères, filleuls) ou de simples connaissances (voisins, amis d'amis). Le chef d'atelier peut aller les chercher lui-même ou déléguer la tâche à un employé.

Parmi les restrictions à la liberté observées, le confinement dans l'atelier pendant la semaine, du lundi au vendredi, paraissait la question la plus poignante. La longue journée de 15 heures de travail impliquait de ne pas pouvoir sortir dans la rue durant la semaine. Le samedi, le travail s'arrêtait à midi. Lors du jour de repos, généralement le dimanche, le chef d'atelier donnait à chaque couturier ce que l'on appelle les *vales de fim de semana* (bons hebdomadaires). Il s'agit d'une somme d'environ 15 \$ US⁵ accordée aux travailleurs afin de couvrir les dépenses associées au transport et à l'alimentation durant ce jour-là. Enfin, il faut relever un aspect qui n'est pas moins important : celui de la forme de paiement. Dans cette branche d'activité, la sous-traitance du travail de couture par les magasins qui commercialisent la vente des vêtements fait réduire la paye à la quantité de pièces de vêtements confectionnés. De cette façon, le montant à payer est calculé à la fin de la semaine en soustrayant les *vales*.

Ces conditions se retrouvaient dans les deux ateliers de Vila Maria et de Bom Retiro, bien que chacun ait été intégré dans des circuits de production et commercialisation de vêtements différents. Par conséquent, ils répondent à des stratégies de confection différentes. Pendant que Juan et Catarina possèdent un atelier bien consolidé avec la production de ses propres pièces de vêtements qu'ils vendent ensuite à la Feirinha

5. Le taux de change du dollar correspond aux six premiers mois de 2015.

de Madrugada, à Bom Retiro, Roberto et Marta galèrent pour rester fidèles aux marques de vêtements de la propriété familiale à forte ascendance coréenne.

Trois mille kilomètres les séparent de la machine à coudre

Le type de contrat et d'emploi transnational de couturier à partir de réseaux définis par parrainage correspond à une mobilité qui ne date pas d'aujourd'hui, mais qui remonte à plus de deux décennies et demie sans interruption. Arrivés dans la Région métropolitaine de São Paulo, les couturiers ont tendance à se concentrer dans les quartiers du centre, comme Bom Retiro ou Brás (tendance observée depuis la décennie de 1990) ou bien dans les nouvelles agglomérations, notamment celles des zones est ou nord, ou encore dans quelques villes satellites comme Guarulhos (Xavier, 2010).

La mobilité migrante se tisse à partir de la figure du chef d'atelier. C'est alors un acteur central dans la création de réseaux de migrants ou dans la reproduction et l'amplification de réseaux existants. Le chef d'atelier est celui qui est chargé de fixer les relations employeur-employé. Plusieurs relations de type familial découlent de cette situation entre les membres de l'atelier de couture. Qu'il y ait ou non des relations de parenté proches ou éloignées, dès lors qu'il est employeur, le chef d'atelier fait figure aussi de parrain. C'est ce qu'illustre le cas de Juan, qui coordonne trois ateliers en plus du sien. Il est surnommé *Don Juan*. À lui seul, il est le parrain de plus de 20 migrants andino-boliviens. L'établissement de parrainage est le corollaire du fait d'offrir le voyage, l'emploi, le toit et la nourriture. Cela étant dit, il existe trois stratégies distinctes de migrations.

Premièrement, ceux qui ont des parrains vont directement des Andes boliviennes jusqu'à São Paulo, puisque les frais du voyage sont couverts. C'est la stratégie la plus couramment utilisée à partir des années 1990, quand s'est accrue la présence des Andino-Boliviens dans les ateliers de couture, entraînant aussi la mise en place des réseaux de parrainage. En outre, dans ces cas, les futurs employés ont l'avantage de pouvoir s'installer directement dans les zones périphériques. Ce qui signifie que les Andino-Boliviens et leurs familles qui possèdent ce statut social ne

sont pas forcés d'habiter le centre de la ville, où en principe l'abondance des ressources faciliterait une première insertion urbaine, mais où le coût élevé du loyer de l'atelier peut influencer négativement sur le salaire perçu par le couturier. Ainsi, les travailleurs peuvent-ils aller directement à la périphérie puisqu'ils ont un emploi réservé. Selon Iara Xavier, qui s'est consacrée à analyser l'occupation urbaine de ces groupes, « ces relations sont importantes pour créer un nouvel espace de sociabilité urbaine susceptible de produire des mécanismes d'adaptation plus ou moins rapides » (2010, p. 192, traduction du rédacteur).

Deuxièmement, il y a les travailleurs qui n'ont pas de parrainage, mais qui empruntent un autre chemin : ils font escale le long de la frontière entre le Brésil et la Bolivie, particulièrement dans la ville de Corumbá, dans l'État de Mato Grosso do Sul, où ils travaillent et économisent pour pouvoir plus tard établir des contacts qui leur permettront de se rendre plus sûrement à São Paulo (Do Carmo, Fusco et Souchaud, 2007). Troisièmement, on dénombre ceux qui sont convoqués par des publicités d'offres d'emploi présentées par des stations de radio et des journaux locaux d'El Alto et de La Paz. C'est un phénomène qui a été observé par Roberto Navia (2007) et Xavier (2010), ainsi que l'ONG Repórter Brasil dans certaines de ses notes⁶. Ces agences d'emploi non officielles ont l'habitude de passer des accords avec la police des frontières afin de faciliter l'entrée au Brésil grâce à des visas touristiques. En fait, c'est la stratégie qui est la plus risquée et qui tend à être la plus décevante en ce qui a trait aux salaires et aux conditions de vie à São Paulo.

À la différence de la Région métropolitaine de Buenos Aires, qui présente d'autres niches de travail, comme l'horticulture (Benencia, 2008), la plus grande partie des groupes de Boliviens de la Région métropolitaine de São Paulo intègrent les ateliers de couture, plus bas échelon de l'industrie de la mode de São Paulo. Plusieurs études confirment cela, parmi lesquelles celle de Danielle Rezera (2012), qui utilise le registre des migrants boliviens pour l'amnistie de l'année 2009 du Centre des études migratoires, situé à la Pastorale du migrant, à São

6. Pour consulter des dénonciations de travail esclave ici : <http://reporterbrasil.org.br/2013/02/milhares-de-bolivianos-sao-escravos-em-sp-em-nome-de-kevin-corinthians-podia-gritar-por-eles/>.

Paulo. La chercheuse a effectué un relevé de 2191 fiches, parmi lesquelles 1403 correspondent à des gens originaires de la région de La Paz, et 1488 à des individus qui travaillent dans les ateliers de couture, c'est-à-dire 68 % du total des migrants boliviens pour 2009. La thèse de Cortes présente pour sa part le pourcentage de couturiers non brésiliens dans l'État de São Paulo : 84 % sont boliviens et 9,1 % sont paraguayens (Cortes, 2013, p. 35).

Le traitement subi par les migrants, des mains des passeurs durant le voyage vers São Paulo aux mains des chefs d'atelier, a été maintes fois dénoncé par la presse brésilienne. Le paiement à la pièce, ainsi que les cas confirmés de fermeture d'ateliers pendant plusieurs mois, ont été traités juridiquement comme des « conditions analogues à l'esclavage », expression légale utilisée dans le Code pénal brésilien à l'article 149. Des conditions d'insalubrité ont été aussi constatées dans ces ateliers, comme le révèle la note suivante de l'ONG Repórter Brasil rédigée en 2010 à propos d'un atelier de migrants boliviens sous-traité par la marque Marisa :

De graves problèmes relatifs à la santé et à la sécurité au travail ont été détectés. Les installations électriques étaient complètement irrégulières. Les extincteurs, dont la date de péremption avait été atteinte, avaient été déposés à côté de piles de retailles de tissus comportant un haut risque d'incendie. Les chaises ne respectaient pas le standard minimal de qualité. Une petite fille, enfant de l'une des couturières, était exposée à des chutes. Les chambres des couturiers ne respectaient pas non plus les normes d'hygiène. Dans une chambre très peu éclairée, au fond de la maison construite pour faire office de cuisine, dormaient sept personnes sur des lits superposés et un lit séparé. Infiltrations, humidité excessive, manque de ventilation, mauvaises odeurs et toilettes précaires complétaient le décor. Il n'y avait pas de véritable séparation entre les diverses familles logées dans la même résidence. (Hashuzume, 2010, traduction du rédacteur.)

Les études menées ces dernières années par l'ONG Repórter Brasil ont révélé que, dans certains cas, les documents personnels des migrants avaient été confisqués par les chefs d'atelier et que des migrants avaient été interdits de sortie sous la menace d'être dénoncés aux autorités migratoires brésiliennes. D'après des données enregistrées par l'ONG,

les journées de travail excédaient 15 heures, dans des espaces minuscules, souvent dans des appartements résidentiels où se résument les principales activités du couturier (travail, logement et alimentation). Ces conditions correspondent presque totalement à celles observées lors de mon étude ethnographique dans les ateliers de Vila Maria et de Bom Retiro.

Dans l'environnement urbain de São Paulo spécifiquement, la reconnaissance de travail esclave dans les ateliers de couture a été le fruit de la lutte des défenseurs des droits humains et des représentants des organisations civiles boliviennes depuis les années 1990 au niveau national et international, au point que la question a été soulevée devant les instances de l'ONU. C'est ainsi que le qualificatif de travail esclave a été au centre de l'actualité médiatique et politique quand la migration bolivienne à l'AMSP a fait la manchette. Ce qui reste encore obscur, c'est de comprendre comment la mobilité et l'insertion au marché du travail des Andino-Boliviens ont pu se développer pendant plus de deux décennies dans de telles conditions de précarité.

2. MORPHOLOGIE DE LA NON-LIBERTÉ

L'univers de la recherche autour du processus de recrutement et d'emploi des migrants sud-américains dans l'industrie de la mode à São Paulo amorce le débat sur les aspects non libres du travail, perçus comme autant d'aspects qui empêchent que le couturier puisse offrir sa force de travail dans d'autres lieux ou qui lui interdisent de laisser son atelier et de rompre les liens du travail. Par conséquent, ce sont des formes de travail rémunéré non classiques qui empêchent le libre mouvement du travailleur et impliquent plusieurs niveaux de coercition économique (McGrath, 2005). La classification « libre » ou « non libre » dépendra, de cette manière, de la qualité du mécanisme de coercition qui pousse les ouvriers ou ouvrières à exercer leurs fonctions. Si ce qui est en jeu est l'emploi lui-même, c'est-à-dire si le risque est d'être licencié, il s'agit là de coercition économique. D'un autre côté, si le degré de coercition est tel qu'il contraint le travailleur à ne pas pouvoir choisir son employeur, alors on a affaire à des conditions de travail non libre. La notion de travail non libre diffère donc de la figure de l'esclave et lui

confère d'autres nuances de dépendance du travailleur vis-à-vis de son employeur, permettant d'articuler la coercition économique, typique du travail rémunéré, avec des formes de coercition extraéconomique, comme celle qui se produit dans les relations inégales de parrainage.

De fait, certains de ces aspects apparaissent clairement dans les ateliers de couture de Vila Maria et de Bom Retiro. Je voudrais mettre l'accent sur trois d'entre eux qui font écho aux indications de Brass et Van der Linden (1997) et de McGrath (2005). Le premier fait référence à la relation de travail en raison de dettes. Sous le contrôle exclusif du chef d'atelier, ce lien s'étend sur une durée sans limites dans le temps, et le chef d'atelier finit par « astreindre » le travailleur à rester dans son atelier. Cet accord, bien entendu inégal, peut se traduire en travail gratuit, c'est-à-dire par l'absence de perception de salaire par semaine ou par mois, sinon en paiement en dessous du salaire minimum dans certaines branches de travail. En outre, le chef d'atelier a l'habitude de surfacturer le prix du voyage Bolivie-Bésil dans le but d'avoir le plus de force de travail gratuite.

Le second aspect du travail non libre observé dans l'ethnographie consiste en la relation de paiement par avance qui se traduit par l'attribution de « bons » (*vales*) de fin de semaine, une pratique commune aux deux couples de chefs d'atelier. Il s'agit d'une manière de maintenir le travailleur à l'atelier au moyen de paiements partiels anticipés, eux-mêmes également susceptibles de manipulation par le patron. Les « bons hebdomadaires » reçus par les couturiers et couturières sont d'environ 15 \$US. Le troisième et dernier aspect dont je voudrais parler a trait à l'apprentissage, à travers lequel se définit un troc de séances d'apprentissage pour des heures de travail non payé. Dans le sens strict du terme, il s'agit d'un échange inégal inscrit dans une dynamique qui, dans les ateliers de couture de la Région métropolitaine de São Paulo, implique souvent parrains et filleuls, oncles et neveux, pères et fils, parents proches ou éloignés.

Dans ces cas, il est question d'un type de relation basée sur les liens de parenté qui, au sein de la famille, dissimulent surexploitation ou conditions abusives de contrat de travail, par lequel l'autorité du parrain, de l'oncle ou du père s'impose aux droits des filleuls, des neveux ou des enfants employés. En ce sens, il y a une préférence pour les nouveaux

venus sans qualification préalable, ce que j'ai pu confirmer grâce aux récits de vie des gens lors de mon ethnographie : celle de Juan, de Catarina et d'un de leurs employés que je surnommerai Carlos, à Vila Maria ; celle de Roberto, de Marta et de ses employés que je surnommerai Luisa, Pablo et Perla, à Bom Retiro. Tous sont arrivés sans qualification préalable et sont passés par la période d'apprentissage. Les trois instruments, la dette, les bons et l'apprentissage se combinent et renforcent du coup la solidité et le degré de dépendance dans la relation de travail, tout particulièrement pour les couturiers et couturières nouvellement arrivés.

Dans la dynamique du recrutement et de l'emploi dans un atelier de couture, perdre une place de couturier n'implique pas seulement aller travailler dans un autre atelier. Quand on quitte un atelier, on rompt avec une série de coercitions extraéconomiques présentes dans cet espace, comme la nourriture et le logement. Il existe alors entre les chefs d'atelier et les couturiers une tension constante, qui comporte des normes tacites instituées entre ses membres. Ces normes sont tacites puisqu'elles n'ont pas de valeur légale. Ces accords génèrent différentes « privations de liberté » (McGrath, 2013), avec une grande marge de manœuvre pour les chefs d'atelier. Paradoxalement, ils offrent des espaces d'action pour le couturier ou la couturière. Cette idée élève le débat à un niveau qui, en plus de remettre en question la notion de « travail esclave », permet de jauger la capacité d'action du travailleur migrant.

Par dimension actante ou capacité d'action, je me réfère à l'*agency*, ou *agencéité*, des travailleurs migrants sur leurs propres trajectoires, bien qu'elle soit limitée, indépendamment de leurs lieux d'origine. Ce sont des actions qui, a posteriori, introduisent un certain nombre de changements, qu'ils soient positifs ou négatifs, dans leur vie et dans leur entourage plus immédiat. Celles-ci ne peuvent être qualifiées de simples initiatives parce qu'elles impliquent l'élaboration de calculs plus ou moins exacts qui peuvent se concrétiser, ou non, dans le futur. Ce qui se joue, c'est une sorte d'interaction entre dominant et dominé, alors que les stratégies de ceux qui sont au sommet et les valeurs et rôles assumés par ceux qui sont au bas de l'échelle finissent par consolider des positionnements inégaux. Cette préoccupation pourrait révéler l'autre face de ce qui est connu publiquement et politiquement comme du « travail esclave » observé chez le travailleur avec la capacité de choisir subjuguée.

3. VERS UNE TYPOLOGIE DU MIGRANT DE LA COUTURE

Avant d'entrer dans les détails de la façon dont s'opère la « non-liberté » ou l'absence de liberté dans les ateliers de couture pour les migrants andino-boliviens à São Paulo, il s'avère nécessaire d'établir une distinction entre la mobilité des chefs d'atelier et celle des couturiers, c'est-à-dire entre ceux qui ont structuré et lancé leur propre atelier de couture et leurs employés. La circulation de ces deux types de membres des ateliers comporte des échelles et des motivations distinctes.

Certains chefs d'atelier rentrent en Bolivie lors des épisodes de recul dans le marché du vêtement et reviennent au Brésil après le Carnaval avec des compatriotes quand les activités reprennent. En général, les ateliers sont gérés par le couple, mais c'est l'époux qui fait le va-et-vient en Bolivie. D'un autre côté, les couturiers et couturières, quand ils retournent en Bolivie, le font pour échapper à l'instabilité du marché de la mode ou quand ils estiment avoir assez d'économies pour entamer une nouvelle étape dans leur vie. Ils voyagent seuls ou en couple. Dans ces cas, ils supportent les conditions de vie et les longues journées de travail dans l'objectif d'accumuler assez de ressources en peu de temps afin de pouvoir retourner en Bolivie.

Les va-et-vient, les entrées et sorties peuvent, par conséquent, être plus ou moins permanents, mais dans tous les cas ils paraissent coordonnés. La mobilité moins intense des chefs d'atelier, leur sédentarisme relatif à la recherche de nouveaux couturiers, ainsi que la circulation plus intense des couturiers et leur place sur une machine à coudre à São Paulo, ont généré un espace fréquenté par des circulations qui dépassent les frontières. En me fondant sur l'analyse des mobilités d'Alain Tarrius (2000), j'appellerai *territoire circulatoire du Cône du sud* cet espace qui inclut les villes-noyaux marquées sur la carte 1, qui contient différents réseaux. Ces réseaux sont constitués par les connexions entre le territoire circulatoire, les personnes résidant au Brésil et les individus et familles de couturiers qui migrent vers le Brésil.

Carte 1 Territoire circulatoire du Cône du sud



3. ÉLABORATION PERSONNELLE

À partir de l'observation d'appropriations distinctes de territoires suivant la condition de travail dans l'atelier de couture, il est possible d'établir une typologie pour penser les profils de mobilité du migrant de la couture. En approfondissant les divers profils existants, il devient assez clair que ce sont les aspects de la non-liberté qui agissent sur chacun. Comme dérivation de la méthode de Tarrus (2000) à propos des mobilités maghrébines autour de la Méditerranée, je propose les

figures du chef d'atelier, du couturier communément appelé *volador*⁷ et du couturier novice.

La figure du couturier novice qui, dans ses premiers moments ne pense pas à rester au Brésil, c'est-à-dire qui voit dans São Paulo et dans la couture un espace et une sphère d'activités temporaires avant de retourner aux Andes, paraît notamment proche de la figure de l'errant envisagée par Tarrius. Après leur périple depuis la Bolivie, en passant soit par Corumbá ou par le Paraguay, selon le degré de risque qu'ils sont prêts à courir (la route via Corumbá est celle où il y a plus de contrôles de la Police fédérale brésilienne) ou la forme de la traversée (avec l'aide d'un passeur ou seul), et une fois dans la capitale paulista, les migrants novices en ont fini des mobilités quotidiennes d'un travailleur commun, c'est-à-dire de faire la navette entre le travail et la maison, ces deux espaces étant fusionnés en un seul lieu. C'est ainsi que ces errants de la couture sont attachés chacun à sa machine. En d'autres termes, la trajectoire par le territoire circulatoire du Cône du sud est suivie d'un certain emprisonnement dans l'atelier.

En plus de ne pas connaître leur nouveau milieu, les sujets qui s'incarnent dans ce portrait se retrouvent frappés de règles propres à leur condition d'apprenti ou de débiteur qui les empêchent de se déplacer, comme le font les couturiers *voladores*. C'est que l'entrée dans le réseau social, enclenché par leur mobilité migratoire en sortant des Andes, s'effectue par le moyen du parrainage. Pour le novice, il sera alors nécessaire que s'écoule un laps de temps, souvent traduit en mois, afin d'éponger ce qu'il doit au patron pour sa traversée et son apprentissage, avant de pouvoir décider de changer d'atelier ou de monter sa propre entreprise. Pour Roberto, cette période correspondait à neuf mois quand il est arrivé pour la première fois à São Paulo.

La condition du couturier *volador*, «le couturier nomade» par excellence, est différente, car il circule avec plus de facilité d'un atelier à l'autre. Et c'est pour cette raison justement qu'il est qualifié de «*volador*» par les couturiers boliviens. Il prend son «envol» dès qu'arrive le moment de mettre un terme à son contrat avec le chef d'atelier et cherche un autre atelier où les conditions de paiement et de logement sont meilleures (ce

7. Celui qui «vole» d'un atelier à l'autre. C'est le terme utilisé par les couturières.

qui signifie après tout de meilleures conditions de travail). Son nomadisme s'explique par sa circulation entre les ateliers-logements. Je dois encore mentionner l'exemple de Roberto, que ses *vols* ont mené dans plus de vingt ateliers, et de Marta, sa femme, qui a travaillé dans sept ateliers, avant de monter leur propre atelier. Le corollaire de savoir circuler dans la capitale paulista est souvent la voie pour pouvoir monter son propre atelier, car cela requiert des habiletés techniques, l'insertion dans les circuits de demande de vêtements, ainsi que l'établissement de contacts suffisants pour louer ou acquérir des machines à coudre et pour explorer le terrain à la recherche de l'endroit idéal pour implanter l'atelier. A chaque nouveau déplacement, le *volador* offre sa force de travail à un nouveau chef d'atelier. Il utilise des endroits emblématiques de la ville de São Paulo, comme la place Kantuta ou la rue Coimbra⁸, afin de s'enquérir des postes vacants dans les ateliers. Le *volador*, n'ayant aucune dette envers le chef d'atelier, a «les ailes» libres pour s'envoler vers un autre lieu de travail.

Il conviendra de mentionner également les *voladores* qui se déplacent sans buts réels, circulant dans la jungle de béton qu'est São Paulo, et qui retournent dans les Andes dans le même état qu'ils en étaient sortis, sans ressources ni patrimoine matériel, uniquement avec une histoire d'exploitation dans les ateliers. Les chefs d'atelier sont les plus ancrés dans la société paulista puisqu'ils y résident plus longtemps ou ont des enfants qui naissent avec un statut binational. Les chefs d'atelier ou les couples de chefs d'atelier se sédentarisent à São Paulo dans la mesure où l'industrie de la mode le leur permet, c'est-à-dire tout autant que les demandes de vêtements sont assez suffisantes pour garantir leur survie comme chefs d'atelier.

4. LE MÉCANISME DE PRODUCTION DU CONSENTEMENT

Les hiérarchies chez les migrants de la couture sont donc caractérisées par la façon dont ils s'approprient le territoire en question. Le

8. La place Kantuta est un marché en plein air organisé par la communauté bolivienne tous les dimanches; et la rue Coimbra, dans le quartier du Bras, se transforme tous les jours de la semaine en un centre de culture bolivienne offrant de la nourriture et des vêtements, des salons de coiffure et de la musique.

changement de statut, de novice à *volador* ou directement à chef d'atelier, est fortement lié à la quantité d'interactions sociales, économiques et affectives que le sujet migrant développe durant ses périodes de sédentarisation (Tarrius, 1989, 2000). Du lundi au vendredi, privé de sa liberté de mouvement, il limite ses échanges à l'atelier de couture (c'est le cas particulièrement du novice et du *volador*). Pour cette raison, les migrants ne s'intègrent pas, bien au contraire, et se dispersent; ou encore, ils s'intègrent très peu, permettant ainsi la reproduction d'un travail rémunéré ayant des caractéristiques très particulières.

Avoir du temps libre dans cet univers, c'est se découvrir comme un Autre, c'est se rendre compte qu'on est enchaîné à la machine à coudre par rapport à d'autres sujets couturiers non migrants, c'est se rendre compte de son rythme de vie face à d'autres travailleurs dans la même branche de travail. Les migrants andino-boliviens perçoivent leur altérité limitée par des règles coercitives comme l'absence de mobilité durant la semaine, une sorte de sédentarisation forcée qui confine les couturiers andins aux seuls mètres carrés de leur atelier. Justement, le fait de ne pas prendre conscience de leur altérité se traduit par la non-liberté, ce qui implique de rester cloîtrés dans l'atelier.

De cette manière, la condition de travail non libre, sans interaction avec l'extérieur, ne favorise pas l'entretien de liens avec le quartier ou la ville; au contraire, le travailleur se voit comme un Autre et crée des références dans la ville uniquement si et quand il change d'atelier, ou durant le week-end. Ce sont les implications du confinement, du nonaccès à la ville. Il ne s'agit pas d'un quelconque travail de migrant ou d'un quelconque assemblage de vêtements. La vente de la force de travail du couturier novice et du *volador* (à un moindre degré aussi du chef d'atelier) se réalise dans le cadre de restrictions qui la différencient d'autres formes de travail migrant à São Paulo, en raison justement des limites interactionnelles qui structurent la sociabilité entre ces derniers et la société locale. En fin de compte, ils n'ont pas de temps libre.

Les contraintes spécifiques auxquelles sont sujets aussi bien les novices que les *voladores* représentent les deux faces du travail rémunéré libre qui ne sont jamais réalisées. S'il est vrai d'un côté que le couturier migrant n'a rien d'autre à offrir que sa force de travail – ce que garantit le premier aspect du travail libre –, d'un autre côté, ses temps de reproduction, y

compris sa mobilité, semblent être contrôlés par le chef d'atelier – ce qui enfreint le deuxième aspect du travail libre. Une fois dans l'atelier, le couturier migrant est astreint à certaines règles non négociables, comme il le serait s'il était un travailleur rémunéré libre.

Dans l'atelier, la nourriture et le logement sont garantis quand le chef d'atelier le veut bien. Bien que cela fasse partie de l'accord tacite, on dénote une relation de dépendance de l'employé à l'égard du patron en ce qui a trait aux besoins primaires. La dépendance reproductive empêche les couturiers de choisir eux-mêmes leur lieu de repos afin de faire le plein d'énergie. Ils n'ont pas de choix non plus quant à leur espace d'intimité (leur chambre à coucher) ni à la quantité de nourriture, puisque le couturier ou la couturière ne consomme que ce qui lui est offert. Leur relation n'est pas exclusivement rémunérée, mais plutôt rémunérée avec des composantes non libres de travail. Ce sont des relations de production qui sont soumises à des règles définies entre chefs d'atelier et couturiers, et ont comme corollaire l'impossibilité de facto de locomotion du travailleur migrant de la couture du lundi au vendredi. D'une part, l'employeur exige la permanence dans l'atelier; et, d'autre part, le couturier se garde lui-même de perdre du temps en dépit du fait qu'il soit payé à la pièce de vêtement confectionné.

Il s'agit alors d'un travail contraignant, et non d'un travail non libre, selon les termes de Tom Brass (1997, 2011) et Siobhán McGrath (2005), en raison du fait que les cas d'enfermement forcé ne sont pas ceux qui prédominent dans les ateliers de couture. Actuellement, les cas d'enfermement forcé sont considérés comme résiduels, particulièrement après plus d'une décennie de combats menés contre ce type de conduite par la Pastorale du migrant, les centres d'assistance, les ONG et l'appareil juridique de l'État de São Paulo (Ministère public et ministère du Travail et de l'Emploi), comme le soulignent Cortes (2013) et Patrícia de Freitas (2014). L'enfermement dans l'atelier est plutôt stimulé par un système de paiement à la pièce de vêtement, en plus de la discipline de la force de travail tout au long de presque trois décennies. C'est en quelque sorte un enfermement consenti.

Ce que je soupçonne, c'est l'existence d'un mécanisme élaboré et spécifique de coercition visible, d'une part, et de conduites actives de la part des collectifs circulatoires, d'autre part, qui finissent par rendre possible

une dynamique marquée par des caractéristiques de « travail rémunéré non libre ». Dans le but d'approfondir les aspects qui ont trait à la participation active du couturier dans ses propres restrictions de mobilité, je me réfère à Michael Burawoy (1989), qui explique les mécanismes au moyen desquels est assurée la plus-value dans le processus de production par le biais de ce qu'on appelle la production du consentement. Il s'agit d'un mécanisme comportant trois éléments.

En premier lieu, Burawoy conçoit un système de gestion interne dont le résultat consiste à relier le travailleur à son local de travail, en articulant ses intérêts à ceux du capital. Le second élément dans la production du consentement est ce que l'auteur appelle le « marché de travail interne ». En général, c'est ce qui détermine les postes de travail, la promotion dans le travail et la qualification interne. Le troisième et dernier élément dans la production du consentement est associé à la dynamique engendrée au sein des relations sociales propres à un « jeu ». Concrètement, le jeu consiste à manipuler les relations sur le lieu de travail, en tirant de ces relations le minimum de bénéfices pour supporter les privations liées aux conditions de travail. C'est la forme d'adaptation de l'ouvrier à son processus de production, une fois que les règles lui sont imposées.

Dans ce chapitre, je me limiterai à analyser le premier élément dans la production du consentement, c'est-à-dire le système de gestion interne à l'atelier de couture, qui, pour Burawoy, constitue les bases matérielles et institutionnelles de ce mécanisme. Les formes de domination se compliquent tout en tenant compte de la marge d'action dans le travail et d'un certain pouvoir de décision de la part du travailleur, par le biais de consentement actif, même s'il sait pertinemment que les intérêts du capital sont en conflit avec ses propres intérêts. Ce que les trois décennies d'histoire ont diffusé, c'est un ensemble de règles et de normes qui non seulement expliquent, mais aussi facilitent la circulation et l'insertion professionnelle des couturiers et couturières dans l'atelier.

5. LES LIMITES DE L'ESCLAVAGE

L'apparition de cette institution est la base matérielle de la production du consentement, notion qui, je le répète, aide à expliquer la continuité de la circulation de sujets migrants dans le temps sous des aspects non

libres de travail. L'ensemble des institutions sur lesquelles je formulerai des observations par la suite œuvrent en arrière-plan de l'accord verbal ; ce sont elles qui définissent en dernière instance les limites de l'accord tacite entre les chefs d'atelier et les couturiers et couturières. Quand le chef d'atelier ne les respecte pas, ces accords peuvent mener à une rupture de la relation de travail.

La première base institutionnelle du système de gestion interne de l'atelier a un caractère transnational. Dans le scénario andin, le jeune homme quitte la campagne pour aller dans des villes comme El Alto, proche de La Paz, où il commence sa trajectoire de travail dans un atelier de production. Il y fait d'abord un apprentissage non rémunéré, avec le statut d'apprenti, jusqu'à ce qu'il puisse devenir professionnel et monter son propre atelier. Entendue comme un rite de passage, la période de l'apprentissage suppose de travailler sans rétribution en échange d'une formation quelconque. Cette pratique est antérieure à l'industrialisation de la Bolivie et implique souvent des parents proches ou éloignés qui recrutent leurs futurs apprentis depuis la campagne afin que ces derniers amorcent leur cycle de vie urbaine. En Bolivie, cette pratique est connue sous le nom de *droit du sol*.

Perçu comme le droit à un espace dans la société de ceux qui ne l'ont pas encore (Cusicanqui, 2011), le droit du sol obéit à un processus qui s'aggrave en contextes migratoires. Cela tient au fait que le sujet migrant fait face à des formes d'hostilités locales qui lui sont étrangères, tels que des codes de conduite locaux ou éventuellement la langue comme dans le cas de São Paulo. Le droit du sol s'applique à nouveau aussi sur des migrants qui viennent pour la deuxième fois dans la Région métropolitaine de São Paulo. Le migrant peut être soit un apprenti sans expérience dans la couture qui arrive à destination pour la première fois, ou encore un individu expérimenté qui a décidé de venir à São Paulo pour la deuxième fois. Sans tenir compte de sa qualification préalable, le droit du sol sera par contre réactivé dès lors que le migrant n'arrive pas à payer sa traversée. L'activation de cette règle dépassant les frontières nationales, je la qualifierai de droit du sol transnational.

Cette règle, transportée et transmutée dans les ateliers de São Paulo, donne au chef d'atelier une marge de manœuvre qui permet le contrôle

de la force de travail, ainsi que d'avoir prise sur la mobilité du couturier, sans être obligé d'avoir d'abord recours à des éléments de coercition.

Roberto, le chef d'atelier de mon ethnographie, n'avait pas de qualification préalable en couture. La seule chose qu'il avait en arrivant au Brésil, c'était une dette envers son futur patron qui avait financé son voyage. Il a commencé à travailler comme repasseur de vêtements du lundi au dimanche, gagnant la somme de 16,50 \$US par mois, en plus de la nourriture et du logement. Cette situation a duré neuf mois. Marta, la chef d'atelier de Bom Retiro, est arrivée à São Paulo pour la première fois avec Roberto, qui en était à son deuxième séjour. Leur futur employeur leur a payé tous les frais relatifs au voyage jusqu'à la frontière avec le Brésil : logement, nourriture et billets d'autobus à l'intérieur de la Bolivie. Le couple est resté dans l'atelier pendant six mois pour se délivrer de sa dette, ce qui signifiait travailler dans le même atelier sans pouvoir « s'envoler » vers un autre.

Il s'agit d'une règle officieuse, inhérente à un accord extraofficiel. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de limites et que le contrôle de la force de travail est absolu. La limite est franchie quand, par exemple, la période de droit du sol transnational s'étend dans le temps, quand les couturiers ne perçoivent pas le salaire correspondant au travail fourni, ou simplement quand le migrant n'est pas rémunéré pendant des mois sans qu'aucune explication ne lui soit donnée. Pour le couturier, il existe une certaine incorporation des droits et des obligations, mais, quand les obligations excèdent le droit du sol, il en résulte souvent des fuites et des dénonciations auprès des organisations de la société civile, comme le démontre le récit suivant de la couturière bolivienne Malena, publié par BBC Brasil au début de 2015 :

Malena avait 20 ans à son arrivée au Brésil en 1998, quand ce flux migratoire commençait à s'intensifier [...]. Elle raconte qu'elle a laissé le toit parental pour aller travailler pendant une année et économiser de l'argent afin de retourner là-bas pour étudier ou pour ouvrir sa propre entreprise. Mais la question économique n'était pas le seul motif qui l'a poussée à faire un si long voyage de 2900 km (d'El Alto à São Paulo). Elle le faisait aussi par curiosité. Dans son premier emploi à Tucuruvi, dans le nord de São Paulo, sa journée de travail commençait à 7 heures du matin et se terminait à 3 heures

du matin, en faisant uniquement deux pauses pour s'alimenter. En plus de prendre soin des enfants, elle cuisinait et arrangeait l'atelier. À la fin de la journée des couturiers, à 1 heure du matin, Malena réorganisait les lieux : elle nettoyait l'atelier, pliait les tissus, séparait les pièces de vêtements qui allaient être livrées aux Coréens, aux intermédiaires entre l'atelier et aux entreprises de la vente au détail. *Au cours de six mois dans ces conditions, elle ne recevait que 50 R\$ [environ 15 \$ US]. Sa patronne la menaçait de la dénoncer aux autorités migratoires brésiliennes si jamais elle quittait l'atelier. Un jour, elle a fui.* « Une nuit, après avoir terminé de travailler, je suis allée me promener à Santana [également dans le nord de São Paulo] », se souvient-elle. Comme elle ne parlait pas la langue, elle s'est perdue dans le quartier : « Je pleurais sans arrêt. » (BBC Brasil, 29.01.2015, c'est moi qui souligne, traduction du rédacteur.)

Ainsi, ce qui met « fin au contrat », ce sont des conduites du chef d'atelier inacceptables par le couturier. Le droit du sol transnational est structurant. Il régit la mobilité migratoire et englobe les formes de travail non libre définies dans l'apprentissage et l'attachement pour dettes. Quand le migrant n'a pas de qualification préalable et, pire encore, quand il a des dettes de voyage envers le chef d'atelier, ces deux facteurs prolongent la période du droit du sol. Durant cette période, le couturier se soumet non seulement aux obligations qu'il comporte, mais il délègue le contrôle de ses dettes au chef d'atelier.

Parmi les droits établis, soulignons ce que l'on connaît en Argentine sous le nom de *sistema de cama caliente* (littéralement : système de lit chaud) (Benencia, 2009), et en Bolivie comme *cama adentro* (littéralement : lit intérieur). Ce système fait allusion à la convergence de production et de reproduction de la force de travail dans un même espace. Du point de vue du migrant de la couture, il lui est bénéfique économiquement de partager le toit avec le chef d'atelier et les autres membres de l'atelier. Sa condition de migrant sans toit et de travailleur temporaire aide à expliquer son adhésion à ce régime, même dans le cas où il est libre de toute dette envers le patron. Cependant, vivre et travailler dans le même endroit implique souvent ne pas voir la lumière du jour, sinon à travers la fenêtre de l'atelier. Mais également, cela signifie rester dans une même position pendant quinze heures ou plus, sans même ouvrir la porte de l'atelier pour sortir dans la rue durant la semaine. C'est justement dans

de tels cas que des aspects coercitifs ne suffisent pas à expliquer pourquoi ils le font.

Avoir un emploi, un toit et de la nourriture pèse lourdement dans le budget du couturier nouvellement arrivé, mais le système de lit chaud va au-delà de cela. Je me réfère à la situation de beaucoup de couturiers *voladores* auxquels ne s'applique pas le droit du sol, mais qui vivent et travaillent dans le même espace. Ainsi, comme dans le cas du droit du sol transnational, la façon dont le système de lit chaud fonctionne peut délimiter ce qui est coercition et ce qui est consentement. Ceci dit, beaucoup de migrants sont conscients qu'ils vont travailler et vivre dans le même endroit, mais ils ignorent toujours les conditions, s'ils vont dormir à même le sol ou sur un lit, s'ils vont partager la chambre avec une ou plusieurs personnes, la qualité et la quantité de nourriture par jour.

Alors, le système de lit chaud peut se convertir en conduites non consenties, spécialement quand le futur chef d'atelier use de tromperie en ce qui a trait à certains aspects liés au logement et à la nourriture. Tout comme le droit du sol transnational, le système de lit chaud définit la frontière de l'accord tacite. Ou ce qui est considéré comme esclavage, selon l'acception commune promue par les ONG et les institutions de l'État⁹. Dépendamment de sa forme concrète, on peut basculer d'un côté comme dans l'autre. Roberto et Marta ont vécu une expérience similaire : ils étaient *voladores*, ils devaient aménager sur le sol un lit de fortune fait de morceaux de toile. Pire encore, quand ils sont arrivés avec leurs trois premiers enfants, tous devaient dormir dans la même chambre. Leur patron, un migrant bolivien, interdisait la conversation dans l'atelier et limitait le temps qu'ils passaient aux toilettes. En outre,

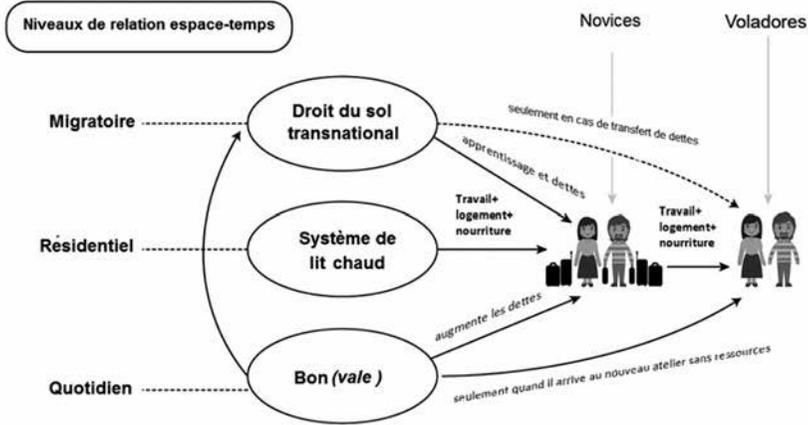
9. Jusqu'en 2017, l'article 149 du Code pénal brésilien, datant de l'année 2003, caractérisait le travail esclave de la manière suivante : « Réduire un individu aux conditions analogues d'esclave, que cela soit à le soumettant à des travaux forcés ou à une journée épuisante, ou encore à l'assujettissant à des conditions dégradantes de travail, en restreignant, par n'importe quel moyen, sa mobilité en raison de la dette contractée avec l'employeur ou son préposé. » Cette caractérisation a subi des modifications quand le gouvernement du président Michel Temer a approuvé un ordre ministériel qui conditionnait le travail esclave uniquement à la restriction de liberté de mouvement de la victime.

il grondait Marcela, leur fille aînée, pour ce qui était de la propreté de l'atelier-logement. C'est à ce moment que Roberto et Marta ont pris la décision de s'en aller. Ils ont loué une chambre dans un appartement partagé par huit autres migrants boliviens à Bom Retiro et se sont installés avec deux machines à coudre. Leur ex-patron leur a loué les machines.

La troisième et dernière règle structurante du système de gestion interne de l'atelier de couture est la pratique du paiement par avance en espèces. Dans le langage des chefs d'atelier de São Paulo, on parle de « bons ». Ceux-ci sont remis à la fin de chaque semaine au couturier afin qu'il puisse sortir et circuler dans les espaces primordialement « boliviens » du centre-ville. Sur la place Kantuta et dans la rue Coimbra, le couturier peut consommer des biens et services andins en dehors de l'atelier. Dans les ateliers de l'ethnographie, les bons correspondaient à 15 \$ US la semaine et étaient dûment inscrits sur la fiche de contrôle afin d'être prélevés du paiement à la fin du mois. Apparemment, ce n'est pas seulement le bon qui été institutionnalisé, mais aussi son montant par fin de semaine. Roberto a également passé par la même situation pendant neuf mois après son arrivée pour la première fois à São Paulo. Dans son cas, le bon a constitué son salaire durant ladite période.

Finalement, les bons se sont érigés en instruments de contrôle de la mobilité en dehors de l'atelier par le chef d'atelier. On ne peut pas aller très loin avec 15 \$ US en poche dans une ville aussi chère que São Paulo. Les *voladores* sans économies qui ont intégré un nouvel atelier ou qui ont dépensé tout leur argent avant la paye suivante ont l'habitude de demander des bons toutes les fins de semaine. Les nouveaux venus le font principalement sous couvert du droit de sol transnational ; en plus de la dette liée au voyage de la Bolivie vers le Brésil, ils devront en accumuler d'autres, ce qui renforcera leurs obligations envers le chef d'atelier. C'est ainsi que le principe du bon finit par nourrir et prolonger la période du droit du sol. (Voir la Figure 1).

Figure 1 Bases structurantes du recrutement et de la circulation des migrants boliviens à travers le territoire circulaire du Cône sud



Ces trois axes définissent les limites de l'esclavage, c'est-à-dire, marquent la frontière entre l'acceptable et l'inacceptable, dans des conditions de travail non libre. D'une part, les éléments du consentement sont présents dans les ateliers de couture, justement ceux qui sont socialement acceptés par les couturiers et les chefs d'atelier, sur lesquels la production du consentement influe. Je considère cet élément comme une porte d'entrée qui révèle non seulement une domination objective, mais aussi la participation active du couturier dans ledit processus. D'autre part, les conduites qui outrepassent ces limites sont classées parmi les éléments non consentis, c'est-à-dire qui ne font pas partie des clauses du contrat tacite instituées socialement entre le chef d'atelier et le couturier, et qui par conséquent ne font pas partie de la production du consentement (voir le tableau 1).

Ces éléments combinés donnent des pistes importantes pour comprendre, par exemple, pourquoi et comment le recrutement et l'emploi des sujets migrants pouvaient se reproduire pendant plus de vingt-cinq ans malgré des situations, aujourd'hui généralisées, de coercition extrêmes et arbitraires par les chefs d'atelier.

Tableau 1 Éléments du consentement et du non-consentement du travail non libre dans les ateliers de couture

Formes consenties (Éléments du consentement)	Formes non consenties (Éléments de coercition)
Droit du sol transnational (Apprentissage, relation d'endettement ou les deux)	Prolongation indéfinie du droit du sol transnational
Système de lit chaud	Système de captivité (paiement de l'alimentation)
Bons	Prélèvement de salaire (ou quand le bon devient salaire)
Rupture consentie	Rupture forcée
Paiement à la pièce et sans salaire minimum (Rémunération par productivité)	Paiement inférieur à la moyenne (ce qui a été socialement établi)
Journées de travail étendues (15 heures ou plus) et intenses	Mauvais traitements (violences physiques ou psychologiques)

CONSIDÉRATIONS FINALES

Étant donné l'existence d'un accord, même tacite et peu clair, entre le chef d'atelier et le couturier, dans lequel l'employé peut distinguer des niveaux de coercitions consenties et non consenties, traiter le processus social de recrutement et d'emploi des couturiers andino-boliviens comme « travail esclave » supprime la capacité que le couturier a de rompre la relation de travail dans des situations qui légitiment cette action, que ce soit en fuyant de l'atelier ou en cherchant un autre endroit où travailler. C'est cette même capacité qui permet au couturier andino-bolivien de définir les limites de son propre « esclavage ». À la place de couturiers indifférents à leurs projets migratoires et à leurs conditions de travail, l'expérience ethnographique à l'intérieur de l'atelier m'a révélé l'existence d'accords, entre chefs d'atelier et couturiers

dominés par une relation inégale, qui remettent en cause l'image du travailleur « esclave » diffusée à l'extérieur de l'atelier.

En plus de simplifier ce processus social, la caractérisation de « travail esclave » ou de « conditions analogues à celle d'esclave » occulte certaines modalités de relations de travail qui se situent à la base de la consommation des sociétés capitalistes contemporaines. En choisissant une autre voie, l'analyse développée dans ce travail s'est concentrée sur les aspects non libres du travail qui composent le contexte des relations de travail libres. C'est pourquoi, plutôt qu'une rupture entre « travail esclave » et « travail libre », ce qui se dessine ici est un processus continu de précarisation du travail recourant au lien par dettes et à d'autres aspects non libres du travail afin de discipliner la force de travail migrante dans le cadre de la confection de vêtements.

Il ne s'agit pas d'insister sur la participation du couturier migrant dans sa propre domination, mais d'insister sur des aspects de ce processus social relatifs au consentement de ces groupes andino-boliviens, lequel consentement prend ses racines depuis les Andes et continue dans l'atelier de couture ; des aspects qui appuient ces relations qui, d'une autre manière, ne se seraient pas maintenues durant deux décennies et demie si elles avaient été réduites à de l'arbitraire comme les menaces physiques et psychologiques. Je me suis proposé de découvrir les médiations qui permettent la reproduction d'un atelier de couture dans les conditions qui sont pratiquées, alors qu'on recrute toujours de nouveaux employés situés à trois mille kilomètres de distance et d'autres *voladores* dans la zone métropolitaine de São Paulo.

Ces médiations révèlent que la manière dont ils occupent l'espace dans le territoire circulatoire du cône Sud va de pair avec le travail dans l'atelier et leur traversée. Ainsi, tandis que le droit du sol s'applique aux couturiers nouvellement arrivés, qui sont aussi apprentis et assistants de l'atelier, le système de lit chaud (sans droit du sol) correspond aux *voladores*. En outre, les médiations instituées entre employeurs et employés se joignent au fonctionnement du marché de vêtements. C'est ainsi que la triade formée par le droit du sol transnational, le système de lit chaud et les bons permettent que le couturier bolivien arrive au Brésil de façon pendulaire selon les fluctuations du marché de la mode, sans

se préoccuper dans un premier temps du transport, du logement et de la nourriture.

Les éléments qui se cachent derrière les relations de travail entre Andino-Boliviens aident à comprendre comment les nombreux ateliers de couture ont pu se maintenir dans le temps dans des conditions de fragmentation de production intense. L'échange inégal entre traversée, toit et nourriture d'une part, et plusieurs mois de services fournis d'autre part, aide à expliquer comment les ateliers ont pu se maintenir lors de la grande crise des années 1990, face à la compétition extrême d'autres ateliers clandestins, sans mentionner l'invasion des vêtements chinois ces dernières années. C'est ainsi que les ateliers recourent au droit du sol transnational, qui se révèle un processus d'*accumulation originnaire* toujours actif, quand il y a traversée payée pour de nouveaux couturiers. Le montant de la période d'apprentissage et celui de la période pour éponger la dette contractée initialement donnent au chef d'atelier plusieurs mois au cours desquels il peut compter sur une force de travail affectée par des aspects non libres, avec la possibilité que les nouveaux venus non apprentis, bien qu'ils se soient installés à São Paulo plusieurs fois, dès lors que leur traversée a été payée, contractent à nouveau la dette.

La présence des aspects non libres de travail comme la relation d'endettement, la dépendance aux plans de l'alimentation et du logement ou les relations dues aux avances sur salaire en espèce sont intimement liées à la restriction des mobilités. Ce contrôle est personnifié en la figure du chef d'atelier, puisqu'il est central dans l'activation des réseaux sociaux depuis les Andes. Le parrainage, fondé sur les liens de parenté ou de travail, implique l'adhésion des employés à la triade décrite susmentionnée qui définit la base au-delà de laquelle ce qui est en un premier temps consentement du couturier se transforme en coercition contre lui-même, c'est-à-dire entre dans la sphère des éléments non consentis.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Benencia, Roberto (2008), «Migrantes bolivianos en la periferia de ciudades argentinas: procesos y mecanismos tendientes a la conformación de

- territorios productivos y mercados de trabajo», dans Susana Novick (dir.), *Las migraciones en América Latina*, Buenos Aires, Catálogos.
- Benencia, Roberto (2009), «El infierno del trabajo esclavo. La contracara de las “exitosas” economías étnicas», *Avá*, n° 15, p. 43-72.
- Brass, Tom, et Marcel Van Der Linden (dir.) (1997), *Free and Unfree Labour: The Debate Continues*, Berne, Berlin, Francfort, New York, Paris, Peter Lang.
- Brass, Tom (2011), *Labour Regime Change in the Twenty-First Century: Unfreedom, Capitalism and Primitive Accumulation*, Boston, Brill.
- Burawoy, Michael (1989), *El consentimiento en la producción. Los cambios del proceso productivo en el capitalismo monopolista*, Madrid, Ministerio de Trabajo y Seguridad Social.
- Cortes, Tiago (2013), *Os migrantes da costura em São Paulo: retalhos de trabalho, cidade e Estado*, Universidade de São Paulo, Sociologia.
- Cusicanqui, Silvia Rivera, et al. (2011), *De chuequistas y overlockas: una discusión en torno a los talleres textiles*, Buenos Aires, Tinta Limón.
- De Freitas, Patrícia (2009), *Imigração e Experiência Social: o circuito de subcontratação transnacional de força-de-trabalho boliviana para o abastecimento de oficinas de costura na cidade de São Paulo*, Universidade Estadual de Campinas, Sociologia.
- De Freitas, Patrícia (2014), *Projeto costura. Percursos sociais de trabalhadores migrantes, entre a Bolívia e a indústria de confecção das cidades de destino*, Universidade Estadual de Campinas, Sociologia.
- Do Carmo, Roberto Luiz (2007), Wilson Fusco et Sylvain Souchaud, «Mobildade Populacional e Migração no Mercosul: A fronteira do Brasil com Bolívia e Paraguai», *Teoria & Pesquisa*, vol. XVI, n° 01.
- Hashizume, Mauricio (2010), «Escravidão é flagrada em oficina de costura ligada à Marisa», *Repórter Brasil*, 17.03.2010. Pour consultation: <http://reporterbrasil.org.br/2010/03/escravidao-e-flagrada-em-oficina-de-costura-ligada-a-marisa/>.
- Mcgrath, Siobhán (2005), *Unfree Labor, Capitalism and Contemporary Forms of Slavery*, New School University.
- Mcgrath, Siobhán (2013), «Many Chains to Break: the Multi-dimensional Concept of Slave Labour in Brazil», *Antipode*, vol. 45, n° 4, 2013, p. 1005-1028.
- Miranda, Bruno (2016), *Entre coerción y consentimiento: la circulación de trabajo no-libre boliviano visto desde un taller de costura de Bom Retiro, Sao Paulo*, Universidad Nacional Autónoma de México, Ciencias Políticas y Sociales.

- Navia, Roberto (2007), «Esclavos Made in Bolivia», *Cuarto Intermedio*, n° 84, Cochabamba.
- Rezera, Danielle do Nascimento (2012), *Gênero e trabalho: mulheres bolivianas na cidade de São Paulo 1980 a 2010*, Universidade de São Paulo, Historia Económica.
- Schreiber, Mariana (2015), «A vida no Brasil não é normal, é só trabalho, conta boliviana que foi escravizada em SP», *BBC Brasil*, 29.01.2015. Pour consultation: http://www.bbc.com/portuguese/noticias/2015/01/150127_boliviana_escravizada_ms.
- Tarrius, Alain (1989), *Anthropologie du mouvement*, Orléans, Éd. Paradigme.
- Tarrius, Alain (2000), «Las circulaciones migratorias: conveniencia de la noción de “territorio circulatorio”. Los nuevos hábitos de la identidad», *Relaciones*, vol. XXI, n° 83, México.
- Xavier, Iara Rolnik (2010), *Projeto migratório e espaço: os migrantes bolivianos na Região Metropolitana de São Paulo*, Universidade de São Paulo, Geografia.

Partie III

**DE LA PRÉCARITÉ À L'ASPIRATION
D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS
DE VIE: SUBJECTIVITÉS, AFFECTS
ET DROITS DES TRAVAILLEURS
EN SITUATION DE MOBILITÉ**

Chapitre 7

TRAVAIL ABSTRAIT, SOCIALISATION ET DÉS-INTÉGRATION DES MIGRANTS SANS PAPIERS AU CANADA¹

ELOY RIVAS

Carleton University

INTRODUCTION

Ce chapitre vise à proposer une économie politique de la « dés-intégration » de la vie émotionnelle des migrants sans papiers au Canada. Le texte est divisé en deux parties. Dans la première partie, nous décrivons le phénomène de la dés-intégration, qui est conçu comme une expérience structurante de la vie des sans papier. Nous analysons les effets que cette dés-intégration aurait sur les subjectivités de ces personnes, leurs structures de sentiments et leurs modes de socialisation. Dans la seconde partie, nous expliquons les conditions matérielles de cette dés-intégration. Suite à l'étude des agences d'emploi comme mécanismes hégémoniques d'incorporation des sans papier dans le monde du travail, il est soutenu que ce mécanisme d'intégration du travail contribue

1. Traduction de l'espagnol au français : Jorge Pantaléon

de manière significative à l'exclusion des travailleurs sans papiers des sphères sociales et culturelles de la société canadienne.

En se basant, à titre d'exemple, sur les dynamiques de travail au sein de trois types d'entreprises qui emploient des travailleurs sans papiers (des sociétés multinationales, des entreprises moyennes locales et des petites entreprises illégales), ce chapitre conclut que les migrants en situation irrégulière disposeraient d'une plus grande probabilité d'intégration sociale lorsqu'ils travaillent dans des microentreprises illégales d'auto-subsistance. En effet, il ressort de notre étude que l'incorporation des immigrants en situation irrégulière dans des activités tenant du *travail abstrait*, qui font appel à des agences d'emploi et s'effectuent dans des contextes caractérisés par de longues heures de travail, constitue le principal facteur contribuant à la « dés-intégration » de ces immigrants. En revanche, les sans papier incorporés par les petites entreprises d'auto-subsistance, qui font du *travail concret*, créatif et non salarié, trouvent des possibilités objectives d'intégration dans la société canadienne et obtiennent un certain niveau de respect, de reconnaissance morale et d'émancipation de la souffrance.

Ce chapitre présente les résultats partiels d'une enquête ethnographique que j'ai effectuée à Montréal durant 18 mois auprès des travailleurs sans papiers latino-américains. Pendant cette période, j'ai cohabité, socialisé et travaillé en étroite collaboration avec des travailleurs sans papiers dans des entreprises d'emballage de viande, de construction et de rénovation, des agences d'emploi, ainsi qu'au sein d'entreprises multinationales de nettoyage industriel. J'ai produit également un carnet de terrain sur les processus de travail et de socialisation dans ces contextes de production. De même, j'ai réalisé 40 entretiens semi-structurés et approfondis auprès de travailleurs sans papiers, de superviseurs et de recruteurs. L'enquête de terrain a été permise par le soutien matériel, moral et logistique des Mexicains unis pour la régularisation (MUR), une association montréalaise constituée par des immigrants sans papiers latino-américains qui luttent pour l'ouverture des frontières et la reconnaissance morale, matérielle et juridique de tous les sans papier résidant au Canada.

L'ÉPREUVE DE DÉS-INTÉGRATION : DÉTRESSE DANS LE GRAND NORD BLANC

La dés-intégration fait référence au processus de séparation des parties qui appartenaient originalement à un tout, ce qu'implique une désagrégation – soudaine ou progressive – résultant en une multiplicité d'autres parties.

Cette épreuve de disjonction a un effet d'affaiblissement sur l'unité qui était à l'origine constitutive des parties et formée par les parties. Premièrement, la séparation affaiblit et désintègre autant le système auquel la partie se rattachait que la partie séparée du système en raison de l'absence de points de repère. Deuxièmement, la séparation totale ou partielle dans certaines sections de l'unité élémentaire conduit à sa fragilisation ou son effondrement.

Pour les sans papier, l'épreuve de la dés-intégration est exprimée d'une manière similaire sous la forme d'un processus graduel de séparation des unités auxquelles ils appartenaient : leurs unités domestiques, leurs réseaux d'amis et les maillages symboliques à partir desquels s'inscrivaient leurs récits individuels. De la même manière, nous observons cette dés-intégration à travers un processus par lequel l'unicité en tant que personne, son intégrité morale et physique s'épuise au fur et à mesure que se fragilisent les liens que le migrant avait avec les signifiants autrefois facteurs de cohésion. Étant donné que cette rupture avec les liens primaires de leurs pays d'origine est littéralement sans pareille à cause de leur situation irrégulière – ce qui empêche la libre circulation et le retour périodique en vue de visiter la famille et les amis –, le processus d'effondrement de leurs réseaux devient de plus en plus irréversible. Progressivement, l'immigrant illégal perd ses liens sociaux et son histoire.

Selon les récits de mes interlocuteurs, cette épreuve de dés-intégration n'est jamais résolue. En fait, elle s'approfondit au fil du temps pour les conduire à des degrés où devient également manifeste la scission avec la société d'accueil. Bien que la plupart des sans papier avec lesquels j'ai vécu pendant mon travail de terrain (plus d'une centaine, dont 40 répondants) habitent au Canada en moyenne depuis huit à dix ans, presque tous se sentent dans une condition d'extrême exclusion de la société canadienne, au-delà des amitiés temporaires qui se développent dans les ghettos. Presque tous manquent d'amis d'origine canadienne ; ils se

sentent seuls, « invisibles » et ignorés par la société. À l'exception de sept cas exceptionnels, dont les trajectoires de vie extraordinaires sont racontées à la fin de ce chapitre, une grande majorité éprouve des difficultés de communication. Non seulement en vertu des limitations concernant la maîtrise des langues officielles, une carence habituelle parmi les sans papier, mais aussi d'une méconnaissance des styles de communication hégémoniques locaux. Ces immigrants méconnaissent les aspects centraux de la culture locale, tels que le fonctionnement des institutions, les règles de coexistence sociale, les débats et les conflits politiques dominants de l'histoire du pays. En outre, la prise de conscience que leur statut illégal impliquerait des actes de persécution, une détention ou une expulsion force le migrant à mener une vie dans la clandestinité, ce qui renforce son isolement de la société locale. La pauvreté matérielle, parfois extrême, est aussi une épreuve commune.

DÉS-INTÉGRATION ET VIE AFFECTIVE : NOSTALGIE, TRISTESSE, ORGUEIL ET COLÈRE

Au plan de la subjectivité, l'épreuve de la délocalisation prédispose à un état d'esprit ou une structure de sentiments composée par quatre affects : la nostalgie, la tristesse, l'amour propre et la colère. En effet, à l'exception des nouveaux arrivants, la plupart des gens que j'ai interviewés, en particulier ceux qui résident depuis plus de cinq ans au Canada, éprouvent de la nostalgie profonde ou de la mélancolie chronique envers le passé, mais jamais sans discernement. Ce qui leur manque principalement est un ensemble d'expériences de vie, des symboles et des liens qui ont construit le récit du soi.

La nostalgie est souvent exprimée par la consommation répétitive d'un ensemble de symboles ainsi que par la ritualisation des pratiques et façons de sentir de la société d'origine. On regarde des émissions de télévision en espagnol, on prépare des plats typiques du « pays de chacun », on écoute de la musique, on fait appel aux codes vestimentaires et on exprime des sentiments « de là d'où on vient ». Cette nostalgie prend la forme d'une pratique de comparaison et de contraste entre ce qu'on avait ou qui l'on était avant, et ce que l'on possède ou ce que l'on est aujourd'hui. En tant que telle, la nostalgie exerce une

influence décisive sur l'épreuve de la dés-intégration des sans papier. Dans la société montréalaise, la nostalgie des migrants est véhiculée par une industrie culturelle qui produit et met à disposition toutes sortes d'objets fétiches. Cette marchandisation de la nostalgie affecte la façon dont les sans papier affrontent le sentiment de mal du pays et le désir d'appartenance. En tant que travailleurs en situation irrégulière, ils font face à des contraintes financières chroniques qui limitent l'accès à ces produits. Par conséquent, ils tendent à se servir des ressources dont ils disposent, sans valeur d'échange, et qui ne sont pas acquises par la voie monétaire. En fait, ils revendiquent des manières d'être et de sentir congruentes avec celles qui les ont forgés comme individus dans leur lieu d'origine. Et, bien que cela leur permette de s'affirmer dans le présent, cela leur rappelle qu'il existe une absence dans leur vie qui les place en condition d'abandon culturel dans la société d'accueil. Ainsi, la nostalgie devient un refuge émotionnel de résistance au temps présent et un mécanisme cognitif de reconnaissance de la marginalité culturelle actuelle. Comme rituel de différenciation, la nostalgie limite les sans papier face aux possibilités que la société pourrait leur offrir, ici et maintenant.

La tristesse fait suite à la nostalgie, presque toujours dans cet ordre. En termes de temporalités, les personnes interrogées racontent qu'elles ont commencé à ressentir une profonde tristesse après s'être rendu compte, à partir de la quatrième ou cinquième année, que leurs efforts en vue de s'adapter au nouveau contexte n'avaient pas porté leurs fruits et que les contacts avec les amis dans le pays d'origine s'étaient graduellement taris. L'état de chagrin s'installe lorsque, dans les moments de calme, le sans papier regarde son passé et son présent. Mais aussi lors des temps de détresse ou de crise, quand le migrant a eu besoin d'aide et qu'il n'a pas trouvé beaucoup de gens pour lui offrir du soutien, ou quand ses enfants ont moins de plaisir lors de leurs appels, ou encore lorsque le migrant apprend que ses amis ne demandent plus de ses nouvelles. C'est à partir de ces circonstances que le migrant se rend compte de son statut de « paria » et se rend compte que, malgré le temps, il n'a pas développé de relations affectives durables au Canada et que sa vie matérielle et émotionnelle est très précaire. Bien que la tristesse s'introduise lentement et invisiblement, elle a un effet corrosif sur la vie et la personnalité du sans-papier. Elle se manifeste dans le corps sous la forme

d'un épuisement permanent – «la sensation de fatigue continue» – et parfois d'une certaine façon de marcher avec le dos semi-courbé, par des réflexes maladroits («comme un fantôme», comme l'ont exprimé certains), ainsi que par le fait d'avoir les yeux brillants avec une apparence distraite. En outre, la tristesse a des répercussions négatives sur l'espoir exprimé au plan individuel, comme un manque de volonté à faire des rêves où le migrant est lui-même le protagoniste, ou encore sur les moments de joie. Souvent, la tristesse mène au pessimisme et à la méfiance. La joie ou l'optimisme sont considérés comme des notions propres à une pensée naïve ou simplement comme des mensonges.

Néanmoins, quand le migrant prend conscience que, malgré les difficultés, il a réussi à subvenir aux besoins de sa famille, à leur donner une éducation et un logement, des sentiments de fierté sont ressentis. Certaines des personnes interrogées se considèrent souvent comme des guerriers qui n'ont pas fléchi face à l'adversité. «Tu traites avec des guerriers», m'affirme José à plusieurs reprises, alors que dans ma voiture en direction du centre-ville il me conseille d'être vigilant quand je conduirai dans certaines rues.

Ici on voit tout le monde blessé, comme des fantômes, comme le dit parfois mon *compadre*. Mais, voilà, nous continuons. La police de l'immigration ne nous a pas attrapés, mais nous avons besoin d'être toujours très prudents à chaque pas que nous faisons. Voilà pourquoi je dis que tu traites avec des guerriers. Nous sommes des guerriers.

Se considérer soi-même avec fierté comme un guerrier ou un survivant est sous-tendu par la conviction qu'on est en train d'accomplir moralement et matériellement les devoirs familiaux. Il existe l'idée que le sacrifice vécu et subi vise à fournir des biens ou du matériel pédagogique à la famille, des ressources qui ne seraient pas accessibles si on habitait là-bas d'où on vient. Ce qui confère la force de résister ou de surmonter l'état de tristesse. En ce sens, un après-midi d'été, mon ami Compa se confiait :

Je vois que certaines personnes souffrent de dépression et errent par ici et là, «*tristeando*». Bien sûr, moi aussi, je me rends triste, *compadre*. Mais je ne fléchis pas parce que je sais ce que je suis en train d'accomplir. Mon fils aîné est déjà un technicien et il parle anglais. Celui du milieu parle français et il est train de finir ses

études préuniversitaires, et l'autre va bien à l'école. Ma femme aussi. Ils ne manquent pas de nourriture sur la table, ni de vêtements ni de maison. Pourquoi je supporterai d'être ici donc, après tout? Puisque j'aime ma famille, *compadre*. J'aime mes enfants, et je m'aime aussi. Je veux avoir la force de continuer. Et si je savais qu'ils ne seraient pas bien, d'où est-ce alors je vais obtenir la force pour me lever le matin et supporter tant d'abus de travail? Où puis-je tirer la force? Pour les Mexicains, sa force est sa famille. Il n'y a rien de plus. Ceux qui plient et reviennent sans rien, ou ceux qui quittent leur famille [...], ce sont ceux qui sont les plus «vulnérables à la santé mentale», comme vous le dites. Lorsque la paralysie arrive, ils n'ont nulle part pour arriver puisqu'ils ont brûlé les relations qu'ils avaient. Et ils se rendent compte qu'ils ont laissé derrière eux des enfants, la famille. Et moi, oui [...] heureusement, j'ai une maison où me rendre.

Mais ni la nostalgie, ni la tristesse, ni la fierté en soi ne sont permanents. Ce qui est permanent, c'est la manière très intense d'expérimenter le mélange de ces sentiments. Les personnes d'Amérique centrale et les Mexicains, tels que l'anthropologue Kristin Yerris (2014) les a déjà identifiés, utilisent souvent une expression particulière, «penser beaucoup», afin de décrire l'angoisse et la souffrance mentale liées au vécu du tourbillon de sentiments. «Lorsqu'on pense beaucoup», on ne peut pas dormir, et la faim disparaît. On veut juste être distrait en regardant la télévision ou parfois en buvant. Lorsqu'on ne travaille pas, on a tendance à «penser beaucoup». Ainsi, le week-end consiste habituellement à se rencontrer pour manger, bavarder, regarder la télévision en espagnol, écouter de la musique et boire quelques bières avec des colocataires qui sont souvent les seules références significatives. Alors, on arrête de «penser beaucoup», c'est-à-dire de ressentir de l'angoisse et l'anxiété.

L'OUVRIER SANS PAPIERS ET L'INTÉGRATION CAPITALISTE

Dans la période historique contemporaine, le capital et l'État agissent de façon contradictoire en ce qui concerne les travailleurs sans papiers. D'une part, l'État exprime une tendance à fermer les frontières aux migrants les plus pauvres, à l'intensification des processus d'examen des demandeurs d'asile et à la mise en place de mécanismes

d'expulsion. À l'inverse, le capital, ou certaines fractions du capital, est actif sur le plan du recrutement et de l'intégration des migrants (y compris les sans papier) dans ses opérations. C'est par cette voie que les immigrants trouvent des possibilités d'intégration en situation irrégulière et demeurent dans le pays d'accueil. Or, cette forme d'intégration est réalisée grâce à des mécanismes de « subsomption » réelle de leur travail, de consommation de la main-d'œuvre par le « travail abstrait » (travail aliéné) en l'absence de représentation des travailleurs, sous la surveillance des agences d'emploi et dans le contexte de journées de travail exténuantes. L'intégration des travailleurs sans papiers est paradoxalement une forme d'intégration matérielle qui, malgré la possibilité de travailler et de se reproduire biologiquement comme personnes, les maintient ségrégués socialement et culturellement de la société canadienne. Mais, avant de décrire la façon dont ce processus contradictoire d'intégration/dés-intégration opère, nous définirons succinctement ce que nous entendons par subsomption réelle et subsomption formelle du travail, et leur concrétisation dans les sociétés contemporaines.

Dans l'œuvre de Karl Marx (1990 [1867]: 1019-1052), les concepts de « subsomption » réelle et formelle du travail font référence aux processus par lesquels le capital incorpore ou subsume des formes de travail, de production, de distribution et d'échange des biens qui, initialement, se réalisaient en dehors de la domination du capital. Cela veut dire en dehors des processus par lesquels le travail et les produits du travail se transforment en marchandises pour produire du capital et l'accroître. La subsomption formelle du travail comporte le stade dans lequel le travail est aliéné et devenu marchandise. Les activités humaines qui à l'origine ont été utilisées pour transformer les matières premières en objets répondant aux besoins humains (le travail qui crée des objets ayant des valeurs d'usage) mutent en activités acquises dans le but de produire des marchandises, de les mettre en circulation et de reproduire le capital. De manière plus profonde, la subsomption réelle du travail implique l'incorporation complète du travail au sein du système de production capitaliste. Il s'agit du stade où les propriétés créatrices du travail humain, ou ce que Marx avait qualifié de « travail vivant », sont soumises à un processus de dégradation (Braverman, 1974: 169-183). Cela

survient puisque le travail est disqualifié. Il est sujet à des techniques de pouvoir disciplinaire régies par des formes scientifiques d'administration du travail, calculé et évalué en termes de temps et de rendement, subordonné et soumis à des liaisons hiérarchiques, déplacé de sa position centrale à l'intérieur du processus de production, et réduit à un rouage dans le système de production, de circulation et de distribution.

Depuis le dernier quart du XX^e siècle, en raison de la consolidation de ce que Giovanni Arrighi (2009) appelle le « quatrième cycle systémique d'accumulation du capital » (un moment historique qui, depuis les années 1970, entraîne le positionnement hégémonique du capital financier dans le monde et la subordination partielle du capital industriel), le capital s'est lancé dans une marche mondiale vers son expansion au moyen de la spéculation financière (Arrighi et Silver, 2001 : 260-261 ; Lapavistas, 2013 : 1-12) ainsi que de la privatisation et de la spoliation de biens publics et communs sous la forme d'un nouvel impérialisme (Harvey, 2007, 2005). Avec la consolidation de cette transformation, le dépouillement de la sécurité et des droits du travail de grands segments de la population, le démantèlement partiel des syndicats ou encore l'implantation de régimes de travail instables ont été inévitables. De même que l'expansion de la « population flottante » et « excédentaire » dans le Sud de la planète à travers, d'une part, l'incorporation dans le monde du travail des populations auparavant exclues (par exemple, les femmes et les enfants dans les *maquiladoras*) et, d'autre part, par la voie de la génération du chômage de masse (Sassen, 2014 ; Harvey, 2005 : 137-182).

Étant donné que le capital industriel dans les pays centraux est confronté aux enjeux de la croissance – un contexte engendré par l'hégémonie du capital financier ou par les gestionnaires du « money manager capitalism » (Hyman Minsky, 1989, 1990) –, ces industries ont participé (tout comme lors des situations historiques de crise d'accumulation) à deux types d'activités pour économiser sur les coûts de production et se placer dans le nouvel ordre du capital financier. Premièrement, ces industries ont déménagé leurs usines vers les pays du Sud planétaire, là où les salaires et les prix des matières premières sont moins élevés (Sassen, 1988 ; Harvey, 1994). Deuxièmement, certaines industries se sont engagées à importer de la main-d'œuvre étrangère, en provenance principalement des anciens pays colonisés, au moyen des programmes

de travailleurs étrangers gérés par les gouvernements, les organisations internationales et les agences privées du recrutement de personnel (Mize & Swords, 2011 ; Roman & Velasco Arregui, 2013).

C'est par ces mécanismes que les industries des pays centraux du système-monde ont incorporé la main-d'œuvre du Sud planétaire d'où provient une partie de la population latente et « excédentaire » façonnée par les nouvelles règles du capital. Dans la mesure où la force de travail des immigrants s'avère peu coûteuse, disciplinée et facilement écartable, ce contexte a donné lieu à : 1) la transformation de la main-d'œuvre migrante en une marchandise hautement souhaitable auprès de certaines industries du Nord planétaire ; 2) la création de circuits qui relient les industries locales du Nord planétaire aux travailleurs du Sud planétaire ; 3) la circulation transnationale des travailleurs migrants, en qualité de marchandises propulsées par une chaîne mondiale de produits ; 4) la dépendance de certains secteurs de l'industrie manufacturière à l'égard de l'embauche de main-d'œuvre étrangère ; et enfin, 5) la consolidation d'un secteur puissant (composé principalement par des recruteurs et des agences d'emploi) qui facilite le recrutement et l'intégration des travailleurs migrants dans les industries locales. Grosso modo, c'est la structure et la forme sous laquelle les travailleurs du Sud, y compris les sans papier, ont été incorporés et subsumés dans l'industrie manufacturière et les services au Canada.

Mais l'intégration des travailleurs sans papiers dans les entreprises n'est pas uniforme. Dans la mesure où l'incorporation a lieu dans des secteurs industriels différents et dans des branches d'activité différentes, le degré d'intégration en emploi et de dés-intégration sociale varie considérablement. En exerçant moi-même des tâches au cœur de ces entreprises, j'ai élaboré un profil général des industries qui ont recours, de manière illégale, à la main-d'œuvre immigrante latino-américaine. Cette expérience m'a permis également de décrire les effets que ces formes d'intégration en emploi ont sur les processus de dés-intégration sociale des sans papier. La section suivante aborde ces aspects.

LES MULTINATIONALES : TRAVAIL ALIÉNÉ ET INTÉGRATION PARTIELLE

Les connaissances acquises dans la littérature sur la relation entre les immigrants sans papiers et les marchés du travail, en particulier celles qui sont sous-tendues par la théorie du marché du travail segmenté, contribuent à souligner que les entreprises employant la main-d'œuvre « illégale » sont des petites entreprises occupant une position marginale ou subordonnée dans la structure globale de la production capitaliste, et que celles-ci ont recours à ce genre de recrutement dans le but de surmonter des conditions concurrentielles désavantageuses sur le marché mondial. Ce portrait simplifie une réalité plus complexe que j'ai découverte au cours de mon travail de terrain. À Montréal, et dans les secteurs environnants, un nombre important d'entreprises multinationales ou nationales liées aux premières opèrent en employant des travailleurs sans papiers. Ces entreprises géantes appartiennent au secteur des services : télécommunications, banques et services de livraison de colis, principalement.

Le personnel sans papiers est incorporé par des agences de sous-traitance dans le secteur du nettoyage, bien que parfois le type d'activité demandé dépasse les seules activités de nettoyage. Les raisons techniques pour lesquelles ces entreprises multinationales contractent des agences intermédiaires sont variées : pour résoudre une situation d'urgence qui se produit lors de changements dans les processus de production ; en tant que stratégie disciplinaire envers les employés au statut permanent afin de générer une ambiance d'inquiétude face aux remplacements potentiels par des travailleurs étrangers ; pour accomplir des travaux planifiés dans des délais plus brefs. Cependant, la plupart de ces raisons ont pour point commun le fait que l'embauche dans ce genre de travail se révèle utile et fonctionnelle pour des projets planifiés par les compagnies qui visent à réduire les coûts en capital variable, principalement les salaires, le maintien de l'emploi et les frais pour l'embauche de services éventuels. Actuellement, le recours aux services des agences de nettoyage comptant des travailleurs illégaux dans leurs rangs fait partie d'une stratégie d'acquisition de la main-d'œuvre nécessaire à la production, la reproduction et l'expansion du capital.

À l'été 2015, six collègues sans papiers et moi (quatre Mexicains, un Guatémaltèque et une Péruvienne) travaillions pour une petite entreprise de nettoyage opérant à Montréal et dans la région métropolitaine. Monsieur Matus, de nationalité colombienne, de classe moyenne supérieure et dans la cinquantaine, était le responsable de l'entreprise et nous avait proposé un travail à 10 \$ de l'heure de « *cacheton* » (comptant), y compris la pause d'une demi-heure pour déjeuner. Lorsque nous sommes arrivés sur les lieux de travail, transportés dans la camionnette de M. Matus, j'ai pu constater qu'il s'agissait d'une entreprise multinationale, UST, assez connue dans le milieu du transport des courriers et colis internationaux.

Nous avons travaillé là pendant sept jours à temps plein par périodes de onze heures chaque jour, en comptant les heures des repas. C'étaient des journées épuisantes. On balayait et on nettoyait soigneusement le stationnement d'environ un demi-hectare de superficie; on nettoyait et déplaçait à peu près 350 boîtes – de grande taille et de bon poids –, des colis correspondant à deux espaces de stockage d'une superficie d'environ 600 mètres carrés chacun; on nettoyait des remorques, on aidait à la réparation des lampes d'éclairage au plafond et on avait réorganisé le mobilier de 30 bureaux. Nous avons également pris la charge du nettoyage en profondeur d'une machine géante utilisée pour le déchargement et le transport des paquets, avant que ces derniers soient sélectionnés par une cinquantaine de travailleurs manuels. Au cours de la troisième journée de travail, j'ai eu une brève conversation avec M. Regis, responsable du nettoyage et de la maintenance industrielle de l'entreprise UST. J'avais entendu dire qu'il était le responsable de l'embauche de cette agence de nettoyage industriel. Durant la discussion, je lui ai demandé la raison de notre recrutement. Il m'a avoué que deux semaines plus tôt la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du gouvernement du Québec avait procédé à une inspection dans le but de vérifier si l'entreprise UST satisfaisait aux normes de santé et sécurité au travail. Les agents avaient trouvé 46 points d'infractions à la législation en vigueur. En plus d'une amende importante, les inspecteurs avaient demandé d'effectuer les correctifs exigés dans de brefs délais.

Vers la fin de notre conversation, j'ai fait ce commentaire: « Ah, voilà pourquoi vous aviez besoin de nous. Pour vous aider à effectuer

des réparations dans ce court laps de temps, je suppose.» En fronçant les sourcils, M. Regis m'a répondu que depuis plus d'un an son département avait subi une réduction radicale de personnel. «D'un groupe initial de dix personnes à charge, ne sont restés seulement que trois employés»; donc, il avait besoin d'appeler de temps en temps M. Matus. C'est lui qui les aidait à relever les défis en cas d'urgence et lorsque le travail ne pouvait pas être effectué rapidement par le peu de personnel qu'ils avaient alors. «Ce n'est pas la même chose maintenant», a ajouté M. Regis en tournant son regard vers mon partenaire, Beto. À ce moment-là, Beto nettoyait la base de l'énorme machine au milieu d'un nuage de poussière. Étant donné que dans l'accomplissement des tâches nous n'avions aucun type de protection, Beto, pour éviter la poussière, se servait de serviettes en papier insérées dans ses narines à la manière d'un masque. Pendant que nous deux (M. Regis et moi) nous regardions la scène, M. Regis m'a confié: «Je ne veux pas embaucher des gens pour faire ce travail, qui semble du travail d'esclave. Je n'aime pas ça, mon ami», cette dernière expression dans un espagnol presque parfait. Et ensuite il concluait, sur un ton pragmatique et en anglais: «Je n'aime pas ça, mais quelqu'un doit le faire. Et nous devons le faire vite. Merci beaucoup pour l'aide.»

À partir de cette expérience dans la compagnie UTS, j'ai appris que notre travail, effectué sans le moindre respect pour les normes de santé et de sécurité par des travailleurs recrutés par des voies illégales, se montrait crucial pour: 1) surmonter la situation d'urgence de cette multinationale occasionnée par la coupure du budget destiné au personnel; 2) garantir la sécurité du travail pour les ouvriers permanents (au détriment de notre propre sécurité!); et 3) veiller à ce que la compagnie se conforme aux normes gouvernementales en matière de santé et de sécurité. J'ai aussi appris que la fonction de M. Matus, le sous-traitant colombien qui nous avait recrutés, était décisive pour que ce travail insalubre et dangereux puisse être effectué sans risque pour cette entreprise multinationale.

Selon les données publiques consultées on s'aperçoit que, depuis 2008, à cause de la hausse des prix du pétrole provoquée par la crise mondiale, les dépenses associées au transport des marchandises et des colis avaient connu une forte augmentation. Cela a affecté considérablement la marge bénéficiaire chez UTS. En 2010, afin de surmonter la stagnation de

la plus-value et de faciliter un apport de liquidités, l'entreprise avait élaboré un plan visant à réduire les coûts grâce au renouvellement de la flotte aérienne, au départ volontaire de personnel et au rétrécissement du réseau de la modalité des livraisons express (qui constituent les formes de capital fixe et variable les plus onéreuses pour les entreprises de transport). Suite à la mise en œuvre de ce plan en 2011, la valeur de la compagnie a augmenté de 15 % sur le marché boursier. En bref, l'entreprise avait économisé : a) 700 millions de dollars par an en réduisant l'utilisation du réseau aérien ; b) 300 millions par an en remplaçant la flotte obsolète par des avions modernes ; et c) 400 millions par an grâce à la réduction du personnel (Levine-Weinberg, 2013).

M. Régis m'avait raconté que la réduction du personnel d'entretien et de nettoyage industriel de plus de 70 % faisait partie de ce plan de restructuration visant à augmenter la marge des gains annuels. Cela nous permet de mieux cerner les raisons des entreprises multinationales, comme UST, qui ont recours aux entreprises sous-traitantes qui embauchent des migrants en situation irrégulière (pas seulement des travailleurs illégaux). Leurs conditions de vie précaires les prédisposent à accepter « le travail d'esclave » dans les termes que M. Régis soulignait. Et ces conditions fournissent au moins trois avantages aux multinationales. Tout d'abord, elles leur permettent de payer des services ponctuels sans accorder un remboursement salarial au niveau du personnel permanent. En second lieu, elles leur permettent de faire faire des tâches exténuantes (« quelqu'un doit les faire »), sans avoir à affronter la résistance du personnel local syndiqué. Troisièmement, étant donné que ces agences effectuent leur travail spécifique en un temps et à un montant déterminés, elles leur permettent de disposer d'une main-d'œuvre flexible. En fin de compte, ces avantages étaient congruents au projet plus vaste de restructuration et de réorganisation du travail par lequel l'entreprise a su maintenir sa position dominante sur le marché, face aux turbulences provoquées par la dernière crise mondiale du capitalisme.

L'INTÉGRATION SOCIALE DANS LE MILIEU DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

Grâce à mon observation de terrain dans l'entreprise UTS, j'ai compris comment vivaient mes collègues qui travaillaient fréquemment pour M. Matus ou pour trois autres agences similaires qui traitaient avec des entreprises multinationales. J'ai observé les possibilités d'intégration que ce type de travail permet. Beto, Nacho, Rosa de Lima et Natalio, mes quatre compagnons à UTS, affrontent plusieurs défis. Premièrement, ils éprouvent des difficultés économiques continuelles. Ils ne manquent jamais de nourriture de base : des haricots, des tortillas, des œufs, du lait, des légumes (tomates, oignons, pommes de terre et chili), de la viande (poulet et porc), mais n'ont jamais beaucoup plus que cela. Avec les montants qu'ils gagnent en travaillant pour M. Matus – entre 700 et 1000 dollars canadiens par mois –, ils louent un appartement de deux chambres à coucher dans un quartier de classe ouvrière au nord de l'île de Montréal, au prix de 700 dollars par mois, et partagent cet espace entre cinq personnes afin de diviser les dépenses d'électricité et de gaz. Cette contrainte matérielle signifie que, à la suite du paiement des factures des services, il leur reste entre 100 et 200 dollars par mois (ou entre 500 et 700 dollars tous les 4 ou 5 mois) à envoyer à leurs familles dans leurs pays d'origine. Dans ce contexte financier, se payer un repas dans un restaurant, un hamburger ou une bière dans un bar devient un luxe qu'ils ne peuvent se permettre plus d'une fois par mois.

Un autre souci rencontré par ces personnes tient à la maltraitance associée au milieu de travail. Des entrepreneurs sont souvent coupables d'un manque de reconnaissance et de respect, de mépris et d'autres formes de jugements moraux contre leur travail et leur identité ethnique. Ces mêmes entrepreneurs étant Latinos – nous avons trouvé des gens de nationalité colombienne ou chilienne –, il est courant d'entendre des commentaires qui font allusion à la classe et à l'appartenance ethnique des travailleurs latino-américains de façon péjorative. Les hiérarchies de nationalité, de genre, de classe sociale et les remarques sur la couleur de la peau s'actualisent dans la rhétorique d'abus dont souffrent les sans papier. En plus de posséder une double nationalité (colombienne et canadienne ou chilienne et canadienne), les entrepreneurs sont des hommes blancs ou mestizos avec des traits européens, instruits, en provenance

de familles d'élite ou des classes moyennes supérieures dans leur pays d'origine. Ces hiérarchies, qui fonctionnent dans les sociétés d'origine sur la base de la maltraitance, sur l'exclusion et sur diverses formes de violence symbolique, se reproduisent dans les lieux d'accueil. Ces entrepreneurs perçoivent négativement les migrants en situation irrégulière, dont la plupart proviennent de classes sociales inférieures et moins blanches. Leur pauvreté, leur misère et le statut de paria dans la société canadienne sont souvent pensés ou expliqués par les entrepreneurs en fonction d'un présupposé état de paresse et d'ignorance « innée », du fait de leur origine autochtone ou *mestiza*, une condition mise en évidence par leur phénotype ou la peau foncée. Lors d'une journée ordinaire à UTS, M. Matus a fait le commentaire qui suit :

Souvent, j'ai honte de dire aux Canadiens qu'eux [se référant à Rosa de Lima, qui avait protesté durant un après-midi parce que l'entrepreneur nous soustrayait une heure de salaire] sont des gens de mon peuple, des Latinos. Ce sont des idiots et des grognards. Et entêtés comme de bons Indiens. Regardez, regardez-la [il nous disait cela en pointant Rosa de Lima, la seule femme du groupe des travailleurs] Pas de conneries. Mettez-vous au travail, faites bien les choses, et ensuite on contestera le salaire. Ne me fais pas chier. Pauvre, mollasse [...] et délicate avec ça.

En faisant cette déclaration, M. Matus s'adressait à nous pour faire savoir que nous courions le même sort si l'on osait lui demander ce qui était juste. Cela veut dire, lui demander de nous payer les onze heures que nous avons travaillé ce jour-là, au lieu des dix qu'il comptait arbitrairement. Dans ce contexte de maltraitance, il n'est pas rare de trouver des travailleurs qui vivent avec le sentiment de n'« être rien » et que l'idée « d'être Indien » fait qu'ils ne méritent pas une vie meilleure que celle qu'ils mènent.

L'abus et l'offense morale contre les travailleurs sans papiers s'observent également chez les blancs locaux, que ce soit par action ou par omission. Par action : habituellement, les agences de recrutement comptent dans leurs rangs des personnes « de couleur » presque toujours de la même origine ethnique que les personnes majoritairement embauchées. Mais cela se fait de façon stratégique afin de garantir une bonne communication avec les travailleurs. Et ces gens sont ceux qui font des

mauvais traitements au quotidien dans le contact direct. Les blancs de noms anglais ou français n'apparaissent pas au premier plan, mais se trouvent au sommet de la pyramide dans laquelle se manifestent les abus. Par omission : les Canadiens « de souche » (ainsi que s'y réfèrent les travailleurs interviewés) interviennent lorsqu'ils sont au courant des conséquences de tels abus sur la santé vécus par les travailleurs, mais ils demeurent indifférents, ou arrivent à justifier ces actions.

En effet, dans la mesure où les Québécois blancs locaux occupent des positions de premier plan et les postes de direction au sein de ces structures de travail, on reproduit un tel privilège généré par l'hégémonie blanche. Leur participation dans le cercle de l'abus demeurant invisible, ils se soustraient au jugement public. Positionnés au sommet de la hiérarchie, les blancs (principalement des hommes) vivent dans le confort et ne se trouvent pas impliqués au cœur de telles structures de violence. Les métis latino-américains (aussi majoritairement des hommes), agissant à titre de contremaîtres, sont ceux qui sont personnifiés auprès du public – de même que les sans papier (qui, à l'occasion, sont majoritairement des femmes) – comme les tricheurs du système, les « illégaux ».

En dépit des contraintes financières et des abus vécus, Beto, Nacho, Rosa de Lima et Natalio conservaient un certain contact avec la société canadienne en dehors du milieu du travail et profitaient d'une certaine reconnaissance morale au sein de la communauté latino-américaine. Et c'est parce qu'ils avaient plus de temps libre que la plupart des immigrants sans papiers que j'avais interviewés. Leur français était meilleur que la moyenne des travailleurs que j'avais rencontrés. Ils avaient des rapports amoureux un peu plus fréquents que les autres et s'engageaient de façon plus manifeste dans l'activisme pour la justice auprès des migrants. Même si le revenu mensuel ne leur permettait pas de mener une vie qui comblait intégralement leurs besoins de base, leur existence était riche en expériences, et leur présence au sein de la communauté latino-américaine était significative. Donc, ils se trouvaient partiellement intégrés à la société canadienne.

Cette intégration partielle reposait fondamentalement sur la dynamique de travail. Ils travaillaient de 80 à 100 heures par mois, leur travail dépendant principalement de l'appel de M. Matus ou de l'offre

inattendue d'un emploi recommandé par un ami. Le reste du temps libre leur permettait de socialiser. Dans ce sens, Nacho explique :

Nettoyer les entrailles des multinationales ne laisse pas beaucoup d'argent, mais cela permet de nourrir la famille et nous laisse un peu de temps libre pour vivre. Pas comme les autres collègues qui vivent pour travailler, comme des ânes. On endure à peine sans argent. La famille n'arrive pas non plus à subvenir à tous ses besoins. La nourriture est la même, jamais abondante, et les vêtements sont toujours rongés. Mais on apprend de ce qu'on voit, de ce qu'on trouve dans cette ville. On rencontre des gens, on apprend la langue. Et la famille, plus ou moins, va pouvoir se nourrir, s'habiller et même disposer d'un peu d'argent pour rembourser les études des enfants.

Par conséquent, le rôle que jouent les entreprises multinationales par rapport à l'utilisation de la main-d'œuvre « illégale » n'est pas anodin. Environ 30 % des travailleurs interrogés et avec lesquels j'ai cohabité (plus d'une centaine de sans papier) travaillent habituellement pour ces agences de sous-traitance au service des multinationales, dans les domaines des services et des communications.

AGENCES D'EMPLOI : EXPLOITATION ET DÉS-INTÉGRATION PERMANENTE

Seul un faible pourcentage des travailleurs sans papiers qui habitent Montréal ont « la chance » d'être employés par les agences qui opèrent en relation directe avec des entreprises multinationales dont les formes de travail instable permettent à ces travailleurs, comme nous l'avons mentionné précédemment, d'être partiellement intégrés dans la société canadienne. Le reste des personnes s'incorpore au monde du travail d'une manière plus impitoyable et ne bénéficie pas des mêmes voies d'intégration sociale que les premiers.

C'est principalement dans la région métropolitaine de Montréal qu'opèrent les agences d'embauche du personnel dont la fonction primordiale consiste à fournir des travailleurs temporaires aux manufactures, aux entreprises de nettoyage, de traitement de la viande, des fruits et des légumes, et aux cimenteries. En général, ces entreprises sont de taille moyenne. Les agences d'emploi fonctionnent dans la

légalité et sont des unités spécialisées dans la gestion du personnel qualifié et non qualifié, dans le but de répondre à des besoins spécifiques. Toutefois, en plus de procéder à l'embauche des personnes munies des visas de travail au Canada, ces agences disposent d'unités de recrutement mobiles situées à des endroits stratégiques, tels que les stations de métro des quartiers du nord de la ville, habités majoritairement par des immigrants. Autour de ces endroits, on recrute chaque jour (entre 5 et 7 heures du matin) des migrants sans papiers, des bénéficiaires de l'aide sociale ou des gens qui ne seraient pas capables de trouver un emploi à cause de leurs antécédents judiciaires. Ces personnes offrent leur force de travail en échange d'argent comptant (un indicateur du fait qu'il s'agit d'une transaction non officielle ou, dans le langage familier, « sous la table »). Les travailleurs sont transportés en camions et camionnettes vers des lieux de travail la plupart du temps situés en dehors de la ville.

Le but de ces agences de recrutement ne consiste pas à utiliser de la main-d'œuvre « illégale » comme une fin en soi, mais plutôt d'engager du matériel humain possédant au moins trois des quatre caractéristiques suivantes : 1) être des personnes prêtes à exécuter des tâches lourdes et indésirables pour la population locale ; 2) être des gens susceptibles de percevoir des bas salaires, normalement égaux au salaire minimum légal ou en dessous ; 3) former une main-d'œuvre flexible et disposée à exécuter toutes sortes d'activités ; et 4) avoir un comportement docile et ne pas avoir de représentation syndicale.

Étant donné que le travail s'effectue souvent en dehors de la ville de Montréal et tous les jours de la semaine, à l'exception des samedis et dimanches, les horaires de travail ne permettent pas aux employés de socialiser au-delà de ces franges horaires. Les travailleurs se lèvent vers 4 ou 5 heures du matin pour arriver au point de rencontre d'où ils seront transportés à partir de 6 heures. Ils travaillent de 7 ou 8 heures du matin jusqu'à 17 ou 18 heures. Ces employés sont ensuite transportés vers une station de métro et, depuis là, ils se déplacent vers leurs foyers. Une fois arrivés à leur résidence, entre 19 et 20 heures, épuisés, ils préparent leur nourriture pour le lendemain et ensuite se couchent pour se relever tôt et reproduire le même scénario... À l'inverse de ceux qu'emploient des entreprises multinationales et de grande taille – cf. la section précédente –, ces travailleurs ne disposent pas de temps pour socialiser.

Pour les gens qui exercent leurs activités dans les services de nettoyage, l'expérience se révèle plus dure. Les tâches sont toutes exténuantes, d'autant plus que les obligations doivent être terminées en l'absence des employés réguliers de l'usine ou des clients. Il faut faire disparaître la saleté de bâtiments énormes ou d'une quantité considérable de bureaux durant la nuit et dans des délais très courts. Les travailleurs sans papiers sont employés dans les franges horaires indésirables pour la population locale. Au cours de mon travail de terrain, il était fréquent de trouver des travailleurs appelés pour nettoyer jusqu'à deux bâtiments situés à deux extrémités de la ville, dans une période de 10 à 12 heures, pendant le soir et la nuit. À titre d'exemple, quand j'ai travaillé comme concierge de nettoyage pendant deux mois pour mon ami « Le Cousin » – un Mexicain demandeur d'asile, dont la pétition a été refusée en 2010 –, nous effectuions deux tâches au cours du soir et de la nuit. Tous les jours, sauf le dimanche, vers 17 heures, nous entreprenions le nettoyage d'un bâtiment utilisé pour des services de santé, appartenant au gouvernement du Québec et comportant 38 bureaux, des couloirs, des salles d'attente et des salles de bains communes. Dès que nous finissions, vers 23 heures, nous repartions en bus vers le centre-ville, où se trouvait un autre immeuble formé de bureaux privés. À l'intérieur de ce deuxième bâtiment, nous reprenions les activités vers minuit pour finir à 7 heures du matin. Durant ce laps de sept heures, nous nettoyions des corridors, des salles de bains et les parties communes d'un immeuble de douze étages. Après la période de sommeil pour récupérer, suite à douze heures de corvée (plus trois heures de transport) et à la préparation des aliments et du repas, il ne restait plus de temps pour socialiser. Nous vivions dans un isolement presque total marqué par le manque de temps et d'énergie.

En effectuant ce genre de travaux, la vie des gens oscille littéralement entre le transport public et l'intérieur de l'usine ou des bâtiments qu'ils nettoient. La vie se limite à la reproduction de la seule condition de travailleur : être à l'ouvrage, manger et se reposer, quand l'occasion se présente. L'aliénation à laquelle est soumise la vie des travailleurs a pour effet l'abrutissement et l'épuisement du corps, la dislocation de l'esprit et la dés-intégration sociale.

Leurs réseaux d'amis sont très réduits et, à quelques exceptions, n'incluent pas d'individus de la population locale blanche canadienne. Ils

ne parlent pas les langues officielles ou, s'ils arrivent à le faire, c'est d'une manière très élémentaire. Ils ne connaissent pas l'histoire de la ville, ni le fonctionnement de ses institutions, ni les lieux où les services essentiels sont offerts ni les organisations locales qui pourraient les aider à résoudre des problèmes de santé ou des problèmes quotidiens au travail ou à la maison. Et même si leur revenu est presque toujours plus élevé que ceux qui travaillent pour les multinationales – entre 2000 et 3000 dollars par mois pour une charge de travail mensuelle de 200 à 230 heures, si leur capacité à subvenir aux besoins de la famille est supérieure, leur vie ne quitte manifestement jamais l'anonymat. « Nous sommes comme des fantômes dans la ville », soulignait souvent un compagnon avec lequel je faisais du nettoyage.

Ils sont cette masse de travailleurs, insérée dans le marché du travail des entreprises locales qui contribue de manière significative à la richesse de la ville, qui entretiennent les bâtiments privés et publics, là où toutes sortes d'activités essentielles sont offertes pour le bon fonctionnement de l'économie et des processus de reproduction sociale. Au détriment de leur dés-intégration comme personnes, ces travailleurs permettent de maintenir intactes les opérations de production de biens et de services.

DEBOUT, LES DAMNÉS DE LA TERRE! LES MICROENTREPRISES DE SUBSISTANCE ET L'INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS

Bien que prépondérants, les marchés du travail décrits ci-dessus ne sont pas les seuls existants. Des fissures dans le système ont mené à la prolifération (en particulier depuis les années 1990, selon les statistiques officielles) de microentreprises, d'associations et de coopératives marginales qui vendent leurs services comme moyen de subsistance et de survie sociale, le Québec étant la province qui possède le plus de ce type d'entreprises (Statistique Canada, 2016). Puisque ces microentreprises fonctionnent sans autorisation de l'État, elles sont considérées comme faisant partie de l'économie souterraine et tenues pour illégales. De plus, elles sont souvent imaginées comme potentiellement dangereuses pour le corps social, car elles instaурeraient des conditions propices à la vente de drogue, au travail sexuel forcé ou à la reproduction de formes

de servitude humaine. Je ne m'attarderai pas ici sur ces entreprises, mais plutôt sur celles qui, bien que fonctionnant en dehors de la loi, fournissent des formes d'échange dont les objectifs sont la survie dans des conditions d'instabilité économique et la création de systèmes de sécurité sociale de remplacement qui bénéficient à certains individus et communautés, ainsi que les a abordés Bill Reimer pour les milieux ruraux (2000, p 3-4; 2006).

Dans la région de Montréal, il existe plusieurs entreprises familiales presque toujours dirigées par deux ou trois personnes qui s'occupent des activités relatives à la collecte, au recyclage et à la revente d'objets abandonnés dans les poubelles. D'autres fonctionnent comme des petites entreprises collectives faisant de l'aménagement paysager, du nettoyage ou de l'entretien de maisons. Certaines opèrent dans des quartiers d'immigrants, comme Parc-Extension, en fournissant des services de peinture ou de collecte d'appareils électroniques et électroménagers destinés à être vendus sous forme de recyclage ou pour réparation et revente sur les sites de vente de seconde main. Du fait que ces entreprises ne sont pas enregistrées et fonctionnent littéralement sur la base du réseau de parents et d'amis, elles n'ont pas de capacité financière et le travail n'est jamais stable. Par conséquent, ces entités s'organisent sur la base du partage en pourcentage des gains perçus.

En raison de leurs opérations et des relations sociales que ces processus engendrent, ces microentreprises souterraines, ou « pirates », peuvent constituer des espaces de subsistance, de soutien mutuel, d'acquisition de compétences linguistiques et d'expansion des réseaux sociaux et du capital social fonctionnant comme tout mécanisme d'intégration culturelle et sociale pour certains immigrants sans papiers. En œuvrant dans ces espaces, j'ai pu observer des formes de coopération, d'inclusion, de reconnaissance et de respect jamais vus auparavant au long de mon travail de terrain. En voici un exemple :

Lors de mes déplacements d'une entreprise à l'autre, j'avais rencontré Guy, un homme de 70 ans, Québécois et à la retraite. Depuis dix ans, il exploitait une petite entreprise informelle de recyclage. Son travail consistait à récupérer toutes sortes d'objets mis au rebut dans des quartiers de classe moyenne supérieure et riche de Montréal, à les mettre dans une remorque et à les rapporter jusqu'à sa propriété, une modeste

maison située à 80 kilomètres au sud-ouest de Montréal. Les objets récupérés étaient démontés, séparés en lots de fer, d'aluminium et de plastique et vendus à des centres de recyclage. De plus, Guy consacrait son temps à la rénovation de maisons et à la réparation d'automobiles pour des amis et des connaissances. Les contreparties perçues dans l'ensemble de telles activités étaient en argent comptant. Les appareils trouvés qui avaient une certaine probabilité de prolongation de leur vie utile étaient réparés : il y avait des machines de construction, des remorques, du matériel de toute sorte qui possédait une valeur d'échange sur le marché des produits de seconde main. Ses deux amis sans papiers, Paulo et Manuel, qui étaient mes interlocuteurs, travaillaient avec lui, pas « pour lui », comme ils me le répétaient.

M. Guy disait gagner sa vie comme « homme à tout faire », car ses revenus de retraite étaient plutôt insuffisants. Son casier judiciaire, sa vie dans les rues pendant plusieurs années, et l'alcoolisme durant sa jeunesse, avaient toujours limité ses chances d'obtenir un emploi décent, stable, qui lui aurait permis d'économiser. Par suite des problèmes qu'il avait eus avec la justice, il a perdu des avantages importants et des libertés dont jouit un Canadien moyen sans antécédents judiciaires. Sa citoyenneté réelle était très circonscrite, d'où son idée d'ouvrir un commerce de subsistance et de ne pas déclarer ses revenus à l'État. Sa vie en marge de la société canadienne, sa pauvreté et son statut de quasi-paria durant sa jeunesse l'auraient conduit à vivre dans la clandestinité et à rencontrer des migrants qui se trouvaient ostracisés. Dans ce contexte, Guy avait appris à faire confiance à des migrants et à éprouver de l'empathie pour eux, en particulier les Latinos, des gens qu'il caractérise comme étant travailleurs, résilients, honnêtes, solidaires et joyeux.

En raison de son âge, Guy avait besoin de partenaires pour mener à bien le travail et pour garantir des revenus à son entreprise. Paulo et Manuel l'ont rencontré par l'intermédiaire d'un ami commun. Après avoir échappé au programme des travailleurs agricoles saisonniers en ayant déserté à cause de mauvais traitements auxquels ils avaient été soumis, ils erraient dans les rues de Montréal, sans travail. Alors qu'ils recyclaient des canettes d'aluminium pour survivre, ils ont rencontré M. Guy, qui les a invités à unir leurs forces pour que leur petite entreprise « souterraine » devienne plus efficace. Après la vente de matériel

recyclé ou la réparation d'une voiture ou d'une maison, Guy partageait 40 % des revenus avec ses deux « associés ». Paulo et Manuel ont su cultiver une relation marquée par la loyauté et par une profonde gratitude envers M. Guy, grâce à qui ils ont pu se faire des amis dont la plupart étaient Québécois « de souche », comme on dit. L'un d'eux a même rencontré sa petite amie québécoise actuelle dans ce contexte amical de travail.

Guy est reconnaissant envers Paulo et Manuel pour le soutien et la complicité qu'ils partagent. Il leur montre diverses facettes du « métier » et leur donne des connaissances pratiques pour la survie matérielle et pour « naviguer » dans le système canadien. Ainsi, Guy leur a montré des rudiments de menuiserie avec du bois récupéré, comment identifier les organismes pour leurs démarches juridiques d'immigration, comment reconnaître, recycler, réparer et vendre des objets à partir de rebuts récoltés, réparer des véhicules, utiliser des outils spécialisés ou encore faire de la rénovation domiciliaire. Ils ont également appris à faire du « déchetarisme » dans les grands supermarchés et à solliciter des paniers auprès des banques alimentaires, lors de conjonctures économiques difficiles. Au cours de leurs deux années de collaboration avec M. Guy, Paulo et Manuel ont appris à parler français de façon fluide (« Mieux que moi », disait Guy en plaisantant) et ont élargi leurs réseaux sociaux et leur cercle d'amis québécois. Leur connaissance de la culture locale est très développée, étant donné que M. Guy, un souverainiste de cœur, leur parle souvent de la culture québécoise, leur fait écouter de la musique locale et les emmène dans des endroits que Paulo et Manuel n'avaient jamais vus auparavant : des forêts, des parcs nationaux et d'autres coins magnifiques du Québec. De toute évidence, ce contexte leur fait vivre un sentiment de sécurité et de certitude. Manuel dit :

En réalité, Guy ne nous paie pas. Nous partageons ce qu'on gagne. Il reste plus pour lui (60 %) puisque le travail vient à partir de ses contacts ; nous nous servons de ses outils et de sa voiture à l'heure de collecter le matériel, et sa maison agit comme dépôt et atelier. Tout cela nous permet de nous nourrir. Parfois, nous dormons même dans sa maison. Et il fait quelque chose de très gentil : il nous enseigne comment la vie fonctionne ici. Tu vois, nous sommes parfois très nuls. Ici je me sens déjà comme chez moi, comme si j'étais dans un nouveau pays qui serait le mien. Et, bien qu'en tout moment on

peut m'attraper et me renvoyer vers le Mexique, maintenant je ne me soucie pas tant que ça à ce sujet. Je sais que certaines personnes me soutiennent, à commencer par lui.

Par ces voies de soutien mutuel et à travers du travail concret (par opposition au travail abstrait et aliéné) se tissent des formes d'intégration que je n'avais pas observées dans d'autres secteurs de l'industrie. Il semble que ces processus de travail produisent de tels effets juste parce qu'elles se font en dehors de la relation instrumentale d'employeur et employé dans le contexte de production de masse ou du paiement pour des services ou des travaux spécifiques, comme dans le cas de gens qui font du nettoyage pour des multinationales ou qui travaillent pour les manufactures locales. Ce qui ressort des processus de travail à l'intérieur de ces microentreprises «souterraines», ce sont des relations sociales qui ouvrent des possibilités de coopération, de reconnaissance mutuelle, de solidarité, d'entraide et de respect mutuel.

Une dynamique similaire avait été constatée chez d'autres travailleurs sans papiers que j'avais interviewés. Après que l'État canadien a eu rejeté leur demande d'asile et fatigués de travailler pour les agences d'emploi qui les exploitaient, ils ont décidé d'unir leurs forces afin d'organiser une petite coopérative qui offrait des services de jardinage et d'aménagement paysager à la population du quartier où ils habitaient. Dans ces micro-«pirates» et d'autres petites entreprises familiales, ces travailleurs sans papiers effectuent du nettoyage de maisons et du jardinage. La mise en œuvre est prise en charge par deux ou trois personnes, et l'argent reçu est distribué entre eux en pourcentages égaux. La solidarité et l'inclusion constituent une reconnaissance de classe, transnationale et multiethnique. Malheureusement, les phénomènes de ce genre restent dans l'ombre en tant que faits sociaux, imperceptibles aux yeux des chercheurs en sciences sociales, et impopulaires et mal perçus dans le sens commun de la société.

CONCLUSION

Au nom de la sécurité nationale et dans le but de décourager l'afflux des prétendus «faux demandeurs d'asile», le gouvernement du Canada a mené durant la dernière décennie une politique fondée principalement

sur des critères idéologiques (Simmons, 2015 : 23) consistant à intensifier des contrôles frontaliers et faire de l'hypersurveillance face aux demandeurs d'asile. Ces politiques ont conduit à accentuer l'état de vulnérabilité et d'illégalité des migrants, étant donné que les demandeurs d'asile qui ont été rejetés, en particulier ceux qui échappaient à la violence, aux déplacements forcés et à l'insécurité dans leur pays d'origine, se sont trouvés contraints par de telles circonstances à demeurer au Canada en condition de clandestinité.

La vie dans la clandestinité a un coût très élevé pour les immigrants sans papiers. Criminalisés par l'État, dépouillés de droits fondamentaux et dans l'absence de réseaux sociaux de soutien, ils mènent une existence réduite à un simple outil de travail. À ce titre, ils sont incorporés dans les opérations des entreprises moyennes et des multinationales qui consomment leur force de travail dans l'objectif de diminuer les coûts associés à la main-d'œuvre. Ces emplois physiquement épuisants et supervisés par des agences de sous-traitance étant effectués lors de longues journées de travail, la vie des immigrants sans papiers manque de toute forme de socialisation et est soumise à la servitude au travail au point que leurs activités sont circonscrites à la simple reproduction biologique. Cette condition, ainsi que l'érosion des réseaux vitaux de leur pays d'origine, génère un régime d'affects marqué par la nostalgie, la tristesse, la peur, la méfiance, la colère et un état de détresse qui affaiblit la stabilité mentale, la capacité de soin sur soi-même, et facilite l'isolement social de ces personnes.

Nonobstant cela, face à cet horizon démobilisateur, l'existence de micro-entreprises de subsistance, illégales, qui opèrent sur la base de la coopération parmi les gens en situation de vulnérabilité, a créé de possibles ouvertures auprès des immigrants sans papiers. Étant donné que certains de ces emplois impliquent de la créativité, l'acquisition des compétences linguistiques et sont fondés sur le soutien mutuel et la confiance, les migrants sans papiers sont capables d'élargir leurs réseaux sociaux. Ces conditions leur ouvriraient également des possibilités de se libérer de leur souffrance et de parvenir à un certain degré de respect et de reconnaissance sociale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arrighi, Giovanni, et Beverly J. Silver (2001), «Capitalism and World (Dis) Order», *Review of international Studies*, n° 27, p. 257-279.
- Arrighi, Giovanni (2009), *The Long Twentieth Century. Money, Power and the Origins of Our Times*, New York, NY, Verso Books.
- Braverman, Harry (1974), *Labor and Monopoly Capital: The Degradation of Work in the Twentieth Century*, New York, NY, Monthly Review Press.
- Harvey, David (2007), *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford, NY, Oxford University Press.
- Harvey, David (2005), *The New Imperialism*, Oxford, NY, Oxford University Press.
- Harvey, David (1994), *The Condition of Postmodernity: An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, New York, NY, Blackwell Publishing.
- Lapavistas, Costas (2013), *Profiting without Producing. How Finance Exploits Us All*. New York, NY, Verso Books.
- Levine-Weinberg, Adam (2013), «Restructuring Creates Strong Upside for FedEx Stock», consulté le 29 mai 2013 à l'adresse <https://www.fool.com/investing/general/2013/05/29/restructuring-creates-strong-upside-for-fedex-stoc.aspx>.
- Marx, Karl (1990), *Capital. A Critique of Political Economy*, vol I, Londres, Penguin Books.
- Minsky, Hyman P. (1989), «Money Manager Capitalism», dans *Hyman P. Minsky Archive*. Paper 13. Consulté à l'adresse : http://digitalcommons.bard.edu/hm_archive/13.
- Minsky, Hyman P. (1990), «Money Manager Capitalism, Fiscal Independence, and International Monetary Reconstruction», dans Miklos Szabo-Pelsozci (dir.), *The Future of the Global Economic and Monetary System*, Budapest, Institute for World Economics of the Hungarian Academy of Sciences.
- Mize, Ronald L., et Alicia Swords (2011), *Consuming Mexican Labor: From the Bracero Program to NAFTA*, Toronto, Ontario, University of Toronto Press.
- Reimer, Bill (2006), «The Informal Economy in Non-Metropolitan Canada», *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, n° 43, p. 23-49.
- Reimer, Bill (2000), *The Informal Economy in Rural Canada*. Presentation to The Canadian Employment Research Forum. Consulté à l'adresse : https://www.researchgate.net/profile/Bill_Reimer/publication/228539278_The_Informal_Economy_in_Rural_Canada/

- links/557844bd08aeacff20027ebb/The-Informal-Economy-in-Rural-Canada.pdf.
- Roman, Richard, et Edur Velasco Arregui (2013), *Continental Crucible: Big Business, Workers and Union in the Transformation of North America*, Black Point, Fernwood Publishing.
- Sassen, Saskia (2014), *Expulsions. Brutality and Complexity in the Global Economy*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- Sassen, Saskia (1988), *The Mobility of Labor and Capital. A Study in International Investment and Labor Flow*, Cambridge, MA, Cambridge University Press.
- Simmons, Alan (2015), « Transformación de la política internacional de migración de Canadá. Implicaciones para México », dans Sara Lara Flores, Jorge Pantaleón et Martha Sánchez Gómez (dir.), *Hacia el otro norte. Mexicanos en Canadá*, Buenos Aires, AR, Clacso.
- Statistics Canada, (2016), *The Underground Economy in Canada, 2013* (Publié le 20 juin 2016). Consulté à l'adresse : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160620/dq160620b-eng.htm>.
- Williams, Raymond (1977), *Marxism and Literature*. Oxford, GB, Oxford University Press.
- Yerris, Kristin (2014), « “Pensando mucho” (“thinking too much”): Embodied Distress among Grandmothers in Nicaraguan Transnational Families », *Cultural medical Psychiatry*, vol. 38, n° 3, p. 473-98.

Chapitre 8

GARDIENNES DU SECRET : POURQUOI LES INTERVENANTES SONT CONFINÉES DANS LE RÔLE DE CONFIDENTES DES TRAVAILLEUSES ÉTRANGÈRES ABUSÉES

GABRIELLE PERRAS SAINT-JEAN

Institut national de la recherche scientifique

CHANTAL ROBILLARD

Université du Québec à Montréal

JANET MCLAUGHLIN

Wilfrid Laurier University

DONALD COLE

University of Toronto

Les conditions dans lesquelles les travailleuses étrangères temporaires œuvrent au Canada les rendent vulnérables à diverses formes d'exploitation, d'abus ou de violence physique et psychologique (Cruz-Lopez, 2014; *Kouta et al.*, 2015; Oxman-Martinez *et al.*, 2005). Cependant, leur relative absence dans les services de santé et sociaux, bien qu'elles

aient légalement accès à la majorité de ces services (Hennebry, 2014), ainsi que dans les organismes de soutien communautaires et religieux, témoigne de leur marginalisation et rend invisible la violence à laquelle elles sont assujetties (McLaughlin et Hennebry, 2015).

Le présent chapitre cherche à identifier certaines des causes structurelles qui expliquent les iniquités dans l'accès et l'offre de services aux travailleuses étrangères temporaires au Québec et en Ontario. Particulièrement, il expose comment les intervenantes, majoritairement des femmes, sont confinées dans le rôle de gardiennes du secret des abus et des violences vécues par les travailleuses étrangères temporaires. Prises dans une conjoncture complexe, ces intervenantes ont un pouvoir d'action restreint qui paralyse leur capacité à dénoncer cette violence ou du moins à alléger le fardeau de leurs clientes. Leur champ d'action étant autant affecté par les lois et les dispositions qui régissent les travailleurs étrangers temporaires que par les politiques qui encadrent l'organisation de leurs services, elles offrent ainsi un point de vue privilégié pour mettre en lumière les multiples contraintes structurelles qui limitent à la fois l'offre et l'accès aux services pour les travailleuses étrangères temporaires victimes d'abus ou de violence.

CONTEXTE DU TRAVAIL DES ÉTRANGERS TEMPORAIRES AU CANADA

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) du Canada offre aux employeurs l'accès à des employés étrangers pour différents secteurs, dont le secteur agricole grâce au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), et pour des professions peu spécialisées. Avant la restructuration de 2014, qui a eu lieu après la fin de la présente étude, le secteur domestique du PTET incluait également le Programme des aides familiales résidentes (PAFR). Ce dernier a été aboli pour être intégré au PTET.

En 2014, on dénombrait 177 704 détenteurs de permis du PTET (IRCC, 2015), dont 45 281 étaient des travailleurs agricoles, 23 174 étaient des aides familiales et 109 847 appartenaient à d'autres classes de travailleurs étrangers. Compte tenu de la complexité de ces programmes, Faraday (2016) souligne la possibilité d'une sous-estimation de ces

chiffres. La majorité des travailleurs agricoles sont des hommes, même si la présence des femmes dans ce secteur tend à s'accroître. Ils proviennent entre autres du Mexique, de la Jamaïque, du Guatemala ou des Philippines. Les aides familiales résidentes, quant à elles, sont principalement des femmes d'origine philippine.

Certaines différences dans l'accès à la citoyenneté et le respect des droits humains existaient entre ces deux programmes (Baines et Sharma, 2002), mais les enjeux communs aux deux témoignent de la présence de forces structurelles propres à l'ensemble du PTET. Par exemple, les aides familiales pouvaient initialement avoir accès à la citoyenneté après 24 mois de travail à temps complet (avant la réforme de 2014) et obtenir la résidence permanente. Elles devaient aussi vivre chez leur employeur. Ce n'est pas le cas des travailleurs agricoles, qui retournent dans leur pays à la fin du contrat, mais sont logés la plupart du temps près de leur employeur. Depuis 2014, la voie distincte d'accès à la résidence permanente suite aux 24 mois de travail et l'exigence de résidence chez l'employeur ont été abolies pour les aides familiales (IRCC 2016). Malgré la réforme, l'accès à la résidence permanente demeure limité en raison des quotas imposés par le gouvernement canadien et plusieurs des aides familiales demeurent toujours chez leur employeur.

L'accès limité à un statut permanent laisse place à des conditions de vulnérabilité exposant les travailleuses à des situations d'exploitation et d'abus sexuel, physique ou psychologique (Cruz-Lopez, 2014; Kouta *et al.*, 2015; Oxman-Martinez *et al.*, 2005), voire de traite humaine (AAFQ 2008). Certains employeurs profiteront de cette vulnérabilité pour menacer ces travailleuses de congédiement ou d'expulsion (North South Institute, 2006), ou encore pour les forcer à travailler de longues heures sans rétribution équitable (Weston, 2007). En effet, une cause plaidée en 2015 devant la cour de protection des droits humains exposait au grand jour les menaces de congédiement et de rapatriement exprimées par un employeur si des travailleuses ne gardaient pas le silence sur leurs passeports confisqués et les relations sexuelles forcées (Noakes, 2015). Cette « asymétrie de pouvoir institutionnalisée » entre l'employeur et l'employée, ancrée dans le statut même de migration (Potter et Hamilton, 2014), statut conditionné ici par le contrat fermé (Noakes, 2015), pousse les travailleuses étrangères à demeurer

silencieuses sur les abus, au détriment de leur intégrité physique ou psychologique (Hennebry *et al.*, 2016; McLaughlin, Hennebry et Haines, 2014; Ollus, 2016; Oxman-Martinez *et al.*, 2005; Potter et Hamilton 2014). Sans statut de citoyennes, la possibilité pour ces travailleuses d'obtenir un recours légal est également limitée quant à ce qui tend à retarder ou freiner toute demande d'aide (Hennebry *et al.*, 2016; Rousseau *et al.*, 2008). L'absence de leviers effectifs pour assurer au minimum un « filet de sûreté » ainsi que l'ancrage de la discrimination structurelle à même les programmes de travail étranger occultent toute forme de violence sexuelle, physique ou psychologique, et limitent l'accès aux services appropriés (McLaughlin et Hennebry, 2015). Compte tenu des répercussions potentielles d'une dénonciation sur la trajectoire de migration, les intervenants doivent agir avec la plus grande vigilance (Hanley et Shrage, 2009).

MÉTHODOLOGIE

Les conditions de l'offre de services aux travailleuses étrangères temporaires présentées dans ce chapitre reposent sur l'analyse du discours recueilli auprès de 47 intervenantes¹ du Québec (n=23) et de l'Ontario (n=24) rencontrées lors d'entrevues semi-dirigées² réalisées dans le cadre d'une recherche portant sur les violences sexuelles et genrées en contexte de migrations vulnérables (Projet IRSC #232410). Ces professionnelles œuvrent dans divers milieux de la santé et des services sociaux, dans des organismes de lutte contre la violence, de soutien à l'immigration ou d'application des normes du travail, dans des cliniques juridiques, dans des organismes ethnospécifiques, des groupes de mobilisation politique, des foyers pour femmes, des syndicats, des

-
1. L'usage du féminin est inclusif et vise à refléter qu'une forte majorité des emplois de ce secteur d'intervention est occupée par des travailleuses.
 2. Les programmes d'embauche de main-d'œuvre étrangère temporaire relevant du gouvernement fédéral, nous avons choisi de rencontrer des intervenantes des deux provinces afin d'augmenter le nombre d'informatrices. Bien que certaines différences existent dans l'offre de services, les propos analysés dans le cadre du présent chapitre sont traités sans distinction par rapport à la province. Nous souhaitons ainsi identifier les conditions communes aux deux provinces qui pointent vers les ancrages systémiques à la source d'une violence structurelle.

ambassades. Les participantes offrent une analyse fine des conditions spécifiques au travail migrant ainsi que des limites des ressources à leur disposition qui ont pour effet de freiner la dénonciation de la violence et des abus. Leurs propos fournissent un portrait détaillé du poids que représentent ces obstacles pour les travailleuses migrantes et les intervenantes elles-mêmes. En dépit des limites qui les amènent à jouer un rôle de confidentes, elles trouvent des solutions palliatives pour soutenir les travailleuses étrangères temporaires.

Le présent chapitre aborde les contraintes propres au travail temporaire des étrangers, les limites structurelles dans l'organisation des services, les leviers pour soutenir les travailleuses et les coûts de la dénonciation pour les travailleuses migrantes. Le dévoilement de ces conditions permet de comprendre le silence autour de la violence et de l'abus des travailleuses étrangères temporaires. Malgré des obstacles non négligeables, les intervenantes interviewées dans le cadre de cette étude parviennent à trouver les moyens pour accompagner les femmes victimes d'abus.

CONTRAINTES PROPRES AU TRAVAIL ÉTRANGER TEMPORAIRE

Certaines conditions inhérentes au travail temporaire des étrangers contribuent à freiner la dénonciation des cas de violence et d'abus. L'isolement et le manque de mobilité, le pouvoir disproportionné des employeurs, le poids du projet migratoire et les obligations familiales qui en découlent comptent parmi ces obstacles.

L'isolement des travailleuses étrangères, tant sur le plan géographique que social, constitue une importante entrave à la dénonciation. Alors que les travailleuses agricoles demeurent dans des fermes éloignées des centres urbains où sont concentrés la plupart des organismes d'aide aux personnes migrantes, les aides familiales exercent leur métier seules derrière les portes closes de maisons privées. Pour les travailleuses agricoles, l'absence de mobilité représente une limite majeure à l'obtention des services. Selon les intervenantes, il n'est pas rare que les employeurs exercent un contrôle, implicite (p.ex., par le biais des horaires de travail, qui réduisent considérablement les possibilités de sortie) ou explicite (p.ex., par des interdictions, notamment en invoquant le prétexte de

la sécurité), sur les déplacements de leurs employées. La proximité de l'employeur facilite sa surveillance des conditions de vie et d'emploi et ouvre la porte à différentes formes d'abus, notamment l'absence de vie privée pour la travailleuse et le prolongement des heures de travail.

Au moment de la collecte de données, les aides familiales avaient l'obligation d'habiter dans la maison de leur employeur, ce qui limitait considérablement les possibilités de dénonciation. Pour pallier cet obstacle, certains organismes tentent de mettre en place des mesures d'accompagnement pour leur clientèle, telles que des lignes téléphoniques d'écoute et de référence adaptées à leurs horaires de travail, ou des équipes d'intervention itinérantes allant à la rencontre des travailleuses dans des lieux publics. Malgré de telles initiatives, l'isolement est unanimement reconnu comme l'un des principaux facteurs aggravant la vulnérabilité et nuisant à la dénonciation.

Notre moyen d'action principal de communication avec les travailleurs et les travailleuses, c'est l'intervention dans les supermarchés parce que c'est la seule place où hebdomadairement on sait qu'ils vont aller. [...] On a une ligne téléphonique aussi qui est très utilisée par les travailleurs et travailleuses. On a un numéro 1-800 aussi. Puis nos numéros de téléphone circulent quand même pas mal, alors c'est sûr qu'on reçoit des appels de travailleurs et travailleuses aussi pas mal n'importe quand. (Julia, prestataire de services québécois)

Le pouvoir disproportionné des employeurs caractérisant les programmes d'embauche de main-d'œuvre temporaire est identifié comme une grave atteinte aux droits élémentaires des travailleuses, tous secteurs d'activités confondus. Ce pouvoir se décline sur plusieurs registres. L'absence de mobilité professionnelle, qui aboutit à un état de captivité des travailleuses agricoles, est l'une des inégalités structurelles inhérentes aux programmes de main-d'œuvre temporaire. Le permis de travail nominatif, c'est-à-dire lié à un employeur pour toute la durée de sa validité, empêche les travailleuses agricoles de changer d'employeur en cas d'abus. Une intervenante déplore cette situation :

Le problème est tel qu'il est parce que les travailleurs et travailleuses sont captifs de leur employeur dans plusieurs cas, ont très peu de mobilité, n'ont pas de mobilité d'emploi ou très peu de mobilité d'emploi, sont souvent dans des situations isolées. Mais toutes ces

conditions-là qui sont structurées par le programme et permises par le gouvernement font que les conditions de travail sont ce qu'elles sont. (Julia, prestataire de services québécois)

Si les aides familiales avaient sous le PAFR le droit de changer d'employeur en cours de programme, les délais administratifs imposés pour procéder à un tel changement étaient fortement dissuasifs. Le délai moyen pour obtenir un nouveau permis de travail était d'environ sept mois, durant lesquels les migrantes ne pouvaient travailler légalement. Considérant que 24 mois de travail à temps plein devaient être complétés à l'intérieur d'une période de 48 mois pour permettre aux candidates de postuler pour la résidence permanente, ces délais déraisonnables étaient perçus comme de graves menaces au projet migratoire. Par ailleurs, l'obligation de résider chez l'employeur signifiait qu'une aide familiale qui quittait son emploi perdait du même coup son lieu d'hébergement, une situation que la plupart des femmes n'étaient pas en mesure d'affronter, en l'absence de revenus suffisants pour combler leurs besoins essentiels durant l'intervalle. Dès lors, peu de travailleuses envisageaient l'option de changer d'employeur, et la plupart s'astreignaient à endurer des conditions de travail inacceptables afin de terminer les deux années requises le plus rapidement possible :

Quand le fait qu'une femme doit travailler dans la maison de l'employeur devient institutionnalisé et que cette femme se sent liée à son employeur parce que son avenir dépend du travail qu'elle y fait là, les conditions parfaites pour l'abus sont mises en place³. (Kelly, prestataire de services ontariens)

Dans le secteur agricole, les employeurs disposent d'une emprise quasi totale sur la main-d'œuvre. Ce pouvoir se traduit notamment par la possibilité de mettre fin au contrat des employés, de renvoyer les travailleurs considérés comme problématiques dans leur pays d'origine et de rayer les employés jugés insatisfaisants de la liste des travailleurs admis dans le cadre du programme. La peur de ne pas être réembauché l'année suivante, ou pire, de se faire expulser immédiatement, devient ainsi un frein majeur à la dénonciation :

3. Traduction libre.

Il y a tellement de façons pour rendre ces services plus accessibles, mais je crois que, fondamentalement, une chose qui doit changer, c'est la capacité de l'employeur de renvoyer un travailleur sans aucun recours, sans processus d'appel en place. Je crois que ça limite toute tentative d'augmenter l'accès aux services parce que la vulnérabilité des travailleurs est telle que la santé ne peut être une priorité⁴. (Georgie, prestataire de services ontariens)

Dans ce contexte, l'impossibilité pour les travailleuses de dénoncer les abus est flagrante : en brisant le silence, elles risquent d'être définitivement exclues du programme, puisque les postulantes à l'immigration temporaire sont beaucoup plus nombreuses que le nombre de postes à pourvoir. L'évaluation des coûts et des bénéfices de la dénonciation fait alors pencher la décision en faveur du silence.

La peur de compromettre un projet migratoire est perceptible chez les travailleuses, en particulier chez les aides familiales, qui avaient sous le PAFR la possibilité de se qualifier pour l'obtention de la résidence permanente conditionnellement à l'atteinte de certains critères. Pour éviter de causer des « problèmes » susceptibles de les disqualifier, les travailleuses se font le plus discrètes possible.

Secrètement, dans la communauté, c'est : garde ta tête basse, garde le silence, ne fais pas de vague, ne rapporte rien à quiconque s'il arrive quelque chose. Passe par-dessus et ne dis rien⁵. (Lou, prestataire de services ontariens)

Les discours recueillis donnent la mesure de l'importance accordée au projet migratoire. Les sacrifices que les femmes sont prêtes à faire, allant parfois jusqu'à compromettre leur sécurité ou à supporter des conditions de travail intolérables, témoignent d'une absence d'alternative pour les travailleuses. La précarité induite par le statut temporaire permet l'exploitation et l'impunité pour les employeurs. Comme le statut migratoire dépend du contrat de travail, une travailleuse qui perd son permis de travail à la suite d'une démission ou d'un renvoi, ou dont le permis est échu ou non renouvelé, n'est pas admissible aux

4. Traduction libre.

5. Traduction libre.

services sociaux (p.ex., soins de santé, assurance-emploi, aide sociale). Ce lien direct entre le statut migratoire et l'emploi entrave fortement les possibilités de dénonciation.

De plus, en tant que principales pourvoyeuses de leur famille, de nombreuses femmes endossent d'importantes responsabilités financières en allant travailler à l'étranger. Conscientes des conséquences d'une perte de revenus sur les autres membres de leur famille, et en particulier sur leurs enfants, les travailleuses disposent d'une marge de manœuvre très étroite en ce qui a trait à la négociation de leurs conditions de travail. Plusieurs interviewées soulignent la forte proportion de mères monoparentales au sein de leur clientèle, un statut familial qui tend à exacerber leur vulnérabilité. En situation d'abus, le dilemme très douloureux auquel les mères, et en particulier les mères monoparentales, sont confrontées – assurer la survie de la famille ou risquer de compromettre leur propre sécurité – est souvent résolu de manière à protéger la famille.

Les obligations financières pèsent lourdement sur les épaules des travailleuses. Plusieurs d'entre elles doivent engranger d'importantes sommes pour venir au Canada, notamment en frais d'agence de placement pour les aides familiales. L'investissement substantiel exigé des candidates par certaines agences (p.ex., jusqu'à 4000 \$ selon des interviewées) empêche les travailleuses de démissionner puisqu'elles doivent consacrer une proportion conséquente de leurs revenus au remboursement de leur dette. Les gains financiers étant dans la plupart des cas à l'origine du projet migratoire, les travailleuses ont tendance à considérer les mauvaises conditions de travail sous l'angle du sacrifice. Celles-ci sont perçues comme un mal nécessaire qu'il faut endurer en contrepartie d'un salaire jugé avantageux.

FAIRE ÉNORMÉMENT AVEC PEU

L'état de crise permanente qui caractérise l'organisation communautaire dans un contexte de sous-financement provincial (Hennebry *et al.*, 2016; McLaughlin, 2009) entraîne de graves conséquences sur la disponibilité et les conditions de l'offre de services aux travailleuses étrangères. Une intervenante d'une clinique juridique québécoise pour personnes à statut précaire ou sans statut déplore le fait que son organisme ne reçoit aucun

financement gouvernemental provincial, contrairement à la situation en Ontario, où les mêmes services sont couverts par l'aide juridique. Conséquemment, l'organisme québécois doit constamment refuser de prendre de nouveaux cas, faute de ressources suffisantes pour les traiter dans des délais raisonnables. Ces refus sont d'autant plus pénibles à assumer que les intervenantes connaissent l'ampleur des besoins et savent que les travailleuses n'ont pas d'autres recours.

Ce qu'on fait en Ontario est couvert par l'aide juridique, alors je crois que cet écart dans le système d'aide juridique [du Québec] est un grand problème. Avec plus de ressources, on pourrait avoir plus de personnel et aller plus loin avec notre travail. [...] Alors je crois qu'il doit y avoir une meilleure organisation autour des questions de migration au Québec. Il semble y avoir un genre de système résiduel où, quand tu es migrant, tu dois utiliser les ressources alternatives, pas les ressources financées par l'État. Tu as donc ces ressources alternatives qui recherchent des fonds⁶. (Sophie, prestataire de services québécois)

Disposant de ressources humaines et financières limitées, les intervenantes doivent agir au plus pressant et intervenir auprès de personnes vulnérables sur le mode de l'urgence dans des situations souvent difficiles. Le type de services offerts est directement touché par le manque de fonds des organismes. Les conditions de l'offre de services matérielles (p. ex., locaux) et immatérielles (p. ex., heures d'ouverture et types de services offerts) sont conditionnées par des considérations budgétaires.

La complexité des cas traités requiert beaucoup de temps, pendant que le fonctionnement à équipe réduite multiplie les dossiers attribués aux intervenantes. Cette réalité implique diverses stratégies pour tenter de répondre le mieux possible aux besoins. Certains organismes priorisent les rencontres collectives, d'autres fonctionnent exclusivement sur rendez-vous. La précarité financière des organismes, couplée à la pression exercée sur les intervenantes, conduit plusieurs d'entre elles à effectuer des heures supplémentaires non payées pour pourvoir à la demande. Motivées par la cause défendue par leur organisation, certaines intervenantes acceptent de travailler sans être rétribuées adéquatement.

6. Traduction libre.

Plusieurs organismes ont également recours au travail de stagiaires, de bénévoles ou d'étudiantes en complémentarité avec leurs salariées, faute de quoi ils ne pourraient fournir les mêmes services.

Nous avons besoin d'argent pour fonctionner. Nous n'avons pas de fonds stables alors chaque fois c'est un défi pour, par exemple, payer le loyer. [...] Ce qui veut aussi dire que pour nos employés, même si on les payait plus, une bonne partie de leur travail reste bénévole⁷.
(Anastasia, prestataire de services québécois)

Outre les enjeux éthiques soulevés par un modèle organisationnel qui repose en partie sur le travail gratuit, cette solution entraîne une grande précarité et est très énergivore pour les intervenantes salariées, qui doivent former et encadrer le travail de ces volontaires. Le manque de formation spécifique pour intervenir auprès des travailleuses étrangères victimes d'abus et l'absence de fonds pour remédier à cette situation sont aussi identifiés comme des lacunes importantes. Discutant des principaux défis qu'elles affrontent, cette intervenante souligne le besoin de formation pour répondre aux demandes complexes :

Nous sommes limitées dans notre formation, en termes de formation spécifique pour répondre à ça. Nous sommes aussi limitées dans notre financement. [...] Je crois toujours que c'est la formation : formation des gens pour qu'ils comprennent la culture et la langue⁸.
(Joséphine, prestataire de services ontariens)

Les intervenantes exercent dans des conditions exigeantes. Cette réalité, qui affecte transversalement les pratiques des prestataires de services communautaires, se répercute aussi de manière tangible sur les trajectoires des travailleuses étrangères.

POSSIBILITÉS D'AGIR LIMITÉES

Les prestataires de services se heurtent aux limites structurelles inhérentes aux programmes d'embauche de main-d'œuvre temporaire lorsqu'elles tentent de faire respecter les droits de leur clientèle. Bien que

7. Traduction libre.

8. Traduction libre.

les conditions de travail des travailleuses migrantes soient légalement définies, les leviers dont disposent les intervenantes pour assurer leur application sont nettement insuffisants. Les intervenantes déplorent les limites des mandats qui restreignent l'accès aux services et obligent les femmes à multiplier les démarches, ce qui peut s'avérer très dissuasif.

Exiger d'un employeur abusif qu'il respecte ses obligations envers son employée expose celle-ci au risque d'un renvoi, avec les conséquences que l'on connaît. Dans ce contexte, les intervenantes sont souvent confinées dans un rôle de soutien, ce qui génère beaucoup de frustration. Seule une réforme en profondeur des programmes d'embauche de main-d'œuvre étrangère temporaire permettrait de rééquilibrer les rapports de force entre les employées et les employeurs. Pour l'heure, le registre d'action des organismes est contraint par la nature des programmes, qui ne permet pas d'agir sur les causes systémiques des abus. Dans l'extrait qui suit, une intervenante explique comment les exigences rattachées à leur financement les limitent dans leurs actions :

On ne peut même pas utiliser le mot [militantisme]. Pour nous, c'est la participation politique des femmes et leur participation citoyenne et plus encore, mais nous ne pouvons pas militer. [Dans] les dernières directives de financement, militantisme politique était un NON. Dans les directives de cette année, on va aussi loin que dire que nous ne pouvons pas faire de promotion [des droits]. On ne peut donc pas appeler ça de la promotion. Il faut appeler ça autrement parce que nous ne pouvons pas promouvoir quoi que ce soit. Alors, c'est très difficile et limité⁹. (Joséphine, prestataire de services ontariens)

Sans les ressources nécessaires pour assurer temporairement la subsistance des travailleuses qui souhaitent quitter leur milieu de travail, l'action des intervenantes est paralysée par des considérations matérielles :

La plupart des organisations ont des ressources limitées et, une fois qu'elles ont été renvoyées par leur employeur, comment réponds-tu alors à tes besoins pour te loger, ton revenu, te nourrir, afin de réussir à continuer et à faire connaître ton histoire ? Les ressources

9. Traduction libre.

ne sont juste pas là, c'est difficile¹⁰. (Tessa, prestataire de services ontariens)

Lorsqu'ils ne peuvent eux-mêmes subvenir aux besoins essentiels des travailleuses, les organismes ont recours au référencement pour assurer une prise en charge minimale. En contexte d'urgence permanente, peu de temps peut être alloué au développement de partenariats avec d'autres organismes. En dépit des efforts de référencement déployés par les intervenantes, il demeure très difficile d'articuler les différents services dans un continuum cohérent. La coordination des services ne va pas sans difficulté, comme en témoigne ce cas rapporté par une intervenante :

L'année dernière, il y a une travailleuse qui dénonçait des conditions de travail qu'elle n'était plus capable d'endurer. Elle réclamait être victime de harcèlement aussi et elle a décidé qu'elle voulait quitter son employeur. Donc c'est sûr que nous, on est allé la chercher... pas chez l'employeur, mais dans un lieu tiers. On l'a hébergée quelques jours. À l'extérieur de ça, on a essayé de la mettre en contact avec certaines ressources. Elle a décidé qu'elle voulait essayer de rester ici, puis elle s'est un petit peu fondue dans la faune montréalaise immigrante. Mais c'est sûr que c'est des conditions qui sont toujours difficiles puis nous non plus, on n'a pas beaucoup de ressources pour répondre à ces situations-là. (Julia, prestataire de services québécois)

Ce témoignage illustre comment l'ampleur des besoins et l'absence de ressources adéquates pour offrir une aide complète aux personnes contribuent à précariser les travailleuses qui décident de quitter leur lieu de travail. Malgré l'implication des intervenantes, les mailles du filet de sûreté sont trop relâchées pour retenir toutes les détresses. Les besoins pour l'aide juridique, l'hébergement et les soins de santé sont particulièrement criants.

Tout en étant très conscientes de la portée restreinte de leurs actions, les intervenantes font le maximum pour favoriser l'*empowerment* des travailleuses. Lorsque leurs services s'y prêtent, les intervenantes ont à cœur d'offrir des lieux de rassemblement confortables et accueillants, où les femmes peuvent créer des liens et partager leurs préoccupations. À ce

10. Traduction libre.

titre, le local d'un organisme de défense des droits des aides familiales constitue un espace privilégié pour la confiance et les encouragements :

Juste le fait de leur donner un lieu de rencontre. Entre elles, elles sont beaucoup portées à s'encourager et à vouloir s'approprier ce pouvoir et plus d'indépendance comme femmes. On voit beaucoup d'aides familiales qui vont s'encourager à dire « peut-être que ça, ce n'est pas correct, tu devrais le dénoncer aussi ». [Par] le fait de vivre ça au sein d'une communauté semblable. Donc, offrir le lieu de rencontre, je pense que ça contribue à l'*empowerment* [l'autonomisation] des femmes. (Daniela, prestataire de services québécois)

Les groupes de soutien mutuel, qu'ils soient formellement organisés ou non au sein des organismes, semblent recherchés. L'écoute compatissante des pairs est précieuse, et les intervenantes insistent sur les effets bénéfiques de ces moments d'échange. Outre l'écoute et le référencement, les organismes offrent de l'information, organisent des groupes de discussion, des ateliers collectifs et des activités sociales pour briser l'isolement. Les intervenantes savent cependant que les effets de leurs actions demeureront ponctuels tant qu'il n'y aura pas de changements structurels dans les programmes :

Je crois en effet qu'avoir un espace où les femmes peuvent se réunir et parler entre elles, et discuter d'expériences communes a été utile pour créer des réseaux de femmes qui se soutiennent de différentes manières. Je ne sais pas quelle ampleur ça prend, mais au moins, il y a cette possibilité. Honnêtement, je crois que l'influence de ces types d'ateliers est limitée au plan systémique. Je crois que les politiques doivent changer, la structure-même doit changer¹¹. (Georgie, prestataire de services ontariens)

Sans dévaloriser ces activités, les propos ci-nommés reflètent la vision réaliste – et empreinte d'un certain pessimisme – des intervenantes, conscientes des limites de leurs interventions :

Parfois, il y a très peu de choses que tu puisses faire comme individu pour transformer ces problématiques systémiques gigantesques. Tu

11. Traduction libre.

nages constamment à contre-courant¹². (Claire, prestataire de services ontariens)

La possibilité pour les intervenantes de recueillir les confidences des travailleuses implique l'existence d'une relation de confiance qui prend généralement du temps à se bâtir. Pour éviter que les femmes qui les consultent ne les perçoivent comme étant en position d'autorité sur elles, les intervenantes leur laissent le soin de décider du rythme de leurs révélations. Les propos des intervenantes font croire qu'elles sont conscientes de leur position sociale privilégiée, et témoignent de leur vigilance vis-à-vis de la reproduction de rapports de pouvoir.

En sollicitant les services des organismes pour des questions spécifiques, les travailleuses étrangères obtiennent un soutien pouvant, dans certaines circonstances, les mener à dévoiler indirectement des problèmes plus profonds. Par exemple, plutôt que de nommer les causes réelles de leur décision, des travailleuses évoquent parfois une fatigue chronique ou la dépression pour quitter leur emploi. Les intervenantes sont particulièrement attentives lorsque de telles raisons sont formulées, puisqu'elles peuvent dissimuler des abus :

Maladie prolongée, on se demande pourquoi elle est en maladie. Ou en CSST¹³, on découvre quand elles prennent un congé [couvert par la] CSST que, souvent, c'est qu'elles n'en peuvent plus. Elles ne disent pas que c'est du harcèlement, c'est de la fatigue, qu'elles ont fait une dépression. C'est très rare qu'elles vont le nommer. (Marie, prestataire de services québécois)

Or, une confiance n'est pas une dénonciation. Certaines femmes confient être abusées lorsqu'elles rencontrent des intervenantes pour d'autres motifs, simplement parce qu'elles ont besoin de parler. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles souhaitent entreprendre des démarches pour dénoncer l'abus :

La plupart du temps, elles ne viennent pas pour nous rapporter ça. C'est quand on parle des papiers ou d'autre chose. Elles vont le

12. Traduction libre.

13. Commission de la santé et de la sécurité du travail, gouvernement du Québec.

divulguer; pis là elles vont en parler, pis là on va dire «OK, on peut faire quelque chose pour vous aider». Pis non, elles ne veulent pas. Alors, ce n'est pas comme si elles viennent pour nous parler de ça, c'est vraiment qu'en discutant avec elles ça sort parce qu'elles ont besoin de parler à quelqu'un. (Daniela, prestataire de services québécois)

Le respect de la confidentialité et du choix de dénoncer ou non est crucial pour que les intervenantes gardent la confiance des femmes qui viennent se confier.

CARACTÈRE PÉNIBLE DE LA DÉNONCIATION

Considérant la posture dans laquelle se trouvent les travailleuses étrangères, le processus de dénonciation est éprouvant, quelle que soit la nature des abus. Le fardeau qui incombe aux victimes si elles choisissent de porter plainte soulève de l'hésitation par rapport à un tel engagement. L'expérience de la dénonciation, avec tout ce qu'elle implique sur le plan émotionnel, peut s'avérer extrêmement douloureuse pour les victimes. Sans repères ou par manque d'informations concernant la démarche judiciaire qui suit la dénonciation, il est très difficile d'amorcer cette procédure. Dans les cas de harcèlement ou d'agressions à caractère sexuel, la souffrance psychologique est un facteur qui limite les plaintes :

Parce que ce n'est pas visible, c'est insidieux, puis aussi c'est que, la plupart du temps, l'employeur va être capable de montrer que la dame n'était pas nécessairement heureuse dans sa vie personnelle, puis que ça a juste ajouté quelque chose. Donc, c'est extrêmement difficile... Puis aussi, tu as beaucoup de femmes qui ne se rendent pas jusqu'à la fin parce que c'est trop dur émotionnellement pour elles. Dans n'importe quelle forme de harcèlement, c'est très rare qu'elles se rendent jusqu'au bout parce qu'elles ne sont pas capables de revivre ça. Donc, elle va dire «madame, je ne peux pas». (Marie, prestataire de services québécois)

Privées du soutien adéquat, plusieurs femmes renoncent à entreprendre des démarches aussi pénibles. La difficulté de prouver hors de tout doute raisonnable qu'une agression ou du harcèlement sont survenus place la

victime dans une position où sa crédibilité est susceptible d'être attaquée. Selon les intervenantes, les femmes subissent beaucoup de pression de la part des diverses instances juridiques pour accepter d'aller en médiation plutôt que de porter leur plainte devant le tribunal.

Le processus de résolution des conflits devient une solution. Quand une femme dépose une plainte de harcèlement sexuel, elle commence en premier par la médiation, aller-retour : « il a dit que... elle a dit que... » [...] Alors il y a beaucoup de pression pour la médiation et ça ne va pas en cour. Ça finit, à mes yeux, par être un mécanisme de résolution de conflits¹⁴. (Jennie, prestataire de services ontariens)

Dans certains cas, les intervenantes suggèrent elles-mêmes aux travailleuses de choisir la médiation, sachant que le processus légal sera très long et éprouvant. Cette lourdeur rebute les travailleuses :

Les cas de violence verbale ou psychologique, c'est sûr qu'on en a. C'est plus commun, c'est plus fréquent. Il n'y a pas tant de plaintes que ça non plus qui sont effectuées auprès des normes du travail parce que ça prend beaucoup de temps. Beaucoup d'entre elles se laissent décourager. Même si elles ont fini leurs 24 mois ou même si elles pouvaient avoir un autre employeur, elles sont découragées parce que ça va quand même prendre peut-être deux ans. Quand on leur dit « ça pourrait prendre deux ans avant que vous soyez capable de rencontrer un juge, si jamais ça se rend au tribunal, si jamais il y a effectivement une cause ». Parce que nous, nous ne sommes pas capables de dire si oui ou non il y a matière à procès. (Daniela, prestataire de services québécois)

Connaissant les nombreuses barrières à franchir pour espérer un règlement en faveur de la victime devant les tribunaux, les intervenantes suggèrent dans bien des cas aux femmes d'accepter les arrangements à l'amiable, estimant qu'il s'agit de l'option la moins préjudiciable pour elles.

14. Traduction libre.

À l'inverse, il peut être difficile pour les intervenantes d'accepter que les femmes qui les consultent pour des abus ne porteront pas plainte, même si elles comprennent leur décision :

La chose la plus difficile est d'entendre leur histoire et de leur dire « Voilà ce qu'on peut faire. Voici tes droits au Canada », et de réaliser ensuite qu'elles ne veulent rien faire. Parce que, si j'étais à leur place, moi aussi j'attendrais de finir mes 24 mois et c'est tout¹⁵. (Denise, prestataire de services québécois)

Sans dénonciation, aucune réparation ne peut être obtenue. Cette vision de la justice présuppose que la dénonciation est souhaitable, voire bénéfique, pour les victimes. Or, comme le fait remarquer une intervenante, toutes les femmes qui ont vécu des abus n'ont pas le même processus de rétablissement :

Faire ça publiquement peut être bénéfique pour certaines femmes pour qu'elles se réapproprient leur pouvoir. Ça peut être très difficile pour d'autres. Alors ça ne tient pas compte des différences dans le processus de guérison de chaque individu. Il y a un seul modèle, c'est ce qu'il faut faire. Alors ce n'est pas bon pour chacune d'elles de se lever et de dire « Ce salaud m'a fait ça, et voici ce qui est arrivé ». Mais encore là, ça revient aux faits et au fardeau de la preuve¹⁶. (Jennie, prestataire de services ontariens)

Recueillir des confidences sans pouvoir agir à la source des problèmes génère un sentiment d'impuissance chez plusieurs intervenantes. Malgré les diverses stratégies adoptées pour composer avec cette difficulté, cette impuissance teinte négativement leur rapport au travail. À l'instar de plusieurs métiers de relation d'aide, l'intervention auprès d'une clientèle très vulnérable et les conditions d'exercice de la profession sont susceptibles de mettre les professionnelles à l'épreuve. Le grand niveau d'engagement des professionnelles peut ainsi les exposer à des risques d'épuisement :

15. Traduction libre.

16. Traduction libre.

Psychologiquement... après que j'ai parlé avec les femmes, la nuit dernière il y en avait deux, il a fallu que j'écoute un film pour enfin m'endormir vers deux heures du matin. Tu t'investis psychologiquement¹⁷. (Gaby, prestataire de services ontariens)

Épuisement professionnel, dépression, épuisement psychologique et autres troubles de santé mentale semblent fréquents chez les professionnelles. Certains témoignages traduisent une détresse psychologique préoccupante. Une intervenante avoue être «épuisée mentalement» lorsqu'elle n'a pas de solution satisfaisante à offrir à des femmes qui viennent chercher de l'aide auprès de son organisme. Une autre parle de l'épuisement dont elle a souffert lorsqu'elle travaillait auprès des travailleuses étrangères abusées :

Quand tu fais du soutien psychologique, tu entends beaucoup d'histoires difficiles. Alors je me suis épuisée. Surtout en écoutant des femmes qui souffrent d'un abus incroyable comme immigrantes ou travailleuses étrangères. Les abus auxquels elles font face sont vraiment très difficiles. Alors je me suis épuisée et je souhaitais m'éloigner de ça¹⁸. (Aby, prestataire de services ontariens)

Les cas de violence peuvent atteindre sévèrement les personnes engagées dans la relation d'aide, et les intervenantes qui y sont confrontées doivent faire preuve de prudence pour ne pas se laisser gagner par le désespoir :

Il y a eu deux travailleuses qui ont commis un suicide dans les quatre dernières années qui, selon nous, travaillaient dans cette communauté. [...] Il faut savoir quand cesser de pousser. Quand tu reviens sur le sujet de la violence ou violence domestique, tu dois faire attention. [...] Tu dois faire attention et t'assurer que tu as des mécanismes pour décompresser, parce que ça peut te hanter quand ça devient très sombre... parce que leurs histoires sont toujours très sombres. (Violaine, prestataire de services québécois)

17. Traduction libre.

18. Traduction libre.

Ces propos témoignent d'un sentiment de découragement devant l'ampleur des problèmes et l'impossibilité de changer durablement les choses. Sensibles à la détresse des travailleuses, les intervenantes doivent trouver des moyens pour composer avec cette douleur. L'écoute des témoignages étant parfois très touchante, une intervenante exprime sa difficulté à cacher ses émotions devant les femmes qui la consultent :

Parfois ça me frappe en plein visage quand l'aide familiale souffre beaucoup. Je voudrais pleurer devant elle, mais je ne peux pas. Je dois être forte. Ce ne serait pas bon si elle me voyait pleurer. C'est difficile d'accepter surtout s'il y a eu un abus sexuel et qu'elles ne veulent pas déposer une plainte. Non. Ça me rend plus forte, mais des fois j'échoue. Je ne suis qu'humaine¹⁹. (Denise, prestataire de services québécois)

En dépit des multiples contraintes qui affectent leur pratique, la reconnaissance et l'énergie reçues de la part de leur clientèle comptent parmi les principales raisons pour lesquelles les intervenantes exercent leur métier :

Je me sens contente parce que je sens que je reçois aussi de l'amour de leur part. C'est réciproque. J'apprends d'elles, elles apprennent de moi, je reçois de l'amour et j'en donne. On développe une relation étroite parce qu'il y a de la confiance²⁰. (Frances, prestataire de services québécois)

Malgré la complexité et l'intensité des situations qui leur sont présentées, les intervenantes se sentent très valorisées lorsqu'elles parviennent à améliorer la situation des femmes.

CONTEXTES FAVORABLES À LA DÉNONCIATION

Les conditions propices pour briser le silence sont intimement liées au processus migratoire. Selon les intervenantes, les femmes envisagent souvent la dénonciation plusieurs mois après avoir quitté leur employeur,

19. Traduction libre.

20. Traduction libre.

lorsqu'elles se sentent en sécurité ou lorsque leur statut migratoire s'est amélioré ou régularisé. Pour celles qui y ont accès, la perspective rapprochée de la résidence permanente semble insuffler du courage :

Souvent les plaintes, on les entend plus vers la fin de leurs mois. Quand ça fait un bout de temps déjà qu'elles sont dans le programme. Elles commencent à nous révéler des choses plus vers la fin, lorsqu'elles commencent à entrevoir la résidence permanente²¹. (Denise, prestataire de services québécois)

Si la possibilité de dénoncer les abus dépend de la fin imminente du statut précaire, cela signifie que les droits des travailleuses étrangères temporaires, pourtant inscrits dans les programmes d'embauche, sont invalides dans la pratique. Pour cette raison, les intervenantes appellent à des changements politiques. Pour certains organismes de défense des droits des travailleuses étrangères, la justice passe nécessairement par une réforme en profondeur des programmes d'embauche. Pour d'autres, seule l'abolition de ces programmes fondamentalement oppressifs permettrait de rétablir la justice :

Il y a tellement de choses que nous aimerions approfondir en qui a trait aux retombées de ce programme. En particulier en ce qui concerne le Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui est aussi utilisé pour faire venir des aides familiales ici [...] Je crois que c'est ce qui nous pousse à continuer et à poursuivre nos revendications visant à défaire le Programme d'aides familiales résidentes. (Angie, prestataire de services ontariens)²²

Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'améliorer les conditions de dénonciation et de traitement des plaintes, mais bien de changer le contexte pour que les travailleuses cessent d'être opprimées.

Bien qu'elle soit actuellement hors de portée, la syndicalisation des travailleuses étrangères temporaires est l'une des solutions envisagées pour donner plus de pouvoir aux employées. Sans une mobilisation active, cet objectif est difficilement atteignable. Malheureusement, la réalité des

21. Traduction libre.

22. Traduction libre.

prestataires de services précédemment décrite laisse très peu de temps aux organismes et aux travailleuses pour se mobiliser, puisque les interventions sont souvent réalisées sur le mode de l'urgence. Par ailleurs, il est très difficile d'obtenir des appuis au sein de la société civile pour soutenir la cause des travailleuses étrangères temporaires. L'absence de portée politique des actions est déplorée parmi les intervenantes, qui plaident pour la nécessité de militer pour la défense des droits en même temps que d'offrir des services courants :

Il n'y a pas d'analyse politique, et moi je crois que l'une des grandes valeurs des intervenantes, de toutes les intervenantes dans tout le monde, devrait être d'avoir une conscience politique. Parce qu'on ne peut pas une intervention comme ça. [...] On ne peut pas travailler ça séparément. (Andrea, prestataire de services québécois)

Indissociable de l'intervention, l'action politique devrait se retrouver au cœur des activités des organismes. Pourtant, il s'agit sans doute du principal écueil pour le respect des droits.

ENJEUX POUR LE PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Les obstacles qui limitent les travailleuses étrangères temporaires dans leur accès aux services de santé et sociaux ou au soutien psychosocial découlent de leur statut précaire, de leur isolement social et géographique, de l'inégalité de pouvoir avec l'employeur ou du poids du projet migratoire. L'agencement de ces contraintes les maintient dans des conditions de vulnérabilité les exposant alors à de potentiels abus sexuel, physique ou psychologique, voire à de l'exploitation (AAFQ, 2008; Cruz-Lopez, 2014; Kouta *et al.*, 2015; Oxman-Martinez *et al.*, 2005). Ces conditions propres à la précarité de leur statut de travailleuses étrangères temporaires prouvent que leur position sociale interfère avec leur possibilité de réclamer justice lorsque leurs droits sont bafoués. Le fait que les travailleuses attendent d'être sorties du programme pour dénoncer les abus est révélateur de la déficience du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) en matière de protection de leur intégrité.

Cette impasse n'est pas sans effets sur les intervenantes qui tentent de leur venir en aide. Sans «filet de sûreté» pour soutenir adéquatement celles qui osent aller de l'avant, les intervenantes sont confinées dans le rôle de gardiennes du secret de cette violence. Travaillant elles aussi dans des conditions exigeantes en raison du manque de ressources et de la complexité de leur mandat, ces intervenantes sont alors limitées à des services d'écoute et de confidences, d'*empowerment* et de soutien par les pairs. Le contexte de confiance que ces intervenantes réussissent à établir s'avère d'autant plus crucial, sachant que les travailleuses migrantes peuvent développer de la méfiance envers toute forme d'autorité. Certaines travailleuses étrangères auront en effet tendance à se replier davantage sur des réseaux informels et sociaux que des services courants (Magalhaes *et al.*, 2010).

La relative absence des travailleuses étrangères des services courants témoigne autant des contraintes vécues par les femmes que de l'essoufflement des intervenantes dépourvues de ressources pour les rejoindre et les soutenir. Le désengagement de l'État vis-à-vis des ressources communautaires, en particulier en ce qui a trait à l'intégration des travailleurs étrangers à la société canadienne (Faraday, 2016; Hennebry, 2012; McLaughlin et Hennebry, 2015; Nakache et Kinoshita, 2010), constitue un obstacle additionnel à la défense des droits de cette population. Pourtant, ce sont les organismes communautaires qui ont pris la relève en comblant ce manque étatique (Hennebry, 2012; McLaughlin, 2009). Faute d'un changement profond dans la structure du PTET, le poids de la dénonciation est alors partagé entre les travailleuses étrangères et les intervenantes, avec des conséquences certaines sur la santé mentale des deux parties.

Plusieurs solutions à long terme ont été mises de l'avant pour remédier à ces manquements. Certains réclament une plus grande mobilité ouvrière (Alboim et Maytree, 2009; Hennebry, 2012; Nakache et Kinoshita, 2010); une régulation des agences de recrutement (Faraday, 2016; Fudge, 2011); ou encore l'instauration de mécanismes proactifs d'identification de situations de violence ou d'abus (McLaughlin, Hennebry et Haines, 2014; Nakache et Kinoshita, 2010). Cependant, même si un processus favorisant l'accès à la citoyenneté pouvait aider au respect

de l'intégrité des travailleuses, les intervenantes doivent composer avec les divers enjeux juridictionnels qui encadrent le travail des étrangers et l'intégration des travailleuses étrangères à la société canadienne. D'un côté, les enjeux de citoyenneté relèvent du fédéral tandis que, de l'autre, les enjeux de propriété et de droits civils, incluant l'emploi, sont de responsabilité provinciale (Hennebry, 2012). Les multiples paliers gouvernementaux à travers lesquels les intervenantes doivent passer pour assurer le respect des droits des travailleuses rendent tout effort de changements structureux ardu (Fudge, 2011). Une meilleure coordination entre les établissements et paliers gouvernementaux (Nakache et Kinoshita, 2010) pourrait prévenir le silence présentement vécu.

Même si ces ouvrières ne travaillent que temporairement, elles reviendront année après année dans le cas des travailleuses agricoles, ou aspireront à une résidence permanente de plus en plus difficile à obtenir dans le cas des aides familiales. Éternellement temporaires, elles contribuent malgré tout au développement de la société canadienne (Preibisch, 2005). Certains auteurs réclameront donc que ces travailleurs aient accès au statut permanent (CMWRC, 2016), ce qui représente une première étape vers la citoyenneté. Les derniers remaniements dans les programmes d'embauche de main-d'œuvre étrangère laissent malheureusement présager tout le contraire. Les réformes qui ont eu lieu dans les programmes d'embauche de main-d'œuvre étrangère temporaire depuis le moment de la recherche n'ont pas été dans le sens espéré par les organismes. La nouvelle mouture du PTET est encore plus restrictive, puisqu'elle limite considérablement les possibilités pour les travailleuses d'obtenir la résidence permanente. En attendant l'improbable réforme substantielle du programme, peut-on espérer que le Canada assure minimalement le respect des droits humains de celles qui vivent et travaillent sur son territoire ? Encore faudra-t-il que les intervenantes aient le droit, sinon les ressources et l'énergie, de poursuivre leur lutte vers un changement profond du PTET. Les combats des travailleuses étrangères temporaires passent la plupart du temps sous silence. Dès lors, comment espérer que les intervenantes puissent échapper à leur rôle de gardiennes du secret ? Tant qu'il n'y aura personne pour écouter, les voix des travailleuses étrangères resteront sans écho.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Association des aides familiales du Québec (AAFQ) (2008), *Smuggling, Trafficking and Modern Slavery of Migrant Caregivers in Québec*, Montréal, Association des aides familiales du Québec.
- Alboim, Naomie, et Maytree Foundation (2009), *Adjusting the Balance: Fixing Canada's Economic Immigration Policies*, Toronto, Maytree.
- Baines, Donna, et Sharma, Nandita (2002), «Migrant Workers as Non-Citizens: The Case against Citizenship as a Social Policy Concept», *Studies in Political Economy*, n° 69, p. 75-107.
- Coalition for Migrant Worker Rights – Canada (CMWRC) (2016), *Demands*, consulté le 23 août 2016 à l'adresse <http://migrantrights.ca/en/demands/>.
- Cruz-Lopez, Irma F. (2014), «The Seasonal Agricultural Workers Program: Looking at Mexican Participation through a Magnifying Glass», *Dissertation Abstracts International Section A: Humanities and Social Sciences*, vol. 8-A(E), n° 74.
- Faraday, Fay (2016), *Canada's Choice Decent Work or Entrenched Exploitation for Canada's Migrant Workers?*, Rapport préparé pour la Metcalf Foundation, Toronto, Ontario, consulté le 14 septembre 2016 à l'adresse <http://metcalf-foundation.com/wp-content/uploads/2016/06/Canadas-Choice-2.pdf>.
- Fudge, Judy (2011), «Global Care Chains, Employment Agencies, and the Conundrum of Jurisdiction: Decent Work for Domestic Workers in Canada», *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 1, n° 23, p. 235-264.
- Hanley, Jill, et Eric Shragge (2009), «Organizing for Immigrant Rights: Policy Barriers and Community Campaigns», *Journal of Community Practice*, vol. 1-2, n° 17, p. 184-206.
- Hennebry, Jenna (2012), *Permanently temporary? Agricultural Migrant Workers and Their Integration in Canada*, Montréal, Québec: Institute for Research on Public Policy, consulté le 23 août 2016 à l'adresse <http://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/diversity-immigration-and-integration/permanently-temporary/IRPP-Study-no26.pdf>.
- Hennebry, Jenna (2014), «Falling through the Cracks? Migrant Workers and the Global Social Protection Floor», *Global Social Policy*, vol. 3, n° 14, p. 369-388.
- Hennebry, Jenna, Janet McLaughlin et Kerry Prebisch (2016), «Out of the Loop: (In)access to Health Care for Migrant Workers in Canada», *Journal of International Migration and Integration*, vol. 2, n° 17, p. 521-538.

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) (2015), *Canada Facts and Figures Immigrant Overview Temporary Residents*, Tableau 2.3 et 2.4, 2005 à 2014, consulté le 14 septembre 2016 à l'adresse www.cic.gc.ca/english/pdf/2014-Facts-Figures-Temporary.pdf.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) (2016), *Quelles sont les améliorations au Programme des aides familiaux?* Gouvernement du Canada, consulté le 26 janvier 2017 à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=912&top=28>.
- Kouta, Christina, Christalla Pithara, Anna Zobnina, Zoe Apostolidou, Josie Christodoulou, Maria Papadakaki, et Joannes Chliaoutakis (2015), «A Systematic Review of Training Interventions Addressing Sexual Violence against Marginalized At-risk Groups of Women», *Health Education Research*, vol. 6, n° 30, p. 971-984.
- Magalhaes, Lilian, Christine Carrasco et Denise Gastaldo (2010), «Undocumented Migrants in Canada: A Scope Literature Review on Health, Access to Services, and Working Conditions», *Journal of Immigrant Minority Health*, n° 12, p. 132-151.
- McLaughlin, Janet (2009), *Migration and Health: Implications for Development. A Case Study of Mexican and Jamaican Migrants in Canada's Seasonal Agricultural Workers Program*, Policy paper, Canadian Foundation for the Americas (FOCAL), consulté le 23 août 2016 à l'adresse [http://www.focal.ca/pdf/Migrant %20Health %20McLaughlin %202009.pdf](http://www.focal.ca/pdf/Migrant%20Health%20McLaughlin%202009.pdf).
- McLaughlin, Janet, et Jenna Hennebry, et Ted Haines (2014), «Paper versus Practice: Occupational Health and Safety Protections and Realities for Temporary Foreign Agricultural Workers in Ontario», *Pistes: Interdisciplinary Journal of Work and Health*, vol. 2, n° 16, p. 2-17.
- McLaughlin, Janet, et Jenna Hennebry (2015), «Managed into the Margins: Examining Citizenship and Human Rights of Migrant Workers in Canada», dans Rhoda E. Howard-Hassmann et Margaret Walton-Roberts (dir.), *The Human Right to Citizenship: A Slippery Concept*, Philadelphie, Pennsylvanie, p. 176-190.
- Nakache, Delphine, et Paula Kinoshita (2010), *The Canadian Temporary Foreign Worker Program: Do Short-term Economic Needs Prevail over Human Rights Concerns?* Institute for Research on Public Policy, consulté le 23 août 2016 à l'adresse <http://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/diversity-immigration-and-integration/new-research-article-3/IRPP-Study-no5.pdf>.

- Noakes, Susan (2015), June 30, Sex Abuse Case Highlights Vulnerability of Workers on Visas. *CBC news*, consulté le 23 août 2016 à l'adresse <http://www.cbc.ca/news/business/sex-abuse-case-highlights-vulnerability-of-workers-on-visas-1.3129909>.
- North South Institute (2006), *Migrant Workers in Canada: A Review of the Canadian Seasonal Agricultural Workers Program*, North-South Policy Institute, consulté le 23 août 2016 à l'adresse <http://www.nsi-ins.ca/wp-content/uploads/2012/10/2006-Migrant-Workers-in-Canada-A-review-of-the-Canadian-Seasonal-Agricultural-Workers-Program.pdf>.
- Ollus, Natalia (2016), « Forced Flexibility and Exploitation: Experiences of Migrant Workers in the Cleaning Industry », *Nordic Journal of Working Life Studies*, vol. 1, n° 6, p. 25-45.
- Oxman-Martinez, Jimenez, Jill Hanley, Lucyna Lach, Nazilla Khanlou, Swarna Weerasinghe et Vijay Agnew (2005), « Intersection of Canadian Policy Parameters Affecting Women with Precarious Immigration Status: A Baseline for Understanding Barriers to Health », *Journal of Immigrant Health*, vol. 4, n° 7, p. 247-258.
- Potter, Micheal, et Jennifer Hamilton (2014), « Picking on Vulnerable Migrants: Precarity and the Mushroom Industry in Northern Ireland », *Work, Employment and Society*, vol. 3, n° 28, p. 390-406.
- Preibisch, Kerry (2005), « Gender Transformation Odysseys: Tracing the Experiences of Transnational Migrant Women in Rural Canada », *Canadian Women Studies*, vol. 4, n° 24, p. 91-97.
- Rousseau, Cécile, Sonia Kuile, Marie Muñoz, Lucie Nadeau, Marie-Jo Ouimet, Laurence Kirmayer et François Crépeau (2008), « Health Care Access for Refugees and Immigrants with Precarious Status », *Revue canadienne de santé publique*, vol. 4, n° 99, p. 290-292.
- Weston, Ann (2007), *The Changing Economic Context for Canada's Seasonal Agricultural Workers Program*, Ottawa, North-South Institute.

REMERCIEMENTS

Notre étude a obtenu le soutien financier des Instituts de recherche en santé du Canada-Institut de la santé des femmes et des hommes. Elle n'aurait pas été possible sans le précieux soutien de nos partenaires : l'Alliance des travailleurs agricoles (Canada), l'Association des aides familiales du Québec, le Centre d'appui des travailleurs agricoles de

Saint-Rémi (ATA), le Centre de recherche et de formation (CRF) du Centre de santé et services sociaux (CSSS) de la Montagne, Justicia for Migrant Workers et le Migrant Workers Resource Centre (Hamilton). Nous aimerions aussi souligner la contribution de nos coordonnatrices de recherche, professionnelles et assistantes de recherche, en majorité des femmes, qui nous ont soutenus dans la gestion du projet ainsi que dans la collecte et l'analyse des données: Didier Dupont, Josephine Eric, Pauline O'Connor, Marilyn Ouellet, Alexandra Ricard-Guay, Maya Shapiro, Biljana Vasilevska. Nous remercions particulièrement toutes les participantes qui ont accepté de partager leur expérience et ont ainsi rendu notre étude possible.

Chapitre 9

PROSTITUTION ET RÉSEAUX DE TRAFIC DE MIGRANTS ENTRE L'AMÉRIQUE CENTRALE, LE MEXIQUE ET LES ÉTATS-UNIS¹

SIMÓN PEDRO IZCARA PALACIOS

Université de Tamaulipas

La majorité des réseaux de passeurs opérant au Mexique il y a dix ans transportaient des hommes mexicains. Bien que plusieurs de ces réseaux aient aussi transporté des femmes et des personnes d'autres nationalités, on a pu observer au fil des ans un processus de spécialisation des réseaux. Ainsi, ceux qui transportaient des hommes ont commencé à transporter plus de femmes, et ceux transportant des Mexicaines à ne pas transporter de Centraméricaines. Au cours de cette évolution, le nombre de réseaux transportant des hommes mexicains a considérablement diminué alors que celui des réseaux de femmes et de personnes

1. Ce chapitre est publié avec la permission de la revue *Latin American Perspectives*, qui l'a initialement publié sous le titre «Prostitution and Migrant Smuggling Networks Operating between Central America, Mexico, and the United States» (vol. 44(6), novembre 2017, p. 31-49). Traduction de l'anglais vers le français : Alexis Martig.

d'Amérique centrale a augmenté (Izcara Palacios, 2015). S'il est plus complexe et coûteux de gérer un réseau mixte qu'un réseau spécialisé, il est paradoxal que ce soient les réseaux transportant des femmes et des personnes d'Amérique centrale qui aient augmenté. Il est plus laborieux de transporter des femmes que des hommes, tout comme de déplacer des migrants d'Amérique centrale que des Mexicains. Cette transformation possède cependant sa propre logique. Il y a quelques années, beaucoup de passeurs mexicains ne voulaient pas transporter des femmes parce qu'elles ne bougeaient pas aussi vite que les hommes. Cette opinion a changé, car les femmes font face à moins de risques que les hommes, qui sont ciblés plus souvent par les gangs mexicains². En même temps, bien que les personnes d'Amérique centrale courent plus de risques que les migrants nationaux, la volonté d'émigration aux États-Unis est plus grande parmi les Centraméricains. Par conséquent, les réseaux sont devenus plus dépendants du transport des Centraméricaines. De plus, cela augmente leurs profits parce que les Centraméricaines payent le double ou le triple de ce que payent les Mexicaines.

-
2. Il n'y a pas de données statistiques exactes sur le nombre des migrants centraméricains kidnappés au Mexique ou sur leur répartition sexuelle. L'information relative aux rapports d'enlèvements surestime le nombre de femmes, car celles-ci sont presque toujours des victimes; les hommes, au contraire, tendent à être coupables. Alors que les femmes sont assujetties au viol et à l'extorsion afin d'obtenir une rançon, les hommes sont souvent forcés de commettre un crime. Même s'ils ont payé pour leur rançon, beaucoup sont forcés de rejoindre le crime organisé comme hommes de main, gardiens de planques, veilleurs, etc. En conséquence, les hommes qui s'échappent ne dénoncent pas leurs ravisseurs parce qu'ils n'étaient pas seulement des victimes mais aussi des coupables. Les récits journalistiques ont tendance à insister sur le drame inhérent aux kidnappings des femmes centraméricaines, mais les données disponibles nous permettent de déduire que les kidnappings touchent plus les hommes que les femmes. Ainsi, par exemple, s'agissant des kidnappings par sexe et par âge, la Commission mexicaine nationale des droits de la personne (Comisión Nacional de Derechos Humanos) décrit les enlèvements de femmes et d'enfants, mais pas ceux des hommes dans ses rapports de 2009 et 2011 (Comisión Nacional de Derechos Humanos, 2009 et 2011). Cependant, le fait que quelque 100 enlèvements parmi presque 10 000 en six mois se sont avérés impliquer des femmes fait aussi croire que la plupart des otages étaient des hommes (Comisión Nacional de Derechos Humanos, 2009 : 17).

Le point le plus marquant au sujet de la restructuration des réseaux de passeurs de migrants entre l'Amérique centrale, le Mexique et les États-Unis a été le renforcement du type de réseaux transportant des femmes (à la fois Mexicaines et Centraméricaines) pour travailler dans l'industrie de la prostitution. De tels réseaux sont les plus rentables, car aucune autre industrie employant des travailleurs non qualifiés ne génère d'aussi gros profits par unité de travail. De plus, les employeurs dans l'industrie du sexe adulte payent plus pour des travailleuses sans papiers. Ce texte a pour objectif de décrire le fonctionnement de ces réseaux de passeurs de femmes. Dans un premier temps, je décris la méthodologie et étudie deux modèles antagoniques dans le débat sur la prostitution. Ensuite, j'examine le fonctionnement des réseaux et analyse les liens entre les industries de la prostitution au Mexique et aux États-Unis. Enfin, je décris comment les femmes jugent la prostitution et évaluent les concepts de passage de clandestins et de traite.

MÉTHODOLOGIE

Cette recherche est basée sur une méthodologie qualitative. Cette technique a permis de collecter des informations au moyen d'entrevues approfondies, et la sélection des répondants s'est faite par un échantillonnage en réseau. Les entrevues ont duré une heure et ont été enregistrées et transcrites intégralement. Le travail de terrain a été mené entre septembre 2012 et avril 2013 à différents endroits de cinq États mexicains : Tamaulipas, Nuevo León, San Luis Potosí, Ciudad de México et l'État de México. La force et l'originalité de l'élaboration méthodologique reposent sur la compilation de témoignages poussés de passeurs, de proxénètes et de femmes employées dans l'industrie de la prostitution ; cependant, il s'agit d'un échantillon choisi à dessein qui ne permet pas de conclusions statistiques. Un total de 13 passeurs (12 hommes et 1 femme) travaillant dans des réseaux spécialisés dans le passage de femmes clandestines mexicaines et centraméricaines pour l'industrie du sexe américain ont été interviewés. Nous avons aussi interviewé 27 proxénètes mexicains (20 femmes et 7 hommes) qui travaillaient de manière saisonnière dans le recrutement de femmes pour les réseaux de trafic lié au sexe. Les passeurs ont un âge médian de 34,6 ans et une moyenne de 9,2 années d'expérience dans le métier (voir

le tableau 1); la moyenne d'âge des proxénètes était de 38,8 ans avec une moyenne de 9,3 années d'expérience dans la profession (voir tableaux 1 et 2). Enfin, nous avons interviewé 22 femmes centraméricaines qui ont été reconduites à la frontière des États-Unis. Elles se sont prostituées temporairement dans des bars, des motels et d'autres établissements de prostitution adulte mexicains pour économiser de l'argent avec lequel elles pourraient continuer leur voyage aux États-Unis; 17 ont eu une vaste expérience de travail dans la prostitution aux États-Unis, bien que seulement 6 aient commencé à faire ce type de travail dans leur pays d'origine et 5 aient possédé uniquement quelques mois d'expérience faute de trouver du travail dans un autre secteur une fois passées au Mexique (voir le tableau 3).

Tableau 1 Sélection de caractéristiques des passeurs de migrants interviewés

Âge (ans)	n	Années d'expérience dans le métier	n
20 à 29	2	1 à 5	1
30 à 39	10	6 à 9	7
40 et plus	1	10 et plus	5
MOYENNE	34,6	MOYENNE	9,2

Source: Compilation réalisée par l'auteur à partir des données recueillies dans les interviews avec les passeurs de migrants (n = 13)

Tableau 2 Sélection de caractéristiques des proxénètes interviewés

Âge (ans)	n	Années d'expérience dans le métier	n
30 à 35	11	1 à 5	6
36 à 40	6	6 à 9	8
41 et plus	11	10 et plus	13
MOYENNE	38,8	MOYENNE	9,3

Source: Compilation réalisée par l'auteur à partir des données recueillies dans les interviews avec les proxénètes (n = 27).

Tableau 3 Sélection de caractéristiques des femmes centraméricaines interviewées

	n	%
A travaillé dans la prostitution seulement au Mexique	5	22,7
A travaillé dans la prostitution au Mexique et aux États-Unis	11	50,0
A travaillé dans la prostitution dans son pays d'origine, au Mexique et aux États-Unis	6	27,3
TOTAL	22	100,0

Source : Compilation réalisée par l'auteur à partir des données recueillies dans les interviews avec les femmes centraméricaines (n = 22).

MODÈLES DE PROSTITUTION

Le débat sur la prostitution est partagé en deux modèles irréconciliables : l'abolitionniste et celui de la main-d'œuvre. L'abolitionnisme a surgi sous l'impulsion du mouvement féministe à la fin du dix-neuvième siècle lors de campagnes contre la traite qui ont conduit à l'Arrangement international pour la répression de la traite des blanches en 1904 et la Convention internationale relative à la répression de la traite des blanches de 1910. Conduit par la Coalition contre la traite des femmes, il a ressurgi dans les années 1980 quand le féminisme radical européen et américain s'est joint à des groupes religieux qui, employant un discours féministe dénonçant la violence de genre, se sont ralliés à un vieux programme conservateur : la protection de la famille, le mariage et la moralité traditionnelle. Le summum de l'abolitionnisme se trouve dans la législation suédoise. Le modèle de la main-d'œuvre est né dans les années 1970, conduit par le mouvement des travailleurs du sexe, qui a rejoint les forces d'une autre faction du féminisme et est maintenant conduit par l'Alliance mondiale contre la traite des femmes. Ce modèle a été développé dans des pays tels que la Hollande, l'Allemagne, l'Australie, et la Nouvelle-Zélande, mais son acceptation sur la scène internationale est en déclin. En conséquence, les organisations défendant le travail du sexe reçoivent moins d'argent et sont plus marginalisées que celles promouvant l'abolitionnisme (Doezema, 2000 ; Weitzer, 2007). Ces modèles s'opposent sur (1) leur approche de l'étiologie de la

migration, (2) la manière dont les femmes sont perçues, (3) leur évaluation du rôle de l'État, (4) leur définition de la prostitution, (5) ce qu'ils voient comme la cause de la traite et (6) les politiques publiques qu'ils voient comme essentielles pour combattre ce problème (voir tableau 4).

Tableau 4 Modèles de prostitution

Modèles	Abolitionniste	Main-d'œuvre
Étiologie de la migration	Traite	Migration autonome
Regard sur les femmes	Infantilisation	<i>Agency</i>
Rôle de l'État	Victime	Contrevenant
Définition de la prostitution	Une forme d'esclavage	Une profession légitime
Traite humaine	Un effet de la prostitution	Non reliée à la prostitution
Politiques publiques	Abolitionnisme	Décriminalisation

Source : l'auteur

L'approche abolitionniste considère les mouvements migratoires irréguliers comme le résultat d'entreprises criminelles qui trompent et exploitent les gens et établissent une dichotomie entre victimes innocentes (femmes et enfants) et trafiquants prédateurs (Warren, 2012 : 105). C'est l'approche soulignée par les rapports de gouvernement, les médias et beaucoup d'universitaires. Doezema (2000 : 40) considère que derrière cette approche il y a un rejet de la migration féminine et une peur d'un *empowerment* féminin. À l'inverse, l'approche de la main-d'œuvre voit la migration comme autonome et insiste sur le recours aux réseaux familiaux. Elle est plus bienveillante envers les passeurs, dont les intérêts sont issus de l'offre d'un service rémunéré demandé par la communauté migrante.

L'abolitionnisme remet en cause l'agentivité des femmes, leurs voix et leurs choix, présumant qu'elles ont besoin d'échapper aux trafiquants (Warren, 2012 : 117) qui les ont assujetties. En niant une voix aux femmes, le discours les prive des fondements de leur identité individuelle et il a été critiqué en conséquence pour son infantilisation des femmes (Hua, 2011 : 44 ; Doezema, 2000 : 35) leur objectification et

leur dépersonnalisation (Wijers, 2004: 212). Le protocole de Palerme, inspiré de la philosophie abolitionniste, affirme que le consentement d'une victime de traite humaine n'est pas pertinent. Cet aspect est dérivé du principe de l'«inaliénabilité intrinsèque de la liberté personnelle» (Gallagher, 2010: 28), qui soutient que le témoignage de quelqu'un privé de sa liberté personnelle est non recevable.

L'abolitionnisme entretient une attitude bienveillante et complice avec l'État, considéré comme un allié dans le combat contre la traite humaine (Kristof, 2011). L'État se présente comme une victime qui ne peut être tenue responsable des actions des criminels qui exploitent les femmes (Gallagher, 2010: 2). Ainsi, un argument féministe raffiné (Doezema, 2002: 21) a rendu légitimes des politiques migratoires compromettant les politiques de sécurité nationale. À l'inverse, le modèle de la main-d'œuvre soutient une attitude critique envers l'État qui rend les femmes plus vulnérables à l'exploitation en criminalisant la migration irrégulière.

Le modèle abolitionniste considère la prostitution comme une forme d'esclavage. Étant la quintessence de l'oppression des femmes et de la violence sexuelle envers elles, la prostitution est par définition forcée. Le modèle de la main-d'œuvre différencie la prostitution volontaire et forcée et demande que la première soit considérée comme une profession légitime. Pour Nussbaum (1998: 723), le stigma associé à la prostitution provient de croyances irrationnelles sur la malignité de la sexualité féminine et la nature prédatrice de la sexualité masculine, et la prostitution n'est pas différente de beaucoup d'autres activités qui utilisent le corps comme source de profits.

Alors que le modèle abolitionniste considère la traite humaine comme un effet de la prostitution, le modèle de la main-d'œuvre perçoit les deux phénomènes comme indépendants. Dans le premier, l'abolition de la prostitution pourrait éradiquer la traite humaine. Enfin, le modèle abolitionniste défend l'abolition de la prostitution comme le seul moyen de protéger les droits humains, alors que le modèle de la main-d'œuvre défend une décriminalisation de l'industrie.

Le paradigme abolitionniste a été critiqué d'avoir tiré ses résultats d'échantillons pris dans des centres de soins, ce qui dépeint un tableau dramatique et exclut une généralisation (Pons et Antón, 2004: 118),

ainsi que pour un probable manque de données empiriques et un usage abusif de données anecdotiques (Weitzer, 2007; Zhang, 2009). Le modèle de la main-d'œuvre a été critiqué de ne pas admettre le danger inhérent à la prostitution (Cavalieri, 2011 : 1140), et un manque de transparence méthodologique a été imputé aux deux modèles (Kelly, 2005). Les mêmes données peuvent générer des lectures différentes quand elles sont interprétées par des chercheurs indépendants ou des organisations avec des objectifs particuliers (Agustín, 2008 : 79). Par exemple, dans une étude lors de laquelle il a interviewé 92 proxénètes de Tijuana, au Mexique, Zhang (2011 : 526) a trouvé que le recrutement trompeur et coercitif était limité à des incidents isolés. À l'inverse, les recherches des agences de gouvernement comme le Département d'État américain (2013) insistent sur la nature endémique de la coercition.

FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DE TRAFIC DE FEMMES

Deux facteurs ont contribué à l'expansion des réseaux des passeurs de femmes en Amérique centrale, au Mexique et aux États-Unis au cours des dix dernières années : la violence ouverte du crime organisé contre les immigrants au Mexique (Izcara Palacios, 2016) et la dépendance croissante du commerce de passage clandestin ou trafic à l'égard du financement des employeurs américains (Izcara Palacios, 2017a).

La recrudescence de violence au Mexique a rendu les hommes plus peureux que les femmes face à l'émigration. Ils courent plus de risques de se faire kidnapper depuis que les organisations criminelles ont besoin de personnes physiquement aptes pour remplacer ceux qui tombent dans les luttes pour le contrôle du territoire et les affrontements avec l'armée. Carlos³ expliquait ainsi : « Traverser est plus dangereux pour des hommes que pour des femmes ; c'est plus dangereux parce qu'on exige plus des hommes dans le crime organisé [...] Les femmes peuvent être violées mais pas tuées. » Pour Claudio, « [i]ls enlèvent plus d'hommes que de femmes [...] Ils les forcent à devenir des hommes de main, car ils sont forts, les hommes. Les femmes sont plus faibles et se font kidnapper, mais en plus petit nombre. » De plus, Basilio a souligné qu'entre

3. Tous les noms sont des pseudonymes.

2004 et 2007 il a seulement pris des hommes du Texas; cependant, le réseau fondé en 2008 pour lequel il a travaillé a commencé à transporter seulement des femmes, qui étaient placées dans des bars, des discothèques, des casinos et autres établissements de commerce sexuel pour adultes. Il explique ainsi : « Déplacer des femmes pour qu'elles travaillent de l'autre côté a commencé parce que les hommes avaient peur que quelque chose puisse leur arriver. [...] Dans ce genre de violence, les femmes courent moins de risques d'être prises ou kidnappées. »

En même temps, ces réseaux s'appuient de moins en moins sur les ressources fournies par la communauté migrante, le milieu des migrants et plus sur le soutien économique des employeurs étatsuniens. Adrián a souligné que les employeurs étatsuniens payent les passeurs : « S'ils ne payaient pas, il n'y aurait pas beaucoup de passeurs. » L'industrie de la prostitution peut payer plus, et c'est pour cette raison que le pourcentage de réseaux spécialisés dans ce domaine a augmenté. Les réseaux qui ont cessé d'être rentables dans des activités telles que l'agriculture sont plutôt rentables dans la prostitution. Dante a souligné qu'entre 2004 et 2007 il a pris des travailleurs journaliers pour un marchand de bovins en Oklahoma, mais qu'en 2007 il a commencé à travailler pour un entrepreneur dans l'industrie du sexe pour adultes dans le même État :

J'avais l'habitude de prendre des hommes; mais en 2007 j'ai changé d'employeurs et suis allé travailler avec un autre employeur qui payait plus, car il voulait que je prenne des femmes pour travailler dans la prostitution. [...] C'est plus lucratif si tu déplaces des femmes; c'est plus difficile, car ce sont des femmes et elles sont plus délicates quand il faut marcher, mais elles valent plus, et [les employeurs] paient plus pour elles.

La demande pour des femmes mexicaines et centraméricaines sans papiers dans l'industrie étatsunienne du sexe pour adultes est due à trois principaux facteurs. Premièrement, comme l'expliquent les passeurs, les clients américains ont une préférence pour les *Latinas* : « Les femmes américaines ne sont pas autant demandées que les Mexicaines. Ils disent qu'il n'y a rien de tel que des Mexicaines pour le sexe. Les hommes là-bas demandent des Mexicaines, et elles sont conduites là parce qu'elles sont en demande » (Benito); « Ces Américains aiment vraiment les rapports sexuels avec les femmes mexicaines et centraméricaines »

(Carlos). Deuxièmement, les femmes sans papiers sont plus rentables, car elles travaillent plus et coûtent moins cher : « Les femmes illégales sont plus rentables, car, dans un sens, elles ne connaissent pas vraiment leurs droits » (Aurelio) ; « Si tu les as conduites là-bas, elles sont endettées envers le boss et ne repartent pas, c'est une chose ; et l'autre chose c'est qu'elles sont moins payées » (Cirilo). Troisièmement, elles sont plus enclines à satisfaire les caprices des clients. Aurelio a remarqué que les femmes employées dans cette industrie « doivent être travailleuses et se consacrer à ce qu'on leur demande ». Aussi, comme Carlos l'a dit, des femmes sans papiers « sont les meilleurs travailleurs, car elles ont besoin de travailler et de gagner plus d'argent. C'est pour ça que [les employeurs] préfèrent qu'elles soient illégales ».

Ces trois facteurs sont interconnectés, et le premier et le troisième dépendent du second. Les clients préfèrent les *Latinas* non pas parce qu'elles sont exotiques, mais parce que leur statut irrégulier les rend vulnérables. Il n'est pas rare pour les clients de menacer les femmes de les dénoncer aux services d'immigration si elles refusent de répondre à leurs demandes spécifiques. Selon les données recueillies, une des causes les plus fréquentes d'expulsion des femmes employées dans cette industrie est une plainte déposée par un client non satisfait ou repoussé (Izcara Palacios et Andrade Rubio, 2016 : 180). En d'autres mots, la criminalisation de la migration sans papiers rend les clients plus puissants en ce qu'ils profitent des lois d'immigration pour assujettir les femmes sans papiers. Ce n'est pas un problème pour les travailleuses nationales, dont le refus des clients indésirables n'a pas de conséquences. Le pouvoir expérimenté par les clients traitant avec des femmes qui n'ont pas de papiers est la raison pour laquelle les services de celles-ci sont plus désirés que ceux des femmes du pays.

Cette situation crée une vaste demande pour des femmes sans papiers dans l'industrie de la prostitution. Des expressions comme « [i]ls demandent de plus en plus de femmes, exigeant qu'elles soient meilleures, de plus grande qualité, plus jeunes » (Carlos), « Ils sont toujours en train de m'embêter pour que j'amène plus de femmes, mais des fois ce n'est pas facile pour moi » (Cirilo) et « La demande a augmenté. Ils veulent plus de gens pour travailler là-bas, étant donné que certaines ont été expulsées et que depuis ils n'ont plus de travailleuses » (Dante)

reflètent cette demande. Les réseaux reçoivent une récompense pour chaque femme livrée aux proxénètes américains, mais toutes les femmes ne peuvent pas travailler dans cette industrie : elles ne peuvent se qualifier pour ce travail que si elles sont jeunes et attrayantes. Cela se donne à voir dans les expressions comme « [e]lles doivent être chaudes et avoir une bonne présentation » (Adolfo), « Elles doivent être jeunes et très belles » (Alfredo), « Si je vois qu'elles sont très moches, je ne les invite simplement pas » (Bruno) et « Elles doivent être très belles, très belles, divines, attirer l'attention des hommes » (Cirilo). La jeunesse est la plus importante des caractéristiques, comme Bruno l'a souligné : « Plus les femmes sont vieilles, moins ils payent pour elles. » Être mineure n'est souvent pas un obstacle. Comme Carlos l'a dit : « Si elles sont mineures, ce n'est pas un problème. C'est mieux. »

L'expérience est aussi une qualité importante. Cela se voit dans des expressions comme « [s]i elles ont déjà de l'expérience dans ce type de travail, c'est mieux » (Adolfo), « J'essaye de prendre des travailleuses du sexe avec de l'expérience ; comme ça, elles ne posent pas de problèmes » (Aurelio), « Je recherche celles qui ont déjà de l'expérience » (Cirilo) et « Si elles ont de l'expérience, c'est mieux » (Daniela). Cependant, ce n'est pas pour autant un prérequis ; cela peut être remplacé par un désir de travailler. « Avant de les prendre, je leur dis quel travail elles vont faire et, si elles aiment ce que je leur dis, elles viennent et sinon elles restent ; l'expérience de travail n'est pas un préalable, la volonté de travailler l'est. » (Basilio).

Bien que les proxénètes américains payent pour les femmes, les femmes elles-mêmes doivent aussi payer une forte contribution initiale. Le transport gratuit jusqu'à la destination est une exception. Afin de rassembler un groupe de femmes attirantes, jeunes et expérimentées qui ont aussi de l'argent, les passeurs doivent solliciter l'aide de proxénètes mexicains. Comme Benito l'indique, « [l]es employeurs ou propriétaires de bordels et de bars nous aident à rechercher celles qui veulent partir de l'autre côté ; c'est un moyen pour nous les passeurs pour faire notre job ». La relation entre les proxénètes et les passeurs mexicains est symbiotique, étant donné que cela profite aux deux. Les réseaux transportant des femmes centraméricaines ont de proches alliés chez les propriétaires de bars et de bordels qui leur fournissent des refuges pour se reposer et

se cacher et qui les emploient temporairement, ce qui leur permet de gagner de l'argent qu'elles pourront utiliser pour payer les frais des passeurs. Les proxénètes reçoivent un paiement de 500 à 3 000 pesos pour chaque femme qu'ils recrutent⁴, et leurs établissements bénéficient de l'arrivée temporaire des femmes qu'ils hébergent. Dans leur commerce, les clients sont vite fatigués de voir les mêmes visages ; l'arrivée de nouvelles femmes attire ainsi plus de clients.

Trois types de réseaux de passeurs de femmes peuvent être distingués : les réseaux binationaux simples, qui sont composés de cellules indépendantes (faites d'un passeur et de plusieurs assistants) ; les réseaux binationaux complexes, composés de deux filières de cellules (chacune faite de deux cellules ou plus) ; et les réseaux multinationaux complexes, avec quatre filières de cellules. Les réseaux binationaux simples déplacent principalement des femmes mexicaines et travaillent pour un employeur américain. Ils opèrent deux à quatre fois par an pour un transport total d'une douzaine de femmes. Les réseaux binationaux complexes déplacent des femmes mexicaines et centraméricaines et travaillent pour un ou plusieurs employeurs américains. Les filières opèrent jusqu'à une fois par mois et transportent entre une douzaine et peut-être une centaine de femmes annuellement. Les réseaux multinationaux déplacent seulement des femmes centraméricaines et travaillent souvent pour plusieurs employeurs ou pour une entité qui fonctionne comme une pseudo-agence de recrutement et fournit de nombreux établissements avec des femmes. Ils opèrent plus fréquemment et transportent plus de femmes. Chaque filière de ces réseaux exerce ses activités une à plusieurs fois par mois et transporte annuellement plusieurs centaines de femmes de l'Amérique centrale aux États-Unis (voir tableau 5).

-
4. Les passeurs sont rarement payés plus de 1 000 pesos par femme, ce qui n'est pas assez pour les motiver à s'impliquer fermement dans cette activité. Les proxénètes n'utilisent jamais de méthodes coercitives et n'essayent pas non plus de séduire les femmes qui ne sont pas pleinement convaincues de vouloir aller travailler dans la prostitution aux États-Unis. Quand une femme travaillant dans un établissement exprime le désir d'aller travailler aux États-Unis, le proxénète offre les services d'un passeur particulier et la dissuade d'en trouver un autre par elle-même, gagnant ainsi une petite commission sans faire aucun effort.

Tableau 5 Caractéristiques rapportées des réseaux de passeurs de femmes

Type	Interviewé	Nombre d'opérations par an	Nombre de femmes transportées par an par cellule ou filière	Nombre de cellules	Nombre de cellules par filière	Nombre d'assistants par cellule	Nombre de filières ^a
Réseau binational simple	Adolfo	3	21-45	7	1	4	7
	Adrián	4	28-80	2	1	5	2
	Alfredo	2	14	2	1	3	2
	Aurelio	4	40	3	1	3	3
	Basilio	2	14	plusieurs	1	2	plusieurs
	Benito	4	28-40	6	1	3	6
	Dante	4	40	2	1	2	2
Réseau binational complexe	Carlos	6-12	36-120	4	2	--	2
	Cirilo	3-4	30-40	8-16	1-2	plusieurs	8
	Claudio	6	54-90	40	2	1	20
	Daniela	6-12	48-120	30	2	7	15
Réseau multinational complexe	Alonso	12-24	180-480	Beaucoup	4	plusieurs	plusieurs
	Bruno	24-36	120-288	beaucoup	4	20	plusieurs

a. Toutes les filières impliquées dans le passage pour le travail du sexe n'apparaissent pas forcément ici. Beaucoup de réseaux produisent des filières spécialisées pour atteindre une plus grande efficacité. Par exemple, une filière peut se spécialiser dans le passage pour le travail du sexe alors qu'une autre filière se spécialise dans le transport des travailleurs journaliers pour l'agriculture. Les noms sont des pseudonymes.

La plus grande différence entre les réseaux simples et complexes est que dans les réseaux simples les passeurs sont responsables de presque toute l'activité (recrutement des femmes, transport, encaisser l'argent, payer les pots-de-vin, recruter et payer des assistants, et concevoir les itinéraires). Dans les réseaux complexes, les passeurs ont moins de

responsabilités; ce sont des employés payés et ils reçoivent un taux fixe par traversée ou par personne (Izcara Palacios, 2014). Ils transportent les femmes et ils recrutent et paient leurs assistants, mais ils n'encaissent pas les frais, ne paient pas de pots-de-vin ou ne conçoivent pas les itinéraires. Ces activités sont gérées par la personne située au-dessus d'eux dans l'organisation, le chef de la filière. Les passeurs dans les réseaux internationaux jouent un rôle marginal dans le recrutement des femmes et peuvent faire plus de 30 voyages par an. Alors que Carlos, qui travaille pour un réseau binational, a dit : « Je les cherche, je les prends. Je ne les obtiens pas du Sud », Bruno, qui travaille dans un réseau multinational, a dit : « Elles arrivent déjà du Sud présélectionnées. Elles arrivent déjà en paquet. »

Aucun de ces réseaux n'a de liens avec le crime organisé, excepté pour le paiement de pots-de-vin pour éviter d'être abusés. Le recrutement par tromperie n'est pas habituel étant donné que les employeurs américains ne l'encouragent pas. Comme l'a souligné Claudio : « Ils [nous] appellent pour ça. Si une femme qui est là ne veut pas travailler, cela veut dire que le passeur n'a pas été honnête et lui a menti; c'est un travail mal fait et ce n'est pas le problème de la femme, mais celui du passeur. » Ceci dit, les femmes « ne peuvent quitter ce travail tant qu'elles n'ont pas payé leurs frais » (Cirilo) ou, comme Carlos le remarque, « [e]lles peuvent quitter leur job, mais après cinq ans; c'est la période de temps exigée par les employeurs ». Néanmoins, la plupart des femmes interviewées ne se perçoivent pas comme ayant été retenues; elles voulaient travailler pour les proxénètes qui les ont recrutées. Une seule des interviewées, Sofia, s'est sentie tellement opprimée à San Diego qu'après avoir travaillé là trois ans elle s'est enfuie et est rentrée au Guatemala; deux mois plus tard, elle regrettait sa décision et retournait aux États-Unis. Sa mère, qui a travaillé dans un cabaret au Guatemala, l'a persuadée de repartir, même si cette fois elle a dû aller travailler à Chicago, car elle ne pouvait pas retourner à l'endroit d'où elle s'était enfuie.

1. LIENS ENTRE LES INDUSTRIES DE LA PROSTITUTION AU MEXIQUE ET AUX ÉTATS-UNIS

L'industrie de la prostitution américaine est fortement dépendante des établissements de commerce sexuel pour adultes mexicains. Des déclarations telles que « [e]lles partent d'ici, au Mexique. Elles ne viennent pas de là-bas, parce qu'ici ils paient moins que là-bas » (Leonor) et « Les États-Unis prennent les femmes d'ici, mais n'amènent pas les leurs. Ils prennent, mais ne donnent pas. Les hommes américains viennent souvent ici pour inviter les femmes à travailler de l'autre côté [de la frontière] » (Lidia) décrivent les liens à sens unique. Cela étant, des déclarations telles que « [l]es propriétaires de bars aux États-Unis connaissent les propriétaires de bars au Mexique; donc, ils se parlent et échangent des femmes afin qu'elles travaillent plus fort et fassent plus d'argent » (Lorena) et « Certaines femmes vont [aux États-Unis] et d'autres viennent [au Mexique], et cela arrive, car les femmes sont des biens qu'il faut constamment remplacer pour convenir au goût des clients » (Lourdes) évoquent un échange dans les deux sens.

Les établissements mexicains sont la première source de femmes pour les établissements de commerce sexuel pour adultes américains. À l'inverse des femmes centraméricaines, qui ne veulent pas rentrer dans leur pays d'origine, les femmes mexicaines ne coupent pas les liens avec les bars et les bordels qu'elles ont quitté. Elles quittent le Mexique quand elles sont jeunes et attirantes, et beaucoup reviennent après quelques années à leurs anciens lieux de travail, quand leur jeunesse s'estompe et qu'elles ne sont plus demandées au Nord. Les passeurs et proxénètes mexicains interviewés ont rapporté un âge moyen minimum pour les femmes travaillant dans la prostitution aux États-Unis de 16,4 ans et un âge moyen maximum de 32,5, au lieu de 17,4 et 41,4 pour les femmes travaillant au Mexique (voir le tableau 6). La plus grande proportion de mineures sans papiers rapportée dans les établissements de commerce sexuel pour adultes américains (8 pour 13 contre 8 pour 27), bien qu'il faille considérer ces chiffres avec précaution étant donné la petite taille de l'échantillon et le fait qu'il soit choisi, est inquiétante étant donné que les États-Unis se sont désignés eux-mêmes comme leaders dans le combat contre la traite humaine (Lagon, 2011: 90). De même, dans une récente recherche, Izcarra *et al.* (2017) ont conclu que les femmes

mexicaines et centraméricaines sont entrées plus tôt dans la prostitution aux États-Unis qu'au Mexique.

Tableau 6 Âges minimums et maximums pour les femmes travaillant dans la prostitution aux États-Unis et au Mexique

États-Unis						Mexique					
ÂGE MINIMUM			ÂGE MAXIMUM			ÂGE MINIMUM			ÂGE MAXIMUM		
Âge	n	%									
13	1	7,7	25	1	7,7	15	2	7,4	24	1	3,7
14	1	7,7	27	1	7,7	16	4	14,8	25	2	7,4
15	5	38,4	30	6	46,1	17	2	7,4	26	1	3,7
17	1	7,7	35	2	15,4	18	18	66,7	30	2	7,4
18	3	23,1	40	3	23,1	Pas de réponse	1	3,7	35	2	7,4
20	2	15,4							40	3	11,1
									42	2	7,4
									45	1	3,7
									48	1	3,7
									Pas de limite*	11	40,7
									Pas de réponse	1	3,7
Total	13	100,00	Total	13	100,00	Total	27	100,00	Total	27	100,00
moyenne	16,4		moyenne	32,5		moyenne	17,4		moyenne	41,4	

* Dans ces cas, quand les proxénètes ont répondu qu'ils acceptaient des femmes de tout âge, nous avons établi une limite de 50 ans, car les femmes de plus de 50 ans sont difficilement demandées par les clients.

Source : Dressé par l'auteur à partir de données recueillies dans les interviews avec les passeurs de migrants (n = 13) et les proxénètes (n = 27).

La demande pour des travailleuses mineures est forte dans les deux pays ainsi qu'en ville. Talía, une Guatémaltèque qui a travaillé au Texas depuis mars 2004, quand elle avait 16 ans, jusqu'à mars 2012, voyageant dans des autos-caravanes d'un champ à l'autre pour proposer ses services aux travailleurs agricoles, a dit qu'on demandait des femmes

«de 15 à 35 ans; les travailleurs journaliers là-bas sont très exigeants, et, comme ce sont de jeunes hommes, ils veulent des femmes jeunes; si vous avez plus de 35 ans, ils ne payent plus la même somme d'argent». Les clients en zone urbaine sont encore plus exigeants. Comme Rocío l'a indiqué, quand trois citoyens américains (deux hommes et une femme) l'ont emmenée à l'âge de 15 ans avec sept autres femmes du Salvador à San Francisco en 1996, «[j]e m'en suis bien sortie et me suis fait plein d'argent, car j'étais jeune; les hommes me voulaient moi parce que j'étais la plus jeune».

Au Mexique, les proxénètes que nous avons interviewés ont fait la distinction entre la prostitution volontaire et la traite ou l'exploitation sexuelle forcée de femmes et d'enfants. Dans les interviews, ils se sont efforcés de démontrer qu'ils n'exploitaient pas des femmes ou ne forçaient personne à agir contre leur volonté. Cela se donne à voir dans des déclarations comme «[e]lles ne viennent pas ici en étant dupées. Elles le font parce qu'elles le veulent» (David), «Quand elles le veulent, elles peuvent partir sans aucun problème» (Eladio), «Si quelqu'une vient ici et que ça ne lui plaît pas, elle ne travaille pas» (Elías), «Je ne les dupe pas. Je leur dis à quoi ressemble le travail, et, si elles le veulent, elles restent ici et travaillent» (Estela), «On ne les dupe pas ou quoi que ce soit. Elles viennent, car elles veulent travailler» (Eva), «Personne ne cherche à les arrêter. Quand elles disent "Je ne veux plus travailler", elles peuvent partir sans problème» (Frida), «Je ne les force pas à venir ou à être là. Elles sont aussi libres que le vent» (Juana), «Ici elles travaillent, mais comme elles le veulent. Il n'y a pas d'horaires» (Julia) et «Elles partent quand elles le veulent. Je ne les stoppe pas» (Laura). Seules deux des proxénètes interviewées, Encarna (propriétaire d'un bordel) et Josefa (propriétaire d'un bar), ont forcé des femmes travaillant pour elles à rester dans leurs établissements pour une durée minimum de temps – six mois dans le premier cas et trois dans le second – avant qu'elles ne soient autorisées à partir.

L'aspect le plus surprenant du discours des proxénètes est leur rejet de la traite humaine. Dans des interviews, ils ont parlé avec irritation de la prostitution forcée et de la disparition de femmes et d'enfants. Pour Josefa, «[o]n devrait imposer des punitions plus dures pour ceux qui forcent les femmes à se prostituer, parce qu'il y en a qui forcent les

femmes à se prostituer – et non seulement les femmes, mais aussi les enfants». De même, pour Estela, « [i]l y a des garçons et des filles dans cette profession; dans ces cas, il faut appliquer lourdement la loi, car la prostitution infantile, ce n'est pas bon». Manuela a souligné qu'«il y a de mauvais proxénètes qui ont des femmes travaillant contre leur volonté». De plus, Vicenta a rapporté qu'en mars 2013, après à peu près deux mois d'emprisonnement, elle s'est échappée avec deux autres femmes du Salvador d'un bar de la ville de Mexico: «Ils [mes patrons] me nourrissaient et m'hébergeaient, mais je n'ai jamais vu l'argent que j'ai fait et je voulais partir. Ils ne voulaient pas me laisser partir. Je n'étais pas autorisée à partir.»

Dans la plupart des interviews, les pouvoirs politiques sont tenus pour responsables de la traite humaine, tout comme les élites économiques et le crime organisé; la conclusion était qu'il était virtuellement impossible de mettre un terme à ce fléau, car il était protégé par des pouvoirs intouchables. Des déclarations telles que « [ça implique la participation de] policiers, d'agents de l'immigration et de personnes qui ont le pouvoir de décider ce qu'il faut faire avec les femmes qui sont ramenées d'autres endroits » (Encarna), « Il y a beaucoup de problèmes impliquant la traite de personnes; ce problème existe, mais les gens, les autorités, ne veulent pas en prendre conscience » (Estela), « Ceux qui ont de l'argent ont le pouvoir. Ils font ce qu'ils veulent, et personne ne dit rien. La traite est réelle » (Ester), « La traite s'élabore parmi ceux qui ont de l'argent [...] en plus, ils sont bien protégés » (Diego), « Beaucoup de personnes sont impliquées dans la traite humaine, mais ce sont des personnes puissantes, et personne ne les punit » (Marcelo) et « Je pense qu'il y a plus de policiers et d'agents de l'immigration impliqués, mais il y a aussi des gens puissants impliqués et ils s'en tirent impunément » (Emilio) reflètent la position critique envers les autorités mexicaines de tolérer, cacher et protéger le problème de la traite.

Le faible pourcentage d'établissements mexicains qui ont employé des mineures est une conséquence de la peur de la loi. Si Frida a dit: « Je n'accepte pas les mineures, car je les vois comme si c'étaient mes filles », la plupart des proxénètes refusent d'employer des travailleuses mineures par peur d'avoir à fermer ou d'avoir à affecter une part de leurs profits à des paiements extorqués (Izcara Palacios, 2018). En conséquence, il

est moins coûteux d'employer uniquement et légalement des femmes adultes. Ceci dit, ils n'acceptent pas la définition d'âge adulte de la loi (18 ans). Pour eux, la femme devient majeure quand elle a un enfant à élever, et ils critiquent le fait qu'une mineure ne puisse se prostituer pour élever ses enfants. Selon Eloy, « [i]l y a des filles, adolescentes avec enfants, et elles ne peuvent travailler dans ces endroits, car elles en sont bannies, même si ce ne sont plus des enfants – elles sont déjà responsables de quelqu'un et doivent travailler ». Les proxénètes ont dit que beaucoup de filles sont venues à leurs établissements implorer du travail pour subvenir aux besoins de leurs enfants. La plupart voudraient les employer, car plus elles sont jeunes plus elles seront désirées par les clients – ce qui veut dire qu'elles vont rapporter plus d'argent. Pourtant, la majorité refuse. Comme Julia l'a souligné, « je ne leur donne pas de travail. J'aimerais, mais je ne peux pas à cause des problèmes que j'aurai ». Certains proxénètes ont dit n'employer que des mineures vraiment dans le besoin : de jeunes mères et des filles centraméricaines. Lourdes a précisé : « Je lui demande pourquoi elle veut être une putain et, si elle me dit qu'elle a des enfants, je l'aide. Si elle est célibataire, je ne l'aide pas. » Pour Emilio, « [c]'est une jeune fille, et je lui ai donné du travail, car elle a deux jeunes enfants et c'est vraiment dur pour elle ». De même, Eliseo a souligné : « J'ai eu des filles mineures et je les aide, car elles ne sont pas d'ici, du Mexique. C'est pour ça que je les prends – car elles ne sont pas d'ici et n'ont nulle part où aller ; les Centraméricaines qui passent ici ont entre 15 et 35 ans. » C'est pour cela que, disaient-ils, l'âge limite pour se prostituer devrait être abaissé. L'argument était le suivant : quelques femmes mineures avec des enfants n'ont pas d'autre choix que la prostitution pour subvenir aux besoins de leurs enfants et, si elles ne peuvent le faire dans un milieu où elles sont un peu protégées, elles le feront dans un milieu plus dangereux où elles « seront victimes d'abus de la part des clients » (Manuela).

Alors que les proxénètes soutiennent qu'ils emploient des mineures pour des raisons altruistes, la stimulation est souvent économique. Les mineures dans les établissements ont augmenté le flux de clients et les tarifs. De plus, pour compenser le risque de les employer, les proxénètes imputent aux mineures un plus grand pourcentage de leurs revenus que celui légalement appliqué aux femmes adultes. Aussi, employer

les mineures les plus vulnérables (celles qui sont étrangères ou ont des enfants) réduit la probabilité qu'elles dénoncent leurs proxénètes.

Les Centraméricaines avec une expérience de travail au Mexique et aux États-Unis préfèrent travailler aux États-Unis, car les salaires sont plus élevés. Cependant, elles insistent sur le fait que les proxénètes mexicains leur donnent plus de liberté ; aux États-Unis elles sont soumises à un régime strict (elles ne peuvent refuser aucun client, doivent travailler de longues heures et ont seulement quelques jours de repos). Selon Sofía, « [a]ux États-Unis, j'ai été forcée. Ici [au Mexique], non ; ici, si tu n'aimes pas le client, tu ne pars pas avec lui, et il ne se passe rien. » Les femmes centraméricaines se plaignent du nombre limité de clients qu'elles ont eus au Mexique. Pendant les fins de semaine, elles n'ont pas eu plus de deux ou trois clients, ce qui a limité leurs revenus. Des déclarations telles que « [i]l n'y a pas eu beaucoup de clients » (Marisa), « J'ai épargné vraiment peu d'argent parce que des fois il n'y avait pas de travail » (Rosa), « Quand les choses ne vont pas bien, je ne gagne rien, ou j'ai seulement 200 pesos, c'est ce que je demande pour un rapport sexuel » (Silvia), « Il y a des jours où il n'y a pas de travail, et ces jours-là on ne fait pas beaucoup d'argent » (Teresa) et « Des fois, j'ai deux ou trois clients quand les choses vont bien. Quand il n'y a pas de travail, je dois avoir un client, des fois aucun » (Valeria) montrent leur insatisfaction face à la pénurie de travail au Mexique. À l'inverse, elles évoquent un excès de travail aux États-Unis ; certaines disent qu'elles ont reçu 20 clients ou même plus dans une seule journée. Elles racontent des choses comme : « Aux États-Unis, j'ai travaillé plus de douze heures » (Paloma), « Je devais recevoir jusqu'à 25 puis 28 clients ; pour moi c'était trop, parce que je travaille de trois heures de l'après-midi jusqu'à cinq heures du matin » (Sofía), « J'en recevais environ 20 par nuit de travail » (Teresa), « Je travaillais tout le temps. Mes seuls jours de repos étaient durant mes règles » (Talía), « À New York, je travaillais pendant plus de 15 heures sans arrêt » (Valeria), « Des fois, j'ai travaillé jusqu'à 20 heures » (Vicenta), « Je suis entrée à dix heures du matin et sortie à trois heures du matin » (Victoria) et « À New York, je suis rentrée à midi et suis restée jusqu'à trois heures du matin » (Violeta), toutes expriment leur mécontentement par rapport à leur charge de travail excessive aux États-Unis. Ceci dit, toutes celles qui y ont exercé la

prostitution voulaient désespérément y retourner et continuer de travailler dans cette profession, habituellement au même endroit.

2. LES DISCOURS DES FEMMES SUR LA PROSTITUTION

Les femmes centraméricaines qui ont été bloquées au Mexique pour n'avoir pas ramené assez d'argent pour payer tous les frais des passeurs, qui ont été abandonnées par ces derniers, ou qui ont été enlevées ou kidnappées doivent rechercher un emploi pour survivre et épargner de l'argent pour continuer leur voyage (Andrade Rubio, 2016). Elles ne peuvent trouver de moyens pour voyager facilement, et aucune activité n'est aussi rentable que la prostitution. C'est pour cela que beaucoup finissent par exercer cette activité durant leur transit au Mexique, même si elles ne l'ont jamais fait auparavant. Elles gagnent moins que les femmes mexicaines, car les proxénètes qui les emploient doivent payer des pots-de-vin aux autorités pour employer des personnes sans papiers. Comme Erica l'a souligné : « Quand [les services d'immigration] viennent et que j'ai des femmes centraméricaines, je dois les payer pour que les filles puissent rester. »

Les femmes qui acceptent de travailler comme prostituées au Mexique parce qu'elles ne peuvent trouver un autre travail ont une vue très différente du travail de celles qui se sont déjà adonnées à cette activité par le passé. Elles haïssent le travail et souhaiteraient pouvoir faire un autre travail. Les témoignages suivants reflètent le désespoir de ces femmes qui n'ont pas eu d'autre choix que de se prostituer, même si aucune d'elles ne s'est plainte d'avoir été forcée : « Je travaille ici comme prostituée, car je n'ai pas d'autres moyens de gagner ma vie. [...] Je n'aime pas la prostitution parce que les hommes profitent de moi, de mon corps, et je me sens humiliée. [...] Je demande à Dieu avec mon cœur de me donner un autre travail, je n'aime pas ce travail » (Valeria) et « Je travaille comme prostituée, je loue mon corps ; je n'aime pas le faire, mais j'ai des besoins et j'ai besoin d'argent, donc je le fais » (Silvia).

À l'inverse, les femmes expérimentées défendent la légitimité et la dignité du travail qu'elles font. Des déclarations telles que « [ç]a ne me dérange pas de faire ce travail » (Marisa), « J'ai grandi en m'habituant à ce travail. J'aime ça et je veux continuer à travailler dans cette profession »

(Paloma), «J'aime être une putain. Ça me fait plaisir» (Rocío), «J'ai continué à travailler là, car j'ai aimé le travail, et donc je suis restée là» (Sandra), «J'ai aimé mon travail là-bas [aux États-Unis]. Je suis assez jeune pour toujours faire pas mal d'argent, et je veux profiter de ma jeunesse, parce que ça a une fin» (Teresa) «J'aime ça [la prostitution] parce que je gagne plus d'argent que dans les autres jobs, qui sont fatigantes» (Talía), «J'aime ce travail, et ça paie très bien» (Vicenta) et «C'est ce que je sais faire. C'est mon travail» (Virginia) reflètent leur décision de travailler dans cette industrie. Leur préférence pour cette activité est due aux salaires élevés; quand nous leur avons demandé si elles voulaient changer de travail, presque toutes ont dit qu'elles le feraient si elles pouvaient gagner autant d'argent.

Bien que beaucoup des femmes interviewées aient revendiqué aimer la prostitution, cela ne veut pas dire qu'elles ne se sont pas senties exploitées. Contrairement aux femmes du pays, qui peuvent se déplacer librement, celles qui n'ont pas de documents sont vulnérables parce qu'elles dépendent de la protection des proxénètes. Tout comme au Mexique, aux États-Unis les propriétaires d'établissements de commerce sexuel doivent payer des pots-de-vin aux autorités pour qu'elles ferment les yeux sur l'embauche de femmes sans papiers. Selon Daniela: «Leurs employeurs ont fait en sorte qu'elles puissent travailler comme ça, sans papiers; c'est un commerce qui fait de l'argent, et ils payent aussi pour ne pas être ciblés par les opérations de l'immigration. Les employeurs aux États-Unis payent dans le but de ne pas faire l'objet d'enquêtes.» Ce coût économique est couvert par une plus grande exploitation au travail. Dans quelques interviews, les femmes ont exprimé leur manque de liberté et le sentiment d'avoir été exploitées: «Le garde était toujours aux portes de l'établissement [un bordel à Tabasco, au Mexique] pour être sûr que nous ne sortions pas» (Olivia); «Il y a de l'exploitation sexuelle, et les illégales sont traitées différemment des femmes du pays [États-Unis]» (Sofía); «Je n'avais pas de liberté au travail parce que je devais travailler. Je n'avais pas de permission pour sortir et aussi je ne connaissais pas les endroits où nous allions. Il n'y avait pas de liberté pour parler, se reposer pendant la moitié de la journée et rester dans la remorque à ne rien faire» (Talía); et «Des fois je me suis sentie mal, et aussi exploitée au travail, parce que là-bas [au Colorado] on doit juste travailler pour faire l'argent de la semaine» (Viviana).

Quatre des femmes interviewées, dont trois étaient mineures, ont été trompées et ont dû se rendre dans un autre pays et faire de la prostitution; une avait été forcée par sa mère adoptive à se prostituer dans son pays d'origine quand elle avait 15 ans. Dans deux cas, elles ont été persuadées par quelqu'un de proche et, dans les deux autres, elles n'ont pas eu d'autre choix. Aucune n'a évoqué avoir été dupée par le passeur qui les a conduites dans un autre pays. Les passeurs ont travaillé simplement en échange d'argent, qui a été versé par un frère ou une sœur du répondant, un ami ou un proxénète (voir le tableau 7).

Tableau 7 Entrées volontaires et forcées dans la prostitution.

Volontaire		Dupée/Forcée			Total
N	QUI L'A DUPÉE/FORCÉE?	N	ÂGE	N	N
17	Frère/sœur	2	14	1	22
	Un ami	1	15	1	
	Un fournisseur	1	17	2	
	Sa mère adoptive	1	22	1	

Source : Dressé par l'auteur à partir des données recueillies dans les interviews avec les femmes centraméricaines (n = 22).

Les réseaux de passeurs ont rarement recours à la tromperie pour attirer les clientes, néanmoins ils embellissent la réalité pour les convaincre : ils leur parlent de la facilité avec laquelle elles peuvent faire beaucoup d'argent et ils leur disent généralement qu'elles vont travailler dans la prostitution. Toutes les femmes interviewées ont été conduites au Mexique par les passeurs au moins deux fois et au moins une fois aux États-Unis; en conséquence, elles connaissaient bien les passeurs. Toutes se méfiaient d'eux et elles savaient que certains voulaient simplement les duper (Izcara Palacios, 2017b : 92). Quatre femmes (Teresa, Valeria, Victoria et Violeta) ont dit qu'elles se sont engluées au Mexique parce que le passeur s'était enfui avec l'argent qu'elles avaient versé. Ceci dit, presque toutes les femmes interviewées avaient une opinion positive des passeurs. Cela se donne à voir dans des commentaires comme : « Les passeurs se mobilisaient envers les gens qu'ils transportaient. Ils étaient responsables et bons » (Mónica), « Les passeurs sont respectueux »

(Paloma), « Les passeurs sont de bonnes personnes qui nous aident » (Paula), « Les passeurs sont cool » (Rocío), « Le passeur nous a conduites, nous a bien traitées, nous a aidé à trouver du travail, ne nous a pas trompées. Il nous a dit quel travail nous allions faire » (Rosa), « J'étais la plus jeune, la plus petite. Il ne m'a pas manqué de respect ni suggéré quoi que ce soit qui m'a fait me sentir mal » (Sandra), « Ils m'ont bien traitée et n'ont pas été durs » (Sofía), « Ils ont été bons. Ils m'ont beaucoup aidée » (Talía) et « J'avais ma fille avec moi. Ils voulaient la prendre et l'emmenner, et le passeur nous a défendues » (Vicenta). Certaines se sont plaintes des longues marches ou de la fatigue, mais aucune n'a parlé du fait d'être assujettie aux abus sexuels. Comme Rosa l'a expliqué : « [Le passeur] savait que s'il nous manquait de respect on pourrait ne pas le payer après. Il savait quel commerce nous faisons et, pour nous, c'est plus facile de payer avec le corps qu'avec l'argent. C'est comme ça que le business se fait⁵. » Vicenta a précisé : « Ils ne demandent pas de rapports sexuels parce que nous les payons tout du long. » Virginia a ajouté : « J'ai eu des relations sexuelles avec lui, et il ne m'a pas demandé de tout payer. [...] Je lui ai proposé de le payer de cette façon. »

Leur opinion sur les autorités, à l'inverse, était très différente, puisque certaines femmes ont été assujetties à des abus sexuels à la fois au Mexique et aux États-Unis : « Les gardes ou les responsables [d'un pénitencier américain] me permettaient uniquement de parler si je leur faisais une fellation » (Marisa); « J'ai été prise par l'immigration au Chiapas et stoppée là; ils m'ont emmenée dans une maison. [...] Ils m'ont violée. C'était un viol parce que je ne voulais pas le faire. J'avais peur » (Mónica); « Ils [les services d'immigration] m'ont attrapée au Chiapas et ont demandé mes documents, et je ne pouvais pas en montrer, alors ils m'ont emmenée à leur boss. Il m'a trouvé jolie et il m'a dit que mon prix était une nuit avec lui; il m'a dit de m'y tenir et que je n'aurais pas de problèmes. Je suis restée avec lui, et le jour suivant il m'a laissé partir » (Paloma); et « La première fois je suis venue

5. Cette déclaration montre un certain degré d'*empowerment* de la part de ces femmes. Dans les interviews, les femmes ont presque toujours parlé du professionnalisme des passeurs et ont évoqué le fait d'avoir été traitées correctement. La phrase « s'ils nous manquent de respect » évoque toute tentative de la part des passeurs d'avoir un bonus sexuel pendant le voyage. Quelques femmes expriment leur désir d'avoir un rapport sexuel avec le passeur, mais jamais gratuitement.

avec mes amies, l'une d'elles a passé plusieurs heures avec des agents de l'immigration [au Mexique]; elle a eu des relations sexuelles [avec eux] pour éviter qu'ils nous expulsent» (Vicenta). Certains des proxénètes et passeurs interviewés ont mentionné avoir eu des problèmes avec les autorités pour avoir refusé de laisser les femmes qu'ils transportaient ou employaient se faire sexuellement abuser. Carlos a raconté que «[l]es femmes de plusieurs passeurs ont été prises, ils les ont baisées [les ont abusés sexuellement] et après les ont laissé partir [...] La pire chose qui me soit arrivée est que je ne les ai pas laissés le faire, et ils n'arrêtaient pas de me dire "On va t'arrêter"».

3. TRAFIC CONTRE TRAITE HUMAINE

Le passage lié au trafic et la traite humaine sont clairement distinguables d'un point de vue théorique. La traite humaine implique un recrutement forcé dans le but d'une exploitation dans le temps; à l'inverse, le passage lié au trafic est un transport clandestin jusqu'à un lieu désigné par le client et s'arrête quand celui-ci atteint sa destination. Cependant, ces concepts ne décrivent pas de manière adéquate le fonctionnement de ces réseaux spécialisés dans le déplacement des femmes du Mexique et de l'Amérique centrale pour travailler dans l'industrie de la prostitution aux États-Unis.

Bales et Soodalter (2009: 13) donnent une définition de la traite humaine ou de l'esclavage avec trois éléments: le contrôle complet d'une personne sur une autre au moyen de la violence (physique ou psychologique); un travail dur pour un très bas salaire ou sans salaire; et l'exploitation économique. L'élément central de cette définition est le contrôle violent et la perte de liberté de choix (l'impossibilité de fuir). Dans les exemples présentés dans notre étude, l'exploitation économique a toujours été présente, mais pas les deux autres éléments. Les salaires gagnés par les femmes aux États-Unis sont très intéressants; à l'inverse, les salaires sont tellement bas au Mexique que les femmes ne gagnent parfois pas assez pour manger. Dans le cas des États-Unis, le discours des passeurs fait croire qu'il doit y avoir de la violence psychologique, car les femmes ne peuvent refuser de travailler pour le fournisseur ou l'employeur qui les recrute. Cependant, la plupart des femmes interviewées

n'étaient pas cantonnées dans un endroit qu'elles ne pouvaient quitter. Personne ne retenait leurs documents, car les seuls documents qu'elles avaient étaient faux, et personne n'a rapporté de violence physique de la part des proxénètes. Au Mexique, les femmes vont éviter de sortir dans la rue par peur du crime organisé, alors qu'aux États-Unis elles ont travaillé de si longues heures qu'elles ont rarement eu le temps de sortir.

Ces éléments suggèrent que ces exemples n'illustrent pas de la traite humaine, mais du passage lié au trafic. Selon l'article 3 du Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants, le trafic implique de faciliter l'entrée illégale d'un individu dans un pays dans lequel la personne n'est ni un national ni un résident permanent en échange d'une compensation économique. C'est tout simplement ce que font les réseaux examinés dans ce texte. Cependant, ces réseaux ne conduisent pas les femmes migrantes à un endroit désigné par les femmes. Ils ne travaillent pas pour les femmes, mais pour les proxénètes américains qui font commerce de l'exploitation du travail de personnes sans papiers. Les passeurs savent que les femmes sans papiers travaillent de plus longues journées que les femmes du pays et gagnent de plus faibles salaires; cependant, ils ne participent pas à cette exploitation ni n'en bénéficient même s'ils reçoivent une compensation économique des proxénètes américains quand ils livrent les femmes.

Ce dernier élément se rapproche plus de la définition de la traite humaine. L'article 3 du protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes définit la traite de personnes en termes de recrutement et de transport avec l'usage de la force ou un abus de pouvoir dans le but de l'exploitation. Néanmoins, l'usage de la force ne fait pas partie du mode d'opération habituel de ces réseaux, auxquels l'exploitation ne rapporte rien. L'activité de ces réseaux s'arrête quand les femmes sont livrées aux proxénètes. Les passeurs tirent des profits économiques du transport des femmes, mais ne reçoivent aucun pourcentage de l'argent qu'elles gagnent. Beaucoup de réseaux transportent des mineures, mais la tromperie n'est pas un outil habituel (Izcara Palacios & Andrade Rubio, 2018). La plupart des femmes savent qu'elles sont emmenées aux États-Unis pour travailler dans la prostitution. Elles ne

sont pas transportées sous la contrainte, et les passeurs n'agressent pas sexuellement les femmes.

En conclusion, l'activité de ces réseaux est plus proche du concept de trafic, bien qu'elle contienne quelques éléments de la traite humaine. La nature dépendante du processus de migration dans ces réseaux est l'élément qui ressemble le plus à la traite humaine. La migration à travers les réseaux de trafic du sexe n'est pas autonome. Les passeurs choisissent des femmes selon des caractéristiques spécifiques (âge et beauté physique) et les transportent jusqu'à des établissements de commerce sexuel. Bien que les femmes ne soient pas conduites par les passeurs à un endroit qu'elles ont choisi elles-mêmes, elles sont des clientes qui migrent sur une base volontaire et non des otages, et les passeurs reçoivent souvent plus d'argent des frais qu'elles payent que ce qu'ils reçoivent des proxénètes⁶ (voir le tableau 8).

Tableau 8 Éléments de définition de la traite humaine et du trafic de migrants

Moyens		Objectifs	Situation des femmes	Nature du processus de migration
Traite	Coercition	Exploitation	Otage	Dépendant
Trafic	Migration volontaire	Conduire les femmes migrantes à un endroit désigné par les femmes	Cliente	Autonome
Cas étudiés	Migration volontaire	Livrer les femmes aux proxénètes	Cliente	Dépendant

Source : L'auteur.

6. Ce ne sont pas toutes les femmes employées dans la prostitution qui recourent à des réseaux spécialisés dans le trafic sexuel. Beaucoup migrent de manière autonome, transportées par des passeurs qui ne travaillent pas pour des proxénètes. Dans ces cas, ce sont eux qui décident où aller et où travailler.

4. CONCLUSIONS

Les réseaux de trafic de femmes entre l'Amérique centrale, le Mexique et les États-Unis sont devenus plus nombreux dans les dernières années. Les réseaux qui, il y a quelques années, auraient juste transporté des hommes ont trouvé une source importante de revenus dans le trafic de femmes pour répondre à la demande de l'industrie de la prostitution américaine. Beaucoup de clients préfèrent les Latino-américaines sans papiers, plus dociles et vulnérables que les femmes du pays, et cela a encouragé cette activité.

L'exploitation dont ont souffert les femmes latino-américaines employées dans l'industrie de la prostitution américaine est plus dépendante de leur statut d'immigration que de la nature de l'industrie dans laquelle elles travaillent. Les proxénètes n'ont pas besoin de les menacer ou de les battre, de les attacher ni de les enfermer pour les empêcher de s'enfuir. La loi d'immigration fait ce travail pour eux. Les risques de traverser la frontière sans papiers et la menace d'expulsion rendent les femmes plus dépendantes des proxénètes, et elles recherchent leur protection. Toutes les femmes interviewées ont de lourdes charges familiales. Elles avaient besoin d'argent pour subvenir aux besoins de leurs enfants, la plupart d'entre elles faisaient vivre leurs parents, et quelques-unes aidaient aussi leurs plus jeunes fratries qui étudiaient. En conséquence, elles n'avaient pas d'autre choix que de trouver du travail, et la prostitution est une des activités qui permet à des travailleurs non qualifiés d'obtenir de gros revenus. Pour elles, les employeurs qui les ont exploitées n'étaient pas leurs ennemis mais leurs alliés, étant donné qu'ils les ont protégées d'une expulsion. Certaines se sont plaintes d'avoir été arrêtées par les autorités à plusieurs occasions et ont eu besoin que leurs employeurs intercèdent pour éviter d'être reconduites à la frontière.

Les femmes sont d'accord pour travailler de longues heures ou s'occuper d'un large nombre de clients parce qu'elles n'ont pas de papiers. Au Mexique, certains proxénètes reconnaissent qu'ils ont reçu deux fois plus d'argent des femmes centraméricaines que des mexicaines grâce à la protection qu'ils leur ont offerte. Les femmes sans papiers le savent et l'acceptent. Toutes ont dit qu'il était plus sûr et plus rentable de travailler pour un fournisseur que d'être indépendante, car travailler indépendamment sans papiers augmente le risque d'expulsion tout comme la

probabilité que des clients refusent de payer. Avec un proxénète, certains clients peuvent menacer de les dénoncer aux services d'immigration si elles refusent des pratiques sexuelles étranges, mais ils payent toujours, car ceux qui touchent l'argent sont les proxénètes. À ce sujet, plusieurs femmes rapportent qu'elles ont été expulsées pour avoir refusé des clients puissants qui les ont battues.

La prostitution n'est pas la source de la traite humaine. Celle-ci survient quand les femmes employées dans l'industrie de la prostitution n'ont pas de droits. L'interdiction de la prostitution place les femmes qui l'exercent dans une position vulnérable, encore plus si elles sont sans papiers. Cela rend plus forts les proxénètes et les clients, alors que la décriminalisation de la prostitution rend les femmes plus fortes et la légalisation de la migration sans papiers est un coup fort à la traite humaine naissante. L'augmentation de la traite humaine dans les pays développés dans les décennies récentes peut être attribuée à des politiques d'immigration de plus en plus répressives ciblées sur la migration irrégulière. De même, la *General Law for the Prevention of Crimes Related to Trafficking*⁷ mexicaine et le *Victims of Trafficking and Violence Protection Act* américain sont incapables de combattre ces traites. Ces lois protègent, par l'attribution de visas humanitaires, quelques victimes désirant assister les autorités dans la poursuite de passeurs. De plus, les femmes doivent démontrer qu'elles ont été forcées. Ces lois séparent les victimes des coupables.

Les femmes sans papiers employées dans l'industrie de la prostitution sont des victimes à cause de leur statut d'immigration. Elles ne veulent

7. Adoptée en juin 2012, cette loi déclare dans l'article 40 que le consentement des victimes ne doit pas constituer une exemption exceptionnelle de responsabilité criminelle. Elle a été saluée pour avoir augmenté substantiellement les pénalités et pour cibler la chaîne d'exploitation dans sa totalité. Cependant, les fonds pour combattre le trafic au Mexique sont inadéquats, et les équipes ne sont pas qualifiées (Hepburn and Simon, 2013: 390). De plus, le Département d'État américain (2013: 262) a souligné la vaste corruption sous la forme d'exigence de services sexuels de victimes de trafic, de contrefaçon de papiers d'identité, d'intimidation, et de dissimulation de cas de trafic dans des établissements de commerce sexuel pour adultes. Les lois strictes sont contreproductives dans des contextes corrompus, car elles augmentent le coût des pots-de-vin, qui sont toujours payés par les victimes.

généralement pas être délivrées ni s'échapper pour rentrer dans leur pays, où les perspectives économiques sont nulles pour elles. Dans la plupart des cas étudiés ici, le désir de travailler dans un milieu qu'elles savent exploitant résulte d'une décision rationnelle dans laquelle elles placent le bien-être de leurs enfants avant le leur. Les femmes interviewées se plaignent du grand nombre d'heures de travail, et beaucoup sont conscientes d'être exploitées, mais aucune d'elles ne veut revenir dans son pays d'origine; de plus, après avoir été expulsées, elles ont parfois risqué leur vie pour revenir à leur ancien travail. Cela ne les rendent pas coupables.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agustín, Laura (2008), « Sex and the Limits of Enlightenment: the Irrationality of Legal Regimes to Control Prostitution », *Sexuality Research and Social Policy*, vol. 5, n° 4, p. 73-86.
- Andrade Rubio et Karla Lorena (2016), « Víctimas de trata: mujeres migrantes, trabajo agrario y acoso sexual en Tamaulipas », *CienciaUAT*, vol. 11, n° 1, p. 22-36.
- Bales, Kevin, et Ron Soodalter (2009), *The Slave Next Door: Human Trafficking and Slavery in America Today*, Los Angeles, University of California Press.
- Cavalieri, Shelley (2011), « Between Victim and Agent: a Third-way Feminist Account of Trafficking for Sex Work », *Indiana Law Journal*, vol. 86, p. 1409-1458.
- Comisión Nacional de Derechos Humanos (2009), « Informe especial sobre los casos de secuestro en contra de migrantes », June 15. <http://www.cndh.org.mx/INFORMES/Especiales/infEspSecMigra.pdf> (consulté le 10 novembre 2011).
- Comisión Nacional de Derechos Humanos (2011), « Informe especial sobre secuestro de migrantes en México » February 22. http://www.cndh.org.mx/sites/all/doc/Informes/Especiales/2011_secmigra.pdf (consulté le 10 février 2013).
- Doezema, Jo (2000), « Loose Women or Lost Women? The Re-emergence of the Myth of White Slavery in Contemporary Discourses of Trafficking in Women », *Gender Issues*, hiver, p. 23-50.
- Doezema, Jo (2002), « Who Gets to Choose? Coercion, Consent, and the UN Trafficking Protocol », *Gender and Development*, vol. 10, n° 1, p. 20-27.

- Gallagher, Anne T. (2010), *The International Law of Human Trafficking*, New York, Cambridge University Press.
- Hepburn, Stephanie, et Rita J. Simon (2013), *Human Trafficking Around the World. Hidden in Plain Sight*, New York, Columbia University Press.
- Hua, Julietta (2011), *Trafficking Women's Human Rights*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Izcara Palacios, Simón Pedro (2014), « La contracción de las redes de contrabando de migrantes en México », *Revista de Estudios Sociales*, n° 48, p. 84-99.
- Izcara Palacios, Simón Pedro (2015), « Los transmigrantes centroamericanos en México », *Latin American Research Review*, vol. 50, n° 4, p. 49-68.
- Izcara Palacios, Simón Pedro (2016), « Violencia postestructural: migrantes centroamericanos y cárteles de la droga en México », *Revista de Estudios Sociales*, n° 56, p. 12-25.
- Izcara Palacios, Simón Pedro (2017a), « Contrabando de migrantes y demanda laboral », *Andamios, Revista de Investigación Social*, vol. 14, n° 35, p. 359-378.
- Izcara Palacios, Simón Pedro (2017b), « El coyotaje visto desde la mirada de mujeres migrantes centroamericanas », *Perfiles Latinoamericanos*, vol. 25, n° 49, p. 77-95.
- Izcara Palacios, Simón Pedro (2018), « Prostitución de menores en locales registrados de México », *Revista Internacional de Sociología*, vol. 76, n° 1.
- Izcara Palacios, Simón Pedro, Rubio Andrade et Karla Lorena (2016), « La deportación de mujeres centroamericanas víctimas de trata. », *Papeles de Población*, vol. 22, n° 90, p. 173-196.
- Izcara Palacios, Simón Pedro, Rubio Andrade et Karla Lorena (2018), « Centroamericanas menores de edad prostituidas en California », *Nóesis: Revista de Ciencias Sociales y Humanidades*, vol. 27, n° 53, p. 77-97.
- Izcara Palacios, Simón Pedro, José Moral de la Rubia, Rubio Andrade et Karla Lorena (2017), « País de origen y edad de inicio en la prostitución de mujeres de Centroamérica traficadas en México y Estados Unidos », *CienciaUAT*, vol. 12, n° 1, p. 70-83.
- Kelly, Liz (2005), « You Can Find Anything You Want: a Critical Reflection on Research on Trafficking in Persons within and into Europe », *international Migration*, vol. 43, n° 1-2, p. 235-265.
- Kristof, Nicholas D. (2011), « Raiding a Brothel in India », *New York Times*, 25 mai. <http://www.nytimes.com/2011/05/26/opinion/26kristof.html> (consulté le 12 mars 2013).

- Lagon, Mark P. (2011), « The Global Abolition of Human Trafficking: the Indispensable Role of the United States », *Culture and Society*, hiver/printemps, p. 89-98.
- Nussbaum, Martha C. (1998), « Whether from Reason or Prejudice: taking Money for Bodily Services », *Journal of Legal Studies*, n° 27, p. 693-723.
- Ponsi Antón, Ignasi (2004), « Más allá de los moralismos: prostitución y ciencias sociales », dans Raquel Osborne (dir.), *Trabajadoras del sexo: Derechos, migraciones y tráfico en el siglo XXI*, Barcelone, Ediciones Bellaterra, p. 113-120.
- U.S. Department of State (2013), « Trafficking in Persons Report », <http://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2013/> (consulté le 31 janvier 2013).
- Warren, Kay B. (2012), « Troubling the Victim/Trafficker Dichotomy in Efforts to Combat Human Trafficking: the Unintended Consequences of Moralizing Labor Migration », *Indiana Journal of Global Legal Studies*, vol. 19, n° 1, p. 105-120.
- Weitzer, Ronald (2007), « The Social Construction of Sex Trafficking: Ideology and Institutionalization of a Moral Crusade », *Politics and Society*, n° 35, p. 447-475.
- Wijers, Marjan (2004), « Delincuente, víctima, mal social o mujer trabajadora: perspectivas legales sobre la prostitución », dans Raquel Osborne (dir.), *Trabajadoras del sexo: Derechos, migraciones y tráfico en el siglo XXI*, Barcelone, Ediciones Bellaterra, p. 209-221.
- Zhang, Sheldon X (2009), « Beyond the Natasha Story—a Review and Critique of Current Research on Sex Trafficking », *Global Crime*, vol. 10, n° 3, p. 178-195.
- Zhang, Sheldon X (2011), « Woman Pullers: Pimping and Sex Trafficking in a Mexican Border City », *Crime, Law, and Social Change*, n° 56, p. 509-528.

Chapitre 10

DIMENSIONS STRUCTURELLES ET SUBJECTIVES DE LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL : UNE ANALYSE DES MINORITÉS RACISÉES ET ISSUES DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

VICTOR ARMONY

Université du Québec à Montréal

Ce chapitre porte sur les barrières systémiques qui se dressent devant les minorités racisées et issues de l'immigration dans leur intégration à l'emploi, cela en mobilisant une perspective double sur la portée structurelle de ces barrières et sur le vécu des individus qui en éprouvent les effets discriminatoires. Nous analyserons d'abord le cas des groupes minoritaires au Québec sous l'angle des écarts salariaux par rapport à la majorité (« non visible » ou « blanche ») – en prenant ce phénomène comme indicateur de frontières ethniques à l'œuvre – pour, ensuite, examiner certains aspects de la discrimination expérimentée par une

minorité en particulier : la population d'origine latino-américaine. L'approche duale mobilisée – quantitative sur les données de revenu et qualitative sur le discours des acteurs – s'appuie sur l'idée que la construction sociale des frontières ethniques, bien que systémique, est ancrée dans des processus subjectifs : les rapports sociaux inégalitaires, cristallisés dans les différentes sphères de la vie institutionnelle, organisationnelle et communautaire, s'articulent à des représentations (croyances, perceptions, récits) et à des pratiques qui, se déployant du microsocial au macrosocial, contribuent à naturaliser et à reproduire ces rapports inégalitaires (Juteau, 2015 ; Tilly, 2005 ; Wimmer, 2013).

Dans un premier temps, nous verrons que les statistiques socioéconomiques confirment la présence de différences qui sont difficiles à expliquer, du moins entièrement, par d'autres facteurs que la distance identitaire entre les minorités dites « visibles » et la majorité. On peut estimer que ces écarts – dans le niveau de revenu, dans la prévalence de l'importance du chômage et de la pauvreté – sont à la fois une expression, une conséquence et, par une logique de rétroalimentation (en tant que « cercle vicieux »), l'une des causes du désavantage systémique que subissent de nombreuses personnes racisées (Massey, 2007). Mais ce désavantage, empiriquement mesurable à l'échelle collective, se manifeste dans de multiples occurrences concrètes de l'interaction sociale : la barrière peut s'activer par le déclenchement d'un parti pris explicite ou implicite envers quiconque est perçu sous le prisme des préjugés et des stéréotypes (Brubaker, Loveman et Stamativ, 2004). À cet égard, dans la deuxième section du chapitre, nous nous pencherons sur un ensemble de témoignages de discrimination apportés par des Québécois issus de l'immigration latino-américaine, ce qui nous donnera un aperçu des mécanismes de distanciation ethnique qui opèrent au plan de l'intersubjectivité.

L'ÉCART SALARIAL COMME INDICE DES BARRIÈRES SYSTÉMIQUES

Il existe un consensus assez large sur le fait que l'écart salarial constaté entre les femmes et les hommes résulte essentiellement de processus sociaux et, plus spécifiquement, de l'existence de barrières structurelles (Hadas et Shaley, 2009). Cet écart est légitimement devenu un

enjeu de justice pressant, ainsi qu'un problème à propos duquel on tient pour acquis que tout gouvernement démocratique doit mettre en place des mesures correctives et de suivi (dont des cadres législatifs de plus en plus contraignants, comme celui que le gouvernement du Canada a adopté en 2018¹). Le même raisonnement appliqué aux écarts fondés sur l'éthnicité semble pourtant moins socialement et politiquement accepté, notamment quand il est question d'amener l'opinion publique majoritaire à admettre la notion de discrimination systémique. Au Canada – et particulièrement au Québec – les statistiques au sujet du retard qu'accusent les minorités racisées et issues de l'immigration au plan de l'intégration socioéconomique sont pourtant assez éloquentes. En fait, les populations minoritaires peuvent subir plus fortement les inégalités économiques déjà présentes dans la société, dont celles entre les femmes et les hommes, un phénomène que l'on peut caractériser de « double pénalité » ou « double minorité » (Gonzales, Blanton et Williams, 2002). C'est sous cet angle que, dans les prochaines pages, nous proposerons plusieurs analyses éclairant l'imbrication des catégories d'éthnicité et de sexe (et, dans certains cas, d'âge) dans la distribution du revenu.

L'écart salarial entre les sexes au Canada (défini comme la différence entre le revenu d'emploi des hommes et des femmes, rapportée au revenu d'emploi des hommes) se place à environ 18 %, proche de celui aux États-Unis, mais en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE² (environ 14 %). Une autre façon, peut-être plus éloquente, d'exprimer cette différence est de dire que, pour chaque dollar gagné par l'homme, la femme ne gagne que 82 cents (en termes de moyennes pour les populations respectives). Cette mesure tient compte de l'ensemble de la population qui travaille à temps plein durant toute l'année, ce qui donne un aperçu approximatif du décalage dans la rémunération offerte aux travailleurs et travailleuses selon leur genre. Il va de soi que plusieurs facteurs sociaux peuvent expliquer la différence salariale et que ce type de calcul ne compare pas de manière systématique les divers types d'activité économique ou la formation et l'expérience requises

-
1. « Loi visant à établir un régime proactif d'équité salariale dans les secteurs public et privé fédéraux », déposée le 29 octobre 2018.
 2. OCDE (2018), Écart salarial femmes-hommes (indicateur). doi: 10.1787/b64d7a8e-fr (Consulté le 07 mars 2018).

pour obtenir les emplois. Mais il est fort probable que l'un des facteurs explicatifs déterminants soit la sous-représentation des femmes dans les postes plus élevés, par exemple au sein d'une entreprise, ou dans les métiers mieux rémunérés. Peu de gens affirmeront que cette réalité découle d'un manque d'effort, de talent ou de mérite qui serait inhérent ou particulièrement répandu parmi les femmes. Même quand il est question d'un choix individuel – la décision de se consacrer ou non aux enfants, de poursuivre ou non des études, de demander ou non une promotion ou une augmentation de salaire, etc. –, il est généralement admis que les normes sociales (autant appliquées qu'intériorisées) joueront un rôle clé dans l'accès (limité) des femmes aux possibilités d'emploi (et, finalement, aux instances de pouvoir).

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) du Québec fait référence dans sa documentation à «la discrimination systémique fondée sur le sexe». La CNESST définit la discrimination systémique comme «une forme de discrimination qui relève d'un système» c'est-à-dire «d'un ordre établi provenant de pratiques volontaires ou non, neutres en apparence³». Les principaux facteurs qui expliquent la discrimination, toujours selon la Commission, sont les stéréotypes et préjugés sociaux, la ségrégation professionnelle et la sous-évaluation des emplois féminins. L'idée que l'écart salarial fondé sur le sexe est le résultat de processus sociaux qui échappent à la volonté, voire à la conscience de chaque individu impliqué s'impose ici comme une évidence sociologique. Il est donc troublant, bien que non nécessairement étonnant dans le climat sociopolitique actuel, que le même raisonnement, lorsque mobilisé à propos des catégories ethniques, suscite de si fortes résistances au sein des majorités nationales. À l'automne 2017, le gouvernement provincial a proposé de mener une consultation publique au sujet de la discrimination systémique subie par les populations minoritaires au Québec, notamment dans le domaine socioéconomique. La consultation a reçu une réponse extrêmement négative – et, pourrait-on ajouter, disproportionnée par rapport à la portée des possibles conséquences d'une telle consultation – de la part

3. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, «Qu'est-ce que l'équité salariale», http://www.ces.gouv.qc.ca/niv_c/discrimination.asp (consulté le 5 février 2019).

d'une large partie de l'opinion publique, des médias et des milieux politiques et intellectuels⁴.

Le Conference Board of Canada a pourtant déjà publié des chiffres pour 2010 sur « l'écart salarial selon l'origine ethnique » (Racial Wage Gap⁵), et le Centre canadien de politiques alternatives a inclus, dans son étude de 2014 sur la discrimination salariale, la situation des travailleurs minoritaires et autochtones⁶. L'idée d'observer ce phénomène à un niveau plus concret, dans le but de comprendre ses causes et les possibles corrections à apporter, commence également à se diffuser. Au Royaume-Uni, à compter de 2017, toutes les sociétés de 250 employés ou plus sont obligées de déclarer annuellement l'écart salarial entre les sexes. En même temps, la ville de Londres a commencé à appliquer la même méthodologie à la mesure de l'écart salarial fondé sur l'ethnicité (Ethnicity Pay Gap) dans la fonction publique⁷. Il n'y a pas eu, dans ce contexte, de grandes controverses. En effet, l'objectif d'une telle démarche n'est pas d'accuser la population majoritaire de pratiquer systématiquement le racisme, mais de rendre visibles les barrières systémiques – c'est-à-dire, dans les mots de la CNESST, « relevant d'un système » – qui tendent à défavoriser certaines catégories de la population qui se trouvent déjà dans un état de vulnérabilité. En fait, le budget 2018 du gouvernement canadien prévoyait la création de « mesures [qui] permettront de combler des écarts quant à la disponibilité des données sur le sexe, la race et d'autres facteurs identitaires qui se recoupent », cela dans le but de « recueillir, analyser et diffuser des données sur les minorités visibles, afin de comprendre les obstacles auxquels des groupes différents font face et de trouver la meilleure façon de soutenir ces groupes à l'aide d'une politique fondée sur des données probantes⁸ ».

4. Radio Canada International, « L'enquête sur le racisme systémique au Québec fait-elle déjà le procès des Québécois? », 5 octobre 2017.

5. The Conference Board of Canada, « L'écart salarial selon l'origine ethnique », avril 2017.

6. McInturff, Kate, et Paul Tulloch, « Refermer l'écart. La différence que font les salaires du secteur public », Canadian Centre for Policy Alternatives, Ottawa, octobre 2014.

7. *GLA Ethnicity Pay Gap Report 2017*.

8. Gouvernement du Canada, « Égalité + croissance. Une classe moyenne forte », 27 février 2018.

L'écart salarial entre les sexes est généralement mesuré à partir de la formule suivante : (salaire médian des hommes moins salaire médian des femmes) / salaire médian des hommes, ce qui permet d'exprimer la différence comme le pourcentage « manquant » dans le revenu des femmes par rapport à celui des hommes (« les femmes gagnent x % moins que les hommes »). Nous utiliserons cette mesure, basée sur le revenu d'emploi médian annuel (et non pas horaire, comme le font certains organismes), pour décrire ce que nous appelons l'Écart 1. L'autre mesure, que nous appellerons Écart 2, rapporte la différence salariale au revenu des femmes, ce qui permet de l'énoncer ainsi : « les hommes gagnent x % plus que les femmes ». On peut considérer que ce taux, toujours plus élevé (pour des raisons arithmétiques évidentes), met plus clairement l'accent sur l'avantage systémique des hommes sur les femmes (ou de la majorité sur les minorités). Il faut, enfin, souligner que les diverses méthodes génèrent parfois des résultats divergents (l'OCDE mesure un écart de 18 % pour le Canada, alors que notre calcul, fondé sur les données du recensement de 2016, donne plutôt 20 %; peu importe la méthode adoptée, l'essentiel est de maintenir la cohérence dans les comparaisons).

Afin de pouvoir mettre en perspective les divers groupes et les provinces, nous utiliserons dans ce chapitre le cas de l'Ontario comme point de référence pour faire ressortir les spécificités du Québec et nous ajouterons une autre mesure : l'écart (mesuré selon la première formule) par rapport à la valeur obtenue pour l'ensemble de la population canadienne, toutes catégories démographiques confondues. Cela permet de ramener tous les revenus à une base facilement comparable. Nous parlerons de la population majoritaire (c'est-à-dire qui n'appartient pas à une minorité « visible ») et des populations racisées (incluant toutes les personnes qui se déclarent membres d'une minorité). Ces catégories identitaires sont, bien évidemment, moins précises (et plus discutables) que celles concernant le sexe, mais elles permettent de saisir les tendances systémiques, surtout en raison de la vaste base empirique dont ces données proviennent.

Les données du Tableau 1 montrent que, pour l'ensemble de la population du Canada âgée de 15 ans et plus qui a travaillé à temps plein durant toute l'année, les femmes ont un revenu d'emploi médian qui est 20,1 % inférieur à celui des hommes (Écart 1), ou, exprimé autrement, les hommes gagnent 25,1 % plus que les femmes (Écart 2). En 2010, ces écarts étaient de 20,5 % et 25,8 % respectivement, ce qui indique une légère réduction de la différence. Le Québec et l'Ontario présentent des écarts salariaux selon le sexe qui sont moins prononcés que la norme pancanadienne : les femmes gagnent environ 18 % moins que les hommes (alors qu'en Alberta les femmes gagnent 27 % moins que les hommes). Dans les deux provinces, l'écart s'est aussi légèrement réduit comparativement à la situation en 2010.

Tableau 1 Revenu d'emploi médian, 2015 (en \$) – Écarts entre les femmes et les hommes et entre les populations minoritaires et majoritaires

	Femmes (en \$)	Hommes (en %)	Écart 1 (en %)	Écart 2 (en %)
CANADA	47 420	59 326	20,1	25,1
Minoritaire	43 485	51 241	15,1	17,8
Majoritaire	48 377	61 093	20,8	26,3
Écart 1 (en %)	10,1	16,1	–	–
Écart 2 (en %)	11,2	19,2	–	–
QUÉBEC	42 433	51 622	17,8	21,7
Minoritaire	36 455	41 534	12,2	13,9
Majoritaire	43 135	52 839	18,4	22,5
Écart 1 (en %)	15,5	21,4	–	–
Écart 2 (en %)	18,3	27,2	–	–
ONTARIO	49 713	60 345	17,6	21,4
Minoritaire	45 295	52 659	14,0	16,3
Majoritaire	51 206	62 796	18,5	22,6
Écart 1 (en %)	11,5	16,1	–	–
Écart 2 (en %)	13,1	19,3	–	–

Si l'on introduit la variable de l'ethnicité, on observe que les écarts salariaux fondés sur le sexe sont moins prononcés au sein de la population minoritaire : à l'échelle nationale, les femmes appartenant à une minorité visible gagnent 15,1 % moins que les hommes appartenant à une minorité visible, et l'écart se réduit encore plus au Québec (12,2 %). Cette réalité s'explique par l'existence d'une plus grande différence dans le revenu médian entre les hommes minoritaires et majoritaires (16,1 %) qu'entre les femmes minoritaires et majoritaires (10,1 %). Donc, paradoxalement, la plus grande égalité entre les sexes en ce qui concerne la population minoritaire québécoise découle d'une plus grande inégalité entre les populations minoritaire et majoritaire : au Québec, les femmes minoritaires gagnent 15,5 % moins que les femmes majoritaires (par rapport à un écart de 11,5 % en Ontario) et les hommes minoritaires gagnent 21,4 % moins que les hommes majoritaires (par rapport à un écart de 16,1 % en Ontario). Le fait que les hommes minoritaires sont relativement plus désavantagés que les femmes minoritaires, dans la comparaison avec leur vis-à-vis majoritaires respectifs, s'explique par une présence d'hommes minoritaires moindre dans les échelons supérieurs de revenu, dans lesquels prédominent les hommes majoritaires.

Afin de pouvoir comparer les revenus d'emploi médians des divers groupes, le Tableau 2 présente les données exprimant l'écart par rapport au revenu médian de toute la population au pays (âgée de 15 ans et plus qui a travaillé à temps plein durant toute l'année). Cela permet de constater, par exemple, que les hommes majoritaires en Ontario gagnent 17,5 % plus que la population canadienne prise dans son ensemble (d'où la valeur négative du pourcentage, car l'écart salarial n'est pas, dans ce cas, un « déficit », mais plutôt un « surplus »). Tous les autres groupes, sauf les hommes chinois, affichent des revenus médians inférieurs au barème national, ce qui s'explique, comme nous le disions, par le fort poids des hommes majoritaires dans les échelons supérieurs du revenu.

Tableau 2 Revenu d'emploi médian, 2015, exprimant en % l'écart 1 par rapport au total de la population canadienne, selon certaines minorités visibles

Québec	Femmes	Hommes	Diff.	Ontario	Femmes	Hommes	Diff.
Minoritaire	31,8	22,3	9,5	Minoritaire	15,2	1,4	13,8
Noire	28,3	25,6	2,7	Noire	11,1	10,1	1,0
Arabe	29,4	14,1	15,3	Arabe	15,7	2,0	13,7
Latino	33,8	22,5	11,4	Latino	24,5	7,5	17,0
Chinoise	27,0	18,9	8,1	Chinoise	1,4	-14,6	16,0
Majoritaire	19,3	1,1	18,2	Majoritaire	4,2	-17,5	21,7

Ce tableau permet aussi de saisir la différence entre les groupes minoritaires des deux provinces. Bien que tous les groupes, y compris les majoritaires, gagnent moins au Québec qu'en Ontario, on observe que les groupes minoritaires sont encore plus affectés. Les femmes minoritaires québécoises gagnent environ 32 % moins que la norme pancanadienne (le revenu d'emploi médian pour toute la population au pays), alors que cette différence pour les femmes minoritaires ontariennes est de moins de la moitié, environ 15 %. Les hommes minoritaires sont encore plus affectés par cet écart au Québec qu'en Ontario (22,3 % comparativement à 1,4 % respectivement), mais leur revenu d'emploi demeure tout de même plus élevé que celui des femmes minoritaires.

Les quatre minorités visibles les plus nombreuses au Québec sont (pour la population âgée de 15 ans et plus) : la minorité noire (231 555 personnes, ou 30 % de la population minoritaire totale), la minorité arabe (153 460, ou 20 %), la minorité latino-américaine (110 090, ou 14 %) et la minorité chinoise (79 580, ou 10 %). Si l'on se penche sur ces minorités, on observe quelques particularités :

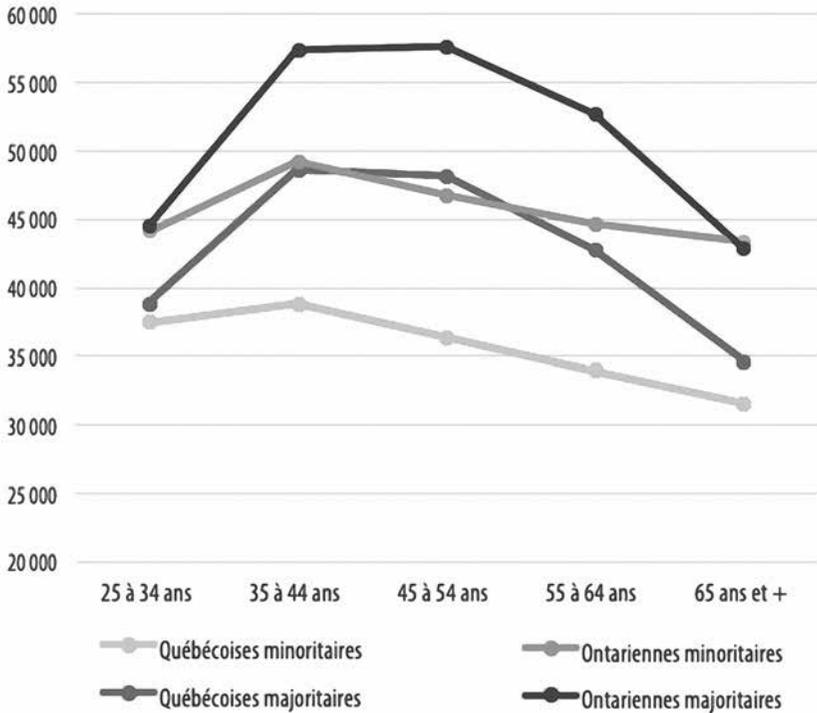
- *les Québécoises latino-américaines* affichent le revenu d'emploi médian le plus bas, nettement inférieur à celui des hommes latino-américains au Québec et à celui des femmes latino-américaines en Ontario (lui-même inférieur par rapport aux autres groupes), ce qui laisse entrevoir l'incidence d'une problématique spécifique (sur laquelle nous nous pencherons dans la deuxième section de ce chapitre);

- *les Québécoises arabes* affichent le plus grand écart salarial par rapport aux hommes parmi les minorités, un écart qui est moins prononcé en Ontario ;
- *la population noire* présente l'écart salarial fondé sur le sexe le plus réduit parmi tous les groupes, cela tant au Québec qu'en Ontario. Ceci dit, cette minorité se porte beaucoup mieux, en termes de revenu, en Ontario qu'au Québec : les Ontariennes noires gagnent « à peine » 10 % de moins que la norme pancanadienne ;
- *la population chinoise* du Québec ressort comme la minorité dont la différence vis-à-vis de l'Ontario est la plus prononcée : dans la province anglophone, autant les femmes que les hommes de cette communauté se démarquent des autres minorités par leur revenu beaucoup plus élevé, alors qu'au Québec ils affichent des revenus comparables à ceux des autres minorités.

Le Graphique 1 montre que le revenu d'emploi médian augmente nettement parmi les femmes majoritaires âgées de 35 à 54 ans, alors que cette hausse est moins prononcée parmi les femmes minoritaires. Au Québec, ce phénomène est encore plus visible, ce qui se traduit par un plus grand écart salarial entre les femmes en fonction de leur ethnicité. Cela veut dire que les femmes minoritaires ne semblent pas profiter suffisamment de l'accroissement du revenu qui se produit durant cette phase de la vie (mais qui profite surtout aux hommes) et que le déclin du revenu à compter de l'âge de 45 ans est plus abrupt, cela davantage au Québec qu'en Ontario.

Il est à noter, en ce qui concerne le niveau de scolarité (postsecondaire et universitaire), que les personnes minoritaires – y compris les femmes – se comparent favorablement au reste de la population. Il est fort possible que des facteurs tels que la reconnaissance des diplômes aient une incidence sur le parcours professionnel des personnes issues de l'immigration. Des analyses qui tiennent compte de certaines variables seraient nécessaires afin de mieux cerner le problème. On peut toutefois écarter d'emblée l'hypothèse d'un éventuel déficit d'éducation comme explication des écarts dans le revenu minoritaire.

Graphique 1 Revenu d'emploi médian, en 2015, des femmes minoritaires et majoritaires au Québec et en Ontario, selon les catégories d'âge (en \$)



Les barrières systémiques sont associées à des catégories sociales pour lesquelles l'accès aux débouchés (d'emploi ou autres) est plus limité. Les femmes sont, sans aucun doute, désavantagées en tant que catégorie, mais l'intersection d'autres appartenances donne lieu à des dynamiques complexes dont les effets sont variables. Comme nous l'avons vu dans les analyses précédentes, l'ethnicité semble jouer un rôle déterminant dans les chances d'avoir ou non un revenu d'emploi élevé. Les femmes minoritaires subissent ainsi une double pénalité. Aussi, bien que l'âge ait une incidence sur tous les groupes, ce facteur peut pousser encore plus certains groupes vers le bas de la pyramide salariale. Le Tableau 3 présente les dix groupes, au sein des quatre principales minorités visibles au Québec, avec le revenu d'emploi médian le plus bas. Cela permet de voir, par exemple, que neuf de ces groupes sont féminins et que les

personnes de 65 ans et plus sont les plus désavantagées. Dans le cas des femmes latino-américaines, presque tous les groupes d'âge sont sur la liste, même ceux qui correspondent généralement, pour la population active, à une phase de haut revenu dans la vie (45 à 54 ans). Aussi, on peut remarquer qu'aucun de ces dix groupes n'appartient à la population arabe. Ce constat nous permet de rappeler que l'analyse proposée ici porte sur la population qui travaille à temps plein durant toute l'année, donc ces données n'offrent pas le portrait complet de la situation socio-économique (notons, à ce propos, que la population arabe du Québec est plus affectée par le chômage que les populations noire et latino-américaine : pour les femmes, les taux sont, respectivement : 15,5 %, 12,5 % et 11 %).

Tableau 3 Les 10 catégories dans les principales minorités au Québec qui affichent les plus grands écarts salariaux par rapport à la population canadienne

Minorité	Sexe	Âge	Revenu médian (en \$)	Écart 1 (en %) vs total Canada
Latino-américaine	Femme	65 ans et plus	30 121	43,6
Noire	Homme	65 ans et plus	30 313	43,3
Noire	Femme	65 ans et plus	33 311	37,7
Latino-américaine	Femme	55 à 64 ans	33 571	37,2
Chinoise	Femme	55 à 64 ans	33 846	36,7
Latino-américaine	Femme	45 à 54 ans	34 645	35,2
Latino-américaine	Femme	25 à 34 ans	35 354	33,8
Noire	Femme	25 à 34 ans	36 423	31,8
Noire	Femme	55 à 64 ans	36 694	31,3
Chinoise	Femme	45 à 54 ans	36 722	31,3

Cet aperçu des imbrications du sexe, de l'ethnicité et, dans une moindre mesure, de l'âge dans la distribution du revenu, spécifiquement sous l'angle des écarts salariaux, permet de faire ressortir des tendances statistiques qui dévoilent les effets de processus systémiques à l'œuvre. L'explication n'est pas toujours ou nécessairement celle du sexisme ou du racisme (ou de l'âgisme) qui seraient à l'origine de comportements

délibérés. Bien sûr, l'explication ne réside pas, non plus, dans un supposé manque généralisé de talent, d'effort ou de mérite au sein des populations racisées. En revanche, les groupes issus de l'immigration peuvent certainement accuser des retards dans leur intégration socioéconomique en raison de facteurs linguistiques, culturels ou professionnels qui affectent négativement leurs chances. Mais l'intérêt de ces analyses statistiques réside dans la possibilité de mettre en relief des tendances sociales fortes et difficiles à justifier, du moins entièrement, par d'autres facteurs concurrents ou sous-jacents : si c'est la langue qui constitue le principal obstacle, comment expliquer les écarts qui affectent les immigrants francophones de l'Afrique ? Si ce sont les « valeurs » qui nuisent à l'intégration (un terme qui tend à désigner l'origine non chrétienne ou non occidentale de certains groupes), comment expliquer les écarts qui affectent les immigrants en provenance des Amériques ?

Bien sûr, le fait même de créer artificiellement des populations « minoritaires » pose indubitablement plusieurs problèmes conceptuels et méthodologiques, dont le moindre n'est pas que les appartenances découlent d'une auto-identification qui répond à des catégories prédéfinies par Statistique Canada (Alba et Denton, 2008). Aussi, même en acceptant la relative cohérence interne des quatre groupes sur lesquels nous nous centrons (alors que, en réalité, ils sont extrêmement hétérogènes), les défis varient en fonction de leurs particularités et de la place qu'ils occupent dans la société (notamment par leur rapport à la norme culturelle, linguistique, religieuse et « raciale » de la majorité nationale). Cependant, l'intérêt de les saisir collectivement par la négative – ils constituent la « diversité » – découle de la possibilité d'évaluer le coût relatif de leur désavantage. En quelque sorte, comme les femmes, les personnes dans ces catégories paient collectivement une « taxe » en vertu de leur identité sociale. En fait, dans cette perspective, le revenu des femmes minoritaires est doublement « imposé », pour un total de 16 384 \$, car une femme majoritaire gagne 9 704 \$ de moins qu'un homme majoritaire (« taxe féminine ») et une femme minoritaire gagne 6 680 \$ de moins qu'une femme majoritaire (« taxe ethnique »).

Comme nous l'avons indiqué au début du chapitre, nous voulons porter un regard dual sur le phénomène de la discrimination systémique : quantitatif sur les données de revenu et qualitatif sur le discours des

acteurs, en nous appuyant sur l'idée que la construction sociale des frontières ethniques s'articule étroitement à des processus subjectifs. C'est pourquoi, dans la prochaine section, nous examinons un ensemble de témoignages recueillis dans le cadre d'une consultation sur la discrimination auprès de personnes s'auto-identifiant comme latino-américaines. Les résultats de l'analyse de leur discours permettent d'entrevoir les manières dont les barrières s'activent dans les interactions sociales, notamment dans le milieu du travail. Cette approche vise à dévoiler les mécanismes qui sous-tendent la discrimination : parfois ouvertement racistes, mais souvent subtilement (peut-être même inconsciemment) tendancieux, les comportements peuvent bien relever du niveau micro-social, mais ils convergent pour légitimer et reproduire les inégalités systémiques fondées sur l'ethnicité. Les marqueurs ethniques jouent ici un rôle clé : l'«étrangéité» de la femme qui porte un voile – et la raison pour la dévaloriser sur le plan professionnel – obéira à une logique différente («elle n'a pas nos mêmes valeurs») de celle qui amène un employeur à ne pas accorder une promotion à un travailleur latino-américain («docile et moins qualifié»). Ainsi, nous verrons que l'accent et la façon de parler deviennent, dans beaucoup de cas, le marqueur à la base de la frontière ethnique qui se dresse devant les personnes d'origine latino-américaine. Bref, les comportements discriminatoires se fondent sur des représentations sociales complexes qui s'ajustent au contexte de l'interaction.

L'EXPÉRIENCE VÉCUE DES BARRIÈRES SYSTÉMIQUES

Comme le montre le recensement de 2016, la population hispanophone d'origine latino-américaine constitue, avec la population arabophone (surtout d'origine maghrébine), l'un des deux principaux groupes ethnolinguistiques issus de l'immigration dans la société québécoise actuelle : 144 995 et 171 185 personnes respectivement. Durant la période de 2006 à 2015, environ 8 400 personnes immigrantes en provenance d'Amérique latine ont été admises chaque année en moyenne au Québec. Dans cette province, 13 % de la population s'identifie à une minorité «visible» (1 032 365 sur 7 965 455, selon le recensement de 2016). Par rapport à cette population minoritaire, les individus qui se considèrent comme «latino-américains» (en tant que catégorie de minorité «non blanche» proposée par Statistique Canada) représentent

13 %, soit près d'une personne minoritaire sur sept. Il faut cependant mentionner qu'environ un tiers des personnes nées en Amérique latine ne s'auto-identifient pas comme membres d'une minorité racisée (autrement, ils se déclarent explicitement ou implicitement comme « blancs » au recensement) (Armony, 2014). Bref, le caractère « panethnique » par excellence de cette population nous rappelle à la fois son hétérogénéité interne et le fait qu'elle est le produit d'un processus de construction sociale : ses membres forment des liens diasporiques dans une dynamique d'interaction avec le reste de la société (Diaz McConnell et Delgado-Romero, 2004).

Or, cette diaspora d'origine latino-américaine est peut-être moins susceptible de subir les effets d'une discrimination fondée sur la « race » (au même sens que les personnes d'ascendance africaine) ou la religion (quand celle-ci est vue comme « incompatible »). Cependant, pour bien des personnes immigrantes non-francophones qui s'intègrent à la société québécoise, un enjeu capital est posé par la barrière linguistique et, notamment, par ce qui est parfois vécu comme de la discrimination fondée sur l'accent et sur les difficultés au plan de la maîtrise du français. En effet, il ne s'agit pas d'une simple question de « bien parler » la langue, ou encore d'une « question de temps » dans le processus d'acculturation, mais de la persistance des stéréotypes associés à un soi-disant « caractère latin » qui relie indûment la qualité de la performance linguistique aux présumées compétences intellectuelles, ce qui peut expliquer les écarts au plan de revenu que nous avons constatés dans la section précédente du chapitre. La discrimination fondée sur la langue n'est pas généralement inscrite dans les cadres normatifs fondamentaux, mais cette forme de stigmatisation a déjà fait l'objet de procédures judiciaires au Québec. Aussi, par exemple, l'Enquête de Statistique Canada sur la diversité ethnique de 2002 incluait « votre langue ou accent » sur la liste des quatre raisons principales de discrimination (avec « votre appartenance ethnique ou culturelle », « votre race ou la couleur de votre peau » et « votre religion »).

Dans le cadre de ce qui avait été annoncé en juillet 2017 comme une « Consultation sur la discrimination systémique et le racisme », le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec a lancé un appel à projets à l'intention des organismes sans but lucratif

travaillant auprès de personnes racisées. La Coalition pour l'intégration latino-québécoise, réunissant le Centre d'aide aux familles latino-américaines (CAFLA), la Chambre de commerce latino-américaine du Québec, la Fondation LatinArte et Hispanidad Québec, avec le soutien logistique et scientifique du Laboratoire interdisciplinaire d'études latino-américaines de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a alors soumis un projet de consultation à mener auprès de la population hispanophone et d'origine latino-américaine du Québec⁹. La particularité de ce projet résidait dans la possibilité d'offrir aux membres de cette communauté la possibilité de s'exprimer dans leur langue maternelle. Ce projet visait donc à favoriser la participation des personnes issues de l'immigration latino-américaine dans les activités de lutte contre la discrimination. Bien que l'on puisse argumenter que la participation dans un tel processus ne devrait pas obéir a priori à des critères identitaires (parce que l'on ne veut pas valider une logique « communautariste », ou parce qu'on rejette les catégories « officielles » de l'ethnicité), la Coalition a considéré que certaines raisons justifiaient une telle approche :

- 1) La réalité socioéconomique de beaucoup de personnes d'origine latino-américaine révèle l'existence de difficultés importantes au plan de leur intégration au Québec, cela malgré le constat de plusieurs conditions qui leur sont objectivement favorables, y compris les affinités culturelles dont beaucoup de Québécois francophones se réclament (notamment par l'apprentissage très répandu de l'espagnol). Il semble évident que des mécanismes de discrimination subtils mais puissants sont à l'œuvre, notamment en lien avec les stéréotypes très spécifiques qu'il a fallu aborder avec beaucoup de sensibilité et compréhension durant les activités¹⁰.

9. L'auteur de ce chapitre a effectué le traitement et l'analyse des témoignages et a rédigé le rapport final au nom de la Coalition (Armony, 2017).

10. La population des immigrants qui s'auto-identifient comme membres de la minorité latino-américaine affiche une proportion légèrement inférieure de détenteurs de diplômes post-secondaires comparativement aux autres minorités « visibles » : 66,5 % pour les hommes latino-américains et 71 % pour les femmes latino-américaines, comparativement à 71,5 % et 71,8 % respectivement pour l'ensemble de la population minoritaire au Québec. Ces différences ne semblent pas suffisamment importantes pour constituer un obstacle déterminant dans

- 2) Une enquête effectuée en 2017 par le Laboratoire interdisciplinaire d'études latino-américaines de l'UQAM auprès de plus de 1 000 personnes d'origine latino-américaine qui résident au Québec a montré que l'expérience de la discrimination linguistique est généralisée au sein de cette population. Même les répondants qui disent maîtriser le français ont fréquemment vécu ou témoigné des incidents de discrimination en raison de la langue ou de l'accent. Il fallait donc éviter que les participants aux activités se sentent intimidés ou découragés dans l'expression de leur vécu en raison des barrières linguistiques.
- 3) Un certain nombre de personnes d'origine latino-américaine se trouvent dans une situation objective d'isolement linguistique. Il s'agit non seulement de plusieurs réfugiés politiques peu scolarisés dont même l'espagnol est marqué de défauts (parfois en raison de leur origine paysanne ou autochtone), mais aussi du cas grandissant des Latino-américains sans papiers, par définition très vulnérables à la discrimination.

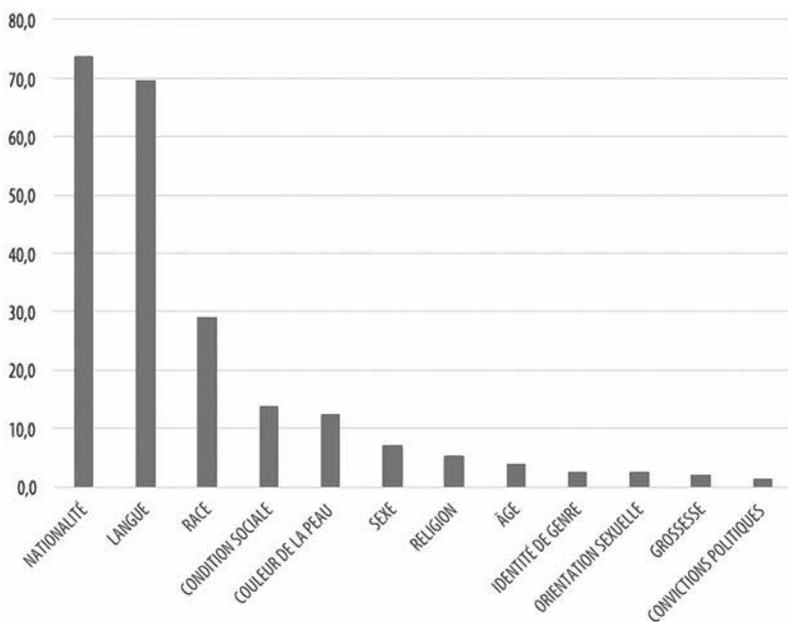
Les activités réalisées ont suscité la participation d'environ 200 personnes, incluant une grande diversité en termes de nationalité d'origine, de statut et trajectoire migratoire, et d'âge, ainsi que la présence de plusieurs participants appartenant à des minorités sexuelles. Au total, 90 femmes et 62 hommes se sont exprimés sur leur vécu et ont apporté leur perspective sur ces enjeux. La composition du groupe de participants nous rappelle l'hétérogénéité interne de la population d'origine latino-américaine :

- 98,7 % s'identifient comme « Latino-américains » ;
- 24 personnes déclarent aussi une ascendance autochtone, 3 personnes s'identifient comme noires et 3 autres comme asiatiques ;
- 55,3 % sont catholiques et 30,3 % disent ne pas avoir de religion ;
- 8 personnes appartiennent à une confession non chrétienne (bouddhiste, juive, musulmane).

l'accès à l'emploi, notamment en ce qui concerne les femmes, pourtant clairement pénalisées au plan du revenu.

Dans l'ensemble, huit personnes sur dix (80,3 %) dans le groupe ont dit avoir été personnellement victimes de discrimination depuis leur arrivée au Québec. Le Graphique 2 montre le poids relatif de chaque motif de discrimination évoqué. Nous y constatons la nette importance de la nationalité (74 %) et de la langue (70 %) comme facteurs mentionnés par les participants, ce qui semble soulever le stigmate de l'origine (lieu de naissance, langue maternelle, socialisation reçue) comme fondement de la discrimination qu'ils ont vécue. Le fait que la langue soit indiquée presque aussi fréquemment que la nationalité fait croire que le principal marqueur ethnique – tel qu'il est perçu par les participants – est celui d'une distance culturelle par rapport à la majorité québécoise.

Graphique 2 Motifs de discrimination rapportés (en %)



Une analyse quantitative du vocabulaire dans les témoignages écrits et transcrits permet de repérer les principaux thèmes autour desquels les participants structurent leur discours (Tableau 4). On y voit ressortir nettement la question linguistique (français, parler, langue, accent,

espagnol, anglais) comme un thème récurrent dans la prise de parole des participants. Le domaine de l'emploi est évoqué par plusieurs termes (entreprise, travail, emploi, professionnel, chef), ainsi que celui de l'éducation (université, études, éducation, école), et du gouvernement et des organismes publics (service, gouvernement, organisme, agent). Les participants font allusion aux injustices vécues (discrimination, racisme) et aux aspects liés à une telle problématique (droit, plainte, aide, peur).

Tableau 4 Fréquence du vocabulaire dans les témoignages recueillis

Mot	Fréq.	Mot	Fréq.	Mot	Fréq.
français	78	accent(s)	36	collègue(s)	20
expérience(s)	71	entrevue(s)	36	éducation	20
entreprise(s)	70	université(s)	34	chef/boss	20
immigrants(tes)	69	opportunité(s)	33	racisme	20
travail/emploi(s)	62	plainte(s)	33	école(s)	18
latino(s)	54	aide(r)	30	espagnol	18
parler	51	origine	29	peur	18
discrimination	47	service(s)	28	anglais	16
langue	45	étude(s)	27	agent	15
professionnels(lles)	42	gouvernement	27	argent	15
droit(s)	40	organisme(s)	27	maison	15

Voici quelques exemples qui illustrent la teneur des témoignages, où l'expérience de l'humiliation en lien avec la langue prend une place centrale (imitation, moquerie, condescendance, remarques blessantes) :

- *Une cheffe dans mon entreprise qui commence à imiter mon accent espagnol quand je parle en français.*
- *Le professeur prenait la difficulté qu'avait ma mère dans l'apprentissage du français pour s'en moquer auprès de ses camarades de classe.*
- *M'appeler péjorativement « l'Espagnole » pour faire remarquer mon accent à un autre collègue, me faire répéter plusieurs fois la même phrase parce qu'ils disaient ne pas me comprendre.*

- *À partir de ce moment, j'avais honte de parler parce que je ne savais pas ce que les gens allaient penser de mon accent et de ma façon de parler.*
- *La discrimination pour ne pas bien parler la langue est une discrimination passive et silencieuse, laquelle est difficile de démontrer.*

Bien évidemment, ridiculiser la manière de parler d'une personne immigrante n'est pas une plaisanterie inoffensive. Quand cela arrive de manière répétée, l'individu ciblé comprend qu'une frontière invisible le sépare de la société « normale », celle d'un « nous » qui semble se fermer devant la différence. Il va de soi que cela peut générer un sentiment d'impuissance et miner l'estime de soi, d'autant plus si cela se manifeste dans le milieu scolaire ou professionnel, des espaces où l'on est jugé régulièrement sur la base du talent et de l'effort¹¹. De plus, cette frontière empêche, dans certains cas, de bénéficier d'un traitement équitable :

- *Je lui ai fait savoir que mon accent n'était pas important, mais qu'il devait écouter ma demande.*
- *La personne a prêté plus d'attention à mon accent et ne m'a pas laissé expliquer la situation.*
- *Quand on te laisse parler, on te dit qu'ils ne te comprennent pas à cause de mon accent, peut-être je ne trouve pas les mots adéquats en français pour bien m'exprimer, ou ils finissent par invalider mon expérience professionnelle et mon opinion.*
- *Ils m'expliquent avec beaucoup de gestes et grimaces comme si je n'étais pas capable de comprendre et je me vois forcée de dire que mon accent ne me rend pas stupide et que je comprends correctement.*

La langue – surtout l'accent avec lequel le français est parlé – fait partie d'une représentation de « l'étranger » (De Souza *et al.*, 2016). En ce sens, à l'instar d'autres « marqueurs » de différenciation par rapport à la norme

11. Il est, bien sûr, extrêmement difficile de réagir devant ces gestes, surtout dans le cadre d'une relation de pouvoir. Mais cela comporte un coût : « La discrétion, l'autocensure, le placard peuvent entraîner des troubles psychiques ; ils ont aussi des conséquences sur les conditions de travail et les carrières. » (Dubet *et al.*, 2013).

sociale (la couleur de la peau, le port de signes religieux), la façon de prononcer dévoile une origine que l'on connecte parfois à des généralisations abusives qui vont au-delà d'une simple question d'habileté linguistique (Gluszek, 2010). Le fait de parler avec moins d'aisance la langue locale activera, auprès de certains individus, le recours à des préjugés très négatifs à l'égard de la personne « différente » :

- *À l'école, les enfants harcèlent mon fils parce qu'il est Mexicain et ils lui disent qu'il est un criminel.*
- *À l'école, on demande à ma fille si nous vivons dans une hutte et elle a été victime de discrimination pour la couleur de sa peau.*
- *Il m'a volé mon espace de stationnement et il m'a dit: «Latino, rentre dans ton pays, tu ne sais même pas parler.»*
- *Il y avait une femme qui m'a crié devant tous les autres dans le magasin quand je l'ai saluée. Elle m'a demandé qu'est-ce que moi je faisais en travaillant là si je ne savais pas parler.*

Il existe la perception, répandue parmi les participants, que l'entrée et l'avancement dans le marché du travail comportent des barrières systémiques, en ce que l'origine immigrante opère comme un élément de disqualification occasionnellement invoqué en tant que règle neutre et objective (le niveau de maîtrise du français), mais qui permet de stigmatiser, même en se dédouanant par un appel à l'intérêt ou au bien-être des « autres » : les clients, les élèves, etc. :

- *Dans 90 % des entrevues de travail, dès qu'ils entendent un accent, tu vois déjà leur manque d'intérêt et ils te font quitter [les lieux] en moins de 10 minutes.*
- *« Vous avez un fort accent latino et je ne peux pas prendre le risque d'affecter l'apprentissage du français des enfants. »*
- *Il fallait trouver une personne pour devenir conseillère des familles parmi les employées de l'entreprise privée où j'ai travaillé, mais la personne responsable de la sélection du personnel a considéré que mon accent hispanophone était très fort et que je ne mérit[ais] pas de faire partie des personnes à être interviewées.*

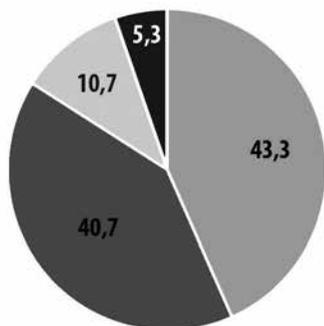
- *Quand l'immigrant ne connaît pas suffisamment sa nouvelle langue, il subit le harcèlement et la surcharge de travail, parce qu'il ne sait pas comment se défendre et quels sont ses droits.*
- *Ce n'est pas une seule fois. Dans différentes situations, je trouve que le fait de ne pas parler le français comme ils le parlent ou de ne pas avoir le français comme langue maternelle, beaucoup de fois ils sous-estiment mes capacités professionnelles.*

En dernière instance, les attitudes dégradantes envers les personnes immigrantes peuvent avoir des conséquences extrêmement graves, comme la perte d'emploi, des blocages dans l'accès aux services gouvernementaux, l'insécurité et le déni de droits :

- *On m'a renvoyé de mon emploi parce que, selon les propriétaires de l'entreprise, en tant que réceptionniste, j'avais trop d'accent pour répondre aux Québécois.*
- *Les opportunités pour avancer dans la compagnie ne sont pas là pour les Latinos, ce qui nous condamne à stagner au niveau du salaire et ne pas avoir accès à la mobilité sociale.*
- *En discutant avec un représentant du gouvernement, après 13 ans que je vis à Montréal, il me demande de passer le téléphone à quelqu'un qui parle bien le français.*
- *Je suis allé demander un rendez-vous médical et la dame m'a traité très mal... elle m'a renvoyé vers quelqu'un d'autre tout en me boudant dès qu'elle a vu que je ne m'exprimais pas clairement en français.*
- *J'ai été victime de violence conjugale de la part d'un Québécois, et les policiers qui sont venus après mon appel à 911 ne m'ont pas emmenée à une maison de refuge pour femmes; ils m'ont enfermée dans la patrouille et ils m'ont traitée horriblement quand ils ont vu que je ne parlais pas français.*
- *Mais beaucoup de gens ne le font pas en raison de la peur ou de la méconnaissance de leurs droits, parce qu'ils ne savent pas comment le faire, ou simplement ils préfèrent ne rien dire pour éviter les problèmes.*

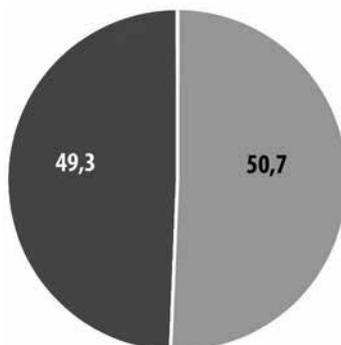
Afin de mieux cerner les principales caractéristiques des expériences vécues, nous avons codifié l'ensemble des témoignages de discrimination sur la base : a) du type d'action ou d'évènement (geste ou comportement :

Graphique 3 Type d'action ou d'évènement de discrimination (en %)



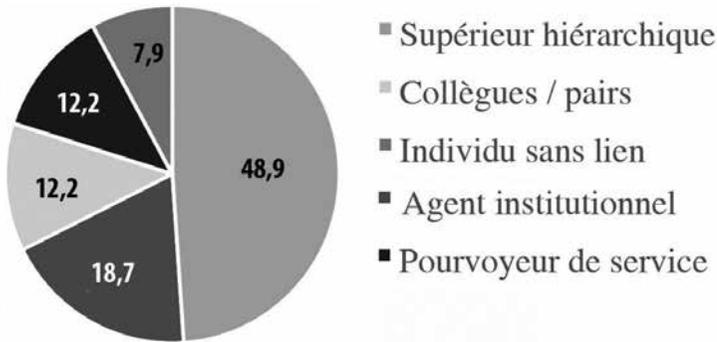
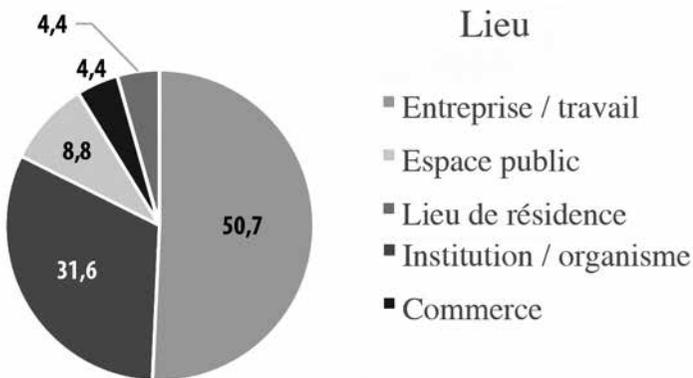
- Rejet / désaveu
- Moquerie / mépris
- Intimidation / profilage

Graphique 4 Récurrence de l'action ou de l'évènement de discrimination (en %)



- Multiple / durable
- Singulier

moquerie, mépris, insulte, profilage, intimidation; prise de décision ou exercice d'autorité: rejet, désaveu, sanction, contrainte) (Graphique 3); b) de sa récurrence (singulière, multiple, étendue dans le temps) (Graphique 4); c) du type d'acteur responsable de la discrimination (agent institutionnel, incluant des autorités; supérieur hiérarchique, incluant les professeurs et recruteurs pour un emploi; collègues, camarades de classe, connaissances; pourvoyeur de service: vendeur, chauffeur d'autobus, locateur; individu anonyme ou sans lien) (Graphique 5); et d) du lieu où a eu lieu l'acte discriminatoire (institution ou organisme, incluant le milieu de l'enseignement; espace public, incluant le transport; entreprise et milieu du travail; commerces; lieu de résidence) (Graphique 6).

Graphique 5 Type d'acteur responsable de la discrimination (en %)**Graphique 6** Type de lieu où s'est produite la discrimination (en %)

Cette analyse montre que la majorité des actes discriminatoires rapportés par les participants correspondent aux gestes de rejet et de désaveu – par exemple, le refus d'un emploi ou d'une promotion, la dévaluation du travail ou des compétences de la victime – et aux instances de moquerie ou de mépris provoquées, par exemple, par l'identité culturelle et par les préjugés associés à l'origine nationale ou ethnique de la victime. Ces situations paraissent souvent neutres ou subtiles dans le contexte même de l'interaction (un sous-entendu, une blague, etc.), mais leurs conséquences peuvent s'avérer très significatives (blocages sur

le parcours scolaire, faible intégration au marché du travail, difficulté dans l'accès aux services de santé, entre autres) et leurs répercussions économiques et psychologiques – en raison de leur caractère récurrent dans la moitié des cas – peuvent devenir durables et s'étendre à d'autres domaines de la vie personnelle et sociale. Il faut par ailleurs remarquer que 16 % des mauvaises expériences (près d'une sur six) revêtent une dimension de contrainte (par exemple, par un gardien de sécurité ou un agent de police), de déni de droit ou service (par exemple, par un fonctionnaire public) ou d'agression (harcèlement, menace, etc.).

Ceci dit, le cas de figure le plus habituel est celui d'une discrimination qui se déroule dans le milieu du travail (51 %) de la part d'un supérieur hiérarchique (49 %). En deuxième lieu, les situations prennent place dans des institutions ou organismes et, moins fréquemment, dans des lieux publics (la rue, le transport en commun, etc.), des commerces et dans le lieu de résidence (par exemple, l'immeuble d'habitation ou le voisinage). On peut donc conclure que l'expérience de la discrimination vécue par les personnes issues de l'immigration latino-américaine est généralement liée aux barrières linguistiques qui, au-delà des enjeux fonctionnels de la communication, tendent à activer les stéréotypes du « latino » (Hosoda *et al.*, 2012). Ces stéréotypes reposent, entre autres, sur la perception négative des habiletés intellectuelles et de l'éthique du travail des personnes latino-américaines, ainsi que sur des préjugés autour de leur présumée déviance sociale (violence, incivilité, corruption, etc.). Le fait que la « personnalité » latino-américaine soit par ailleurs appréciée (comme « chaleureuse », « festive », « sympathique », etc.) peut encore contribuer à une dévalorisation au plan des compétences professionnelles : ces traits s'opposent à l'idée de l'employé (ou de l'étudiant) « modèle » à qui l'on accorde la rémunération (ou la note) la plus élevée. Les citations suivantes illustrent la façon dont la langue, comme marqueur identitaire, s'articule aux préconçus des « latinos » comme main-d'œuvre bon marché et comme délinquants (Weaver, 2005) :

- *Un conseiller en emploi, en raison de mon origine, cherchait à me dissuader de postuler à des postes qualifiés. J'avais mes diplômes universitaires et j'étais trilingue, mais il insistait sur le fait que, comme je venais d'arriver et j'avais un accent, c'était mieux de postuler un emploi non qualifié, comme surnuméraire, réceptionniste ou secrétaire*

pour commencer. Lui-même [manquait d'objectivité] et pour moi cela a été une micro-agression. Je suis sortie en pleurs et me sentant dévalorisée.

- *Je me fais dire souvent que je dois travailler plus fort à cause que je suis latino et que je n'ai pas le droit à des pauses au travail.*
- *C'est très désagréable et même humiliant d'être discriminé pour ton origine. Nous venons pour travailler et aller de l'avant, en contribuant à l'économie locale. C'est très injuste que d'être associé à un délinquant seulement parce que nous sommes latinos.*
- *La cheffe disait que les Mexicains sont les pires [...] et elle me donnait du travail extra sans rémunération.*
- *Ils nous font toujours des commentaires péjoratifs par rapport à la couleur de la peau ou au fait que nous ne parlons pas parfaitement le français. Chaque fois que je rencontre quelqu'un pour la première fois, on me demande si les Colombiens consomment beaucoup de drogues et si nous en avons à vendre.*

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons développé une approche à deux volets visant à saisir le processus de construction des frontières ethniques sur le plan structurel (macrosocial) et subjectif (microsocial). Plus spécifiquement, nous nous sommes intéressés aux mécanismes de production et de reproduction des inégalités socioéconomiques entre la majorité et les minorités, en nous centrant sur le contexte québécois et en prenant le cas de la population d'origine latino-américaine comme objet d'étude. Nous partions de l'idée que les inégalités fondées sur l'appartenance ethnique ou « raciale » (dans le sens d'une identité racisée) répondent à une logique systémique, ce qui permet de les observer par le biais d'indicateurs statistiques, mais qu'une telle logique systémique s'ancre dans des comportements et des interactions que l'on peut caractériser à travers le discours des individus concernés. Évidemment, ces manifestations sur le plan individuel et subjectif sont elles-mêmes encadrées par des dynamiques sociales qui, dans bien des situations, peuvent même échapper à la volonté ou à la conscience des acteurs. Les représentations

sociales qui sous-tendent les attitudes tendancieuses et les pratiques de stigmatisation font partie d'un processus plus vaste de traçage des contours du « nous » majoritaire et de régulation de l'accès à cette identité socialement normalisée.

L'analyse des écarts salariaux nous a permis de dresser un portrait des barrières systémiques qui structurent le monde du travail et, plus largement, qui déterminent les chances économiques des divers groupes dans la société québécoise. Bien qu'il s'agisse d'une mesure grossière et nécessairement réductrice d'un ensemble de phénomènes très complexes, l'intérêt d'une telle approche réside dans le poids extrêmement fort de la preuve empirique : comment nier l'existence de tendances lourdes dans la distribution inégalitaire des revenus d'emploi, des écarts si profonds que l'on ne peut pas se contenter de les expliquer simplement par des facteurs contextuels ? La comparaison entre les populations minoritaires est d'ailleurs révélatrice de dynamiques qu'il faut distinguer : les divers groupes racisés ne sont pas tous affectés au même degré ou de la même façon (Itzigsohn et Bohrt, 2015). C'est là que nous devons nous interroger sur les modalités concrètes de production des barrières ethniques : il n'est pas question d'admettre que les employeurs québécois rejettent ou dévalorisent tout membre d'une minorité pour les mêmes raisons dans toutes les circonstances. La construction de l'ethnicité et les mécanismes inégalitaires qui lui sont associés s'articulent à des croyances, à des perceptions et à des récits que les acteurs intériorisent, valident et externalisent dans leurs interactions quotidiennes, toujours socialement situées.

En ce sens, l'analyse du discours des personnes d'origine latino-américaine qui ont rendu compte de leurs expériences de discrimination a ouvert une fenêtre sur une multiplicité de gestes apparemment anodins qui semblent, pourtant, suivre un fil conducteur et qui, par leur répétition et leur accumulation, donnent lieu à des effets délétères sur les conditions de travail et, en dernière instance, sur la qualité de vie de leurs destinataires. Ce que nous visons à faire ressortir par cet exemple est le caractère spécifique des mécanismes informels qui mettent à distance l'étranger ou le minoritaire (porteur d'une « différence ») : la difficulté à accepter que la discrimination systémique existe, au Québec comme ailleurs, amène une large partie de l'opinion publique (et bien

des décideurs) à sous-estimer les conséquences des préjugés implicites et des comportements banalisés parmi les personnes « non racistes ». Sans aucun doute, les gouvernements et les entreprises peuvent et doivent miser sur la formation professionnelle des immigrants (pour qu'ils soient mieux préparés pour le marché de l'emploi et pour qu'ils exercent plus pleinement leurs droits), tout en combattant l'intolérance et l'ignorance chez la population majoritaire. Cependant, tant que les mécanismes de distanciation ethnique demeureront en place – notamment les mécanismes qui occultent la discrimination par le biais d'arguments supposément neutres –, les écarts persisteront.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alba, Richard, et Nancy Denton (2008), « Les données raciales et ethniques aux États-Unis : entre connaissance scientifique et politique des identités », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1, p. 141-151.
- Armony, Victor (2017), « Synthèse des activités réalisées par le Centre d'aide aux familles latino-américaines », Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec.
- Armony, Victor (2014), « Latin American Communities in Canada: Trends in Diversity and Integration », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 46, n° 3, p. 7-34.
- Brubaker, Rogers, Mara Loveman et Peter Stamatov (2004), « Ethnicity as cognition », *Theory and Society*, vol. 33, n° 1, p. 31-64.
- De Souza, L.E.C., C.R. Pereira, L. Camino, L., T.J.S de Lima et A.R.R. Torres (2016), « The Legitimizing Role of Accent on Discrimination against Immigrants », *European Journal of Social Psychology*, n° 46, p. 609-620.
- Diaz McConnell, Eileen, et Edward A. Delgado-Romero (2004), « Latin Panethnicity: Reality or Methodological Construction? », *Sociological Focus*, vol. 37, n° 4, p. 297-312.
- Dubet, François, Olivier Cousin, Eric Macé et Sandrine Rui (2013), *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Paris, Le Seuil.
- Gluszek, A., et J.F. Dovidio (2010), « The Way They Speak: A Social Psychological Perspective on the Stigma of Non-Native Accents in Communication », *Personality and Social Psychology Review*, n° 14, p. 214-237.

- Gonzales, P.M., H. Blanton et K. J. Williams (2002), «The Effects of Stereotype Threat and Double-Minority Status on the Test Performance of Latino Women», *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 28, n° 5, p. 659-670.
- Hosoda, Megumi, Lam T. Nguyen et Eugene F. Stone-Romero (2012), «The Effect of Hispanic Accents on Employment Decisions», *Journal of Managerial Psychology*, vol. 27, n° 4, p. 347-364.
- Itzigsohn, José, et Marcelo A. Bohrt (2015), «Class, Race, and the Incorporation of Latinos/as: Testing the Stratified Ethnoracial Incorporation Approach», *Sociology of Race and Ethnicity*, vol. 1, n° 33, p. 360-377.
- Juteau, Danielle (2015), *L'ethnicité et ses frontières* [2^e édition], Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Mandel, Hadas, et Michael Shalev (2009), «How Welfare States Shape the Gender Pay Gap: A Theoretical and Comparative Analysis», *Social Forces*, vol. 87, n° 4, p. 1873-1911.
- Massey, Douglas S. (2007), *Categorically Unequal: The American Stratification System*, New York, Russell Sage Foundation.
- Tilly, Charles (2005), *Identities, Boundaries and Social Ties*, Boulder (Colorado)/Londres, Paradigm Publishers.
- Weaver, Charles N. (2005), «The Changing Image of Hispanic Americans», *Hispanic Journal of Behavioral Sciences*, vol. 27, n° 3, p. 337-354.
- Wimmer, Andreas (2013), *Ethnic Boundary Making: Institutions, Power, Networks*, Oxford, Oxford University Press.

Biographies des auteurs

HUBERT CARTON DE GRAMMONT

Sociologue, chercheur à l'Institut de recherches en sciences sociales de l'Université nationale autonome du Mexique. Fondateur et premier président de l'Association mexicaine des études rurales. Ses principaux sujets de recherche sont les migrations rurales et le travail agricole salarié, les mouvements paysans, la mondialisation et l'émergence de nouvelles ruralités.

VICTOR ARMONY

Victor Armony est professeur titulaire au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il codirige le Laboratoire interdisciplinaire d'études latino-américaines (LIELA) et l'Observatoire des diasporas du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ). Ses travaux actuels portent sur la production des frontières ethniques.

GABRIELLE PERRAS ST-JEAN

Gabrielle Perras St-Jean est doctorante en études urbaines à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Elle est l'auteure d'un mémoire de maîtrise sur les stratégies de résistance contre l'isolement des aides familiales migrantes à Montréal. Ses travaux actuels portent

sur le travail du *care*, les inégalités de genre et les rapports humains-animaux en milieu urbain.

TANYA BASOK

Tanya Basok est professeure de sociologie au Département de sociologie, anthropologie et criminologie de l'Université de Windsor. Elle a abondamment publié sur des sujets tels que les mouvements de réfugiés et les politiques sociales, les migrants temporaires et illégaux au Canada et en Amérique latine, la défense des droits des migrants, les droits humains et la citoyenneté.

SIMÓN PEDRO IZCARA PALACIOS

Simón Pedro Izcara Palacios est professeur de sociologie à l'Université de Tamaulipas, au Mexique. Il est spécialisé en études rurales et immigration. Parmi ses publications récentes : en 2019, « Migration and Sex Trafficking in North America », dans la *Revista de estudios sociales*, n° 67, p. 87-100 ; et, en 2018, « Prostitution of Minors in Registered Places in Mexico », dans la *Revista internacional de sociología*, 76(1).

JORGE PANTALÉON

Jorge Pantaleón est professeur au Département d'anthropologie à l'Université de Montréal. Ses champs d'intérêt incluent la migration, le travail et la mobilité des populations d'origine latino-américaine au Canada et aux États-Unis, l'ethnographie économique, et les transformations socioculturelles des sociétés latino-américaines contemporaines, sujets sur lesquels il a publié plusieurs ouvrages et articles dans des revues spécialisées.

LUCIO CASTRACANI

Lucio Castracani est titulaire d'un doctorat en anthropologie de l'Université de Montréal. Il est actuellement chercheur postdoctoral au sein du LabexMed d'Aix-Marseille Université. Parmi ses publications récentes: *Ils viennent pour travailler. Enquête ethnographique parmi les ouvriers agricoles migrants au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019.

ELOY RIVAS

Eloy Rivas est docteur en sociologie spécialisé en économie politique à l'Université Carleton. Ses intérêts de recherche portent sur la manière dont le travail précaire et la déportabilité affectent la santé mentale et physique des travailleurs sans papiers dans les sociétés capitalistes avancées.

BRUNO MIRANDA

Bruno Miranda est chercheur postdoctoral au Centro regional de investigaciones multidisciplinarias (CRIM/UNAM). Docteur en sciences politiques et sociales de l'UNAM, sa thèse a reçu le prix de meilleure thèse de science sociale 2016 de l'Academia mexicana de ciencias. Ses travaux et publications portent sur la migration et le travail à São Paulo.

SARA LARA FLORES

Ethnologue, Sara Flores est actuellement chercheuse titulaire à l'Institut de recherches en sciences sociales (Instituto de investigaciones sociales) de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et enseignante à la maîtrise et au doctorat d'anthropologie et sociologie à l'UNAM. Elle est auteure de nombreux ouvrages, parmi lesquels récemment *Hacia el Otro Norte: Mexicanos en Canadá; Los programas de trabajadores agrícolas temporales: ¿una solución a los retos de las migraciones en la globalización?*

GUILLERMO CANDIZ

Guillermo Candiz est chercheur postdoctoral et chargé de cours au Département de géographie de l'Université Laval et au Département de démographie de l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur les projets et trajectoires des migrants irréguliers, les programmes de régularisation migratoire, les flux intergénérationnels de soins (*transnational care*), les programmes de migration saisonnière et les enjeux géopolitiques des migrations.

DANIÈLE BÉLANGER

Danièle Bélanger est professeure titulaire au Département de géographie de l'Université Laval à Québec et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales. Elle s'intéresse particulièrement à la mobilité de la main-d'œuvre, aux migrants en situation de précarité, à l'impact des politiques migratoires sur les droits des migrants et aux migrations féminines.

CHANTAL ROBILLARD

Chantal Robillard, anthropologue de formation, détient un poste de professeure associée au Département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal. Elle a développé une expertise sur l'analyse genrée de différentes formes de violence telles que violence structurelle, guerre civile, exploitation ouvrière et sexuelle.

RUTH GOMBERG-MUÑOZ

Ruth Gomberg-Muñoz est Associate Professor d'Anthropologie à Loyola University à Chicago. Ses recherches ethnographiques avec des personnes sans papiers et les membres de leurs familles s'intéressent aux manières dont les membres de famille aux statuts mélangés s'accoutument avec la loi aux États-Unis et au Mexique.

JANET MCLAUGHLIN

Titulaire d'un doctorat en anthropologie, Janet McLaughlin est Associate Professor au département de Health Studies de Wilfrid Laurier University et est chercheuse associée du Centre international de recherche sur les migrations. Ses intérêts de recherche portent sur la santé et l'environnement global, les systèmes de santé, les systèmes alimentaires, le travail, la justice sociale, la citoyenneté et la migration transnationale.

DONALD COLE

Donald Cole enseigne à l'école de santé publique Dalla Lana de l'Université de Toronto et est membre du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Ses recherches portent sur la santé humaine, le travail agricole et les systèmes alimentaires.

ALEXIS MARTIG

Alexis Martig est professeur associé au CELAT, à l'Université du Québec à Montréal, et est actuellement chargé de cours à l'Université d'Alberta. Ses travaux portent sur la vie sociale des droits, la dignité, les mouvements sociaux, l'esclavage contemporain et plus largement les rapports entre citoyenneté et inégalité dans les sociétés contemporaines, principalement à partir de recherches de terrain menées au Brésil.

JORGE ALBERTO ALLEC FALCÓN

Jorge Alberto Allec Falcón est titulaire d'un diplôme en sciences de la communication de l'Université autonome de l'État de Hidalgo. Il a fait des études en photographie à la Escuela activa de fotografía de la ville de Mexico. Depuis 2012, il est photjournaliste pour le quotidien *El Independiente de Hidalgo*.

collection



Nord • Sud

Titres parus dans la collection

Roberson, Edouard, Fritz Calixte, *Le devoir d'insoumission. Regards croisés sur l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934)*, PUL, 2016.

Labrecque, Marie-France, *La migration saisonnière des Mayas du Yucatan au Canada*, PUL, 2016.

Rondeau, Dany, Ernest-Marie M'bonda. *La contribution des savoirs locaux à l'éthique, au politique et au droit*, PUL, 2015.

Doyon, Sabrina, Catherine Sabinot. *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale. Pêche, sel et flamants roses dans les Réserves de biosphère yucatèques au Mexique*, PUL, 2015.

Vanthuyne, Karine. *La présence d'un passé de violences. Mémoires et identités autochtones dans le Guatemala de l'après-génocide*, PUL, 2014.

Picard Byron, Jhon. *Production du savoir et construction sociale. L'ethnologie en Haïti*, PUL, 2014.

Girard, Marie-Pier. *De petits vautours sans plumes ? Les enfants qui travaillent au recyclage des ordures à Lima*, PUL, 2014.

Bodineau, Sylvie. *Figures d'enfants soldats. Puissance et vulnérabilité*, PUL, 2012.

Laliberté, Annie. *Le journalisme entre guerre et paix au Rwanda*, PUL, 2012.

Saillant, Francine, Alexandrine Boudreault-Fournier. *Afrodescendances, cultures et citoyeneté*, PUL, 2012.

Kamba Katchelewa, Shimbi. *L'humanitaire. Un univers à réhabiliter*, PUL, 2011.

- Finifter, Roland et Gérard Verna. *L'entreprise africaine. Essai sur la mal gouvernance*, PUL, 2011.
- Blais, Agnès. *Une ONG en Russie post-soviétique*, PUL, 2011.
- Verna, Gérard, Florence Piron. *Éthique des rapports Nord-Sud. Regards croisés*, PUL, 2010.
- Sanni Yaya, Hachimi. *Les privatisations en Afrique Occidentale. Entre mythes et réalités, promesses et périls: l'administration publique africaine à la croisée des chemins*, PUL, 2007.
- Bessette, Guy. *Eau, terre et vie. Communication participative pour le développement des ressources naturelles*, PUL et L'Harmattan, 2007.
- Casault, André. *Comprendre l'habitat de Hà Noi: une expérience interculturelle de coopération universitaire*, PUL, 2006.
- Conoir, Yvan et Gérard Verna. *DDR désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains – enjeux globaux*, PUL, 2006.
- Michel, Franck. *Voyage au bout du sexe. Trafics et tourisms sexuels en Asie et ailleurs*, PUL, 2006.
- Kalulambi Pongo, Martin et Tristan Landry. *Terrorisme international et marchés de violence*, PUL, 2005.
- Kabeer, Naila. *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement. Manuel à l'intention des instances de décision et d'intervention*, PUL et L'Harmattan, 2005.
- Conoir, Yvan et Gérard Verna. *Faire la paix. Concepts et pratiques de la consolidation de la paix*, PUL, 2005.



À partir d'approches et de contextes géographiques, sociaux et politiques variés, ce livre introduit le lecteur à la complexité et la diversité des réflexions sur les formes d'exploitation au travail vécues par des travailleurs en situation de migration et de mobilité dans les

Amériques. Pour ce faire, sont réunis au sein d'un même ouvrage des textes qui dialoguent, se font écho et se complètent afin de fournir aux lecteurs un cadre réflexif formé de différents concepts centraux pour saisir l'objet abordé, tout en présentant la pluralité des acteurs impliqués: travailleurs migrants, États, réseaux de trafic de migrants, agences de placement, entreprises privées, employeurs. Afin de permettre des lectures transversales des textes ici réunis, et de saisir les nuances et contradictions vécues par les travailleurs, l'ouvrage a été organisé autour des relations heuristiques entre les trois couples de notions suivants: mobilité(s)/immobilité(s); coercition/consentement; précarités/améliorations des conditions de vie.

ALEXIS MARTIG est professeur associé au CELAT, à l'Université du Québec à Montréal, et actuellement chargé de cours à University of Alberta. Ses travaux s'intéressent à la vie sociale des droits, à l'esclavage contemporain et aux rapports entre citoyenneté et inégalité dans les sociétés contemporaines, principalement au Brésil.

JORGE PANTALEÓN est professeur au département d'anthropologie à l'Université de Montréal. Ses champs d'intérêt incluent la migration, le travail et la mobilité des populations d'origine latinoaméricaine au Canada et aux États-Unis; l'ethnographie économique et les transformations socioculturelles des sociétés latino-américaines contemporaines, sujets sur lesquelles il a publié plusieurs ouvrages et articles dans des revues spécialisées.



Dirigée par
Francine Saillant

Photographie de la couverture: Caravane des migrants centraméricains en route vers les États Unis, en passant à travers la frontière des états d'Hidalgo et Querétaro (Mexique).
Auteur: Jorge Allec Falcón

Aussi en version numérique

